

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		•				
		d'hébergement et restauration	C-2		•				
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5		•				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages			•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6 ¹	6 ¹				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	50	20				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	2	3				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	9	9				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	400	1 500				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	7/-					
AUTRE		affichage	type	1	4				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré			•				
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 6111 – Service bancaire; 6112 – Services spécialisés reliés à l'activité bancaire; 6732 – Comptoir postal.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 8 m sur 10 ième Rue 8 m sur Avenue Québec	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1	•					
		d'hébergement et restauration	C-2	•					
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3	•					
		professionnels	S-4	•					
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6 ¹					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	3					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	3					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	12					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	130					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	1					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 6411- Service de réparation automobile (garage).	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 2,5 m sur Ave. Bernatchez 9 m sur Ave. Québec	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			•	•		
		d'hébergement et restauration	C-2			•	•		
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4			•	•		
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3			•	•		
		professionnels	S-4			•	•		
		de divertissements et loisirs	S-5			•	•		
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus				•	•		
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				•	•		
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•		•		
		contiguë			•		•		
	Marges	avant (m)	min.	1,5 ¹	1,5 ¹	1,5 ¹	1,5 ¹		
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9	0		
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8	1,5		
		arrière (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7,5	7,5	7,5	7,5		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	3	3	3	3		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	12	12	12	12		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75	100	100		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	5/12	5/12				
AUTRE		affichage	type			2	2		
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
56 – Vêtements et chaussures;	
5971 – Vente au détail de bijoux;	
6493 – Service de réparation de montres, d'horloges et bijouterie.	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 3 m sur Avenue Larivière	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-06-18	2018-988

[illegible]

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		•				
		d'hébergement et restauration	C-2		•				
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•				
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3		•				
		professionnels	S-4		•				
		de divertissements et loisirs	S-5		•				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	0 ¹	0 ¹				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,8				
		arrière (m)	min.	3	3				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	8	8				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	4/-					
AUTRE		affichage	type	2	3				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 5533 – Station libre-service ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles; 5990 – Vente au détail de cannabis, de leurs produits dérivés et accessoires de consommation de cannabis; 6412 – Service de lavage d'automobiles.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 9 m sur Avenue Québec 1,5 m sur Rue Mgr Tessier	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		•	•			
		d'hébergement et restauration	C-2		•	•			
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•	•			
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3		•	•			
		professionnels	S-4		•	•			
		de divertissements et loisirs	S-5		•	•			
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					•		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages			•	•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée				•			
		contiguë				•			
	Marges	avant (m)	min.	0	0	0			
		latérale (m)	min.	0,9	0,9	0			
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,8	1,5			
		arrière (m)	min.	3	3	3			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	8	8	8	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	2	2	2	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (m)	min.	7	7	7	-		
			max.	-	-	-	-		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75	75	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	4/-					
AUTRE		affichage	type	2	1	1	1		
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
4621 – Terrain de stationnement pour automobiles.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4	•	•				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			•	•		
		d'hébergement et restauration	C-2			•	•		
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			•	•		
		de santé et services sociaux	S-2			•	•		
		administratifs	S-3			•	•		
		professionnels	S-4			•	•		
		de divertissements et loisirs	S-5			•	•		
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis						•	
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages			•	•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•		•	
		jumelée			•		•		
		contiguë			•		•		
	Marges	avant (m)	min.	0	0	0	0	-	
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9	0	-	
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8	1,5	-	
		arrière (m)	min.	3	3	3	3	-	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10	10	10	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		superficie d'implantation (m ²)	min.	100	100	100	100	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	5/-	5/-				
AUTRE		affichage	type	5	5	1	1	1	
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	•
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 4621 – Terrain de stationnement pour automobiles.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4	•	•				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			•	•		
		d'hébergement et restauration	C-2			•	•		
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			•	•		
		de santé et services sociaux	S-2			•	•		
		administratifs	S-3			•	•		
		professionnels	S-4			•	•		
		de divertissements et loisirs	S-5			•	•		
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•	•		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				•	•		
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•		•		
		contiguë			•		•		
	Marges	avant (m)	min.	0	0	0	0		
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9	0		
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8	1,5		
		arrière (m)	min.	3	3	3	3		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	6	6		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	100	100	100	100		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	5/-	5/-				
AUTRE		affichage	type	5	5	1	1		
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	•
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
9801 – Établissement à caractère érotique, sauf boutique érotique;	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		•				
		d'hébergement et restauration	C-2		•				
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•				
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3		•				
		professionnels	S-4		•				
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages			•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	0 ¹	0 ¹				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,8				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7.5	7.5				
			max.						
		hauteur (étages)	min.						
			max.	3	3				
		hauteur (m)	min.						
			max.	13	13				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	3/12					
AUTRE		affichage	type	5	1				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 5531 – Sation-service avec réparation de véhicules automobiles; 5533 – Station libre-service ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 4,5 m sur Avenue Chateauguay 2,5 m sur Avenue Frédéric-Hébert	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4	•	•				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			•	•		
		d'hébergement et restauration	C-2			•	•		
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			•	•		
		de santé et services sociaux	S-2			•	•		
		administratifs	S-3			•	•		
		professionnels	S-4			•	•		
		de divertissements et loisirs	S-5			•	•		
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				• ¹	• ¹	• ²	
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				•	•		
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•		•	
		jumelée			•		•		
		contiguë			•		•		
	Marges	avant (m)	min.	0	0	0	0	-	
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9	0	-	
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8	1,5	-	
		arrière (m)	min.	3	3	3	3	-	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	8	8	8	8	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		superficie d'implantation (m ²)	min.	130	130	130	-	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	7/-	7/-				
AUTRE		affichage	type	5	5	1	1	1	
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	•
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
1 :5533 – Station libre-service ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles;	
5990 – Vente au détail de cannabis, de leurs produits dérivés et accessoires de consommation de cannabis;	
2: 4621 – Terrain de stationnement pour automobiles.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4	•	•				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			•	•		
		d'hébergement et restauration	C-2			•	•		
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			•	•		
		de santé et services sociaux	S-2			•	•		
		administratifs	S-3			•	•		
		professionnels	S-4			•	•		
		de divertissements et loisirs	S-5			•	•		
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récree. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis						•	
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages			•	•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•		•	
		jumelée			•		•		
		contiguë			•		•		
	Marges	avant (m)	min.	0	0	0	0	-	
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9	0,9	-	
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8	1,5	-	
		arrière (m)	min.	3	3	3	3	-	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10	10	10	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	2	2	2	2	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		superficie d'implantation (m ²)	min.	130	130	130	130	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	3/-	3/-				
AUTRE		affichage	type	2	2	1	1	1	
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 4621 – Terrain de stationnement pour automobile.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4	•	•				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			•	•		
		d'hébergement et restauration	C-2			•	•		
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3			•	•		
		professionnels	S-4			•	•		
		de divertissements et loisirs	S-5			•	•		
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				• ¹	• ¹	• ²	
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•		•	
		jumelée			•		•		
		contiguë			•		•		
	Marges	avant (m)	min.	0	0	0	0	-	
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9	0	-	
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8	1,5	-	
		arrière (m)	min.	3	3	3	3	-	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	8	8	8	8	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	3	3	3	3	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	12	12	12	12	-	
		superficie d'implantation (m ²)	min.	100	100	100	100	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	3/16	3/16				
AUTRE		affichage	type	2	2	1	1	1	
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis : 1: 6343 – Service pour l'entretien ménager; 4291 – Transport par taxis; 6911 – Église, synagogue, mosquée et temple 2: 4621 – Terrain de stationnement pour automobiles.
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922
2023-11-03	2023-1262

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4	•	•				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			•	•		
		d'hébergement et restauration	C-2			•	•		
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3			•	•		
		professionnels	S-4			•	•		
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis						•	
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages			•	•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•		•	
		jumelée			•		•		
		contiguë			•		•		
	Marges	avant (m)	min.	0	0	0	0	-	
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9	0	-	
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8	1,5	-	
		arrière (m)	min.	3	3	3	3	-	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	8	8	8	8	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	2	2	2	2	-	
			max.	3	3	3	3	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	12	12	12	12	-	
		superficie d'implantation (m ²)	min.	100	100	100	100	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	3/12	3/12				
AUTRE		affichage	type	2	2	1	1	1	
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis : 4621 – Terrain de stationnement pour automobiles.
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4	•	•				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			•	•		
		d'hébergement et restauration	C-2			•	•		
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			•	•		
		de santé et services sociaux	S-2			•	•		
		administratifs	S-3			•	•		
		professionnels	S-4			•	•		
		de divertissements et loisirs	S-5			•	•		
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis						•	
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages			•	•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•		•	
		jumelée			•		•		
		contiguë			•		•		
	Marges	avant (m)	min.	3 ¹	3 ¹	3 ¹	3 ¹	-	
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9	0	-	
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8	1,5	-	
		arrière (m)	min.	3	3	3	3	-	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7.5	7.5	7.5	7,5	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	3	3	3	3	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	12	12	12	12	-	
		superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75	75	75	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	5/12	5/12				
AUTRE		affichage	type	2	2	1	1	1	
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
4621 – Terrain de stationnement pour automobiles.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 0 m sur Avenue du Portage 0 m sur Rue du Terminus 0 m sur Rue Gamble Est 0 m sur Rue Mgr Tessier Est	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4	•	•				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			•	•		
		d'hébergement et restauration	C-2			•	•		
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			•	•		
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3			•	•		
		professionnels	S-4			•	•		
		de divertissements et loisirs	S-5			•	•		
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis						•	
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages			•	•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•		•		
		contiguë			•		•		
	Marges	avant (m)	min.	0	0	0	0	-	
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9	0	-	
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8	1,5	-	
		arrière (m)	min.	3	3	3	3	-	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10	10	10	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	3	3	3	3	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	13	13	13	13	-	
		superficie d'implantation (m ²)	min.	130	130	130	130	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	4/8	4/8				
AUTRE		affichage	type	2	2	1	1	1	
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis : 4621 – Terrain de stationnement pour automobiles.
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages	•						
BÂTIMENT	Structure	isolée	•						
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	1.5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	3					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	1					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 2,5 m sur 8 ième Rue	
9 m sur Ave. Frédéric Hébert	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis : 1: 4921 – Service d'envoi de marchandises; 2: 4621 – Terrain de stationnement pour automobiles.
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 1: 5531 – Station service avec réparation de véhicules automobiles; 2: 4621 – Terrain de stationnement pour automobiles.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2019-04-20	2019-1025

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3	•					
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5	•					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	3 ¹					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	0					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	1					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 6 m sur Ave. Dallaire (côté Ouest) 9 m sur Rue Taschereau (Ouest de Dallaire)	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3	•					
		professionnels	S-4	•					
		de divertissements et loisirs	S-5	•					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹	-				
		latérale (m)	min.	4	-				
		latérale totale (m)	min.	8	-				
		arrière (m)	min.	15	-				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	1	1				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 4621 – Terrain de stationnement pour automobiles.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1: 3 m sur Rue Perreault Est	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
P AE	
P IIA	
P PCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•				
		de santé et services sociaux	S-2		•				
		administratifs	S-3		•				
		professionnels	S-4		•				
		de divertissements et loisirs	S-5		•				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1		•				
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•	•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9 ¹	9 ¹	9 ¹			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	8	8	8			
		arrière (m)	min.	9	9	9			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10	10			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	2	2	2			
			max.	-	-	-			
		hauteur (m)	min.	9	9	9			
			max.	-	-	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	100	100	100			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	7/-					
AUTRE		affichage	type	1	1	1			
		entreposage extérieur	type			ABCD			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 2612 - Confection à forfait de vêtements pour hommes et garçons; 2622 - Confection à forfait de vêtements pour femmes et filles; 2694 - Industrie de vêtements professionnels coupés-cousus; 6831 – École des métiers (non intégré au polyvalente).	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 7,5 m sur 10 ième Rue (côté Est) 6 m sur 9 ième Rue 4 m sur Ave. Du Palais (côté Nord)	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2017-08-14	2017-941

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis : 4621 – Terrain de stationnement pour automobiles.
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
1 : 2 m sur 8e Rue 2,5 m sur Avenue Frédéric Hébert

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis : 4621 – Terrain de stationnement pour automobiles.
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
P AE	
P IIA	
P PCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 0 m sur Rue Perreault Ouest 0 m sur la deuxième marge avant	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT								
Structure	isolée	•						
	jumelée							
	contiguë							
Marges	avant (m)	min.	4,5					
	latérale (m)	min.	1,5					
	latérale totale (m)	min.	3					
	arrière (m)	min.	3					
Bâtiment	largeur (m)	min.	12					
		max.	-					
	hauteur (étages)	min.	-					
		max.	3					
	hauteur (m)	min.	-					
		max.	12					
superficie d'implantation (m²)	min.	250						

RAPPORT								
	logement/bâtiment	min. / max.	7/24					
AUTRE								
	affichage	type	1					
	entreposage extérieur	type						
	projet intégré							

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée				
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée				

NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						
		de moyenne densité	H-2	•						
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5							
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3								
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1								
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3								
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis									
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation									
	mixité d'usages									

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée	•							
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	4,5						
	latérale (m)	min.	0,9						
	latérale totale (m)	min.	1,8						
	arrière (m)	min.	6						
Bâtiment	largeur (m)	min.	7						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	2						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	9						
superficie d'implantation (m²)	min.	65							

RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/6						

AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•	•	•			
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1				•		
		d'hébergement et restauration	C-2				•		
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1				•		
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3				•		
		professionnels	S-4				•		
		de divertissements et loisirs	S-5				•		
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•			•		
		jumelée			•				
		contiguë				•			
	Marges	avant (m)	min.	9 ¹	9 ¹	9 ¹	9 ¹		
		latérale (m)	min.	4	0	0	4		
		latérale totale (m)	min.	8	4	4	8		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	15	15	15	15		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	3	3	3	3		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	150	150	150	150		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	24/-	24/-	24/-			
AUTRE		affichage	type	1	1	1	1		
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 4m sur Avenue St-Joseph	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4	•	•				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			•	•		
		d'hébergement et restauration	C-2			•	•		
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			•	•		
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3			•	•		
		professionnels	S-4			•	•		
		de divertissements et loisirs	S-5			•	•		
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis						•	
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages			•	•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•		-	
		jumelée			•		•	-	
		contiguë			•		•	-	
	Marges	avant (m)	min.	0	0	0	0	-	
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9	0	-	
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8	1,5	-	
		arrière (m)	min.	3	3	3	3	-	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10	10	10	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	13	13	13	13	-	
		superficie d'implantation (m ²)	min.	130	130	130	130	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	4/13	4/13				
AUTRE		affichage	type	2	2	1	1	1	
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
4621 - Terrain de stationnement pour automobiles.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-03-02	2017-957

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récree. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	0					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	3					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	8					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	100					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 5413 – Dépanneur (sans vente d'essence); 5533 – Station libre-service ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles; 581 – Restauration avec service complet ou restreint; 5892 – Comptoir fixe (frites, burger, hot-dogs ou crème glacée); 6412 – Service de lavage d'automobiles.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-07-15	2018-990

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2	•					
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4	•					
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5	•					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6 ¹					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	12					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	130					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 7 m sur Avenue Terry Fox	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2	•						
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4	•						
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5	•						
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
3391 – Industrie de compresseurs et de pompes;	
5411 – Vente au détail de produits d'épicerie (avec boucherie);	
5597 – Vente au détail de machinerie lourde;	
5955 – Vente au détail d'équipements et d'accessoires de chasse et pêche;	
6441 – Service de réparation et d'entretien de véhicules lourds.	
.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	6 ¹						
	latérale (m)	min.	0,9						
	latérale totale (m)	min.	4,5						
	arrière (m)	min.	6						
Bâtiment	largeur (m)	min.	10						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	2						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	12						
superficie d'implantation (m ²)	min.	130							

RAPPORT									
	logement/bâtiment min. / max.								

AUTRE									
	affichage type 3								
	entreposage extérieur type								
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 4,5 m sur Rue Vanasse	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2	•					
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4	•					
		reliés aux véhicules lourds	C-5	•					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5	•					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•	• ¹				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	12	12				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	8	8				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	20	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	15	15				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	250	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3	3				
		entreposage extérieur	type	CD	CD				
		projet intégré			•				
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 6712 – Administration publique provinciale; 7511 – Centre touristique en général. 1: 5260 – Vente au détail de maisons et de chalets préfabriqués (incluant les maisons mobiles).	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-12-02	2018-1007

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1	•					
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4	•					
		reliés aux véhicules lourds	C-5	•					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus		•					
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	12					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	150					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	AB					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 5020 – Entreposage pour usage commercial et industriel; 5370 – Vente au détail de piscines, de spas et leurs accessoires; 6375 – Entreposage du mobilier et d'appareils ménagers, incluant les mini-entrepôts.	
Usages spécifiquement exclus : 56 – Vente au détail de vêtements et d'accessoires.	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1	•					
		d'hébergement et restauration	C-2	•					
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus		•					
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	10					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	130					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	AD					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 4228 – Relais pour camions (truck stop); 5260 – Vente au détail de maisons et de chalets préfabriqués (incluant les maisons mobiles); 5521 – Vente au détail de pneus, batteries et accessoires; 5533 – Station libre-service ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles; 5594 – Vente au détail de motocyclettes, de motoneiges et leurs accessoires; 6431 – Service de réparation de véhicules légers motorisés (motocyclette, motoneige, véhicule tout terrain).	
Usages spécifiquement exclus : 56 – Vente au détail de vêtements et d'accessoires.	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2019-08-16	2019-1034

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		•				
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4	•					
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5	•					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•		• ¹			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	g ²	g ²	g ²			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	15	30	10			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	15	15	15			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	750	1 500	135			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3	3	3			
		entreposage extérieur	type			A			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 537 – Vente au détail de piscines, de spas et leurs accessoires; 5590 – Vente au détail de véhicules lourds; 5597 – Vente au détail de machineries lourdes. 1 : 5362 – Vente au détail de matériaux pour l'aménagement paysager (pépinière)	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
2 : 30 m sur Rue Mathieu (côté Nord)	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES							
	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						PAE	
		de moyenne densité	H-2							PIIA	
		de haute densité	H-3							PPCMOI	
		collective	H-4							Usages conditionnels	
		maison mobile ou unimodulaire	H-5								
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Usages spécifiquement permis :
		d'hébergement et restauration	C-2								
		à impact majeur	C-3								
		reliés aux véhicules légers	C-4								
		reliés aux véhicules lourds	C-5								
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							Usages spécifiquement exclus :	
		de santé et services sociaux	S-2								
		administratifs	S-3								
		professionnels	S-4								
		de divertissements et loisirs	S-5								
	Indus. (I)	légère	I-1							Usages complémentaires :	
		lourde	I-2								
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1								
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2								
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3									
autres exploitations contrôlées		N-4									
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1									
	production animale et activités liées	A-2									
	agrotouristique	A-3									
Récréa. (R)	à faible impact	R-1									
	à impact majeur	R-2									
Autres	usages spécifiquement permis										
	usages spécifiquement exclus										
	usages complémentaires à l'habitation										
	mixité d'usages										
BÂTIMENT				NOTES PARTICULIÈRES							
	Structure	isolée	•								
		jumelée									
		contiguë									
	Marges	avant (m)	min.	6							
		latérale (m)	min.	0.9							
		latérale totale (m)	min.	1,8							
		arrière (m)	min.	6							
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7							
			max.	-							
		hauteur (étages)	min.	-							
			max.	2							
		hauteur (m)	min.	-							
			max.	6							
superficie d'implantation (m²)	min.	65									
RAPPORT				AMENDEMENTS							
	logement/bâtiment		min. / max.	1/1					Date	No. Règlement	
AUTRE	affichage		type								
	entreposage extérieur		type								
	projet intégré										
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée							
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée							

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						
	de moyenne densité	H-2	•						
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	6						
	latérale (m)	min.	0.9						
	latérale totale (m)	min.	1,8						
	arrière (m)	min.	6						
Bâtiment	largeur (m)	min.	7						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	2						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	10						
superficie d'implantation (m²)	min.	80							

RAPPORT									
	logement/bâtiment min. / max. 1/4								
AUTRE									
	affichage type								
	entreposage extérieur type								
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6 ¹					
		latérale (m)	min.	1.5					
		latérale totale (m)	min.	4					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	3					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	12					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	135					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	7/16					
				100					
AUTRE		affichage	type	5					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		•					
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 7 m sur Montée du Sourire	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES			
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•			
	de moyenne densité	H-2	•				
	de haute densité	H-3					
	collective	H-4					
	maison mobile ou unimodulaire	H-5					
Commerces (C)	de vente au détail	C-1					
	d'hébergement et restauration	C-2					
	à impact majeur	C-3					
	reliés aux véhicules légers	C-4					
	reliés aux véhicules lourds	C-5					
Services (S)	de culture et éducation	S-1					
	de santé et services sociaux	S-2					
	administratifs	S-3					
	professionnels	S-4					
	de divertissements et loisirs	S-5					
Indus. (I)	légère	I-1					
	lourde	I-2					
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1					
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3					
	autres exploitations contrôlées	N-4					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					
	production animale et activités liées	A-2					
	agrotouristique	A-3					
Récréa. (R)	à faible impact	R-1					
	à impact majeur	R-2					
Autres	usages spécifiquement permis						
	usages spécifiquement exclus						
	usages complémentaires à l'habitation						
	mixité d'usages						
BÂTIMENT				NOTES PARTICULIÈRES			
Structure	isolée		•				
	jumelée			•			
	contiguë						
Marges	avant (m)	min.	6	6			
	latérale (m)	min.	0.9	0			
	latérale totale (m)	min.	1,8	1,5			
	arrière (m)	min.	6	6			
Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7			
		max.	-	-			
	hauteur (étages)	min.	-	-			
		max.	2	2			
	hauteur (m)	min.	-	-			
		max.	12	12			
superficie d'implantation (m²)	min.	75	75				
RAPPORT				AMENDEMENTS			
AUTRE	logement/bâtiment	min. / max.	1/3	1/1			
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée			
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée			

USAGES										RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES		
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•							PAE		
	de moyenne densité	H-2								PIIA		
	de haute densité	H-3								PPCMOI		
	collective	H-4								Usages conditionnels		
	maison mobile ou unimodulaire	H-5										
Commerces (C)	de vente au détail	C-1								DISPOSITIONS PARTICULIÈRES		
	d'hébergement et restauration	C-2								Usages spécifiquement permis :		
	à impact majeur	C-3								Usages spécifiquement exclus :		
	reliés aux véhicules légers	C-4										
	reliés aux véhicules lourds	C-5										
Services (S)	de culture et éducation	S-1								Usages complémentaires :		
	de santé et services sociaux	S-2										
	administratifs	S-3										
	professionnels	S-4										
	de divertissements et loisirs	S-5										
Indus. (I)	légère	I-1										
	lourde	I-2										
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1										
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2										
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3										
	autres exploitations contrôlées	N-4										
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1										
	production animale et activités liées	A-2										
	agrotouristique	A-3										
Récréa. (R)	à faible impact	R-1										
	à impact majeur	R-2										
Autres	usages spécifiquement permis											
	usages spécifiquement exclus											
	usages complémentaires à l'habitation											
	mixité d'usages											
BÂTIMENT	Structure	isolée	•							NOTES PARTICULIÈRES		
		jumelée										
		contiguë										
	Marges	avant (m)	min.	6.5								
		latérale (m)	min.	0.9								
		latérale totale (m)	min.	1,8								
		arrière (m)	min.	6								
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7								
			max.	-								
		hauteur (étages)	min.	-								
			max.	2								
		hauteur (m)	min.	-								
max.			12									
superficie d'implantation (m²)	min.	75										
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2							AMENDEMENTS		
										Date	No. Règlement	
AUTRE	affichage	type										
	entreposage extérieur	type										
	projet intégré											
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée								
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée								

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES								
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•							PAE		
	de moyenne densité	H-2								PIIA		
	de haute densité	H-3								PPCMOI		
	collective	H-4								Usages conditionnels		
	maison mobile ou unimodulaire	H-5										
Commerces (C)	de vente au détail	C-1								DISPOSITIONS PARTICULIÈRES		
	d'hébergement et restauration	C-2								Usages spécifiquement permis :		
	à impact majeur	C-3								Usages spécifiquement exclus :		
	reliés aux véhicules légers	C-4										
	reliés aux véhicules lourds	C-5										
Services (S)	de culture et éducation	S-1								Usages complémentaires :		
	de santé et services sociaux	S-2										
	administratifs	S-3										
	professionnels	S-4										
	de divertissements et loisirs	S-5										
Indus. (I)	légère	I-1										
	lourde	I-2										
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1										
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2										
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3										
	autres exploitations contrôlées	N-4										
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1										
	production animale et activités liées	A-2										
	agrotouristique	A-3										
Récréa. (R)	à faible impact	R-1										
	à impact majeur	R-2										
Autres	usages spécifiquement permis											
	usages spécifiquement exclus											
	usages complémentaires à l'habitation											
	mixité d'usages											
BÂTIMENT	Structure	isolée	•							NOTES PARTICULIÈRES		
		jumelée										
		contiguë										
	Marges	avant (m)	min.	6								
		latérale (m)	min.	0.9								
		latérale totale (m)	min.	1,8								
		arrière (m)	min.	6								
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7								
			max.	-								
		hauteur (étages)	min.	-								
			max.	2								
		hauteur (m)	min.	-								
max.			12									
superficie d'implantation (m²)	min.	75										
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1							AMENDEMENTS		
										Date	No. Règlement	
AUTRE	affichage	type										
	entreposage extérieur	type										
	projet intégré											
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée								
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée								

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						
	de moyenne densité	H-2	•						
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	6						
	latérale (m)	min.	0.9						
	latérale totale (m)	min.	1,8						
	arrière (m)	min.	6						
Bâtiment	largeur (m)	min.	7						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	2						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	12						
superficie d'implantation (m ²)	min.	75							

RAPPORT									
	logement/bâtiment	min. / max.	1/3						

AUTRE									
	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée			•				
		contiguë			•				
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	4	3,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	2	2				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	12	12				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	75	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/2				
AUTRE		affichage	type	5	5				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		•	•				
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6,5	6,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	1	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	6	6				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4		•				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6.5	6.5	6.5			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10	10			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	3	5	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	15	-	15			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	130	130	130			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	6/12	20/-				
AUTRE		affichage	type		3	3			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré			•				
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 5413 – Dépanneur (sans vente d'essence); 5533 – Station libre-service ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles; 5811 – Restaurant et établissement avec service complet (sans terrasse); 5812 – Restaurant et établissement avec service complet (avec terrasse); 5813 – Restaurant et établissement avec service restreint; 5814 – Restaurant et établissement offrant des repas à libre service (cafétéria, cantine).	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2017-09-18	2017-953

USAGES										RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES			
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•							PAE			
	de moyenne densité	H-2								PIIA			
	de haute densité	H-3								PPCMOI			
	collective	H-4								Usages conditionnels			
	maison mobile ou unimodulaire	H-5											
Commerces (C)	de vente au détail	C-1								DISPOSITIONS PARTICULIÈRES			
	d'hébergement et restauration	C-2								Usages spécifiquement permis :			
	à impact majeur	C-3								Usages spécifiquement exclus :			
	reliés aux véhicules légers	C-4											
	reliés aux véhicules lourds	C-5											
Services (S)	de culture et éducation	S-1								Usages complémentaires :			
	de santé et services sociaux	S-2											
	administratifs	S-3											
	professionnels	S-4											
	de divertissements et loisirs	S-5											
Indus. (I)	légère	I-1								Usages complémentaires :			
	lourde	I-2											
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1										Usages complémentaires :	
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2											
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3											
	autres exploitations contrôlées	N-4											
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1								Usages complémentaires :			
	production animale et activités liées	A-2											
	agrotouristique	A-3											
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								Usages complémentaires :			
	à impact majeur	R-2											
Autres	usages spécifiquement permis											Usages complémentaires :	
	usages spécifiquement exclus												
	usages complémentaires à l'habitation												
	mixité d'usages												
BÂTIMENT	Structure	isolée	•							NOTES PARTICULIÈRES			
		jumelée											
		contiguë											
	Marges	avant (m)	min.	6,5									
		latérale (m)	min.	0.9									
		latérale totale (m)	min.	1,8									
		arrière (m)	min.	6									
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7									
			max.	-									
		hauteur (étages)	min.	-									
			max.	2									
		hauteur (m)	min.	-									
			max.	9									
superficie d'implantation (m²)	min.	75											
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2							AMENDEMENTS			
										Date	No. Règlement		
AUTRE	affichage	type											
	entreposage extérieur	type											
	projet intégré												
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée									
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée									

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•							
		de moyenne densité	H-2								
		de haute densité	H-3								
		collective	H-4								
		maison mobile ou unimodulaire	H-5								
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1								
		d'hébergement et restauration	C-2								
		à impact majeur	C-3								
		reliés aux véhicules légers	C-4								
		reliés aux véhicules lourds	C-5								
	Services (S)	de culture et éducation	S-1								
		de santé et services sociaux	S-2								
		administratifs	S-3								
		professionnels	S-4								
		de divertissements et loisirs	S-5								
	Indus. (I)	légère	I-1								
		lourde	I-2								
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1								
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2								
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3								
autres exploitations contrôlées		N-4									
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1									
	production animale et activités liées	A-2									
	agrotouristique	A-3									
Récréa. (R)	à faible impact	R-1									
	à impact majeur	R-2									
Autres	usages spécifiquement permis										
	usages spécifiquement exclus										
	usages complémentaires à l'habitation										
	mixité d'usages										

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée	•							
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	7						
	latérale (m)	min.	0.9						
	latérale totale (m)	min.	1,8						
	arrière (m)	min.	6						
Bâtiment	largeur (m)	min.	7						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	2						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	9						
superficie d'implantation (m ²)	min.	75							

RAPPORT									
	logement/bâtiment min. / max.	1/2							

AUTRE									
	affichage type								
	entreposage extérieur type								
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	type	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	type	-	Aucune norme min./max. autorisée

NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•				
		de santé et services sociaux	S-2		•				
		administratifs	S-3		•				
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages			•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	8	8				
		arrière (m)	min.	9	9				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12	12				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	150	150				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	7/-					
AUTRE		affichage	type	2	2				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		•	•				
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 5413 – Dépanneur (sans vente d'essence); 5892 – Comptoir fixe (frites, burger hot-dogs ou crème glacée); 5911 – Vente au détail de médicaments et d'articles divers (pharmacie); 6231 – Salon de beauté (maquillage, manucure,etc.); 6232 – Salon de coiffure; 6233 – Salon capillaire; 6234 – Salon de bronzage ou de massage; 6994 – Association civique, sociale et fraternelle.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•	•	•			
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë				•			
	Marges	avant (m)	min.	9	9	9			
		latérale (m)	min.	4	0	0			
		latérale totale (m)	min.	8	4	4			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12	12	12			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	4	4	4			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	20	20	20			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	125	125	125			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	7/36	7/12	7/8			
AUTRE		affichage	type	5	5	5			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		•	•	•			
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2024-02-16	2023-1271

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES			
Habitation (H)	de faible densité	H-1					
	de moyenne densité	H-2					
	de haute densité	H-3					
	collective	H-4					
	maison mobile ou unimodulaire	H-5					
Commerces (C)	de vente au détail	C-1					
	d'hébergement et restauration	C-2					
	à impact majeur	C-3					
	reliés aux véhicules légers	C-4					
	reliés aux véhicules lourds	C-5					
Services (S)	de culture et éducation	S-1	•				
	de santé et services sociaux	S-2					
	administratifs	S-3					
	professionnels	S-4					
	de divertissements et loisirs	S-5					
Indus. (I)	légère	I-1					
	lourde	I-2					
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1					
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3					
	autres exploitations contrôlées	N-4					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					
	production animale et activités liées	A-2					
	agrotouristique	A-3					
Récréa. (R)	à faible impact	R-1					
	à impact majeur	R-2					
Autres	usages spécifiquement permis						
	usages spécifiquement exclus						
	usages complémentaires à l'habitation						
	mixité d'usages						
BÂTIMENT				NOTES PARTICULIÈRES			
Structure	isolée		•				
	jumelée						
	contiguë						
Marges	avant (m)	min.	9				
	latérale (m)	min.	4				
	latérale totale (m)	min.	8				
	arrière (m)	min.	9				
Bâtiment	largeur (m)	min.	-				
		max.	-				
	hauteur (étages)	min.	-				
		max.	-				
	hauteur (m)	min.	-				
		max.	-				
	superficie d'implantation (m ²)	min.	-				
RAPPORT				AMENDEMENTS			
	logement/bâtiment	min. / max.					
AUTRE				Date			
	affichage	type	2				
	entreposage extérieur	type					
	projet intégré						
Lég.				No. Règlement			
•	Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée			
	Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée			

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES			RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES																
			PAE																
			PIIA																
			PPCMOI																
			Usages conditionnels																
Commerces (C)			DISPOSITIONS PARTICULIÈRES																
			Usages spécifiquement permis :																
Services (S)			Usages spécifiquement exclus :																
											de culture et éducation		S-1						
											de santé et services sociaux		S-2						
											administratifs		S-3						
											professionnels		S-4						
de divertissements et loisirs		S-5																	
Indus. (I)			légère		I-1														
			lourde		I-2														
Ressource naturelle (N)			mise en valeur et conservation		N-1														
			expl. cont. de la faune et de la forêt		N-2														
			expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3														
			autres exploitations contrôlées		N-4														
Agricole (A)			production végétale et activités liées		A-1														
			production animale et activités liées		A-2														
			agrotouristique		A-3														
Récréa. (R)			à faible impact		R-1														
			à impact majeur		R-2														
Autres			usages spécifiquement permis																
			usages spécifiquement exclus																
			usages complémentaires à l'habitation																
			mixité d'usages																
BÂTIMENT			Structure		isolée		•												
					jumelée														
					contiguë														
			Marges		avant (m)		min.	4,5 ¹											
					latérale (m)		min.	0.9											
					latérale totale (m)		min.	1,8											
					arrière (m)		min.	6											
			Bâtiment		largeur (m)		min.	7											
							max.	-											
					hauteur (étages)		min.	-											
							max.	2											
					hauteur (m)		min.	-											
max.	10																		
superficie d'implantation (m ²)		min.	75																
RAPPORT			logement/bâtiment		min. / max.	1/2													
AUTRE			affichage		type														
			entreposage extérieur		type														
			projet intégré																
Lég.			• Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée													
			Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée													

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 1,5 m sur l'avenue Chénier	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4	4				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	3				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	16	16				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	125	125				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	3/12	3/6				
AUTRE		affichage	type	5	5				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5	4,5				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/3	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•						
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5							
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
		autres exploitations contrôlées	N-4							
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
		production animale et activités liées	A-2							
		agrotouristique	A-3							
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
		à impact majeur	R-2							
	Autres	usages spécifiquement permis		•						
		usages spécifiquement exclus								
		usages complémentaires à l'habitation								
		mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•						
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	5						
		latérale (m)	min.	0.9						
		latérale totale (m)	min.	1,8						
		arrière (m)	min.	6						
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7						
			max.	-						
		hauteur (étages)	min.	-						
			max.	2						
		hauteur (m)	min.	-						
			max.	9						
		superficie d'implantation (m ²)	min.	75						
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE		affichage	type	5						
		entreposage extérieur	type							
		projet intégré								
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 5833 – Auberge ou gîte touristique;	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹	4,5 ¹				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/4				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 5833 – Auberge ou gîte touristique;	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 1,5 m sur Ave. Chénier 1,5 m sur Ave. St-Laurent 1,5 m sur Blvd. de L'Université	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•				
		de santé et services sociaux	S-2		•				
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1		•				
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages		•					
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	4	4				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12	12				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	150	150				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	3/6					
AUTRE		affichage	type	2	2				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		•	•				
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		• ¹					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹	4,5 ¹				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	3	1.5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	3/4				
AUTRE		affichage	type	5	5				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 4621 – Terrain de stationnement pour automobiles; 5833 – Auberge ou gîte touristique; 6541 – Service de garderie.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 1,5 m sur boul. de l'Université 1,5 m sur Ave. Dufault 1,5 m sur Ave. Forbes	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2019-05-17	2019-1028

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹	4,5 ¹				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	3/4				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 1,5 m sur Ave. Dufault	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3	•	•					
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée			•					
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	4.5	4.5					
	latérale (m)	min.	1,5	0					
	latérale totale (m)	min.	4	2,5					
	arrière (m)	min.	6	6					
Bâtiment	largeur (m)	min.	24	24					
		max.	-	-					
	hauteur (étages)	min.	-	-					
		max.	3	3					
	hauteur (m)	min.	-	-					
		max.	12	12					
superficie d'implantation (m²)	min.	250	250						

RAPPORT	
	logement/bâtiment min. / max. 7/12 7/6

AUTRE	
	affichage type
	entreposage extérieur type
	projet intégré

Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5	4,5				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4	2,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	24	24				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	3				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	12	12				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	250	250				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	5/8	5/8				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë			•				
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	3	0				
		latérale totale (m)	min.	6	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	8				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	4	4				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	16	16				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	150	150				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	8/24	8/24				
AUTRE		affichage	type	5	5				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		•	•				
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	● ¹					
		de haute densité	H-3	● ¹	● ¹				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			●			
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●			
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		latérale (m)	min.	3	0	3			
		latérale totale (m)	min.	6	3	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	3	3	3			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	16	16	16			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	150	150	80			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	5/25	7/12				
AUTRE		affichage	type	5	5	2			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 7310 – Parc d'exposition et de parc d'amusement 6541 – Service de garderie	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
¹ : Une distance minimale de 35 mètres est requise entre un bâtiment abritant un usage de la classe « H-2 » ou « H-3 » et les limites de propriété d'un terrain d'un usage « H-1 » de la zone « 2024 », sauf lorsque ces propriétés sont séparées par une rue publique.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2022-01-01	2021-1152A

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	3	0				
		latérale totale (m)	min.	7	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	24	24				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	4	4				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	15	15				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	250	250				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	7/16	7/16				
AUTRE		affichage	type	5	5				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		•	•				
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	8					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		•					
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3	•					
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages		•					
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7 ¹					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	9					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	-/-					
AUTRE		affichage	type	1					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		•					
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 4,5 m sur Rue Gagné	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)		H-1							
	de moyenne densité		H-2							
	de haute densité		H-3	•	•					
	collective		H-4							
	maison mobile ou unimodulaire		H-5							
	Commerces (C)									
	de vente au détail		C-1							
	d'hébergement et restauration		C-2							
	à impact majeur		C-3							
	reliés aux véhicules légers		C-4							
	reliés aux véhicules lourds		C-5							
	Services (S)									
	de culture et éducation		S-1							
	de santé et services sociaux		S-2							
	administratifs		S-3							
	professionnels		S-4							
	de divertissements et loisirs		S-5							
	Indus. (I)									
	légère		I-1							
	lourde		I-2							
Ressource naturelle (N)										
mise en valeur et conservation		N-1								
expl. cont. de la faune et de la forêt		N-2								
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3								
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)										
production végétale et activités liées		A-1								
production animale et activités liées		A-2								
agrotouristique		A-3								
Récréa. (R)										
à faible impact		R-1								
à impact majeur		R-2								
Autres										
usages spécifiquement permis										
usages spécifiquement exclus										
usages complémentaires à l'habitation										
mixité d'usages										
BÂTIMENT	Structure			•						
	jumelée				•					
	contiguë				•					
	Marges									
	avant (m)		min.	4,5	4,5					
	latérale (m)		min.	3	0					
	latérale totale (m)		min.	6	3					
	arrière (m)		min.	6	6					
	Bâtiment									
	largeur (m)		min.	10	8					
			max.	-	-					
	hauteur (étages)		min.	-	-					
			max.	4	4					
	hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	16	16						
superficie d'implantation (m²)		min.	150	150						
RAPPORT										
logement/bâtiment		min. / max.	8/8	8/8						
AUTRE										
affichage		type	5	5						
entreposage extérieur		type								
projet intégré			•	•						
Lég.										
• Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée							
Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée							

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	

USAGES	Habitation (H)		H-1								
	de moyenne densité		H-2								
	de haute densité		H-3								
	collective		H-4								
	maison mobile ou unimodulaire		H-5								
	Commerces (C)		C-1								
	d'hébergement et restauration		C-2								
	à impact majeur		C-3								
	reliés aux véhicules légers		C-4								
	reliés aux véhicules lourds		C-5								
Services (S)		S-1									
de culture et éducation		S-2									
de santé et services sociaux		S-3									
administratifs		S-4									
professionnels		S-5									
de divertissements et loisirs		S-5									
Indus. (I)		I-1									
légère		I-2									
lourde		I-2									
Ressource naturelle (N)		N-1	•								
mise en valeur et conservation		N-2									
expl. cont. de la faune et de la forêt		N-3									
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-4	•								
autres exploitations contrôlées		N-4									
Agricole (A)		A-1									
production végétale et activités liées		A-2									
production animale et activités liées		A-3									
agrotouristique		A-3									
Récréa. (R)		R-1									
à faible impact		R-2									
à impact majeur		R-2									
Autres											
usages spécifiquement permis											
usages spécifiquement exclus											
usages complémentaires à l'habitation											
mixité d'usages											

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•						
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5							
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
		autres exploitations contrôlées	N-4							
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
		production animale et activités liées	A-2							
		agrotouristique	A-3							
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
		à impact majeur	R-2							
	Autres	usages spécifiquement permis								
		usages spécifiquement exclus								
		usages complémentaires à l'habitation								
		mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•						
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	6 ¹						
		latérale (m)	min.	0.9						
		latérale totale (m)	min.	1,8						
		arrière (m)	min.	6						
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7						
			max.	-						
		hauteur (étages)	min.	-						
			max.	1						
		hauteur (m)	min.	-						
			max.	6						
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65						
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE		affichage	type							
		entreposage extérieur	type							
		projet intégré								
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 1,5 m sur Ave. Girard 1,5 m sur Ave. Hébert	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•						
		de moyenne densité	H-2	•						
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5							
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
		autres exploitations contrôlées	N-4							
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
		production animale et activités liées	A-2							
		agrotouristique	A-3							
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
		à impact majeur	R-2							
	Autres	usages spécifiquement permis								
		usages spécifiquement exclus								
		usages complémentaires à l'habitation								
		mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•						
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹						
		latérale (m)	min.	0.9						
		latérale totale (m)	min.	1,8						
		arrière (m)	min.	6						
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6						
			max.	-						
		hauteur (étages)	min.	-						
			max.	2						
		hauteur (m)	min.	-						
			max.	9						
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65						
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/3						
AUTRE		affichage	type							
		entreposage extérieur	type							
		projet intégré								
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 1,5 m sur Rue Charbonneau 1,5 m sur Rue Côté	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			•	•		
		d'hébergement et restauration	C-2			•	•		
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4			•	•		
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3			•	•		
		professionnels	S-4			•	•		
		de divertissements et loisirs	S-5			•	•		
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•	•		
		usages spécifiquement exclus				•	•		
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				•	•		
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•		•		
		contiguë			•		•		
	Marges	avant (m)	min.	1,5 ¹	1,5 ¹	1,5 ¹	1,5 ¹		
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9	0		
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8	1,5		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7	7		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	3	3	3	3		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	12	12	12	12		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75	75	75		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	3/10	3/10				
AUTRE		affichage	type			2	2		
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 5370 – Vente au détail de piscines, de spas et leurs accessoires; 6993 – Syndicat et organisation similaire.	
Usages spécifiquement exclus : 56 – Vêtements et chaussures; 5971 – Vente au détail de bijoux; 6493 – Service de réparation de montres, d'horloges et bijouterie.	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 3 m sur Avenue Larivière	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2016-06-13	2016-871
2020-01-03	2019-1056

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	9					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 1,5 m sur Ave. Laliberté (côté Ouest)	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			•			
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹	4,5 ¹	4,5 ¹			
		latérale (m)	min.	0.9	0	0			
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	10	10			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65	65			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	3/4				
AUTRE		affichage	type			2			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 1543 – Maison pour personnes retraitées autonomes; 6517 – Clinique médicale (cabinet de médecins généralistes); 6598 – Service vétérinaire (animaux domestiques); 7425 – Gymnase et formation athlétique.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 1,5 m sur Ave. Barrette	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			•	•		
		d'hébergement et restauration	C-2			•	•		
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			•	•		
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3			•	•		
		professionnels	S-4			•	•		
		de divertissements et loisirs	S-5			•	•		
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				•	•		
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•		•		
		contiguë			•		•		
	Marges	avant (m)	min.	2	2	2	2		
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9	0		
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8	1,5		
		arrière (m)	min.	6	6	1,5	1,5		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	8	8	8	8		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	3	3	3	3		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	12	12	12	12		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75	75	75		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	3/24	3/24				
AUTRE		affichage	type			3	3		
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2019-10-18	2019-1051

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES				
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
	de moyenne densité	H-2	•					
	de haute densité	H-3						
	collective	H-4						
	maison mobile ou unimodulaire	H-5						
Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
	d'hébergement et restauration	C-2						
	à impact majeur	C-3						
	reliés aux véhicules légers	C-4						
	reliés aux véhicules lourds	C-5						
Services (S)	de culture et éducation	S-1						
	de santé et services sociaux	S-2						
	administratifs	S-3						
	professionnels	S-4						
	de divertissements et loisirs	S-5						
Indus. (I)	légère	I-1						
	lourde	I-2						
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
	autres exploitations contrôlées	N-4						
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
	production animale et activités liées	A-2						
	agrotouristique	A-3						
Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
	à impact majeur	R-2						
Autres	usages spécifiquement permis							
	usages spécifiquement exclus							
	usages complémentaires à l'habitation							
	mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée	•					
		jumelée						
		contiguë						
	Marges	avant (m)	min.	4.5				
		latérale (m)	min.	0.9				
		latérale totale (m)	min.	1,8				
		arrière (m)	min.	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7				
			max.	-				
		hauteur (étages)	min.	-				
max.			2					
hauteur (m)		min.	-					
		max.	9					
superficie d'implantation (m²)	min.	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/3					
AUTRE	affichage	type						
	entreposage extérieur	type						
	projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée				
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				Usages spécifiquement permis :				
				Usages spécifiquement exclus :				
				Usages complémentaires :				
NOTES PARTICULIÈRES								
AMENDEMENTS								
Date		No. Règlement						

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages		•		•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7.5	7.5	7.5			
		latérale (m)	min.	0.9	0	0,9			
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	9	9			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65	65			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	3/4				
AUTRE		affichage	type			2			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 5413 – Dépanneur (sans vente d'essence); 6232 – Salon de coiffure.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹	4,5 ¹				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 1,5 m sur Ave. Duret 1,5 m sur Ave. Girard	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
				-					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•	•			
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë				•			
	Marges	avant (m)	min.	7 ¹	7 ¹	7 ¹			
		latérale (m)	min.	1.5	0	0			
		latérale totale (m)	min.	4	2	2			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12	12	12			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	3	3	3			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	20	20	20			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	125	125	125			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	5/32	5/16	5/6			
AUTRE		affichage	type	5	5	5			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		•	•	•			
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 4,5 m sur Ave. Dufault	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹	4,5 ¹				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4	1/4				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 1,5 m sur Rue Iberville 1,5 m sur Rue Reilly	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹	4,5 ¹				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	3/4				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 1,5 m sur Ave. Du Collège 1,5 m sur Boul. de l'Université	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-06-18	2018-988

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-	-				
		latérale (m)	min.	-	-				
		latérale totale (m)	min.	-	-				
		arrière (m)	min.	-	-				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type		6				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2024-03-22	2023-0274

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES			
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•				
	de moyenne densité	H-2	•				
	de haute densité	H-3	•				
	collective	H-4					
	maison mobile ou unimodulaire	H-5					
Commerces (C)	de vente au détail	C-1					
	d'hébergement et restauration	C-2					
	à impact majeur	C-3					
	reliés aux véhicules légers	C-4					
	reliés aux véhicules lourds	C-5					
Services (S)	de culture et éducation	S-1					
	de santé et services sociaux	S-2					
	administratifs	S-3					
	professionnels	S-4					
	de divertissements et loisirs	S-5					
Indus. (I)	légère	I-1					
	lourde	I-2					
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1					
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3					
	autres exploitations contrôlées	N-4					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					
	production animale et activités liées	A-2					
	agrotouristique	A-3					
Récréa. (R)	à faible impact	R-1					
	à impact majeur	R-2					
Autres	usages spécifiquement permis						
	usages spécifiquement exclus						
	usages complémentaires à l'habitation						
	mixité d'usages						
BÂTIMENT				NOTES PARTICULIÈRES			
Structure	isolée		•				
	jumelée						
	contiguë						
Marges	avant (m)	min.	6,5				
	latérale (m)	min.	3				
	latérale totale (m)	min.	6				
	arrière (m)	min.	6				
Bâtiment	largeur (m)	min.	10				
		max.	-				
	hauteur (étages)	min.	-				
		max.	3				
	hauteur (m)	min.	-				
		max.	12				
superficie d'implantation (m²)	min.	100					
RAPPORT				AMENDEMENTS			
AUTRE	logement/bâtiment	min. / max.	6/8				
Lég.	affichage	type					
	entreposage extérieur	type					
	projet intégré						
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée				

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			•	•		
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4			•	•		
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4			•	•		
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•	•		
		usages spécifiquement exclus				•	•		
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				•	•		
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•		•		
		contiguë			•		•		
	Marges	avant (m)	min.	1,5 ¹	1,5 ¹	1,5 ¹	1,5 ¹		
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9	0		
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8	1,5		
		arrière (m)	min.	6	6	2	2		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7	7		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	2	2		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	9	9	9	9		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75	75	75		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/6				
AUTRE		affichage	type			3	3		
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 2736 à 2892 – Industrie légère du bois; 4927 – Service de déménagement; 6344 – Service d'aménagement paysager ou de déneigement;	
Usages spécifiquement exclus : 56 – Vêtements et chaussures; 5971 – Vente au détail de bijoux; 6493 – Service de réparation de montres, d'horloges et bijouterie.	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 3 m sur Avenue Larivière	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2021-04-16	2020-1125
2023-01-27	2022-1214

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4		•				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			•	•		
		d'hébergement et restauration	C-2			•	•		
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4			•	•		
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			•	•		
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4			•	•		
		de divertissements et loisirs	S-5			•	•		
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus				•	•		
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				•	•		
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•	•		
		jumelée					•		
		contiguë					•		
	Marges	avant (m)	min.	1,5 ¹	1,5 ¹	1,5 ¹	1,5 ¹		
		latérale (m)	min.	0,9	0,9	0,9	0		
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,8	1,8	1,5		
		arrière (m)	min.	6	2	2	2		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7	7		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	3	3	3	3		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	12	12	12	12		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75	75	75		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	3/8	4/12				
AUTRE		affichage	type		5	3	3		
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 6151 – Exploitation de biens immobiliers 6152 – Maison d'agents, de courtiers et de services d'administration des biens-fonds	
Usages spécifiquement exclus : 56 – Vêtements et chaussures; 5971 – Vente au détail de bijoux; 6493 – Service de réparation de montres, d'horloges et bijouterie.	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 3 m sur Ave. Lariivière	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2020-09-19	2020-1081

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			•	•		
		d'hébergement et restauration	C-2			•	•		
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4			•	•		
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4			•	•		
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•	•		
		usages spécifiquement exclus				•	•		
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				•	•		
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•		•		
		contiguë			•		•		
	Marges	avant (m)	min.	2	2	2	2		
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9	0		
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8	1,5		
		arrière (m)	min.	6	6	2	2		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7,5	7,5	7,5	7,5		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	3	3	3	3		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	12	12	12	12		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75	75	75		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	3/6	3/6				
AUTRE		affichage	type			3	3		
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 6993 – Syndicat et organisation similaire	
Usages spécifiquement exclus : 56 – Vêtements et chaussures; 5971 – Vente au détail de bijoux; 6493 – Service de réparation de montres, d'horloges et bijouterie.	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4					
AUTRE		affichage	type	7					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 1,5 m sur Boul. de l'Université 1,5 m sur Ave. Dufault 1,5 m sur Ave. Richard	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2022-04-23	2022-1190

USAGES			RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES				
Habitation (H)	de faible densité	H-1					
	de moyenne densité	H-2					
	de haute densité	H-3					
	collective	H-4					
	maison mobile ou unimodulaire	H-5					
Commerces (C)	de vente au détail	C-1					
	d'hébergement et restauration	C-2					
	à impact majeur	C-3					
	reliés aux véhicules légers	C-4					
	reliés aux véhicules lourds	C-5					
Services (S)	de culture et éducation	S-1					
	de santé et services sociaux	S-2					
	administratifs	S-3					
	professionnels	S-4					
	de divertissements et loisirs	S-5					
Indus. (I)	légère	I-1					
	lourde	I-2					
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•				
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3					
	autres exploitations contrôlées	N-4					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					
	production animale et activités liées	A-2					
	agrotouristique	A-3					
Récréa. (R)	à faible impact	R-1					
	à impact majeur	R-2					
Autres	usages spécifiquement permis						
	usages spécifiquement exclus						
	usages complémentaires à l'habitation						
	mixité d'usages						
BÂTIMENT			NOTES PARTICULIÈRES				
Structure	isolée		•				
	jumelée						
	contiguë						
Marges	avant (m)	min.	-				
	latérale (m)	min.	-				
	latérale totale (m)	min.	-				
	arrière (m)	min.	-				
Bâtiment	largeur (m)	min.	-				
		max.	-				
	hauteur (étages)	min.	-				
		max.	-				
	hauteur (m)	min.	-				
		max.	-				
superficie d'implantation (m²)	min.	-					
RAPPORT			AMENDEMENTS				
AUTRE	logement/bâtiment	min. / max.					
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES							
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					PAE			
	de moyenne densité	H-2						PIIA			
	de haute densité	H-3						PPCMOI			
	collective	H-4						Usages conditionnels			
	maison mobile ou unimodulaire	H-5									
Commerces (C)	de vente au détail	C-1						DISPOSITIONS PARTICULIÈRES			
	d'hébergement et restauration	C-2						Usages spécifiquement permis :			
	à impact majeur	C-3									
	reliés aux véhicules légers	C-4									
	reliés aux véhicules lourds	C-5									
Services (S)	de culture et éducation	S-1						Usages spécifiquement exclus :			
	de santé et services sociaux	S-2									
	administratifs	S-3									
	professionnels	S-4						Usages complémentaires :			
	de divertissements et loisirs	S-5									
Indus. (I)	légère	I-1									
	lourde	I-2									
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1									
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2									
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3									
	autres exploitations contrôlées	N-4									
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1									
	production animale et activités liées	A-2									
	agrotouristique	A-3									
Récréa. (R)	à faible impact	R-1									
	à impact majeur	R-2									
Autres	usages spécifiquement permis										
	usages spécifiquement exclus										
	usages complémentaires à l'habitation										
	mixité d'usages										
BÂTIMENT				NOTES PARTICULIÈRES							
Structure	isolée		•								
	jumelée										
	contiguë										
Marges	avant (m)	min.	6								
	latérale (m)	min.	0								
	latérale totale (m)	min.	3								
	arrière (m)	min.	6								
Bâtiment	largeur (m)	min.	7								
		max.	-								
	hauteur (étages)	min.	-								
		max.	2								
	hauteur (m)	min.	-								
		max.	9								
superficie d'implantation (m²)	min.	55									
RAPPORT				AMENDEMENTS							
	logement/bâtiment	min. / max.	1/1					Date	No. Règlement		
AUTRE	affichage	type									
	entreposage extérieur	type									
	projet intégré										
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée							
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée							

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES									
USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						PAE			
		de moyenne densité	H-2							PIIA			
		de haute densité	H-3							PPCMOI			
		collective	H-4							Usages conditionnels			
		maison mobile ou unimodulaire	H-5										
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							DISPOSITIONS PARTICULIÈRES			
		d'hébergement et restauration	C-2							Usages spécifiquement permis :			
		à impact majeur	C-3										
		reliés aux véhicules légers	C-4										
		reliés aux véhicules lourds	C-5										
	Services (S)	de culture et éducation	S-1									Usages spécifiquement exclus :	
		de santé et services sociaux	S-2										
		administratifs	S-3										
		professionnels	S-4										
		de divertissements et loisirs	S-5										
	Indus. (I)	légère	I-1							Usages complémentaires :			
		lourde	I-2										
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1										
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2										
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3											
autres exploitations contrôlées		N-4											
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1											
	production animale et activités liées	A-2											
	agrotouristique	A-3											
Récréa. (R)	à faible impact	R-1											
	à impact majeur	R-2											
Autres	usages spécifiquement permis												
	usages spécifiquement exclus												
	usages complémentaires à l'habitation												
	mixité d'usages												
BÂTIMENT				NOTES PARTICULIÈRES									
BÂTIMENT	Structure	isolée	•						1 : 1,5 m sur Ave. Dufault 1,5 m sur Ave. Richard				
		jumelée											
		contiguë											
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹									
		latérale (m)	min.	0.9									
		latérale totale (m)	min.	1,8									
		arrière (m)	min.	6									
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7									
			max.	-									
		hauteur (étages)	min.	-									
			max.	2									
		hauteur (m)	min.	-									
			max.	9									
superficie d'implantation (m ²)	min.	75											
RAPPORT	logement/bâtiment		min. / max.	1/2					AMENDEMENTS				
AUTRE	affichage		type						Date	No. Règlement			
	entreposage extérieur		type										
	projet intégré												
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée									
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée									

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	9					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 1,5 m sur Ave. Richard	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4		•				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			•			
		de santé et services sociaux	S-2			•			
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5			•			
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•	• ²		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages			•	•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•	•		
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7 ¹	7 ¹	7 ¹	7 ¹	-	
		latérale (m)	min.	4	4	4	4	-	
		latérale totale (m)	min.	8	8	8	8	-	
		arrière (m)	min.	8	8	8	8	-	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	-	-	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	3	3	-	-	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	15	15	-	-	-	
		superficie d'implantation (m ²)	min.	80	80	150	150	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	7/16	7/20	-/-	-/-		
AUTRE		affichage	type		2	2	2	2	
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis : 1543 – Maison pour personnes retraitées autonomes; 5020 – Entreposage pour un usage commercial et industriel; ² 6241 – Salon funéraire; 6590 – Administration d'entreprise, d'industrie et siège social; 6834 – École de beaux-arts et de musique; 6835 – École de danse; 9831 – Service de construction (bureau administratif, de vente et de soumission uniquement).
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 3 m sur Rue Des Oblats 2 : En usage principal à l'intérieur de bâtiments fermés en lien avec un usage du groupe d'usages "Services (S)"

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922
2018-12-02	2018-1007
2019-11-15	2019-1052

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	9					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/8					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 1,5 m sur Rue Charlebois 1,5 m sur Rue Iberville 1,5 m sur Rue Reilly	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT									
Structure	isolée		●						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	-						
	latérale (m)	min.	-						
	latérale totale (m)	min.	-						
	arrière (m)	min.	-						
Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT									
	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE									
	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2	•					
		administratifs	S-3	•					
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5	•					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	8					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 7631 – Jardin communautaire.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
15-08-2016	2016-883

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹	4,5 ¹				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	3/4				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 1,5 m sur Ave. Portage	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2017-01-02	2016-903

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	10					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 1,5 m sur Ave. Blais 1,5 m sur Ave. Forget	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5	●					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

BÂTIMENT	Structure	isolée	●					
		jumelée						
contiguë								
Marges	avant (m)	min.	4.5					
	latérale (m)	min.	0.9					
	latérale totale (m)	min.	1,8					
	arrière (m)	min.	2					
Bâtiment	largeur (m)	min.	3,5					
		max.						
	hauteur (étages)	min.						
		max.	1					
	hauteur (m)	min.						
		max.	6					
superficie d'implantation (m ²)	min.	45						

RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1					

AUTRE	affichage	type						
	entreposage extérieur	type						
	projet intégré							

Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2	•	•					
	de haute densité	H-3	•						
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée			•					
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	4,5	4,5					
	latérale (m)	min.	1,5	0					
	latérale totale (m)	min.	4,5	3					
	arrière (m)	min.	6	6					
Bâtiment	largeur (m)	min.	10	8					
		max.	-	-					
	hauteur (étages)	min.	-	-					
		max.	3	3					
	hauteur (m)	min.	-	-					
		max.	15	15					
superficie d'implantation (m²)	min.	100	85						

RAPPORT	
	logement/bâtiment min. / max. 4/8 4/6

AUTRE	
	affichage type
	entreposage extérieur type
	projet intégré

Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2		•	•			
		de haute densité	H-3		•	•			
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2	•					
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée			•				
		contiguë			•				
	Marges	avant (m)	min.	9	7	7			
		latérale (m)	min.	4	1,5	0			
		latérale totale (m)	min.	8	4,5	3			
		arrière (m)	min.	8	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	10	8			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	-	3	3			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	16	16			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	130	100			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.		4/12	4/8			
AUTRE		affichage	type	2	5	5			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		•	•	•			
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	3	2				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12	12				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	3				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	15	15				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	125	125				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	5/16	5/12				
AUTRE		affichage	type	5	5				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	12	12				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	75	50				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8 ¹					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	1					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	8					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 7,5 m sur Blvd. Québec 6 m sur Place Tourigny	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages		•					
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8 ¹	8 ¹				
		latérale (m)	min.	0.9	0.9				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,8				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	3/8					
AUTRE		affichage	type		2				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 5361 – Vente au détail d'articles, d'accessoires d'aménagement paysager et de jardin; 5370 – Vente au détail de piscines, de spas et leurs accessoires; 5981 – Vente au détail de combustibles incluant le bois de chauffage; 6231 – Salon de beauté (maquillage, manucure, etc.); 6232 – Salon de coiffure; 6234 – Salon de bronzage ou de massage.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 3 m sur Ave. Dallaire 6 m sur Place Tourigny	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5 ¹					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	9					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 2 m sur Ave. Dallaire	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8 ¹					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 6,5 m sur Ave. Des Bouleaux 6 m sur Blvd. Québec 6,5 m sur Rue des Pins (Ouest de Rue des Bouleaux)	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6,5 ¹					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 6 m sur Blvd. Québec 8,5 m sur Rue des Pins (Est de la rue des Bouleaux) 5 m sur Rue des Peupliers	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9				
		latérale (m)	min.	4	0				
		latérale totale (m)	min.	8	4				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12	12				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	3				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	12	12				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	125	125				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	3/16	3/8				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	7						
	latérale (m)	min.	0.9						
	latérale totale (m)	min.	1,8						
	arrière (m)	min.	6						
Bâtiment	largeur (m)	min.	7						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	2						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	11						
superficie d'implantation (m ²)	min.	65							

RAPPORT									
	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						

AUTRE									
	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

BÂTIMENT	Structure	isolée	•						
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	9						
superficie d'implantation (m²)	min.	125							

RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	5/6						

AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré	•							

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES						
	Habitation (H)	de faible densité	H-1						PAE	
		de moyenne densité	H-2						PIIA	
		de haute densité	H-3						PPCMOI	
		collective	H-4						Usages conditionnels	
		maison mobile ou unimodulaire	H-5							
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1								
	de santé et services sociaux	S-2								
	administratifs	S-3								
	professionnels	S-4								
	de divertissements et loisirs	S-5								
Indus. (I)	légère	I-1								
	lourde	I-2								
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2								
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3								
	autres exploitations contrôlées	N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1								
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3								
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis									
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation									
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure	isolée	•							
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	-						
		latérale (m)	min.	-						
		latérale totale (m)	min.	-						
		arrière (m)	min.	-						
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
			max.	-						
		hauteur (étages)	min.	-						
			max.	-						
		hauteur (m)	min.	-						
			max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-								
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.								
AUTRE	affichage	type	6							
	entreposage extérieur	type								
	projet intégré									
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						
NOTES PARTICULIÈRES										
AMENDEMENTS										
Date			No. Règlement							

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9				
		latérale (m)	min.	4	0				
		latérale totale (m)	min.	8	4				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12	12				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	4	4				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	20	20				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	125	125				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	6/24	7/12				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		•	•				
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-12-02	2018-1007

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3		•				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5	•					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	1,5	7				
		latérale (m)	min.	0,9	3				
		latérale totale (m)	min.	1,8	6				
		arrière (m)	min.	2	3				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	3,6	10				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	1	3				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	5	15				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	100				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	8/12				
AUTRE		affichage	type		5				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré			•				
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2021-07-09	2021-1133

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8 ¹					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	3					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	15					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	100					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	4/50					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 3 m sur Ave. Dallaire	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7 ¹					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7.5					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	90					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 9 m sur Blvd. Québec	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•						
		de moyenne densité	H-2	•						
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5							
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
		autres exploitations contrôlées	N-4							
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
		production animale et activités liées	A-2							
		agrotouristique	A-3							
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
		à impact majeur	R-2							
	Autres	usages spécifiquement permis								
		usages spécifiquement exclus								
		usages complémentaires à l'habitation								
		mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•						
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	2,5 ¹						
		latérale (m)	min.	0.9						
		latérale totale (m)	min.	1,8						
		arrière (m)	min.	6						
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7						
			max.	-						
		hauteur (étages)	min.	-						
			max.	2						
		hauteur (m)	min.	-						
			max.	15						
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65						
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4						
AUTRE		affichage	type							
		entreposage extérieur	type							
		projet intégré								
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 9 m sur Blvd. Québec 4,5 m sur Rue Des Oblats 1,5 m sur Rue Iberville Ouest	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6 ¹	6 ¹				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 3 m sur Ave. Dallaire 1,5 m sur Rue Montréal 1,5 m sur Rue Notre-Dame	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•				
		de santé et services sociaux	S-2		•				
		administratifs	S-3		•				
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages		•	•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	8	8				
		arrière (m)	min.	9	9				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	4	4				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	7/-					
AUTRE		affichage	type	5	2				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		•	•				
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	3 ¹					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	3					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	15					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	75					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/40					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 1,5 m sur Ave. Iberville Ouest 1,5 m sur Rue Notre-Dame	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3	•	•	•			
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•				
		contiguë			•				
	Marges	avant (m)	min.	6 ¹	6 ¹	6 ²			
		latérale (m)	min.	1,5	0	1,5 ²			
		latérale totale (m)	min.	4,5	3	4,5 ²			
		arrière (m)	min.	6	6	6 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	8	10			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	2	2	2			
			max.	4	4	4			
		hauteur (m)	min.	9	9	9			
			max.	19	19	23			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	100	85	100			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	6/12	4/8	13/32			
AUTRE		affichage	type	5	5				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		•	•				
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Abrogé 2 : Une distance minimale de trois (3) mètres par étage du bâtiment est requise entre un bâtiment abritant un usage de la classe « H-3 » de 13 logements et plus et les limites de propriété d'un terrain d'un usage « H-1 » de la zone « 2088 ». Cette marge doit être végétalisée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2024-05-17	2023-1280

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1			•			
		de moyenne densité	H-2	•	•	•			
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•			•		
		jumelée			•				
		contiguë				•			
	Marges	avant (m)	min.	6 ¹	6 ¹	6 ¹	6 ¹		
		latérale (m)	min.	4	0	0	4		
		latérale totale (m)	min.	8	4	4	8		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	15	15	5,5	15		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	4	4	4	4		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	18	18	18	18		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	150	150	250	65		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	5/24	5/12	1/6			
AUTRE		affichage	type	5	5	5	2		
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		•	•	•	•		
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 6541 – Service de garderie.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 9 m sur Boul. Québec	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•				
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	3 ¹	3 ¹				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	24	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	15	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	250	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	7/75					
AUTRE		affichage	type	5	2				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 9 m sur Blvd. Québec	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 2,5 m sur Ave. Dallaire	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6 ¹	6 ¹	6 ¹			
		latérale (m)	min.	0.9	0	0.9			
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	9	9			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65	65			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4	1/2	-/9			
AUTRE		affichage	type			5			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 1543 – Maison pour personnes retraitées autonomes.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 1,5 m sur Ave. Fortin 1,5 m sur Ave. Mercier	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5	5				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4	2/2				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 1,5 m sur Ave. Fortin 1,5 m sur Ave. Wolfe	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	2,5 ¹	2,5 ¹				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12	12				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	6	6				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	25	25				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	125	125				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	4/40	4/12				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 1,5 m sur Ave. Fortin 9 m sur Blvd. Québec 5 m sur Rue Mgr.-Latulipe Ouest 5 m sur Rue Pinder Ouest 5 m sur Rue Montréal Ouest	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6 ¹					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	9					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 2,5 m sur Ave. Fortin 1,5 m sur Ave. Mercier	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1	•						
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	4.5						
	latérale (m)	min.	1,5						
	latérale totale (m)	min.	3						
	arrière (m)	min.	4.5						
Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	-						
	superficie d'implantation (m ²)	min.	-						
RAPPORT									
	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE									
	affichage	type	2						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4	•					
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages		•					
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	0	0				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,8				
		arrière (m)	min.	3	3				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	12	12				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6					
AUTRE		affichage	type		2				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 5892 – Comptoir fixe (frites, hot dogs ou crème glacée),	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹	4,5 ¹				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,8				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	-/9				
AUTRE		affichage	type		5				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 1543 – Maison pour personnes retraitées autonomes;	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 1,5 m sur Ave. Fortin.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
15-08-2016	2016-883

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	3					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	100					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/12					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 9 m sur Blvd. Québec	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	-						
	latérale (m)	min.	-						
	latérale totale (m)	min.	-						
	arrière (m)	min.	-						
Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							

RAPPORT									
	logement/bâtiment	min. / max.							

AUTRE									
	affichage	type	2						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1	•					
		d'hébergement et restauration	C-2	•					
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3	•					
		professionnels	S-4	•					
		de divertissements et loisirs	S-5	•					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•	• ²				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages		•					
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7 ¹	7 ¹				
		latérale (m)	min.	1.5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	3	3				
		arrière (m)	min.	3	3				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	3				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	18	18				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	200	200				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	4	4				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		•	•				
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 6541 – Service de garderie; 2: 5990 – Vente au détail de cannabis, de leurs produits dérivés et accessoires de consommation de cannabis.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 2,5 m sur 20 ième Rue 2,5 m sur Ave. Richelieu	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2016-10-17	2016-897
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		•				
		d'hébergement et restauration	C-2		•				
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3		•				
		professionnels	S-4		•				
		de divertissements et loisirs	S-5		•				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages		•	•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	g ¹	g ¹				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	8	8				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	15	15				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	130	130				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	3/-					
AUTRE		affichage	type	5	2	7			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée				
		Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 1543 – Maison pour personnes retraitées autonomes; 4621 – Terrain de stationnement pour automobiles; 6353 – Service de location d'automobile.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 2,5 m sur 21 ième Rue	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2022-04-23	2022-1190

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4		•				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			•			
		d'hébergement et restauration	C-2			•			
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3			•			
		professionnels	S-4			•			
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	2,5 ¹	2,5 ¹	2,5 ¹			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5			
		latérale totale (m)	min.	3	3	3			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	9	9			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65	65			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4	4/-				
AUTRE		affichage	type		5	3			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 7 m sur Boulevard Rideau	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5 ¹	5 ¹				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 2,5 m sur 20 ième Rue 2,5 m sur 21 ième Rue	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5,5 ¹	5,5 ¹				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 2,5 m sur 20 ième Rue 2,5 m sur 21 ième Rue	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6,5 ¹	6,5 ¹				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 2,5 m sur 19 ième Rue 2,5 m sur 20 ième Rue 2,5 m sur 21 ième Rue	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6 ¹	6 ¹				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 2,5 m sur la 2e marge avant 2,5 m sur 20 ième rue (au sud de Ave. Richelieu) 2,5 m sur Ave. Richelieu (côté sud)	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•				
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4		•				
		de divertissements et loisirs	S-5		•				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1		•				
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages			•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	8	8				
		arrière (m)	min.	8	8				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	12	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	130	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	7/16					
AUTRE		affichage	type		2				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		•	•			
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•	•			
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4		•	•			
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•	•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages			•	•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée				•			
		contiguë				•			
	Marges	avant (m)	min.	0 ¹	0 ¹	0 ¹			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	0			
		latérale totale (m)	min.	3	3	1,5			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10	10			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	9	9			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	130	130	130			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	3/8					
AUTRE		affichage	type		2	2			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 3630 – Industrie de produits en pierre; 581 – Restauration avec service complet ou restreint; 5892 – Comptoir fixe (frites, burger, hot-dogs ou crème glacée); 5992 – Vente au détail de monuments funéraires et de pierres tombales.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 2,5 m sur 19 ième Rue	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹	4,5 ¹				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 2,5 m sur la 2e marge avant	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES			RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES					
Habitation (H)	de faible densité	H-1						
	de moyenne densité	H-2						
	de haute densité	H-3						
	collective	H-4						
	maison mobile ou unimodulaire	H-5						
Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
	d'hébergement et restauration	C-2						
	à impact majeur	C-3						
	reliés aux véhicules légers	C-4						
	reliés aux véhicules lourds	C-5						
Services (S)	de culture et éducation	S-1						
	de santé et services sociaux	S-2						
	administratifs	S-3	•					
	professionnels	S-4						
	de divertissements et loisirs	S-5						
Indus. (I)	légère	I-1						
	lourde	I-2						
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
	autres exploitations contrôlées	N-4						
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
	production animale et activités liées	A-2						
	agrotouristique	A-3						
Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
	à impact majeur	R-2						
Autres	usages spécifiquement permis							
	usages spécifiquement exclus							
	usages complémentaires à l'habitation							
	mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée	•					
		jumelée						
		contiguë						
	Marges	avant (m)	min.	12				
		latérale (m)	min.	4				
		latérale totale (m)	min.	8				
		arrière (m)	min.	12				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-				
			max.	-				
		hauteur (étages)	min.	-				
			max.	-				
		hauteur (m)	min.	-				
			max.	-				
superficie d'implantation (m²)	min.	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE	affichage	type	3					
	entreposage extérieur	type						
	projet intégré							
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES			AMENDEMENTS					
Usages spécifiquement permis :			Date					
Usages spécifiquement exclus :			No. Règlement					
Usages complémentaires :								

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•	•			
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë				•			
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	0,9	0	0			
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,5			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12	12	12			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	3	3	3			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	12	12	12			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	125	125	125			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	5/8	5/8	5/6			
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		•	•	•			
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹	4,5 ¹				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	1	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	6	6				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 2,5 m sur 15 ième Rue	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		•				
		d'hébergement et restauration	C-2		•				
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5		•				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	12 ¹	12 ¹				
		latérale (m)	min.	6	6				
		latérale totale (m)	min.	12	12				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	20	50				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	3	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	9	9				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	400	1 500				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	8/-					
AUTRE		affichage	type	1	4				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 6111 – Service bancaire; 6112 – Service spécialisés reliés à l'activité bancaire; 6732 – Comptoir postal.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 6 m sur 12 ième Rue	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹	4,5 ¹				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 2,5 m sur Ave. Elisabeth 2,5 m sur Ave. Gatineau 2,5 m sur Ave. Laval 2,5 m sur Ave. Thompson	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹	4,5 ¹				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 2,5 m sur Ave. Thompson	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	•					
		reliés aux véhicules légers	C-4	•					
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus		•					
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages		•					
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹	4,5 ¹				
		latérale (m)	min.	0.9	0.9				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,8				
		arrière (m)	min.	3	3				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7.5	7.5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	12	12				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type		2				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 6441 – Service de réparation et d'entretien de véhicules lourds; 6592 – Service de génie; 6835 – École de danse; 7425 – Gymnase et formation athlétique; 8551 – Service de géologie.	
Usages spécifiquement exclus : 6372 – Entreposage en vrac à l'extérieur.	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 2,5 m sur Ave. Elisabeth 2,5 m sur Ave. Thompson	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2020-11-06	Règl. 2020-1101

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4			•			
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹	4,5 ¹	4,5 ¹			
		latérale (m)	min.	0.9	0	0.9			
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	10	10			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65	65			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/18	1/1				
AUTRE		affichage	type			2			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 2046 – Fabrication de crème glacée et de desserts congelés; 2081 – Industrie de confiseries chocolatées; 5891 – Industries d'autres produits alimentaires; 4612 – Garage de stationnement pour véhicules lourds (infrastructure); 5891 – Traiteurs; 7425 – Gymnase et formation athlétique.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 2,5 m sur Ave. Elisabeth 2,5 m sur Ave. Thompson	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2020-11-06	Règl. 2020-1101

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		•				
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3		•				
		professionnels	S-4		•				
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•	•			
		usages spécifiquement exclus			•				
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages			•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6 ¹	6 ¹	-			
		latérale (m)	min.	0.9	0.9	-			
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	-			
		arrière (m)	min.	6	6	-			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7.5	7.5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	9	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	3/16					
AUTRE		affichage	type		3				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 581 – Restauration avec service complet ou restreint. 4710 – Tour de télécommunication	
Usages spécifiquement exclus : 4710 – Tour de télécommunication 56 – Vente au détail de vêtements et d'accessoires; 6493 – Service de réparation de montres, d'horloges et bijouterie.	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 2,5 m sur 13 ième Rue 2,5 m sur 14 ième Rue	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	41					
		latérale (m)	min.	1.5					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	9					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	3					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	12					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	125					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 6534 – Centre d'entraide et de ressource communautaire (incluant ressource d'hébergement, de meubles, d'alimentation et de vente).	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 1,5 m sur Ave. Ste-Anne	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6 ¹	6 ¹				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65				

RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					

AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 2,5 m sur 16 ième Rue 2,5 m sur 17 ième Rue	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES										
	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						PAE				
		de moyenne densité	H-2							PIIA				
		de haute densité	H-3							PPCMOI				
		collective	H-4							Usages conditionnels				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5											
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Usages spécifiquement permis :			
		d'hébergement et restauration	C-2											
		à impact majeur	C-3											
		reliés aux véhicules légers	C-4											
		reliés aux véhicules lourds	C-5											
	Services (S)	de culture et éducation	S-1									Usages spécifiquement exclus :		
		de santé et services sociaux	S-2											
		administratifs	S-3											
		professionnels	S-4											
		de divertissements et loisirs	S-5											
	Indus. (I)	légère	I-1										Usages complémentaires :	
		lourde	I-2											
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1											
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2											
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3												
autres exploitations contrôlées		N-4												
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1												
	production animale et activités liées	A-2												
	agrotouristique	A-3												
Récréa. (R)	à faible impact	R-1												
	à impact majeur	R-2												
Autres	usages spécifiquement permis													
	usages spécifiquement exclus													
	usages complémentaires à l'habitation													
	mixité d'usages													
BÂTIMENT				NOTES PARTICULIÈRES										
	Structure	isolée	•											
		jumelée												
		contiguë												
	Marges	avant (m)	min.	5										
		latérale (m)	min.	1,5										
		latérale totale (m)	min.	3										
		arrière (m)	min.	6										
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7										
			max.	-										
		hauteur (étages)	min.	-										
			max.	2										
		hauteur (m)	min.	-										
			max.	10										
	superficie d'implantation (m²)	min.	65											
RAPPORT				AMENDEMENTS										
		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					Date	No. Règlement				
AUTRE		affichage	type											
		entreposage extérieur	type											
		projet intégré												
Lég.	•	Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée									
		Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée									

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4 ¹	4 ¹	4 ¹			
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9			
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	10	10			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65	65			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/1				
AUTRE		affichage	type			2			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 6542 – Maison pour personnes en difficulté.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 2,5 m sur la 2e marge avant	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,8				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12	12				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	3				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	12	12				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	125	125				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	7/24					
AUTRE		affichage	type	5	2				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 6541 – Service de garderie.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹	4,5 ¹				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 2,5 m sur 10 ième Rue 2,5 m sur 11 ième Rue	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3	•						
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1	• ¹						
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
4621 – Terrain de stationnement pour automobile;	
6534 – Centre d'entraide ou de ressource communautaire incluant ressource d'hébergement, de meubles ou d'alimentation.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	4,5 ²						
	latérale (m)	min.	3						
	latérale totale (m)	min.	6						
	arrière (m)	min.	3						
Bâtiment	largeur (m)	min.	7,5						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	2						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	11						
superficie d'implantation (m ²)	min.	100							

RAPPORT									
	logement/bâtiment min. / max.								

AUTRE									
	affichage type 2								
	entreposage extérieur type								
	projet intégré								

Lég.									
•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Superficie de plancher maximale de 500 m²	
2 : 2,5 m sur la 2 ième marge avant	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	•					
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	• ¹					
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	9					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	125					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 6263 – Service de toiletteage 6534 – Centre d'entraide ou de ressource communautaire incluant ressource d'hébergement, de meubles ou d'alimentation; 9821 – Vente au détail de nourritures et accessoires pour animaux.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : superficie de plancher maximale de 500 m²	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•					
	de moyenne densité	H-2	•						
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée			•					
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	5,5 ¹	5,5 ¹					
	latérale (m)	min.	0,9	0					
	latérale totale (m)	min.	1,8	1,5					
	arrière (m)	min.	6	6					
Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7					
		max.	-	-					
	hauteur (étages)	min.	-	-					
		max.	2	2					
	hauteur (m)	min.	-	-					
		max.	11	11					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						

RAPPORT									
	logement/bâtiment min. / max.	1/6	1/1						
AUTRE									
	affichage type								
	entreposage extérieur type								
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 2,5 m sur la 2 ième marge avant	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5							
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
		autres exploitations contrôlées	N-4							
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
		production animale et activités liées	A-2							
		agrotouristique	A-3							
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
		à impact majeur	R-2							
	Autres	usages spécifiquement permis								
		usages spécifiquement exclus								
		usages complémentaires à l'habitation								
		mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•						
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	6,5 ¹						
		latérale (m)	min.	0,9						
		latérale totale (m)	min.	1,8						
		arrière (m)	min.	6						
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7						
			max.	-						
		hauteur (étages)	min.	-						
			max.	2						
		hauteur (m)	min.	-						
			max.	9						
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65						
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE		affichage	type							
		entreposage extérieur	type							
		projet intégré								
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 2,5 m sur 10 ième Rue	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3	•					
		professionnels	S-4	•					
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages		•					
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹	4,5 ¹				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.						
		hauteur (étages)	min.						
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.						
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/8					
AUTRE		affichage	type		1				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 7112 – Musée; 7113 – Galerie d'art.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1: 2,5 m sur la 2 ième marge avant	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5	4,5	-			
		latérale (m)	min.	0,9	0	-			
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	-			
		arrière (m)	min.	6	6	-			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	9	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/1				
AUTRE		affichage	type			1			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 4621 – Terrain de stationnement pour automobiles; 4710 – Tour de télécommunication.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•				
		contiguë			•				
	Marges	avant (m)	min.	4 ¹	4 ¹	4 ¹			
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9			
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	9	9			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65	65			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/1				
AUTRE		affichage	type			2			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 6541 – Service de garderie.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 2,5 m sur la 2 ième marge avant	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7 ¹					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	9					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 2,5 m sur 3 ième Rue	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•				
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	8	8				
		arrière (m)	min.	9	9				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	2	-				
			max.	3	3				
		hauteur (m)	min.	9	-				
			max.	15	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	100	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	7/30					
AUTRE		affichage	type	2	2				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
6712 – Administration publique provinciale	
6834 – École de beaux-arts et de musique.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2023-07-28	2023-1248

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4 ¹	4 ¹				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 0 m sur Ave. Frédéric Hébert	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹	4,5 ¹	-			
		latérale (m)	min.	0.9	0	-			
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	-			
		arrière (m)	min.	6	6	-			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	9	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	3/4				
AUTRE		affichage	type			1			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 4621 – Terrain de stationnement pour automobile.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 1,5 m sur Ave. Portage	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7 ¹					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	9					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 2,5 m sur la 2 ième marge avant	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5	•					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée							
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	1					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 4621 – Terrain de stationnement pour automobile; 7442 – Rampe d'accès et stationnement.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4	•	•				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			•			
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4			•			
		de divertissements et loisirs	S-5			•			
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9	9			
		latérale (m)	min.	4	0	4			
		latérale totale (m)	min.	8	4	8			
		arrière (m)	min.	7	7	7			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	15	15	15			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	4	4	4			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	16	16	16			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	150	150	150			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	8/24	8/12				
AUTRE		affichage	type	5	5	3			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		•	•	•			
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 541 – Vente au détail de produits de l'alimentation (avec ou sans boucherie); 542 - Vente au détail de la viande et du poisson; 543 – Vente au détail de fruits et légumes et marché public; 5450 – Vente au détail de produits laitiers (bar laitier); 546 – Vente au détail de produits de la boulangerie et de la pâtisserie; 581 – Restauration avec service complet ou restreint ¹ ; 5891 – Traiteurs; 5911 – Vente au détail de médicaments et d'articles divers (pharmacies); 5912 – Vente au détail d'articles de soins personnels et de produits de beauté; 5921 – Vente au détail de boissons alcoolisées; 6214 – Service de buanderie et de nettoyage à sec (libre-service); 623 – Salon de beauté, de coiffure et autres salons; 6563 – Salon d'esthétique (épilation, traitement de la peau, etc.); 9821 – Vente au détail de nourriture et accessoires pour animaux.	
Usages spécifiquement exclus	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1: Les commerces avec service au volant sont prohibés	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2024-07-26	2024-1304

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES			
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•				
	de moyenne densité	H-2					
	de haute densité	H-3					
	collective	H-4					
	maison mobile ou unimodulaire	H-5					
Commerces (C)	de vente au détail	C-1					
	d'hébergement et restauration	C-2					
	à impact majeur	C-3					
	reliés aux véhicules légers	C-4					
	reliés aux véhicules lourds	C-5					
Services (S)	de culture et éducation	S-1					
	de santé et services sociaux	S-2					
	administratifs	S-3					
	professionnels	S-4					
	de divertissements et loisirs	S-5					
Indus. (I)	légère	I-1					
	lourde	I-2					
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1					
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3					
	autres exploitations contrôlées	N-4					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					
	production animale et activités liées	A-2					
	agrotouristique	A-3					
Récréa. (R)	à faible impact	R-1					
	à impact majeur	R-2					
Autres	usages spécifiquement permis						
	usages spécifiquement exclus						
	usages complémentaires à l'habitation						
	mixité d'usages						
BÂTIMENT				NOTES PARTICULIÈRES			
Structure	isolée	•					
	jumelée						
	contiguë						
Marges	avant (m)	min.	7				
	latérale (m)	min.	0.9				
	latérale totale (m)	min.	1,8				
	arrière (m)	min.	6				
Bâtiment	largeur (m)	min.	7				
		max.	-				
	hauteur (étages)	min.	-				
		max.	2				
	hauteur (m)	min.	-				
		max.	12				
superficie d'implantation (m²)	min.	75					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1				
AUTRE	affichage	type					
	entreposage extérieur	type					
	projet intégré						
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				AMENDEMENTS			
Usages spécifiquement permis :				Date			
Usages spécifiquement exclus :				No. Règlement			
Usages complémentaires :							

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	7						
	latérale (m)	min.	0.9						
	latérale totale (m)	min.	1,8						
	arrière (m)	min.	6						
Bâtiment	largeur (m)	min.	7						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	2						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	12						
superficie d'implantation (m²)	min.	85							

RAPPORT									
	logement/bâtiment min. / max. 1/2								

AUTRE									
	affichage type								
	entreposage extérieur type								
	projet intégré								

Lég.			
•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	3				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	15	15				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/2				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•						
		de moyenne densité	H-2	•						
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5							
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
		autres exploitations contrôlées	N-4							
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
		production animale et activités liées	A-2							
		agrotouristique	A-3							
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
		à impact majeur	R-2							
	Autres	usages spécifiquement permis								
		usages spécifiquement exclus								
		usages complémentaires à l'habitation								
		mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•						
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	6						
		latérale (m)	min.	0.9						
		latérale totale (m)	min.	1,8						
		arrière (m)	min.	6						
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7						
			max.	-						
		hauteur (étages)	min.	-						
			max.	2						
		hauteur (m)	min.	-						
			max.	6						
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65						
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/3						
AUTRE		affichage	type							
		entreposage extérieur	type							
		projet intégré								
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	1					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	6					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•					
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée			•					
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	7.5	7.5					
	latérale (m)	min.	0.9	0					
	latérale totale (m)	min.	1,8	1,5					
	arrière (m)	min.	6	6					
Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7					
		max.	-	-					
	hauteur (étages)	min.	-	-					
		max.	1	1					
	hauteur (m)	min.	-	-					
		max.	7	7					
superficie d'implantation (m²)	min.	65	65						

RAPPORT	
	logement/bâtiment min. / max. 1/1 1/1

AUTRE	
	affichage type
	entreposage extérieur type
	projet intégré

Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES									
PAE									
PIIA									
PPCMOI									
Usages conditionnels									
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usages spécifiquement permis :									
Usages spécifiquement exclus :									
Usages complémentaires :									
NOTES PARTICULIÈRES									
AMENDEMENTS									
Date			No. Règlement						

USAGES	Habitation (H)								
	de faible densité		H-1						
	de moyenne densité		H-2						
	de haute densité		H-3						
	collective		H-4						
	maison mobile ou unimodulaire		H-5						
	Commerces (C)								
	de vente au détail		C-1						
	d'hébergement et restauration		C-2						
	à impact majeur		C-3						
reliés aux véhicules légers		C-4							
reliés aux véhicules lourds		C-5							
Services (S)									
de culture et éducation		S-1	•						
de santé et services sociaux		S-2							
administratifs		S-3							
professionnels		S-4							
de divertissements et loisirs		S-5							
Indus. (I)									
légère		I-1							
lourde		I-2							
Ressource naturelle (N)									
mise en valeur et conservation		N-1	•						
expl. cont. de la faune et de la forêt		N-2							
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)									
production végétale et activités liées		A-1							
production animale et activités liées		A-2							
agrotouristique		A-3							
Récréa. (R)									
à faible impact		R-1							
à impact majeur		R-2							
Autres									
usages spécifiquement permis									
usages spécifiquement exclus									
usages complémentaires à l'habitation									
mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure								
	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
	Marges								
	avant (m)		min.	-					
	latérale (m)		min.	-					
	latérale totale (m)		min.	-					
	arrière (m)		min.	-					
	Bâtiment								
largeur (m)		min.	-						
		max.	-						
hauteur (étages)		min.	-						
		max.	-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)		min.	-						
RAPPORT									
logement/bâtiment		min. / max.							
AUTRE									
affichage		type	5						
entreposage extérieur		type							
projet intégré									
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES								
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•							PAE		
	de moyenne densité	H-2								PIIA		
	de haute densité	H-3								PPCMOI		
	collective	H-4								Usages conditionnels		
	maison mobile ou unimodulaire	H-5										
Commerces (C)	de vente au détail	C-1								DISPOSITIONS PARTICULIÈRES		
	d'hébergement et restauration	C-2								Usages spécifiquement permis :		
	à impact majeur	C-3								Usages spécifiquement exclus :		
	reliés aux véhicules légers	C-4										
	reliés aux véhicules lourds	C-5										
Services (S)	de culture et éducation	S-1								Usages complémentaires :		
	de santé et services sociaux	S-2										
	administratifs	S-3										
	professionnels	S-4										
	de divertissements et loisirs	S-5										
Indus. (I)	légère	I-1										
	lourde	I-2										
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1										
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2										
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3										
	autres exploitations contrôlées	N-4										
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1										
	production animale et activités liées	A-2										
	agrotouristique	A-3										
Récréa. (R)	à faible impact	R-1										
	à impact majeur	R-2										
Autres	usages spécifiquement permis											
	usages spécifiquement exclus											
	usages complémentaires à l'habitation											
	mixité d'usages											
BÂTIMENT	Structure	isolée	•							NOTES PARTICULIÈRES		
		jumelée										
		contiguë										
	Marges	avant (m)	min.	7								
		latérale (m)	min.	0.9								
		latérale totale (m)	min.	1,8								
		arrière (m)	min.	6								
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7.5								
			max.	-								
		hauteur (étages)	min.	-								
			max.	2								
		hauteur (m)	min.	-								
max.			12									
superficie d'implantation (m²)	min.	75										
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2							AMENDEMENTS		
										Date	No. Règlement	
AUTRE	affichage	type										
	entreposage extérieur	type										
	projet intégré											
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée								
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée								

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	7						
	latérale (m)	min.	0.9						
	latérale totale (m)	min.	1,8						
	arrière (m)	min.	6						
Bâtiment	largeur (m)	min.	7						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	2						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	6						
superficie d'implantation (m²)	min.	65							

RAPPORT	
	logement/bâtiment min. / max. 1/2

AUTRE	
	affichage type
	entreposage extérieur type
	projet intégré

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•					
		de moyenne densité	H-2	•						
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5							
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1								
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3								
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis									
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation									
	mixité d'usages									

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT								
Structure	isolée	•						
	jumelée		•					
	contiguë							
Marges	avant (m)	min.	6	6				
	latérale (m)	min.	0.9	0				
	latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
	arrière (m)	min.	6	6				
Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
		max.	-	-				
	hauteur (étages)	min.	-	-				
		max.	3	2				
	hauteur (m)	min.	-	-				
		max.	12	10				
	superficie d'implantation (m²)	min.	75	75				

RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	2/6	1/1				

AUTRE	affichage	type						
	entreposage extérieur	type						
	projet intégré							

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES							
USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						PAE	
		de moyenne densité	H-2	•						PIIA	
		de haute densité	H-3							PPCMOI	
		collective	H-4							Usages conditionnels	
		maison mobile ou unimodulaire	H-5								
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Usages spécifiquement permis :
		d'hébergement et restauration	C-2								
		à impact majeur	C-3								
		reliés aux véhicules légers	C-4								
		reliés aux véhicules lourds	C-5								
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							Usages spécifiquement exclus :	
		de santé et services sociaux	S-2								
		administratifs	S-3								
		professionnels	S-4								
		de divertissements et loisirs	S-5								
	Indus. (I)	légère	I-1								
		lourde	I-2								
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1								
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2								
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3									
autres exploitations contrôlées		N-4									
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1									
	production animale et activités liées	A-2									
	agrotouristique	A-3									
Récréa. (R)	à faible impact	R-1									
	à impact majeur	R-2									
Autres	usages spécifiquement permis										
	usages spécifiquement exclus										
	usages complémentaires à l'habitation										
	mixité d'usages										
BÂTIMENT				NOTES PARTICULIÈRES							
BÂTIMENT	Structure	isolée	•								
		jumelée									
		contiguë									
	Marges	avant (m)	min.	7							
		latérale (m)	min.	0.9							
		latérale totale (m)	min.	1,8							
		arrière (m)	min.	6							
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7							
			max.	-							
		hauteur (étages)	min.	-							
			max.	2							
		hauteur (m)	min.	-							
			max.	9							
superficie d'implantation (m²)	min.	65									
RAPPORT				AMENDEMENTS							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/4						Date	No. Règlement	
AUTRE	affichage	type									
	entreposage extérieur	type									
	projet intégré										
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée							
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée							

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	•					
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus		•					
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages		•					
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	3	3				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,8				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	70	70				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	3/8					
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
5531 – Station-service avec réparation de véhicules automobiles; 5532 – Station libre-service ou avec service sans réparation de véhicules automobiles; 5533 – Station libre-service ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles; 5892 – Comptoir fixe (frites, burger, hot-dogs ou crème glacée); 6231 – Salon de beauté (maquillage, manucure, etc.); 6234 – Salon de bronzage ou de massage; 6263 – Service de toilettage; 6561 – Service d'acupuncture; 6563 – Service d'esthétique (épilation, traitement de la peau, etc.); 6571 – Service de chiropratique; 6573 – Service de santé mentale (cabinet); 6594 – Service de comptabilité, de vérification et de tenue de livres.	
Usages spécifiquement exclus :	
6372 – Entreposage en vrac à l'extérieur.	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2020-12-04	2020-1103

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7 ¹	7 ¹				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7.5	7.5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	3				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	15	15				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	4/25	3/6				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 4,5 m sur Ave. Barrette 4,5 m sur Rue Bureau	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2019-10-04	2019-1049

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4 ¹					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	9					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 9 m sur Ave. Barrette 9 m sur Ave. Hébert	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	15					
		latérale totale (m)	min.	15					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	1					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 7431 – Plage; 7441 – Marina.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES										RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•							PAE	
	de moyenne densité	H-2	•							PIIA	
	de haute densité	H-3								PPCMOI	
	collective	H-4								Usages conditionnels	
	maison mobile ou unimodulaire	H-5									
Commerces (C)	de vente au détail	C-1								DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
	d'hébergement et restauration	C-2									
	à impact majeur	C-3									
	reliés aux véhicules légers	C-4									
	reliés aux véhicules lourds	C-5									
Services (S)	de culture et éducation	S-1								Usages spécifiquement permis :	
	de santé et services sociaux	S-2									
	administratifs	S-3									
	professionnels	S-4									
	de divertissements et loisirs	S-5									
Indus. (I)	légère	I-1								Usages spécifiquement exclus :	
	lourde	I-2									
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1								Usages complémentaires :	
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2									
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3									
	autres exploitations contrôlées	N-4									
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1									
	production animale et activités liées	A-2									
	agrotouristique	A-3									
Récréa. (R)	à faible impact	R-1									
	à impact majeur	R-2									
Autres	usages spécifiquement permis										
	usages spécifiquement exclus										
	usages complémentaires à l'habitation										
	mixité d'usages										
BÂTIMENT										NOTES PARTICULIÈRES	
Structure	isolée		•								
	jumelée										
	contiguë										
Marges	avant (m)	min.	6,5								
	latérale (m)	min.	0,9								
	latérale totale (m)	min.	1,8								
	arrière (m)	min.	6								
Bâtiment	largeur (m)	min.	7.5								
		max.	-								
	hauteur (étages)	min.	-								
		max.	2								
	hauteur (m)	min.	-								
		max.	12								
superficie d'implantation (m²)	min.	70									
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/4							AMENDEMENTS	
AUTRE										Date	No. Règlement
	affichage	type									
	entreposage extérieur	type									
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée							
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée							

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages			•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10	6 ¹				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	15				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	4				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	16	16				
		superficie d'implantation (m²)	min.	150	150				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	6/8					
AUTRE		affichage	type		3				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré			•				
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 541 – Vente au détail de produits de l'alimentation (avec ou sans boucherie); 542 - Vente au détail de la viande et du poisson; 543 – Vente au détail de fruits et légumes et marché public; 5450 – Vente au détail de produits laitiers (bar laitier); 546 – Vente au détail de produits de la boulangerie et de la pâtisserie; 581 – Restauration avec service complet ou restreint?; 5891 – Traiteurs; 5911 – Vente au détail de médicaments et d'articles divers (pharmacies); 5912 – Vente au détail d'articles de soins personnels et de produits de beauté; 5921 – Vente au détail de boissons alcoolisées; 9821 – Vente au détail de nourriture et accessoires pour animaux.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1: 4 mètres sur l'avenue Boutour 2: Les commerces avec service au volant sont permis suivant la présentation d'une étude de circulation démontrant qu'il n'y aura pas d'impact sur le réseau routier	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2024-07-26	2024-1304
2025-06-06	2025-1376

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1	•					
		d'hébergement et restauration	C-2	•					
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4	•					
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5	•					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6 ¹					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
BÂTIMENT	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	12					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	130					
	RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE	affichage	type	3						
		entreposage extérieur	type	B					
		projet intégré	•						
	Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 3391 – Industrie de compresseurs et de pompes; 5172 – Vente en gros d'appareils et d'équipements de plomberie et de chauffage; 5173 – Vente en gros d'équipements et de pièces pour la réfrigération, la ventilation, la climatisation et le chauffage (système combiné); 5211 – Vente au détail de matériaux de construction (cour à bois); 5361 – Vente au détail d'articles, d'accessoires d'aménagement paysager et de jardin; 5362 – Vente au détail de matériaux pour l'aménagement paysager; 5411 – Vente au détail de produits d'épicerie (avec boucherie); 5597 – Vente au détail de machinerie lourde; 5955 – Vente au détail d'équipements et d'accessoires de chasse et pêche; 5990 – Vente au détail de cannabis, de leurs produits dérivés et accessoires de consommation de cannabis; 6441 – Service de réparation et d'entretien de véhicules lourds.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 4,5 m sur Rue Vanasse	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2016-06-29	2016-887
2017-03-20	2017-922
2018-01-01	2017-956
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6,5					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7,5					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	12					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	70					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-10-30	2017-955

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹	4,5 ¹				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	3	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	13	10				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/8	3/4				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 1,5 m sur ave. Dufault	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2019-05-17	2019-1028

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹	4,5 ¹				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	13	10				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/14	3/4				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 1,5 m sur ave. Forbes 1,5 m sur boul. Université	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2019-05-17	2019-1028

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•				
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0.9	0.9				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,8				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	3				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	12	12				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	3/6					
AUTRE		affichage	type		2				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2020-11-06	2020-1101

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	3					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	12					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2021-09-03	2021-1144

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9 ¹					
		latérale (m)	min.	4 ¹					
		latérale totale (m)	min.	8 ¹					
		arrière (m)	min.	6 ¹					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	4					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	16					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	125					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	6/32					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		•					
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1: Une distance minimale de 30 mètres doit être respectée entre tout bâtiment principal et la limite de la zone 2024	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2022-05-20	2022-1189
2025-08-06	2025-1383

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9 ¹				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5 ¹				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5 ¹				
		arrière (m)	min.	3	3 ¹				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	2	2				
			max.	4	4				
		hauteur (m)	min.	9	9				
			max.	19	23				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	100	100				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	6/12	13/16				
AUTRE		affichage	type	5	5				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		•	•				
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Une distance minimale de trois (3) mètres par étage du bâtiment est requise entre un bâtiment abritant un usage de la classe « H-3 » de 13 logements et plus et les limites de propriété d'un terrain d'un usage « H-1 » de la zone « 2088 ». Cette marge doit être végétalisée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2024-05-17	2023-1280

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4	•	•				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			•			
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4			•			
		de divertissements et loisirs	S-5			•			
BÂTIMENT	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9	9			
		latérale (m)	min.	4	0	4			
		latérale totale (m)	min.	8	4	8			
		arrière (m)	min.	7	7	7			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	15	15	15			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	4	4	4			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	16	16	16			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	150	150	150			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	8/24	8/12				
AUTRE		affichage	type	5	5	3			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		•	•	•			
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
5020 – Entreposage pour usage commercial et industriel; 541 – Vente au détail de produits de l'alimentation (avec ou sans boucherie); 542 - Vente au détail de la viande et du poisson; 543 – Vente au détail de fruits et légumes et marché public; 5450 – Vente au détail de produits laitiers (bar laitier); 546 – Vente au détail de produits de la boulangerie et de la pâtisserie; 581 – Restauration avec service complet ou restreint ¹ ; 5891 – Traiteurs; 5911 – Vente au détail de médicaments et d'articles divers (pharmacies); 5912 – Vente au détail d'articles de soins personnels et de produits de beauté; 5921 – Vente au détail de boissons alcoolisées; 6214 – Service de buanderie et de nettoyage à sec (libre-service); 623 – Salon de beauté, de coiffure et autres salons; 6563 – Salon d'esthétique (épilation, traitement de la peau, etc.); 9821 – Vente au détail de nourriture et accessoires pour animaux.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

NOTES PARTICULIÈRES	
1: Les commerces avec service au volant sont prohibés	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2024-07-26	2024-1304

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5	5				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	50	50				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2017-09-18	2017-953

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	10				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	80	70				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/3	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1	•					
		d'hébergement et restauration	C-2	•					
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4	•					
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3	•					
		professionnels	S-4	•					
		de divertissements et loisirs	S-5	•					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus		•					
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages		•					
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	3,5	3,5				
		arrière (m)	min.	5	5				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	3				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	15	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	50	80				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/8					
AUTRE		affichage	type		3				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
56 – Vente au détail de vêtements et d'accessoires.	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5	●						
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		●						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	5						
	latérale (m)	min.	0,9						
	latérale totale (m)	min.	1,8						
	arrière (m)	min.	3						
Bâtiment	largeur (m)	min.	3.6						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	1						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	6						
superficie d'implantation (m²)	min.	50							

RAPPORT									
	logement/bâtiment min. / max. 1/1								

AUTRE									
	affichage type								
	entreposage extérieur type								
	projet intégré								

Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	50	50				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	3,5	2,5				
		arrière (m)	min.	4.5	4.5				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES			RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES									
			PAE									
			PIIA									
			PPCMOI									
			Usages conditionnels									
USAGES			DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
			Usages spécifiquement permis :									
Usages spécifiquement exclus :												
Usages complémentaires :												
BÂTIMENT			NOTES PARTICULIÈRES									
RAPPORT			AMENDEMENTS									
			Date		No. Règlement							
AUTRE												
Lég.												

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	15						
	latérale (m)	min.	-						
	latérale totale (m)	min.	-						
	arrière (m)	min.	15						
Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							

RAPPORT									
	logement/bâtiment	min. / max.							

AUTRE									
	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•					
	de moyenne densité	H-2	•						
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée			•					
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	6	6					
	latérale (m)	min.	0,9	0					
	latérale totale (m)	min.	3,5	3					
	arrière (m)	min.	4.5	4,5					
Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6					
		max.	-	-					
	hauteur (étages)	min.	-	-					
		max.	2	2					
	hauteur (m)	min.	-	-					
		max.	11	11					
superficie d'implantation (m²)	min.	65	65						

RAPPORT	
	logement/bâtiment min. / max. 1/4 1/1

AUTRE	
	affichage type
	entreposage extérieur type
	projet intégré

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1	•					
		d'hébergement et restauration	C-2	•					
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3	•					
		professionnels	S-4	•					
		de divertissements et loisirs	S-5	•					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		• ²	•				
		usages spécifiquement exclus		•					
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages	•	•					
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	0,9	0,9	0,9			
		latérale totale (m)	min.	3,5	3,5	3,5			
		arrière (m)	min.	5	5	5			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	3	3	3			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	15	15	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65	150			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/8					
AUTRE		affichage	type		3	3			
		entreposage extérieur	type			D			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 4214 – Grage d'autobus et équipement d'entretien; 6417 – Service de lavage de véhicules lourds (incluant les autobus) 2: 6261 – Service de garde pour animaux domestiques (sauf chenil d'élevage) ¹	
Usages spécifiquement exclus : 56 – Vente au détail de vêtements et d'accessoires.	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1: Un maximum de 5 animaux est autorisé	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2023-01-27	2022-1214

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES			
	Habitation (H)	de faible densité	H-1				
		de moyenne densité	H-2				
		de haute densité	H-3				
		collective	H-4				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1				
		d'hébergement et restauration	C-2				
		à impact majeur	C-3				
		reliés aux véhicules légers	C-4				
		reliés aux véhicules lourds	C-5				
	Services (S)	de culture et éducation	S-1				
		de santé et services sociaux	S-2				
		administratifs	S-3				
		professionnels	S-4				
		de divertissements et loisirs	S-5				
	Indus. (I)	légère	I-1				
		lourde	I-2				
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				
autres exploitations contrôlées		N-4					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					
	production animale et activités liées	A-2					
	agrotouristique	A-3					
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•				
	à impact majeur	R-2					
Autres	usages spécifiquement permis						
	usages spécifiquement exclus						
	usages complémentaires à l'habitation						
	mixité d'usages						
BÂTIMENT	Structure	isolée	•				
		jumelée					
		contiguë					
	Marges	avant (m)	min.	6			
		latérale (m)	min.	3			
		latérale totale (m)	min.	6			
		arrière (m)	min.	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-			
			max.	-			
		hauteur (étages)	min.	-			
			max.	-			
		hauteur (m)	min.	-			
			max.	-			
	superficie d'implantation (m ²)	min.	-				
RAPPORT	logement/bâtiment min. / max.						
AUTRE	affichage	type	2				
	entreposage extérieur	type					
	projet intégré						
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•					
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée			•					
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	6	6					
	latérale (m)	min.	0,9	0					
	latérale totale (m)	min.	3,5	3					
	arrière (m)	min.	4.5	4,5					
Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6					
		max.	-	-					
	hauteur (étages)	min.	-	-					
		max.	2	2					
	hauteur (m)	min.	-	-					
		max.	11	11					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						

RAPPORT									
	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					

AUTRE									
	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•					
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée			•					
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	6	6					
	latérale (m)	min.	0,9	0					
	latérale totale (m)	min.	1,8	1,5					
	arrière (m)	min.	4.5	4,5					
Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6					
		max.	-	-					
	hauteur (étages)	min.	-	-					
		max.	2	2					
	hauteur (m)	min.	-	-					
		max.	11	11					
superficie d'implantation (m²)	min.	60	60						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES			RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES																
			PAE																
			PIIA																
			PPCMOI																
			Usages conditionnels																
Commerces (C)			DISPOSITIONS PARTICULIÈRES																
			Usages spécifiquement permis :																
Services (S)			Usages spécifiquement exclus :																
											de culture et éducation		S-1						
											de santé et services sociaux		S-2						
											administratifs		S-3						
											professionnels		S-4						
Indus. (I)			de divertissements et loisirs		S-5														
			légère		I-1														
			lourde		I-2														
			Ressource naturelle (N)			Usages complémentaires :													
														mise en valeur et conservation		N-1			
expl. cont. de la faune et de la forêt		N-2																	
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3																	
autres exploitations contrôlées		N-4																	
Agricole (A)			production végétale et activités liées		A-1														
			production animale et activités liées		A-2														
			agrotouristique		A-3														
Récréa. (R)			à faible impact		R-1														
			à impact majeur		R-2														
Autres			usages spécifiquement permis																
			usages spécifiquement exclus																
			usages complémentaires à l'habitation																
			mixité d'usages																
BÂTIMENT			Structure		isolée		•												
					jumelée			•											
					contiguë														
			Marges			avant (m)		min.	6	6									
						latérale (m)		min.	0,9	0									
						latérale totale (m)		min.	3,5	3									
						arrière (m)		min.	4.5	4.5									
			Bâtiment			largeur (m)		min.	6	6									
								max.	-	-									
						hauteur (étages)		min.	-	-									
								max.	2	2									
						hauteur (m)		min.	-	-									
								max.	11	11									
superficie d'implantation (m²)			min.	65	65														
RAPPORT			logement/bâtiment		min. / max.	1/2	1/1												
AUTRE			affichage		type														
			entreposage extérieur		type														
			projet intégré																
Lég.			• Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée													
			Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée													

USAGES	Habitation (H)		H-1								
	de moyenne densité		H-2								
	de haute densité		H-3								
	collective		H-4								
	maison mobile ou unimodulaire		H-5								
	Commerces (C)		C-1								
	d'hébergement et restauration		C-2								
	à impact majeur		C-3								
	reliés aux véhicules légers		C-4								
	reliés aux véhicules lourds		C-5								
Services (S)		S-1									
de culture et éducation		S-2									
de santé et services sociaux		S-3									
administratifs		S-4									
professionnels		S-5									
de divertissements et loisirs		S-5									
Indus. (I)		I-1									
légère		I-2									
lourde		I-2									
Ressource naturelle (N)		N-1	•								
mise en valeur et conservation		N-2									
expl. cont. de la faune et de la forêt		N-3									
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-4									
autres exploitations contrôlées		N-4									
Agricole (A)		A-1									
production végétale et activités liées		A-2									
production animale et activités liées		A-3									
agrotouristique		A-3									
Récréa. (R)		R-1									
à faible impact		R-2									
à impact majeur		R-2									
Autres											
usages spécifiquement permis											
usages spécifiquement exclus											
usages complémentaires à l'habitation											
mixité d'usages											

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	85	85				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

Annexe B
Règlement de zonage numéro 2015-844

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9			
		latérale totale (m)	min.	3,5	3	3,5			
		arrière (m)	min.	15	15	15			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	11	11			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type			5			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 7431 – Plage; 6417 – Marina.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	-						
	latérale (m)	min.	-						
	latérale totale (m)	min.	-						
	arrière (m)	min.	-						
Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	-						
	superficie d'implantation (m ²)	min.	-						
RAPPORT									
	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE									
	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée	•							
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	-						
	latérale (m)	min.	-						
	latérale totale (m)	min.	-						
	arrière (m)	min.	-						
Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m²)	min.	-							

RAPPORT									
	logement/bâtiment min. / max.								

AUTRE									
	affichage type 6								
	entreposage extérieur type								
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES			
	Habitation (H)	de faible densité	H-1				
		de moyenne densité	H-2				
		de haute densité	H-3				
		collective	H-4				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1				
		d'hébergement et restauration	C-2				
		à impact majeur	C-3				
		reliés aux véhicules légers	C-4				
		reliés aux véhicules lourds	C-5				
	Services (S)	de culture et éducation	S-1				
		de santé et services sociaux	S-2				
		administratifs	S-3				
		professionnels	S-4				
		de divertissements et loisirs	S-5				
	Indus. (I)	légère	I-1				
		lourde	I-2				
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	●			
autres exploitations contrôlées		N-4					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					
	production animale et activités liées	A-2					
	agrotouristique	A-3					
Récréa. (R)	à faible impact	R-1					
	à impact majeur	R-2					
Autres	usages spécifiquement permis						
	usages spécifiquement exclus						
	usages complémentaires à l'habitation						
	mixité d'usages						
BÂTIMENT				NOTES PARTICULIÈRES			
	Structure	isolée	●				
		jumelée					
		contiguë					
	Marges	avant (m)	min.	-			
		latérale (m)	min.	-			
		latérale totale (m)	min.	-			
		arrière (m)	min.	-			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-			
			max.	-			
		hauteur (étages)	min.	-			
			max.	-			
		hauteur (m)	min.	-			
			max.	-			
	superficie d'implantation (m ²)	min.	-				
	RAPPORT				AMENDEMENTS		
	logement/bâtiment		min. / max.				
AUTRE	affichage		type	6			
	entreposage extérieur		type				
	projet intégré						
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée			
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée			

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
8560 – Carothèque	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2022-01-01	2021-1156

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	85	75				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	60				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5							
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
expl. cont. de la faune et de la forêt		N-2								
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3								
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1								
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3								
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis									
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation									
	mixité d'usages									

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT	Structure	isolée	•							
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	7						
		latérale (m)	min.	0.9						
		latérale totale (m)	min.	4,5						
		arrière (m)	min.	6						
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7						
			max.	-						
		hauteur (étages)	min.	-						
			max.	2						
		hauteur (m)	min.	-						
max.			9							
superficie d'implantation (m ²)	min.	65								

RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						

AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type	E					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/6				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	60				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/3	1/2				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3			•			
		professionnels	S-4			•			
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7.5	7.5	7.5			
		latérale (m)	min.	0.9	0	0.9			
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	11	11			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65	65			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/2				
AUTRE		affichage	type			2			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 581 – Restauration avec service complet ou restreint; 5892 – Comptoir fixe (frites, burger, hot-dogs ou crème glacée).	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)		H-1	•							RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES				
		de faible densité	H-1								PAE				
		de moyenne densité	H-2								PIIA				
		de haute densité	H-3								PPCMOI				
		collective	H-4								Usages conditionnels				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5												
	Commerces (C)		C-1								DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
		de vente au détail	C-1								Usages spécifiquement permis :				
		d'hébergement et restauration	C-2												
		à impact majeur	C-3												
		reliés aux véhicules légers	C-4												
		reliés aux véhicules lourds	C-5												
	Services (S)		S-1								Usages spécifiquement exclus :				
		de culture et éducation	S-1												
		de santé et services sociaux	S-2												
		administratifs	S-3												
		professionnels	S-4												
		de divertissements et loisirs	S-5								Usages complémentaires :				
	Indus. (I)		I-1												
	légère	I-1													
	lourde	I-2													
Ressource naturelle (N)		N-1													
	mise en valeur et conservation	N-1													
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2													
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3													
	autres exploitations contrôlées	N-4													
Agricole (A)		A-1													
	production végétale et activités liées	A-1													
	production animale et activités liées	A-2													
	agrotouristique	A-3													
Récréa. (R)		R-1													
	à faible impact	R-1													
	à impact majeur	R-2													
Autres	usages spécifiquement permis														
	usages spécifiquement exclus														
	usages complémentaires à l'habitation														
	mixité d'usages														
BÂTIMENT	Structure		•								NOTES PARTICULIÈRES				
		isolée	•												
		jumelée													
		contiguë													
	Marges	avant (m)	min.	6											
		latérale (m)	min.	1,5											
		latérale totale (m)	min.	4,5											
		arrière (m)	min.	6											
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7											
			max.	-											
		hauteur (étages)	min.	-											
			max.	2											
		hauteur (m)	min.	-											
max.			10												
superficie d'implantation (m²)	min.	75													
RAPPORT	logement/bâtiment		min. / max.	1/1									AMENDEMENTS		
AUTRE	affichage		type												
	entreposage extérieur		type												
	projet intégré														
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée											
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée											

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	75				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/2				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	60				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES					
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					PAE	
	de moyenne densité	H-2						PIIA	
	de haute densité	H-3						PPCMOI	
	collective	H-4						Usages conditionnels	
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1						DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
	d'hébergement et restauration	C-2						Usages spécifiquement permis :	
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5						Usages complémentaires :	
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT				NOTES PARTICULIÈRES					
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	12						
	latérale (m)	min.	4						
	latérale totale (m)	min.	8						
	arrière (m)	min.	12						
Bâtiment	largeur (m)	min.	8						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	2						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	11						
superficie d'implantation (m²)	min.	90							
RAPPORT				AMENDEMENTS					
AUTRE	logement/bâtiment	min. / max.	1/1					Date	No. Règlement
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5							
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3								
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1								
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3								
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis									
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation									
	mixité d'usages									

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT	Structure	isolée	•							
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	7						
		latérale (m)	min.	0.9						
		latérale totale (m)	min.	4,5						
		arrière (m)	min.	6						
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7						
			max.	-						
		hauteur (étages)	min.	-						
			max.	2						
		hauteur (m)	min.	-						
max.			12							
superficie d'implantation (m²)	min.	65								

RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						

AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES										
	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•							PAE			
		de moyenne densité	H-2								PIIA			
		de haute densité	H-3								PPCMOI			
		collective	H-4								Usages conditionnels			
		maison mobile ou unimodulaire	H-5											
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1								DISPOSITIONS PARTICULIÈRES			
		d'hébergement et restauration	C-2								Usages spécifiquement permis :			
		à impact majeur	C-3								Usages spécifiquement exclus :			
		reliés aux véhicules légers	C-4											
		reliés aux véhicules lourds	C-5											
	Services (S)	de culture et éducation	S-1										Usages complémentaires :	
		de santé et services sociaux	S-2											
		administratifs	S-3											
		professionnels	S-4											
		de divertissements et loisirs	S-5											
	Indus. (I)	légère	I-1											Usages complémentaires :
		lourde	I-2											
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1								Usages complémentaires :			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2											
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3											
autres exploitations contrôlées		N-4												
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1								Usages complémentaires :				
	production animale et activités liées	A-2												
	agrotouristique	A-3												
Récréa. (R)	à faible impact	R-1										Usages complémentaires :		
	à impact majeur	R-2												
Autres	usages spécifiquement permis												Usages complémentaires :	
	usages spécifiquement exclus													
	usages complémentaires à l'habitation													
	mixité d'usages													
BÂTIMENT	Structure	isolée	•								NOTES PARTICULIÈRES			
		jumelée												
		contiguë												
	Marges	avant (m)	min.	6						NOTES PARTICULIÈRES				
		latérale (m)	min.	0.9										
		latérale totale (m)	min.	4,5										
		arrière (m)	min.	15										
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6								NOTES PARTICULIÈRES		
			max.	-										
		hauteur (étages)	min.	-										
			max.	2										
		hauteur (m)	min.	-										
max.			12											
superficie d'implantation (m ²)	min.	65												
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						AMENDEMENTS					
AUTRE	affichage	type							Date					
	entreposage extérieur	type								No. Règlement				
	projet intégré													
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée										
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée										

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES											
USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						PAE					
		de moyenne densité	H-2							PIIA					
		de haute densité	H-3							PPCMOI					
		collective	H-4							Usages conditionnels					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5												
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
		d'hébergement et restauration	C-2							Usages spécifiquement permis :					
		à impact majeur	C-3							Usages spécifiquement exclus :					
		reliés aux véhicules légers	C-4												
		reliés aux véhicules lourds	C-5												
	Services (S)	de culture et éducation	S-1									Usages complémentaires :			
		de santé et services sociaux	S-2												
		administratifs	S-3												
		professionnels	S-4												
		de divertissements et loisirs	S-5												
	Indus. (I)	légère	I-1												
		lourde	I-2												
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1												
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2												
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3													
autres exploitations contrôlées		N-4													
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1													
	production animale et activités liées	A-2													
	agrotouristique	A-3													
Récréa. (R)	à faible impact	R-1													
	à impact majeur	R-2													
Autres	usages spécifiquement permis														
	usages spécifiquement exclus														
	usages complémentaires à l'habitation														
	mixité d'usages														
BÂTIMENT	Structure	isolée	•								NOTES PARTICULIÈRES				
		jumelée													
		contiguë													
	Marges	avant (m)	min.	6											
		latérale (m)	min.	1,5											
		latérale totale (m)	min.	4,5											
		arrière (m)	min.	6											
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7											
			max.	-											
		hauteur (étages)	min.	-											
			max.	2											
		hauteur (m)	min.	-											
			max.	10											
	superficie d'implantation (m²)	min.	75												
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						AMENDEMENTS						
AUTRE	affichage	type									Date	No. Règlement			
	entreposage extérieur	type													
	projet intégré														
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée											
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée											

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3			•			
		reliés aux véhicules légers	C-4			•			
		reliés aux véhicules lourds	C-5			•			
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	0.9	0	0.9			
		latérale totale (m)	min.	3	3	3			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7.5	7.5	7.5			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	10	11			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75	100			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/2				
AUTRE		affichage	type			3			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 581 – Restauration avec service complet ou restreint; 5892 – Comptoir fixe (frites, burger, hot-dogs ou crème glacée); 9817 – Cimetière de véhicule.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES												
	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•							PAE					
		de moyenne densité	H-2								PIIA					
		de haute densité	H-3								PPCMOI					
		collective	H-4								Usages conditionnels					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5													
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1									DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
		d'hébergement et restauration	C-2										Usages spécifiquement permis :			
		à impact majeur	C-3													
		reliés aux véhicules légers	C-4													
		reliés aux véhicules lourds	C-5													
	Services (S)	de culture et éducation	S-1											Usages spécifiquement exclus :		
		de santé et services sociaux	S-2										Usages complémentaires :			
		administratifs	S-3													
		professionnels	S-4													
		de divertissements et loisirs	S-5													
	Indus. (I)	légère	I-1									NOTES PARTICULIÈRES				
		lourde	I-2										AMENDEMENTS			
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1												Date	No. Règlement
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2													
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3													
autres exploitations contrôlées		N-4														
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1														
	production animale et activités liées	A-2														
	agrotouristique	A-3														
Récréa. (R)	à faible impact	R-1														
	à impact majeur	R-2														
Autres	usages spécifiquement permis															
	usages spécifiquement exclus															
	usages complémentaires à l'habitation															
	mixité d'usages															
BÂTIMENT	Structure	isolée		•												
		jumelée														
		contiguë														
	Marges	avant (m)	min.	6												
		latérale (m)	min.	1,5												
		latérale totale (m)	min.	4,5												
		arrière (m)	min.	6												
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7												
			max.	-												
		hauteur (étages)	min.	-												
			max.	2												
		hauteur (m)	min.	-												
max.			10													
superficie d'implantation (m ²)	min.	75														
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1													
AUTRE	affichage	type														
	entreposage extérieur	type														
	projet intégré															
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée												
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée												

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1				•		
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3			•			
		reliés aux véhicules légers	C-4			•			
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus				•			
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•		
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	0.9	0	0.9	0,9		
		latérale totale (m)	min.	3	3	3	3		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7.5	7.5	7.5	7,5		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	2	2		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	11	11		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75	100	950		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/2				
AUTRE		affichage	type			3	3		
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 3050 – Éditeur de logiciels ou progiciels 5413 – Dépanneur (sans vente d'essence); 581 – Restauration avec service complet ou restreint; 5892 – Comptoir fixe (frites, burger, hot-dogs ou crème glacée).	
Usages spécifiquement exclus : 6375 – Entreposage du mobilier et d'appareils ménagers, incluant les mini-entrepôts.	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2019-04-20	2019-1025

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•					
	de moyenne densité	H-2	•						
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée			•					
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	6	6					
	latérale (m)	min.	0.9	0					
	latérale totale (m)	min.	1,8	1,5					
	arrière (m)	min.	6	6					
Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7					
		max.	-	-					
	hauteur (étages)	min.	-	-					
		max.	2	2					
	hauteur (m)	min.	-	-					
		max.	10	10					
superficie d'implantation (m²)	min.	75	75						

RAPPORT	
	logement/bâtiment min. / max. 1/6 1/2

AUTRE	
	affichage type
	entreposage extérieur type
	projet intégré

Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	60				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES									
	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						PAE			
		de moyenne densité	H-2							PIIA			
		de haute densité	H-3							PPCMOI			
		collective	H-4							Usages conditionnels			
		maison mobile ou unimodulaire	H-5										
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							DISPOSITIONS PARTICULIÈRES			
		d'hébergement et restauration	C-2							Usages spécifiquement permis :			
		à impact majeur	C-3										
		reliés aux véhicules légers	C-4										
		reliés aux véhicules lourds	C-5										
	Services (S)	de culture et éducation	S-1									Usages spécifiquement exclus :	
		de santé et services sociaux	S-2										
		administratifs	S-3										
		professionnels	S-4										
		de divertissements et loisirs	S-5										
	Indus. (I)	légère	I-1							Usages complémentaires :			
		lourde	I-2										
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1										
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2										
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3											
autres exploitations contrôlées		N-4											
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1											
	production animale et activités liées	A-2											
	agrotouristique	A-3											
Récréa. (R)	à faible impact	R-1											
	à impact majeur	R-2											
Autres	usages spécifiquement permis												
	usages spécifiquement exclus												
	usages complémentaires à l'habitation												
	mixité d'usages												
BÂTIMENT				NOTES PARTICULIÈRES									
	Structure	isolée	•										
		jumelée											
		contiguë											
	Marges	avant (m)	min.	6									
		latérale (m)	min.	0.9									
		latérale totale (m)	min.	1,8									
		arrière (m)	min.	6									
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7									
			max.	-									
		hauteur (étages)	min.	-									
			max.	2									
		hauteur (m)	min.	-									
			max.	9									
superficie d'implantation (m²)	min.	65											
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					AMENDEMENTS				
									Date	No. Règlement			
AUTRE		affichage	type										
		entreposage extérieur	type										
		projet intégré											
Lég.	•	Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée								
		Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée								

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5	•					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-	-				
		latérale (m)	min.	-	-				
		latérale totale (m)	min.	-	-				
		arrière (m)	min.	-	-				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3	3				
		entreposage extérieur	type		BCDE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 7393 – Terrain de golf pour exercice seulement; 7411 – Terrain de golf (sans chalet et autres aménagements sportifs); 7412 – Terrain de golf (avec chalet et autres aménagements sportifs).	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-06-18	2018-988

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	85	75				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4	1/2				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	75				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1		•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			•			
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	3			
		latérale (m)	min.	1,5	0	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	3	4,5			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	7	8			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	3	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	15	10	10			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	100	75	85			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	4/8	2/2				
AUTRE		affichage	type			2			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 5413 – Dépanneur (sans vente d'essence); 5892 – Comptoir fixe (frites, burger hot-dogs ou crème glacée); 6231 – Salon de beauté (maquillage, manucure,etc.); 6232 – Salon de coiffure; 6233 – Salon capillaire; 6234 – Salon de bronzage ou de massage.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë			•				
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	75	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	2/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4	4				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	60	60				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2	•					
		administratifs	S-3	•					
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	8	8				
		arrière (m)	min.	12	12				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	15	15				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	5	5				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	20	20				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	130	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3	3	7			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 5511 – Vente au détail de véhicules automobiles neufs et usagés; 6411 – Service de réparation d'automobiles (garage).	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2022-04-23	2022-1190

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES											
USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						PAE					
		de moyenne densité	H-2							PIIA					
		de haute densité	H-3							PPCMOI					
		collective	H-4							Usages conditionnels					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5												
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
		d'hébergement et restauration	C-2							Usages spécifiquement permis :					
		à impact majeur	C-3							Usages spécifiquement exclus :					
		reliés aux véhicules légers	C-4												
		reliés aux véhicules lourds	C-5												
	Services (S)	de culture et éducation	S-1									Usages spécifiquement exclus :			
		de santé et services sociaux	S-2												
		administratifs	S-3												
		professionnels	S-4												
		de divertissements et loisirs	S-5												
	Indus. (I)	légère	I-1											Usages spécifiquement exclus :	
		lourde	I-2												
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							Usages complémentaires :					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2												
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3													
autres exploitations contrôlées		N-4													
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							Usages complémentaires :						
	production animale et activités liées	A-2													
	agrotouristique	A-3													
Récréa. (R)	à faible impact	R-1										Usages complémentaires :			
	à impact majeur	R-2													
Autres	usages spécifiquement permis													Usages complémentaires :	
	usages spécifiquement exclus														
	usages complémentaires à l'habitation														
	mixité d'usages														
BÂTIMENT				NOTES PARTICULIÈRES											
BÂTIMENT	Structure	isolée	•												
		jumelée													
		contiguë													
	Marges	avant (m)	min.	3,5											
		latérale (m)	min.	1,5											
		latérale totale (m)	min.	3											
		arrière (m)	min.	3											
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6											
			max.	-											
		hauteur (étages)	min.	-											
			max.	2											
		hauteur (m)	min.	-											
			max.	9											
superficie d'implantation (m²)	min.	55													
RAPPORT				AMENDEMENTS											
RAPPORT	logement/bâtiment		min. / max.	1/1					Date	No. Règlement					
AUTRE	affichage		type												
	entreposage extérieur		type												
	projet intégré														
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée											
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée											

USAGES	Habitation (H)		H-1								
	de moyenne densité		H-2								
	de haute densité		H-3								
	collective		H-4								
	maison mobile ou unimodulaire		H-5								
	Commerces (C)		C-1								
	d'hébergement et restauration		C-2								
	à impact majeur		C-3								
	reliés aux véhicules légers		C-4								
	reliés aux véhicules lourds		C-5								
Services (S)	de culture et éducation		S-1								
	de santé et services sociaux		S-2								
	administratifs		S-3								
	professionnels		S-4								
	de divertissements et loisirs		S-5								
Indus. (I)	légère		I-1								
	lourde		I-2								
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation		N-1	•							
	expl. cont. de la faune et de la forêt		N-2								
	expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3								
	autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées		A-1								
	production animale et activités liées		A-2								
	agrotouristique		A-3								
Récréa. (R)	à faible impact		R-1								
	à impact majeur		R-2								
Autres	usages spécifiquement permis										
	usages spécifiquement exclus										
	usages complémentaires à l'habitation										
	mixité d'usages										
BÂTIMENT	Structure	isolée	•								
		jumelée									
		contiguë									
	Marges	avant (m)	min.	-							
		latérale (m)	min.	-							
		latérale totale (m)	min.	-							
		arrière (m)	min.	-							
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-							
			max.	-							
		hauteur (étages)	min.	-							
			max.	-							
		hauteur (m)	min.	-							
			max.	-							
superficie d'implantation (m²)	min.	-									
RAPPORT	logement/bâtiment		min. / max.								
AUTRE	affichage		type	6							
	entreposage extérieur		type								
	projet intégré										
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée							
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée							

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES								
	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						PAE		
		de moyenne densité	H-2							PIIA		
		de haute densité	H-3							PPCMOI		
		collective	H-4							Usages conditionnels		
		maison mobile ou unimodulaire	H-5									
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Usages spécifiquement permis :	
		d'hébergement et restauration	C-2									
		à impact majeur	C-3									
		reliés aux véhicules légers	C-4									
		reliés aux véhicules lourds	C-5									
	Services (S)	de culture et éducation	S-1									Usages spécifiquement exclus :
		de santé et services sociaux	S-2									
		administratifs	S-3									
		professionnels	S-4									
		de divertissements et loisirs	S-5									
	Indus. (I)	légère	I-1							Usages complémentaires :		
		lourde	I-2									
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1									
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2									
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3										
autres exploitations contrôlées		N-4										
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1										
	production animale et activités liées	A-2										
	agrotouristique	A-3										
Récréa. (R)	à faible impact	R-1										
	à impact majeur	R-2										
Autres	usages spécifiquement permis											
	usages spécifiquement exclus											
	usages complémentaires à l'habitation											
	mixité d'usages											
BÂTIMENT				NOTES PARTICULIÈRES								
	Structure	isolée	•									
		jumelée										
		contiguë										
	Marges	avant (m)	min.	6								
		latérale (m)	min.	0,9								
		latérale totale (m)	min.	3,5								
		arrière (m)	min.	6								
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7								
			max.	-								
		hauteur (étages)	min.	-								
			max.	2								
		hauteur (m)	min.	-								
			max.	11								
superficie d'implantation (m²)	min.	65										
RAPPORT				AMENDEMENTS								
		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					Date	No. Règlement		
AUTRE		affichage	type									
		entreposage extérieur	type									
		projet intégré										
Lég.	•	Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée							
		Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée							

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	75	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type		2				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5	•					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	3,5					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	1					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	6,5					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	50					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2 ¹					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1: Le 2e logement est autorisé seulement pour les bâtiments comportant un sous-sol conforme au présent règlement.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2020-10-09	2020-1088

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	7						
	latérale (m)	min.	1,5						
	latérale totale (m)	min.	4,5						
	arrière (m)	min.	6						
Bâtiment	largeur (m)	min.	7						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	2						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	11						
superficie d'implantation (m²)	min.	75							

RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					

AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

NOTES PARTICULIÈRES	

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	15					
		latérale totale (m)	min.	30					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	E					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
BÂTIMENT	Bâtiment	largeur (m)	min.						
			max.						
		hauteur (étages)	min.						
			max.						
		hauteur (m)	min.						
			max.						
		superficie d'implantation (m ²)	min.						
	Rapport	logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
	Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë			•				
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	8	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	85	85				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/3	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2025-06-06	2025-1363

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation	•						
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type		5				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b)	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2022-10-21	2022-1027

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	•					
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•	•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages			•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9				
		latérale (m)	min.	1.5	1.5				
		latérale totale (m)	min.	4.5	4.5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	55				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type		3				
		entreposage extérieur	type		ACD				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 6411 – Service de réparation d'automobiles (garage); 6414 – Centre de vérification technique d'automobiles et d'estimation; 6415 – Service de remplacement de pièces et d'accessoires d'automobiles; 6418 – Service de réparation et remplacement de pneus; 7481 – Centre de jeux de guerre; 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2017-07-17	2017-938
2021-01-15	2020-1106A

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	3,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6,5	6,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES								
	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						PAE		
		de moyenne densité	H-2							PIIA		
		de haute densité	H-3							PPCMOI		
		collective	H-4							Usages conditionnels		
		maison mobile ou unimodulaire	H-5									
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Usages spécifiquement permis :	
		d'hébergement et restauration	C-2									
		à impact majeur	C-3									
		reliés aux véhicules légers	C-4									
		reliés aux véhicules lourds	C-5									
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							Usages spécifiquement exclus :		
		de santé et services sociaux	S-2									
		administratifs	S-3									
		professionnels	S-4									
		de divertissements et loisirs	S-5									
	Indus. (I)	légère	I-1							Usages complémentaires :		
		lourde	I-2									
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1									
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2									
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3										
autres exploitations contrôlées		N-4										
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1										
	production animale et activités liées	A-2										
	agrotouristique	A-3										
Récréa. (R)	à faible impact	R-1										
	à impact majeur	R-2										
Autres	usages spécifiquement permis											
	usages spécifiquement exclus											
	usages complémentaires à l'habitation											
	mixité d'usages											
BÂTIMENT								NOTES PARTICULIÈRES				
	Structure	isolée		•								
		jumelée										
		contiguë										
	Marges	avant (m)	min.	6								
		latérale (m)	min.	0,9								
		latérale totale (m)	min.	3								
		arrière (m)	min.	6								
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6								
			max.	-								
		hauteur (étages)	min.	-								
			max.	2								
		hauteur (m)	min.	-								
			max.	10								
superficie d'implantation (m²)	min.	55										
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						AMENDEMENTS			
AUTRE	affichage	type							Date			
	entreposage extérieur	type								No. Règlement		
	projet intégré											
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée								
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée								

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4	•					
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3	•					
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	12	12				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	8	8				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	8	10				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	12				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	85	130				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type		4				
		entreposage extérieur	type		CD				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	8	8				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	55				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type		2				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES					RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES				
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				PAE	
	de moyenne densité	H-2						PIIA	
	de haute densité	H-3						PPCMOI	
	collective	H-4						Usages conditionnels	
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1						DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
	d'hébergement et restauration	C-2							Usages spécifiquement permis :
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1						Usages spécifiquement exclus :	
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1						Usages complémentaires :	
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT					NOTES PARTICULIÈRES				
Structure	isolée		•						
	jumelée			•					
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	7	7					
	latérale (m)	min.	2,5	0					
	latérale totale (m)	min.	5,5	3					
	arrière (m)	min.	7	7					
Bâtiment	largeur (m)	min.	6,5	6,5					
		max.	-	-					
	hauteur (étages)	min.	-	-					
		max.	2	2					
	hauteur (m)	min.	-	-					
		max.	11	11					
superficie d'implantation (m²)	min.	65	65						
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1			AMENDEMENTS	
AUTRE	affichage	type						Date	No. Règlement
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•					
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée			•					
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	6	6					
	latérale (m)	min.	1,5	0					
	latérale totale (m)	min.	3,5	3					
	arrière (m)	min.	6	6					
Bâtiment	largeur (m)	min.	6,5	6,5					
		max.	-	-					
	hauteur (étages)	min.	-	-					
		max.	2	2					
	hauteur (m)	min.	-	-					
		max.	11	11					
superficie d'implantation (m²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	6	4,5				
		arrière (m)	min.	7	7				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	9	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	3				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	16	16				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	110	110				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	4/8	4/8				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2	•					
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4	•					
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5	•					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus		•					
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	3	3				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	3	3				
		arrière (m)	min.	6	3				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	14	14				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	3/6					
AUTRE		affichage	type		3				
		entreposage extérieur	type		C				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 5411 – Vente au détail de produits d'épicerie (avec boucherie); 5412 – Vente au détail de produits d'épicerie (sans boucherie); 6611 – Service de construction résidentielle; 663 – Service de travaux de finition de construction.	
Usages spécifiquement exclus : 5831 – Hôtel (incluant les hôtels-motels); 5832 – Motel; 5833 – Auberge ou gîte touristique.	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	3	2				
		arrière (m)	min.	7.5	7.5				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	55				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES					
	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT				NOTES PARTICULIÈRES					
	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë			•				
	Marges	avant (m)	min.	5	5				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6,5	6,5				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
	superficie d'implantation (m²)		min.	75	70				
RAPPORT	logement/bâtiment		min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE	affichage		type						
	entreposage extérieur		type						
	projet intégré								
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				AMENDEMENTS					
Usages spécifiquement permis :				PAE					
				PIIA					
Usages spécifiquement exclus :				PPCMOI					
				Usages conditionnels					
Usages complémentaires :				Date					
				No. Règlement					

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	10					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 6498 – Service de soudure	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2023-07-28	2023-1248

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES					
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					PAE	
	de moyenne densité	H-2						PIIA	
	de haute densité	H-3						PPCMOI	
	collective	H-4						Usages conditionnels	
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1						DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
	d'hébergement et restauration	C-2						Usages spécifiquement permis :	
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1						Usages spécifiquement exclus :	
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5						Usages complémentaires :	
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT				NOTES PARTICULIÈRES					
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	9						
	latérale (m)	min.	3						
	latérale totale (m)	min.	6						
	arrière (m)	min.	10						
Bâtiment	largeur (m)	min.	8						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	2						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	11						
superficie d'implantation (m²)	min.	90							
RAPPORT				AMENDEMENTS					
AUTRE	logement/bâtiment	min. / max.	1/1					Date	No. Règlement
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

USAGES			RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES													
			Habitation (H)		de faible densité	H-1	•	•							PAE	
					de moyenne densité	H-2									PIIA	
					de haute densité	H-3									PPCMOI	
					collective	H-4									Usages conditionnels	
			maison mobile ou unimodulaire		H-5											
Commerces (C)			de vente au détail		C-1									DISPOSITIONS PARTICULIÈRES		
			d'hébergement et restauration		C-2											
			à impact majeur		C-3											
			reliés aux véhicules légers		C-4											
			reliés aux véhicules lourds		C-5											
Services (S)			de culture et éducation		S-1									Usages spécifiquement permis :		
			de santé et services sociaux		S-2											
			administratifs		S-3											
			professionnels		S-4											
			de divertissements et loisirs		S-5											
Indus. (I)			légère		I-1								Usages spécifiquement exclus :			
			lourde		I-2											
Ressource naturelle (N)			mise en valeur et conservation		N-1								Usages complémentaires :			
			expl. cont. de la faune et de la forêt		N-2											
			expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3											
			autres exploitations contrôlées		N-4											
Agricole (A)			production végétale et activités liées		A-1											
			production animale et activités liées		A-2											
			agrotouristique		A-3											
Récréa. (R)			à faible impact		R-1											
			à impact majeur		R-2											
Autres			usages spécifiquement permis													
			usages spécifiquement exclus													
			usages complémentaires à l'habitation													
			mixité d'usages													
BÂTIMENT			Structure		isolée		•							NOTES PARTICULIÈRES		
					jumelée			•								
					contiguë											
			Marges		avant (m)		min.	6	6							
					latérale (m)		min.	0,9	0							
					latérale totale (m)		min.	3,5	3							
					arrière (m)		min.	6	6							
			Bâtiment		largeur (m)		min.	6,5	6,5							
							max.	-	-							
					hauteur (étages)		min.	-	-							
							max.	2	2							
					hauteur (m)		min.	-	-							
							max.	11	11							
superficie d'implantation (m²)		min.	65	65												
RAPPORT			logement/bâtiment		min. / max.	1/2	1/1						AMENDEMENTS			
AUTRE			affichage		type								Date	No. Règlement		
			entreposage extérieur		type											
			projet intégré													
Lég.			• Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée										
			Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée										

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES									
USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						PAE			
		de moyenne densité	H-2	•						PIIA			
		de haute densité	H-3							PPCMOI			
		collective	H-4							Usages conditionnels			
		maison mobile ou unimodulaire	H-5										
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							DISPOSITIONS PARTICULIÈRES			
		d'hébergement et restauration	C-2							Usages spécifiquement permis :			
		à impact majeur	C-3										
		reliés aux véhicules légers	C-4										
		reliés aux véhicules lourds	C-5										
	Services (S)	de culture et éducation	S-1									Usages spécifiquement exclus :	
		de santé et services sociaux	S-2										
		administratifs	S-3										
		professionnels	S-4										
		de divertissements et loisirs	S-5										
	Indus. (I)	légère	I-1							Usages complémentaires :			
		lourde	I-2										
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1										
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2										
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3											
autres exploitations contrôlées		N-4											
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1											
	production animale et activités liées	A-2											
	agrotouristique	A-3											
Récréa. (R)	à faible impact	R-1											
	à impact majeur	R-2											
Autres	usages spécifiquement permis												
	usages spécifiquement exclus												
	usages complémentaires à l'habitation												
	mixité d'usages												
BÂTIMENT	Structure	isolée		•						NOTES PARTICULIÈRES			
		jumelée											
		contiguë											
	Marges	avant (m)	min.	4									
		latérale (m)	min.	0,9									
		latérale totale (m)	min.	1,8									
		arrière (m)	min.	4,5									
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6									
			max.	-									
		hauteur (étages)	min.	-									
			max.	2									
		hauteur (m)	min.	-									
			max.	10									
	superficie d'implantation (m²)	min.	55										
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/3						AMENDEMENTS				
									Date	No. Règlement			
AUTRE	affichage	type											
	entreposage extérieur	type											
	projet intégré												
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée									
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée									

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages			•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9			
		latérale totale (m)	min.	3,5	3	3,5			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	11	11			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65	65			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4	1/1				
AUTRE		affichage	type			2			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 6562 – Salon d'amaigrissement; 6731 – Bureau de poste; 6732 – Comptoir postal; 5413 – Dépanneur (sans vente d'essence).	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2020-11-06	Règl. 2020-1101

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6,5	6,5				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	2,5	2,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type		6				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6 ¹	6 ¹				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	3,5	2				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	60	60				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1: 5 m sur Avenue des Coquelicots	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	2,5	0	2,5			
		latérale totale (m)	min.	5,5	3	5,5			
		arrière (m)	min.	7	7	7			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	11	11			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65	65			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type			2			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 6516 – Sanatorium, maison de convalescence et maison de repos.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	3,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6,5	6,5				
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2019-02-23	2018-1013

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	2,5	2,5				
		latérale totale (m)	min.	5,5	5,5				
		arrière (m)	min.	7	7				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6,5	6,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type		5				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	2,5	2,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	75	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type		6				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	6,5						
	latérale (m)	min.	1,5						
	latérale totale (m)	min.	3						
	arrière (m)	min.	6						
Bâtiment	largeur (m)	min.	6						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	2						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	10						
superficie d'implantation (m²)	min.	70							

RAPPORT									
	logement/bâtiment min. / max. 1/2								

AUTRE									
	affichage type								
	entreposage extérieur type								
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6,5	6,5				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6,5	6,5				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	75	70				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES										RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES							
	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•							PAE						
		de moyenne densité	H-2								PIIA						
		de haute densité	H-3								PPCMOI						
		collective	H-4								Usages conditionnels						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5														
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1									DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
		d'hébergement et restauration	C-2									Usages spécifiquement permis :					
		à impact majeur	C-3									Usages spécifiquement exclus :					
		reliés aux véhicules légers	C-4														
		reliés aux véhicules lourds	C-5														
	Services (S)	de culture et éducation	S-1											Usages complémentaires :			
		de santé et services sociaux	S-2														
		administratifs	S-3														
		professionnels	S-4														
		de divertissements et loisirs	S-5														
	Indus. (I)	légère	I-1													Usages complémentaires :	
		lourde	I-2														
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1									Usages complémentaires :					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2														
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3														
autres exploitations contrôlées		N-4															
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1									Usages complémentaires :						
	production animale et activités liées	A-2															
	agrotouristique	A-3															
Récréa. (R)	à faible impact	R-1												Usages complémentaires :			
	à impact majeur	R-2															
Autres	usages spécifiquement permis															Usages complémentaires :	
	usages spécifiquement exclus																
	usages complémentaires à l'habitation																
	mixité d'usages																
BÂTIMENT	Structure	isolée		•									NOTES PARTICULIÈRES				
		jumelée															
		contiguë															
	Marges	avant (m)	min.	4,5								NOTES PARTICULIÈRES					
		latérale (m)	min.	1,5													
		latérale totale (m)	min.	3,5													
		arrière (m)	min.	6													
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7											NOTES PARTICULIÈRES		
			max.	-													
		hauteur (étages)	min.	-													
			max.	2													
		hauteur (m)	min.	-													
			max.	11													
superficie d'implantation (m ²)	min.	65															
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2								AMENDEMENTS						
											Date	No. Règlement					
AUTRE	affichage	type									AMENDEMENTS						
	entreposage extérieur	type															
	projet intégré																
Lég.	• Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée													
	Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée													

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	3,5	2				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	60				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES										RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES			
Habitation (H)	de faible densité	H-1								PAE			
	de moyenne densité	H-2	•							PIIA			
	de haute densité	H-3	•							PPCMOI			
	collective	H-4								Usages conditionnels			
	maison mobile ou unimodulaire	H-5											
Commerces (C)	de vente au détail	C-1								DISPOSITIONS PARTICULIÈRES			
	d'hébergement et restauration	C-2								Usages spécifiquement permis :			
	à impact majeur	C-3											
	reliés aux véhicules légers	C-4											
	reliés aux véhicules lourds	C-5											
Services (S)	de culture et éducation	S-1										Usages spécifiquement exclus :	
	de santé et services sociaux	S-2											
	administratifs	S-3											
	professionnels	S-4											
	de divertissements et loisirs	S-5											
Indus. (I)	légère	I-1								Usages complémentaires :			
	lourde	I-2											
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1											
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2											
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3											
	autres exploitations contrôlées	N-4											
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1											
	production animale et activités liées	A-2											
	agrotouristique	A-3											
Récréa. (R)	à faible impact	R-1											
	à impact majeur	R-2											
Autres	usages spécifiquement permis												
	usages spécifiquement exclus												
	usages complémentaires à l'habitation												
	mixité d'usages												
BÂTIMENT	Structure	isolée	•									NOTES PARTICULIÈRES	
		jumelée											
		contiguë											
	Marges	avant (m)	min.	6									
		latérale (m)	min.	1,5									
		latérale totale (m)	min.	4,5									
		arrière (m)	min.	6									
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6,5									
			max.	-									
		hauteur (étages)	min.	-									
			max.	3									
		hauteur (m)	min.	-									
			max.	15									
superficie d'implantation (m²)	min.	85											
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	4/8							AMENDEMENTS			
AUTRE	affichage	type										Date	No. Règlement
	entreposage extérieur	type											
	projet intégré												
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée									
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée									

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6,5	6,5				
		latérale (m)	min.	0,9	1,5				
		latérale totale (m)	min.	3,5	4,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	3				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	15				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	85				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4	5/6				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4	4				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	3,5	3,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type		5				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•					
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée			•					
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	6,5	6,5					
	latérale (m)	min.	0,9	0					
	latérale totale (m)	min.	3,5	2					
	arrière (m)	min.	6	6					
Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7					
		max.	-	-					
	hauteur (étages)	min.	-	-					
		max.	2	2					
	hauteur (m)	min.	-	-					
		max.	11	11					
superficie d'implantation (m²)	min.	65	65						

RAPPORT	
	logement/bâtiment min. / max. 1/2 1/1

AUTRE	
	affichage type
	entreposage extérieur type
	projet intégré

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES									
	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						PAE			
		de moyenne densité	H-2							PIIA			
		de haute densité	H-3							PPCMOI			
		collective	H-4							Usages conditionnels			
		maison mobile ou unimodulaire	H-5										
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							DISPOSITIONS PARTICULIÈRES			
		d'hébergement et restauration	C-2							Usages spécifiquement permis :			
		à impact majeur	C-3							Usages spécifiquement exclus :			
		reliés aux véhicules légers	C-4										
		reliés aux véhicules lourds	C-5										
	Services (S)	de culture et éducation	S-1									Usages complémentaires :	
		de santé et services sociaux	S-2										
		administratifs	S-3										
		professionnels	S-4										
		de divertissements et loisirs	S-5										
	Indus. (I)	légère	I-1										
		lourde	I-2										
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1										
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2										
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3											
autres exploitations contrôlées		N-4											
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1											
	production animale et activités liées	A-2											
	agrotouristique	A-3											
Récréa. (R)	à faible impact	R-1											
	à impact majeur	R-2											
Autres	usages spécifiquement permis												
	usages spécifiquement exclus												
	usages complémentaires à l'habitation												
	mixité d'usages												
BÂTIMENT				NOTES PARTICULIÈRES									
	Structure	isolée	•										
		jumelée											
		contiguë											
	Marges	avant (m)	min.	6									
		latérale (m)	min.	1,5									
		latérale totale (m)	min.	4,5									
		arrière (m)	min.	6									
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6,5									
			max.	-									
		hauteur (étages)	min.	-									
			max.	2									
		hauteur (m)	min.	-									
			max.	11									
superficie d'implantation (m²)	min.	65											
RAPPORT				AMENDEMENTS									
		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					Date	No. Règlement			
AUTRE		affichage	type										
		entreposage extérieur	type										
		projet intégré											
Lég.	•	Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée								
		Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée								

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5	●						
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		●						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	2						
	latérale (m)	min.	0,9						
	latérale totale (m)	min.	3,5						
	arrière (m)	min.	2						
Bâtiment	largeur (m)	min.	3,5						
		max.	5,5						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	1						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	5						
superficie d'implantation (m²)	min.	45							

RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					

AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4		•					
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•	•					
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	7	7					
	latérale (m)	min.	1,5	1,5					
	latérale totale (m)	min.	4,5	4,5					
	arrière (m)	min.	7	7					
Bâtiment	largeur (m)	min.	6,5	6,5					
		max.	-	-					
	hauteur (étages)	min.	-	-					
		max.	2	2					
	hauteur (m)	min.	-	-					
		max.	11	11					
superficie d'implantation (m²)	min.	65	65						

RAPPORT	
	logement/bâtiment min. / max. 1/2 1/9

AUTRE	
	affichage type 5
	entreposage extérieur type
	projet intégré

Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)		H-1	•	•					
	de moyenne densité		H-2							
	de haute densité		H-3							
	collective		H-4							
	maison mobile ou unimodulaire		H-5							
	Commerces (C)		C-1							
	d'hébergement et restauration		C-2							
	à impact majeur		C-3							
	reliés aux véhicules légers		C-4							
	reliés aux véhicules lourds		C-5							
Services (S)	de culture et éducation		S-1							
	de santé et services sociaux		S-2							
	administratifs		S-3							
	professionnels		S-4							
	de divertissements et loisirs		S-5							
Indus. (I)	légère		I-1							
	lourde		I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation		N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt		N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3							
	autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées		A-1							
	production animale et activités liées		A-2							
	agrotouristique		A-3							
Récréa. (R)	à faible impact		R-1							
	à impact majeur		R-2							
Autres	usages spécifiquement permis									
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation									
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure isolée			•						
	jumelée				•					
	contiguë									
	Marges	avant (m)	min.	7	7					
		latérale (m)	min.	3	0					
		latérale totale (m)	min.	7	3					
		arrière (m)	min.	7	7					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6,5	6,5					
			max.	-	-					
		hauteur (étages)	min.	-	-					
max.			2	2						
hauteur (m)		min.	-	-						
		max.	11	11						
superficie d'implantation (m²)	min.	65	65							
RAPPORT	logement/bâtiment min. / max.		1/2	1/1						
AUTRE	affichage type									
	entreposage extérieur type									
	projet intégré									
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES							
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					PAE			
	de moyenne densité	H-2						PIIA			
	de haute densité	H-3						PPCMOI			
	collective	H-4						Usages conditionnels			
	maison mobile ou unimodulaire	H-5									
Commerces (C)	de vente au détail	C-1						DISPOSITIONS PARTICULIÈRES			
	d'hébergement et restauration	C-2						Usages spécifiquement permis :			
	à impact majeur	C-3									
	reliés aux véhicules légers	C-4									
	reliés aux véhicules lourds	C-5									
Services (S)	de culture et éducation	S-1								Usages spécifiquement exclus :	
	de santé et services sociaux	S-2									
	administratifs	S-3									
	professionnels	S-4									
	de divertissements et loisirs	S-5									
Indus. (I)	légère	I-1						Usages complémentaires :			
	lourde	I-2									
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1									
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2									
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3									
	autres exploitations contrôlées	N-4									
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1									
	production animale et activités liées	A-2									
	agrotouristique	A-3									
Récréa. (R)	à faible impact	R-1									
	à impact majeur	R-2									
Autres	usages spécifiquement permis										
	usages spécifiquement exclus										
	usages complémentaires à l'habitation										
	mixité d'usages										
BÂTIMENT				NOTES PARTICULIÈRES							
Structure	isolée	•									
	jumelée										
	contiguë										
Marges	avant (m)	min.	4,5								
	latérale (m)	min.	2								
	latérale totale (m)	min.	5								
	arrière (m)	min.	6								
Bâtiment	largeur (m)	min.	7								
		max.	-								
	hauteur (étages)	min.	-								
		max.	2								
	hauteur (m)	min.	-								
		max.	11								
superficie d'implantation (m²)	min.	65									
RAPPORT	logement/bâtiment		min. / max.	1/2				AMENDEMENTS			
AUTRE								Date	No. Règlement		
	affichage	type									
	entreposage extérieur	type									
	projet intégré										
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée							
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée							

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	2					
		latérale totale (m)	min.	4					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
13-06-2016	2016-871

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	3,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6,5	6,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages		•					
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	1.5	1.5				
		latérale totale (m)	min.	4.5	4.5				
		arrière (m)	min.	7	7				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6.5	6.5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type		3				
		entreposage extérieur	type		AC				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 5361 – Vente au détail d'articles, d'accessoires d'aménagement paysager et de jardin; 5431 – Vente au détail de fruits et de légumes; 5598 - Vente au détail de pièces et accessoires de machinerie lourde 6411 – Service de réparation d'automobiles (garage).	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2017-09-18	2017-953

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	0.9	0.9				
		latérale totale (m)	min.	1.8	1.8				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type		2				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 4711 – Centre d'appels téléphoniques; 4712 – Tour de télécommunication; 4713 – Fournisseurs de services de télécommunications par fil; 4715 – Services de télécommunications sans fil.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	75	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/3	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1	•					
		d'hébergement et restauration	C-2	•					
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3	•					
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	3					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	15					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	200					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	CD					
		projet intégré		•					
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1	•					
		d'hébergement et restauration	C-2	•					
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4	•					
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5	•					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6 ¹					
		latérale (m)	min.	2					
		latérale totale (m)	min.	4					
		arrière (m)	min.	3					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	4					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	18					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	300					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	4					
		entreposage extérieur	type	AB					
		projet intégré		•					
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 5211 – Vente au détail de matériaux de construction (cour à bois); 5590 – Vente au détail de véhicules lourds.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7,5 ¹					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	90					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 8 m sur Avenue de l'Hydro	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1	•	•				
		d'hébergement et restauration	C-2	•	•				
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4	•	•				
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5	•	•				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•	•	• ²			
		usages spécifiquement exclus		•	•				
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•				
		contiguë			•				
	Marges	avant (m)	min.	6 ¹	6 ¹	6 ¹			
		latérale (m)	min.	2	0	2			
		latérale totale (m)	min.	4	2	4			
		arrière (m)	min.	3	3	3			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10	20			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	4	4	4			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	18 ³	18 ³	18			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	130	130	400			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	4	4	4			
		entreposage extérieur	type	AB	AB				
		projet intégré		• ⁵	• ⁵	• ⁵			
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
5211 – Vente au détail de matériaux de construction (cour à bois);	
5220 – Vente au détail d'équipements de plomberie, de chauffage, de ventilation, de climatisation et de foyer;	
5361 – Vente au détail d'articles, d'accessoires d'aménagement paysager et de jardin;	
5362 – Vente au détail de matériaux pour l'aménagement paysager;	
5590 – Vente au détail de véhicules lourds;	
5990 – Vente au détail de cannabis, de leurs produits dérivés et accessoires de consommation de cannabis;	
6111 – Service bancaire;	
6112 – Services spécialisés reliés à l'activité bancaire.	
2 : 5831 – Hôtel (incluant les hôtels-motels).	
Usages spécifiquement exclus :	
5831 – Hôtel (incluant les hôtels-motels).	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 3 m sur chemin Sénator	
3 : 20 m pour un usage 7212 – Cinéma	
5 : La hauteur maximale d'un mur de soutènement est de 1,2 m en marge et cour avant et de 5 m en marges et cours latérales et arrière (sans palier).	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2016-10-17	2016-895
2018-11-19	2018-1002

[illegible]

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	75	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	75	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	75	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES							
	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						PAE	
		de moyenne densité	H-2							PIIA	
		de haute densité	H-3							PPCMOI	
		collective	H-4							Usages conditionnels	
		maison mobile ou unimodulaire	H-5								
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Usages spécifiquement permis :
		d'hébergement et restauration	C-2								
		à impact majeur	C-3								
		reliés aux véhicules légers	C-4								
		reliés aux véhicules lourds	C-5								
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							Usages spécifiquement exclus :	
		de santé et services sociaux	S-2								
		administratifs	S-3								
		professionnels	S-4								
		de divertissements et loisirs	S-5								
	Indus. (I)	légère	I-1							Usages complémentaires :	
		lourde	I-2								
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1								
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2								
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3									
autres exploitations contrôlées		N-4									
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1									
	production animale et activités liées	A-2									
	agrotouristique	A-3									
Récréa. (R)	à faible impact	R-1									
	à impact majeur	R-2									
Autres	usages spécifiquement permis										
	usages spécifiquement exclus										
	usages complémentaires à l'habitation										
	mixité d'usages										
BÂTIMENT				NOTES PARTICULIÈRES							
	Structure	isolée	•								
		jumelée									
		contiguë									
	Marges	avant (m)	min.	6							
		latérale (m)	min.	1,5							
		latérale totale (m)	min.	4,5							
		arrière (m)	min.	6							
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7							
			max.	-							
		hauteur (étages)	min.	-							
			max.	2							
		hauteur (m)	min.	-							
			max.	10							
superficie d'implantation (m ²)	min.	75									
RAPPORT				AMENDEMENTS							
	logement/bâtiment		min. / max.	1/1					Date	No. Règlement	
AUTRE	affichage		type								
	entreposage extérieur		type								
	projet intégré										
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée							
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée							

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3			•			
		reliés aux véhicules légers	C-4		•				
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5		•				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus				•			
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	12	12			
		latérale (m)	min.	1,5	4	4			
		latérale totale (m)	min.	3	10	10			
		arrière (m)	min.	6	3	3			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	10	10			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	12	12			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	200	200			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type		3	3			
		entreposage extérieur	type			AB			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 5711 – Vente au détail de meubles; 5721 – Vente au détail d'appareils ménagers; 2736 – Industrie d'armoires, de placards de cuisine et de coiffeuse de salle de bain en bois (et vente de produits accessoires).	
Usages spécifiquement exclus : 51 – Vente en gros.	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages		•					
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	60	60				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type		2				
		entreposage extérieur	type		C				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 6411 – Service de réparation d'automobiles (garage); 6413 – Service de débosselage et de peinture d'automobiles.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

Annexe B
Règlement de zonage numéro 2015-844

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1		•					
	de moyenne densité	H-2	•	•					
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée			•					
	contiguë			•					
Marges	avant (m)	min.	6	6					
	latérale (m)	min.	1,5	0					
	latérale totale (m)	min.	4,5	3					
	arrière (m)	min.	6	6					
Bâtiment	largeur (m)	min.	10	7,5					
		max.	-	-					
	hauteur (étages)	min.	-	-					
		max.	3	2					
	hauteur (m)	min.	-	-					
		max.	15	10					
superficie d'implantation (m²)	min.	130	75						

RAPPORT	
	logement/bâtiment min. / max. 4/8 1/3

AUTRE	
	affichage type
	entreposage extérieur type
	projet intégré

Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	75	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1	•					
		d'hébergement et restauration	C-2	•					
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3	•					
		professionnels	S-4	•					
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages		•					
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	3	3				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	3	3				
		arrière (m)	min.	6	3				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	12				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4					
AUTRE		affichage	type		2				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 5532 – Station libre-service ou avec service sans réparation de véhicules automobiles; 5533 – Station libre-service ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES								RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES			
Habitation (H)	de faible densité	H-1							PAE		
	de moyenne densité	H-2							PIIA		
	de haute densité	H-3							PPCMOI		
	collective	H-4							Usages conditionnels		
	maison mobile ou unimodulaire	H-5									
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							DISPOSITIONS PARTICULIÈRES		
	d'hébergement et restauration	C-2							Usages spécifiquement permis :		
	à impact majeur	C-3									
	reliés aux véhicules légers	C-4									
	reliés aux véhicules lourds	C-5									
Services (S)	de culture et éducation	S-1	•								Usages spécifiquement exclus :
	de santé et services sociaux	S-2									
	administratifs	S-3	•								
	professionnels	S-4									
	de divertissements et loisirs	S-5									
Indus. (I)	légère	I-1							Usages complémentaires :		
	lourde	I-2									
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1									
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2									
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3									
	autres exploitations contrôlées	N-4									
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1									
	production animale et activités liées	A-2									
	agrotouristique	A-3									
Récréa. (R)	à faible impact	R-1									
	à impact majeur	R-2									
Autres	usages spécifiquement permis										
	usages spécifiquement exclus										
	usages complémentaires à l'habitation										
	mixité d'usages										
BÂTIMENT								NOTES PARTICULIÈRES			
Structure	isolée		•								
	jumelée										
	contiguë										
Marges	avant (m)	min.	8								
	latérale (m)	min.	3								
	latérale totale (m)	min.	7								
	arrière (m)	min.	6								
Bâtiment	largeur (m)	min.	-								
		max.	-								
	hauteur (étages)	min.	-								
		max.	-								
	hauteur (m)	min.	-								
		max.	-								
superficie d'implantation (m²)	min.	-									
RAPPORT								AMENDEMENTS			
	logement/bâtiment	min. / max.							Date	No. Règlement	
AUTRE											
	affichage	type	3								
	entreposage extérieur	type									
	projet intégré		•								
Lég.	• Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée							
	Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée							

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2	•					
		administratifs	S-3	•					
		professionnels	S-4	•					
		de divertissements et loisirs	S-5	•					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages	•						
BÂTIMENT	Structure	isolée	•						
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	2					
		latérale totale (m)	min.	4					
		arrière (m)	min.	10					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	15					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	150					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré	•						
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2	•					
		administratifs	S-3	•					
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5	•					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•					
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	2					
		latérale totale (m)	min.	4					
		arrière (m)	min.	10					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	150					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		•					
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●						
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5							
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1								
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3								
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●							
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis									
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation									
	mixité d'usages									

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT								
Structure	isolée	●						
	jumelée							
	contiguë							
Marges	avant (m)	min.	5,5					
	latérale (m)	min.	1,5					
	latérale totale (m)	min.	4,5					
	arrière (m)	min.	6					
Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
		max.	-					
	hauteur (étages)	min.	-					
		max.	1					
	hauteur (m)	min.	-					
		max.	8					
superficie d'implantation (m ²)	min.	75						

RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/3					

AUTRE	affichage	type						
	entreposage extérieur	type						
	projet intégré							

Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3			•			
		reliés aux véhicules légers	C-4		•				
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5		•				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus				•			
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	12	12			
		latérale (m)	min.	1,5	4	4			
		latérale totale (m)	min.	3	10	10			
		arrière (m)	min.	6	3	3			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	10	10			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	12	12			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	200	200			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type		3	3			
		entreposage extérieur	type			AB			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
2736 – Industrie d'armoires, de placards de cuisine et de coiffeuse de salle de bain en bois (et vente de produits accessoires).	
3280 – Atelier d'usinage;	
5230 – Vente au détail de peinture, de verre et de papier tenture;	
5241 – Vente au détail de matériel électrique;	
5242 – Vente au détail d'appareils et d'accessoires d'éclairage;	
5251 – Vente au détail de quincaillerie;	
5712 – Vente au détail de revêtements de planchers et de murs;	
5590 – Vente au détail de véhicules lourds;	
5711 – Vente au détail de meubles;	
5721 – Vente au détail d'appareils ménagers;	
6441 – Service de réparation et d'entretien de véhicules lourds.	
Usages spécifiquement exclus :	
51 – Vente en gros.	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2016-06-13	2016-871
2021-01-22	2020-1107
2021-04-16	2020-1125

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	2					
		latérale totale (m)	min.	4					
		arrière (m)	min.	10					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages		•					
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	2					
		latérale totale (m)	min.	4					
		arrière (m)	min.	10					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2	•					
		administratifs	S-3	•					
		professionnels	S-4	•					
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages	•						
	Structure	isolée	•						
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	2					
		latérale totale (m)	min.	4					
		arrière (m)	min.	7					
BÂTIMENT	Bâtiment	largeur (m)	min.						
			max.						
		hauteur (étages)	min.						
			max.						
		hauteur (m)	min.						
			max.						
		superficie d'implantation (m ²)	min.						
	RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré	•						
	Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	-						
	latérale (m)	min.	-						
	latérale totale (m)	min.	-						
	arrière (m)	min.	-						
Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m²)	min.	-							

RAPPORT	
	logement/bâtiment min. / max.

AUTRE	
	affichage type 6
	entreposage extérieur type
	projet intégré

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3	•					
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•					
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7,5					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	5					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES			RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES							
			PAE							
			PIIA							
			PPCMOI							
			Usages conditionnels							
USAGES			DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
			Usages spécifiquement permis :							
USAGES			Usages spécifiquement exclus :							
USAGES			Usages complémentaires :							
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										
USAGES										

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)		H-1								
	de moyenne densité		H-2								
	de haute densité		H-3								
	collective		H-4								
	maison mobile ou unimodulaire		H-5								
	Commerces (C)		C-1								
	d'hébergement et restauration		C-2								
	à impact majeur		C-3								
	reliés aux véhicules légers		C-4								
	reliés aux véhicules lourds		C-5								
Services (S)		S-1									
de culture et éducation		S-2									
de santé et services sociaux		S-3									
administratifs		S-4									
professionnels		S-5									
de divertissements et loisirs		S-5									
Indus. (I)		I-1									
légère		I-2									
lourde		I-2									
Ressource naturelle (N)		N-1	•								
mise en valeur et conservation		N-2									
expl. cont. de la faune et de la forêt		N-3									
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-4									
autres exploitations contrôlées		N-4									
Agricole (A)		A-1									
production végétale et activités liées		A-2									
production animale et activités liées		A-3									
agrotouristique		A-3									
Récréa. (R)		R-1									
à faible impact		R-2									
à impact majeur		R-2									
Autres											
usages spécifiquement permis											
usages spécifiquement exclus											
usages complémentaires à l'habitation											
mixité d'usages											

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	-						
	latérale (m)	min.	-						
	latérale totale (m)	min.	-						
	arrière (m)	min.	-						
Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							

RAPPORT									
	logement/bâtiment	min. / max.							

AUTRE									
	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)		H-1								
	de moyenne densité		H-2								
	de haute densité		H-3								
	collective		H-4								
	maison mobile ou unimodulaire		H-5								
	Commerces (C)		C-1								
	d'hébergement et restauration		C-2								
	à impact majeur		C-3								
	reliés aux véhicules légers		C-4								
	reliés aux véhicules lourds		C-5								
Services (S)		S-1									
de culture et éducation		S-2									
de santé et services sociaux		S-3									
administratifs		S-4									
professionnels		S-5									
de divertissements et loisirs		S-5									
Indus. (I)		I-1									
légère		I-2									
lourde		I-2									
Ressource naturelle (N)		N-1	•								
mise en valeur et conservation		N-2									
expl. cont. de la faune et de la forêt		N-3									
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-4									
autres exploitations contrôlées		N-4									
Agricole (A)		A-1									
production végétale et activités liées		A-2									
production animale et activités liées		A-3									
agrotouristique		A-3									
Récréa. (R)		R-1									
à faible impact		R-2									
à impact majeur		R-2									
Autres											
usages spécifiquement permis											
usages spécifiquement exclus											
usages complémentaires à l'habitation											
mixité d'usages											

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis	•						
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée	•						
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré	•						
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 7393 – Terrain de golf pour exercice seulement; 7411 – Terrain de golf (sans chalet et autres aménagements sportifs); 7412 – Terrain de golf (avec chalet et autres aménagements sportifs).	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT	Structure	isolée	●						
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
max.			-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							

RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.						

AUTRE	affichage	type	6					
	entreposage extérieur	type						
	projet intégré							

Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée				
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée				

NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8549 – Autres activités minières et extraction de carrières de minerais non métalliques (sauf le pétrole)	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT								
Structure	isolée	•						
	jumelée							
	contiguë							
Marges	avant (m)	min.	6					
	latérale (m)	min.	3					
	latérale totale (m)	min.	6					
	arrière (m)	min.	15					
Bâtiment	largeur (m)	min.	15					
		max.	-					
	hauteur (étages)	min.	-					
		max.	2					
	hauteur (m)	min.	-					
		max.	15					
	superficie d'implantation (m²)	min.	300					

RAPPORT								
	logement/bâtiment	min. / max.						

AUTRE								
	affichage	type	2					
	entreposage extérieur	type						
	projet intégré		•					

Lég.			
•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES							
USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						PAE	
		de moyenne densité	H-2							PIIA	
		de haute densité	H-3							PPCMOI	
		collective	H-4							Usages conditionnels	
		maison mobile ou unimodulaire	H-5								
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1								
		d'hébergement et restauration	C-2								
		à impact majeur	C-3								
		reliés aux véhicules légers	C-4								
		reliés aux véhicules lourds	C-5								
	Services (S)	de culture et éducation	S-1								
		de santé et services sociaux	S-2								
		administratifs	S-3								
		professionnels	S-4								
		de divertissements et loisirs	S-5								
	Indus. (I)	légère	I-1								
		lourde	I-2								
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1								
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2								
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3									
autres exploitations contrôlées		N-4									
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1									
	production animale et activités liées	A-2									
	agrotouristique	A-3									
Récréa. (R)	à faible impact	R-1									
	à impact majeur	R-2									
Autres	usages spécifiquement permis										
	usages spécifiquement exclus										
	usages complémentaires à l'habitation										
	mixité d'usages										
BÂTIMENT	Structure	isolée									
		jumelée	•								
		contiguë									
	Marges	avant (m)	min.	6							
		latérale (m)	min.	0							
		latérale totale (m)	min.	3							
		arrière (m)	min.	6							
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7							
			max.	-							
		hauteur (étages)	min.	-							
			max.	2							
		hauteur (m)	min.	-							
			max.	10							
superficie d'implantation (m²)	min.	65									
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1								
AUTRE	affichage	type									
	entreposage extérieur	type									
	projet intégré										
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée							
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée							
NOTES PARTICULIÈRES											
AMENDEMENTS											
Date			No. Règlement								

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)		H-1																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	75	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/3	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë			•				
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	60				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT								
Structure	isolée	●						
	jumelée							
	contiguë							
Marges	avant (m)	min.	-					
	latérale (m)	min.	-					
	latérale totale (m)	min.	-					
	arrière (m)	min.	-					
Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
		max.	-					
	hauteur (étages)	min.	-					
		max.	-					
	hauteur (m)	min.	-					
		max.	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-						

RAPPORT								
	logement/bâtiment	min. / max.						

AUTRE								
	affichage	type	6					
	entreposage extérieur	type						
	projet intégré							

Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée				
	-	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée				

NOTES PARTICULIÈRES	

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée	•							
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	-						
	latérale (m)	min.	-						
	latérale totale (m)	min.	-						
	arrière (m)	min.	-						
Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m²)	min.	-							

RAPPORT									
	logement/bâtiment min. / max.								

AUTRE									
	affichage type 6								
	entreposage extérieur type								
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	-						
	latérale (m)	min.	-						
	latérale totale (m)	min.	-						
	arrière (m)	min.	-						
Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m²)	min.	-							

RAPPORT									
	logement/bâtiment min. / max.								

AUTRE									
	affichage type 6								
	entreposage extérieur type								
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

NOTES PARTICULIÈRES	

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4		•				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	2	2				
		latérale totale (m)	min.	4	4				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	9	9				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	3				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	15	15				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	90	90				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	8/-	8/-				
AUTRE		affichage	type		5				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	1,5						
	latérale (m)	min.	1,5						
	latérale totale (m)	min.	3						
	arrière (m)	min.	3						
Bâtiment	largeur (m)	min.	6						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	2						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	9						
superficie d'implantation (m ²)	min.	55							
RAPPORT									
	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE									
	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.									
•	Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES											
	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						PAE					
		de moyenne densité	H-2							PIIA					
		de haute densité	H-3							PPCMOI					
		collective	H-4							Usages conditionnels					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5												
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
		d'hébergement et restauration	C-2							Usages spécifiquement permis :					
		à impact majeur	C-3							Usages spécifiquement exclus :					
		reliés aux véhicules légers	C-4												
		reliés aux véhicules lourds	C-5												
	Services (S)	de culture et éducation	S-1									Usages spécifiquement exclus :			
		de santé et services sociaux	S-2												
		administratifs	S-3												
		professionnels	S-4												
		de divertissements et loisirs	S-5												
	Indus. (I)	légère	I-1											Usages spécifiquement exclus :	
		lourde	I-2												
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							Usages complémentaires :					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2												
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3													
autres exploitations contrôlées		N-4													
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							Usages complémentaires :						
	production animale et activités liées	A-2													
	agrotouristique	A-3													
Récréa. (R)	à faible impact	R-1										Usages complémentaires :			
	à impact majeur	R-2													
Autres	usages spécifiquement permis													Usages complémentaires :	
	usages spécifiquement exclus														
	usages complémentaires à l'habitation														
	mixité d'usages														
BÂTIMENT				NOTES PARTICULIÈRES											
	Structure	isolée	•												
		jumelée													
		contiguë													
	Marges	avant (m)	min.	4,5											
		latérale (m)	min.	1,5											
		latérale totale (m)	min.	3											
		arrière (m)	min.	3											
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6											
			max.	-											
		hauteur (étages)	min.	-											
			max.	2											
		hauteur (m)	min.	-											
			max.	9											
superficie d'implantation (m ²)	min.	55													
RAPPORT				AMENDEMENTS											
	logement/bâtiment		min. / max.	1/1					Date	No. Règlement					
AUTRE	affichage		type												
	entreposage extérieur		type												
	projet intégré														
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée											
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée											

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3	•						
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	7						
	latérale (m)	min.	2						
	latérale totale (m)	min.	5						
	arrière (m)	min.	6						
Bâtiment	largeur (m)	min.	10						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	3						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	15						
superficie d'implantation (m²)	min.	150							

RAPPORT	
	logement/bâtiment min. / max. 8/12

AUTRE	
	affichage type 5
	entreposage extérieur type
	projet intégré

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récree. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)		H-1																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis	•						
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages	•						
	Structure	isolée	•						
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min. 6						
		latérale (m)	min. 1,5						
		latérale totale (m)	min. 4,5						
		arrière (m)	min. 6						
BÂTIMENT	Bâtiment	largeur (m)	min. 8						
			max. -						
		hauteur (étages)	min. -						
			max. 3						
		hauteur (m)	min. -						
			max. 10						
		superficie d'implantation (m ²)	min. 85						
	RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.						
	AUTRE	affichage	type 2						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
	Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 5413 – Dépanneur (sans vente d'essence); 5892 – Comptoir fixe (frites, burger hot-dogs ou crème glacée); 6231 – Salon de beauté (maquillage, manucure,etc.); 6232 – Salon de coiffure; 6233 – Salon capillaire; 6234 – Salon de bronzage ou de massage.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages		•					
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	4					
			max.	10					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	40					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	150					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	8/-					
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 623 – Salon de beauté, de coiffure et autres salons; 657 – Service de soins thérapeutiques.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2017-01-02	2016-903

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages		•					
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	4					
			max.	10					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	40					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	150					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	8/-					
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 623 – Salon de beauté, de coiffure et autres salons; 657 – Service de soins thérapeutiques.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2017-01-02	2016-903

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	0.9	0.9	3			
		latérale totale (m)	min.	1.8	1.8	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	11	11			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65	65			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type		2	2			
		entreposage extérieur	type			CE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 4711 – Centre d'appels téléphoniques; 4712 – Tour de télécommunication; 4713 – Fournisseurs de services de télécommunications par fil; 4715 – Services de télécommunications sans fil; 8128 – Apiculture 8131 – Acériculture; 8133 – Cultures de légumes; 8134 – Cultures de fruits ou de noix;	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-04-30	2018-978

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-06-18	2018-988
2018-08-27	2018-994

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●						
		de moyenne densité	H-2	●						
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5							
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1								
	de santé et services sociaux	S-2								
	administratifs	S-3								
	professionnels	S-4								
	de divertissements et loisirs	S-5								
Indus. (I)	légère	I-1								
	lourde	I-2								
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1								
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2								
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3								
	autres exploitations contrôlées	N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1								
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3								
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis									
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation									
	mixité d'usages									

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT	Structure	isolée	●						
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	3					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	10						
superficie d'implantation (m ²)	min.	75							

RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/6						

AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								

Lég.	● Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2019-01-14	2018-1012

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9			
		latérale totale (m)	min.	3,5	3	3,5			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6,5	6,5	10			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	11	11			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65	150			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type			3			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 3931 – Industrie d'articles de sport et d'athlétisme.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 2), sous-paragraphe a) 6579 -Autres services de soins thérapeutiques; sous-paragraphe f) 6234 - Salon de bronzage ou de massage.	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2019-02-23	2018-1013

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	10					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	-					
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	E					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
La superficie maximale du terrain occupée par des bâtiments accessoires est de 50%, qu'il y ait un bâtiment principal ou non.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2020-01-03	2019-1058

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	0,9	0	1,5			
		latérale totale (m)	min.	3,5	3	3			
		arrière (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	11	11			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65	65			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4	1/1				
AUTRE		affichage	type			2			
		entreposage extérieur	type			ABCD			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 6344 – Service d'aménagement paysager ou de déneigement; 6634 – Service de maçonnerie (entrepreneur spécialisé); 6646 – Entreprise d'excavation, de nivellement, de défrichage et installation de fosses septiques.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2021-01-22	2020-1107

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES								
Habitation (H)	de faible densité	H-1								PAE		
	de moyenne densité	H-2								PIIA		
	de haute densité	H-3								PPCMOI		
	collective	H-4								Usages conditionnels		
	maison mobile ou unimodulaire	H-5										
Commerces (C)	de vente au détail	C-1								DISPOSITIONS PARTICULIÈRES		
	d'hébergement et restauration	C-2								Usages spécifiquement permis :		
	à impact majeur	C-3								Usages spécifiquement exclus :		
	reliés aux véhicules légers	C-4										
	reliés aux véhicules lourds	C-5										
Services (S)	de culture et éducation	S-1								Usages complémentaires :		
	de santé et services sociaux	S-2										
	administratifs	S-3										
	professionnels	S-4										
	de divertissements et loisirs	S-5										
Indus. (I)	légère	I-1								Usages complémentaires :		
	lourde	I-2										
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●									Usages complémentaires :
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2										
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3										
	autres exploitations contrôlées	N-4										
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1								Usages complémentaires :		
	production animale et activités liées	A-2										
	agrotouristique	A-3										
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								Usages complémentaires :		
	à impact majeur	R-2										
Autres	usages spécifiquement permis											Usages complémentaires :
	usages spécifiquement exclus											
	usages complémentaires à l'habitation											
	mixité d'usages											
BÂTIMENT	Structure	isolée	●							NOTES PARTICULIÈRES		
		jumelée										
		contiguë										
	Marges	avant (m)	min.	-								
		latérale (m)	min.	-								
		latérale totale (m)	min.	-								
		arrière (m)	min.	-								
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-								
			max.	-								
		hauteur (étages)	min.	-								
max.			-									
hauteur (m)		min.	-									
		max.	-									
superficie d'implantation (m ²)	min.	-										
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.								AMENDEMENTS		
										Date	No. Règlement	
AUTRE	affichage	type	2									
	entreposage extérieur	type										
	projet intégré		●									
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée								
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée								

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		•				
		d'hébergement et restauration	C-2		•				
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•				
		de santé et services sociaux	S-2		•				
		administratifs	S-3		•				
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5		•				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages			•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	3	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	60	60				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4					
AUTRE		affichage	type	5	2				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1) et 2).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2021-04-16	2020-1125

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		•				
		d'hébergement et restauration	C-2		•				
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•				
		de santé et services sociaux	S-2		•				
		administratifs	S-3		•				
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5		•				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages			•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	3	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	60	60				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4					
AUTRE		affichage	type	5	2				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1) et 2).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée	•							
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	-						
	latérale (m)	min.	-						
	latérale totale (m)	min.	-						
	arrière (m)	min.	-						
Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m²)	min.	-							

RAPPORT									
	logement/bâtiment min. / max.								

AUTRE									
	affichage type 6								
	entreposage extérieur type								
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

NOTES PARTICULIÈRES	

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	-						
	latérale (m)	min.	-						
	latérale totale (m)	min.	-						
	arrière (m)	min.	-						
Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m²)	min.	-							

RAPPORT									
	logement/bâtiment min. / max.								

AUTRE									
	affichage type 6								
	entreposage extérieur type								
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

NOTES PARTICULIÈRES	

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						
	de moyenne densité	H-2	•						
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4	•						
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1		•					
	d'hébergement et restauration	C-2		•					
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4		•					
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1		•					
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3		•					
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5		•					
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages			•					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1); Article 185, 1er alinéa, paragraphe 2), sous-paragraphe e) et f).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

BÂTIMENT									
Structure	isolée	•	•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	8	8					
	latérale (m)	min.	1,5	1,5					
	latérale totale (m)	min.	3	3					
	arrière (m)	min.	6	5					
Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6					
		max.	-	-					
	hauteur (étages)	min.	-	-					
		max.	2	2					
	hauteur (m)	min.	-	-					
		max.	11	11					
superficie d'implantation (m²)	min.	65	75						

RAPPORT									
	logement/bâtiment min. / max.	1/6							
AUTRE									
	affichage type	5	3						
	entreposage extérieur type		C						
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						
	de moyenne densité	H-2	•						
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4	•						
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1); Article 185, 1er alinéa, paragraphe 2), sous-paragraphe e) et f).	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	8						
	latérale (m)	min.	1,5						
	latérale totale (m)	min.	3						
	arrière (m)	min.	6						
Bâtiment	largeur (m)	min.	6						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	2						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	11						
superficie d'implantation (m²)	min.	65							

RAPPORT									
	logement/bâtiment min. / max. 1/4								

AUTRE									
	affichage type 5								
	entreposage extérieur type								
	projet intégré								

Lég.									
•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 6713 – Administration publique municipale et régionale.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2020-11-06	Règl. 2020-1101

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES					
	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT				NOTES PARTICULIÈRES					
	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	3	2				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
	superficie d'implantation (m²)	min.	65	55					
RAPPORT	logement/bâtiment		min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE	affichage		type						
	entreposage extérieur		type						
	projet intégré								
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				AMENDEMENTS					
Usages spécifiquement permis :				Usages spécifiquement exclus :					
Usages complémentaires :				Date					

				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES					
USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT				NOTES PARTICULIÈRES					
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
	superficie d'implantation (m²)		min.	75	65				
	RAPPORT	logement/bâtiment		min. / max.	1/3	1/1			
AUTRE	affichage		type						
	entreposage extérieur		type						
	projet intégré								
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					
				AMENDEMENTS					
				Usages spécifiquement permis :					
				Usages spécifiquement exclus :					
				Usages complémentaires :					

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	9	9				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	55				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/3	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•					
	de moyenne densité	H-2	•						
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée			•					
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	8	8					
	latérale (m)	min.	1,5	0					
	latérale totale (m)	min.	4,5	3					
	arrière (m)	min.	9	9					
Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6					
		max.	-	-					
	hauteur (étages)	min.	-	-					
		max.	2	2					
	hauteur (m)	min.	-	-					
		max.	10	10					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	55						

RAPPORT									
	logement/bâtiment	min. / max.	1/3	1/1					

AUTRE									
	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES					RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES				
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•					
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT					NOTES PARTICULIÈRES				
Structure	isolée		•						
	jumelée			•					
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	6	6					
	latérale (m)	min.	1,5	0					
	latérale totale (m)	min.	3	2					
	arrière (m)	min.	6	6					
Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6					
		max.	-	-					
	hauteur (étages)	min.	-	-					
		max.	2	2					
	hauteur (m)	min.	-	-					
		max.	11	11					
superficie d'implantation (m²)	min.	65	55						
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES			RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES																				
			PAE																				
			PIIA																				
			PPCMOI																				
			Usages conditionnels																				
USAGES			DISPOSITIONS PARTICULIÈRES																				
			Usages spécifiquement permis :																				
								Usages spécifiquement exclus :															
								Usages complémentaires :															
Habitation (H)			de faible densité	H-1	•	•																	
			de moyenne densité	H-2																			
			de haute densité	H-3																			
			collective	H-4																			
			maison mobile ou unimodulaire	H-5																			
Commerces (C)			de vente au détail	C-1																			
			d'hébergement et restauration	C-2																			
			à impact majeur	C-3																			
			reliés aux véhicules légers	C-4																			
			reliés aux véhicules lourds	C-5																			
Services (S)			de culture et éducation	S-1																			
			de santé et services sociaux	S-2																			
			administratifs	S-3																			
			professionnels	S-4																			
			de divertissements et loisirs	S-5																			
Indus. (I)			légère	I-1																			
			lourde	I-2																			
Ressource naturelle (N)			mise en valeur et conservation	N-1																			
			expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2																			
			expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3																			
			autres exploitations contrôlées	N-4																			
Agricole (A)			production végétale et activités liées	A-1																			
			production animale et activités liées	A-2																			
			agrotouristique	A-3																			
Récréa. (R)			à faible impact	R-1																			
			à impact majeur	R-2																			
Autres			usages spécifiquement permis																				
			usages spécifiquement exclus																				
			usages complémentaires à l'habitation																				
			mixité d'usages																				
BÂTIMENT			Structure		isolée	•																	
					jumelée		•																
					contiguë																		
			Marges		avant (m)	min.	6	6															
					latérale (m)	min.	1,5	0															
					latérale totale (m)	min.	4,5	3															
					arrière (m)	min.	15	15															
			Bâtiment		largeur (m)	min.	6	6															
						max.	-	-															
					hauteur (étages)	min.	-	-															
						max.	2	2															
					hauteur (m)	min.	-	-															
max.	11	11																					
superficie d'implantation (m²)	min.	65	65																				
RAPPORT			logement/bâtiment		min. / max.	1/2	1/1																
AUTRE			affichage		type																		
			entreposage extérieur		type																		
			projet intégré																				
Lég.			•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée																	
				Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée																	
RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES																							
PAE																							
PIIA																							
PPCMOI																							
Usages conditionnels																							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES																							
Usages spécifiquement permis :																							
												Usages spécifiquement exclus :											
												Usages complémentaires :											
NOTES PARTICULIÈRES																							
AMENDEMENTS																							
Date			No. Règlement																				

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		•				
		d'hébergement et restauration	C-2		•				
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•				
		de santé et services sociaux	S-2		•				
		administratifs	S-3		•				
		professionnels	S-4		•				
		de divertissements et loisirs	S-5		•				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6					
AUTRE		affichage	type	5	2				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1) et 2).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•				
		de santé et services sociaux	S-2		•				
		administratifs	S-3		•				
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages		•					
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/4					
AUTRE		affichage	type		2				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES			RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES														
			Habitation (H)		PAE												
			de moyenne densité		PIIA												
			de haute densité		PPCMOI												
			collective		Usages conditionnels												
maison mobile ou unimodulaire																	
Commerces (C)			de vente au détail														
			d'hébergement et restauration														
			à impact majeur														
			reliés aux véhicules légers														
			reliés aux véhicules lourds														
Services (S)			de culture et éducation														
			de santé et services sociaux														
			administratifs														
			professionnels														
			de divertissements et loisirs														
Indus. (I)			légère														
			lourde														
Ressource naturelle (N)			mise en valeur et conservation														
			expl. cont. de la faune et de la forêt														
			expl. cont. du sol et du sous-sol														
			autres exploitations contrôlées														
Agricole (A)			production végétale et activités liées														
			production animale et activités liées														
			agrotouristique														
Récréa. (R)			à faible impact														
			à impact majeur														
Autres			usages spécifiquement permis														
			usages spécifiquement exclus														
			usages complémentaires à l'habitation														
			mixité d'usages														
BÂTIMENT			Structure		isolée												
					jumelée												
					contiguë												
			Marges			avant (m)		min.		6		6		6			
						latérale (m)		min.		1,5		0		1,5			
						latérale totale (m)		min.		4,5		3		4,5			
						arrière (m)		min.		6		6		6			
			Bâtiment			largeur (m)		min.		6		6		4,5			
								max.		-		-		-			
						hauteur (étages)		min.		-		-		-			
								max.		2		2		1			
						hauteur (m)		min.		-		-		-			
								max.		11		11		5			
superficie d'implantation (m²)			min.		65		65		45								
RAPPORT			logement/bâtiment		min. / max.		1/2		1/1		1/1						
AUTRE			affichage		type												
			entreposage extérieur		type												
			projet intégré														
Lég.			• Usage autorisé		nbre		Norme min./max. autorisée										
			Usage prohibé		-		Aucune norme min./max. autorisée										

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES					RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES							
Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●					PAE			
	de moyenne densité	H-2	●						PIIA			
	de haute densité	H-3							PPCMOI			
	collective	H-4							Usages conditionnels			
	maison mobile ou unimodulaire	H-5										
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							DISPOSITIONS PARTICULIÈRES			
	d'hébergement et restauration	C-2							Usages spécifiquement permis :			
	à impact majeur	C-3							Usages spécifiquement exclus :			
	reliés aux véhicules légers	C-4										
	reliés aux véhicules lourds	C-5										
Services (S)	de culture et éducation	S-1									Usages complémentaires :	
	de santé et services sociaux	S-2										
	administratifs	S-3										
	professionnels	S-4										
	de divertissements et loisirs	S-5										
Indus. (I)	légère	I-1							Usages complémentaires :			
	lourde	I-2										
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1									Usages complémentaires :	
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2										
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3										
	autres exploitations contrôlées	N-4										
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							Usages complémentaires :			
	production animale et activités liées	A-2										
	agrotouristique	A-3										
Récréa. (R)	à faible impact	R-1									Usages complémentaires :	
	à impact majeur	R-2										
Autres	usages spécifiquement permis								Usages complémentaires :			
	usages spécifiquement exclus											
	usages complémentaires à l'habitation											
	mixité d'usages											
BÂTIMENT	Structure	isolée	●								NOTES PARTICULIÈRES	
		jumelée		●								
		contiguë										
	Marges	avant (m)	min.	6	6							
		latérale (m)	min.	1,5	0							
		latérale totale (m)	min.	4,5	3							
		arrière (m)	min.	6	6							
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6							
			max.	-	-							
		hauteur (étages)	min.	-	-							
			max.	2	2							
		hauteur (m)	min.	-	-							
			max.	11	11							
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65									
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/4	1/1					AMENDEMENTS			
									Date	No. Règlement		
AUTRE	affichage	type										
	entreposage extérieur	type										
	projet intégré											
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée								
	-	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée								

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	-			
		latérale (m)	min.	1,5	0	-			
		latérale totale (m)	min.	4,5	3	-			
		arrière (m)	min.	15 ¹	15 ¹	-			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	11	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 7442 – Rampe d'accès et stationnement.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente à la rivière Kinojévis peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES			
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•			
	de moyenne densité	H-2					
	de haute densité	H-3					
	collective	H-4					
	maison mobile ou unimodulaire	H-5					
Commerces (C)	de vente au détail	C-1					
	d'hébergement et restauration	C-2					
	à impact majeur	C-3					
	reliés aux véhicules légers	C-4					
	reliés aux véhicules lourds	C-5					
Services (S)	de culture et éducation	S-1					
	de santé et services sociaux	S-2					
	administratifs	S-3					
	professionnels	S-4					
	de divertissements et loisirs	S-5					
Indus. (I)	légère	I-1					
	lourde	I-2					
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1					
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3					
	autres exploitations contrôlées	N-4					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					
	production animale et activités liées	A-2					
	agrotouristique	A-3					
Récréa. (R)	à faible impact	R-1					
	à impact majeur	R-2					
Autres	usages spécifiquement permis						
	usages spécifiquement exclus						
	usages complémentaires à l'habitation	•					
	mixité d'usages						
BÂTIMENT				NOTES PARTICULIÈRES			
Structure	isolée		•				
	jumelée			•			
	contiguë						
Marges	avant (m)	min.	6	6			
	latérale (m)	min.	1,5	0			
	latérale totale (m)	min.	4,5	3			
	arrière (m)	min.	6	6			
Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6			
		max.	-	-			
	hauteur (étages)	min.	-	-			
		max.	2	2			
	hauteur (m)	min.	-	-			
		max.	11	11			
superficie d'implantation (m²)	min.	65	65				
RAPPORT				AMENDEMENTS			
AUTRE	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1			
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée			
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée			
USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES			
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•			
	de moyenne densité	H-2					
	de haute densité	H-3					
	collective	H-4					
	maison mobile ou unimodulaire	H-5					
Commerces (C)	de vente au détail	C-1					
	d'hébergement et restauration	C-2					
	à impact majeur	C-3					
	reliés aux véhicules légers	C-4					
	reliés aux véhicules lourds	C-5					
Services (S)	de culture et éducation	S-1					
	de santé et services sociaux	S-2					
	administratifs	S-3					
	professionnels	S-4					
	de divertissements et loisirs	S-5					
Indus. (I)	légère	I-1					
	lourde	I-2					
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1					
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3					
	autres exploitations contrôlées	N-4					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					
	production animale et activités liées	A-2					
	agrotouristique	A-3					
Récréa. (R)	à faible impact	R-1					
	à impact majeur	R-2					
Autres	usages spécifiquement permis						
	usages spécifiquement exclus						
	usages complémentaires à l'habitation	•					
	mixité d'usages						
BÂTIMENT				NOTES PARTICULIÈRES			
Structure	isolée		•				
	jumelée			•			
	contiguë						
Marges	avant (m)	min.	6	6			
	latérale (m)	min.	1,5	0			
	latérale totale (m)	min.	4,5	3			
	arrière (m)	min.	6	6			
Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6			
		max.	-	-			
	hauteur (étages)	min.	-	-			
		max.	2	2			
	hauteur (m)	min.	-	-			
		max.	11	11			
superficie d'implantation (m²)	min.	65	65				
RAPPORT				AMENDEMENTS			
AUTRE	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1			
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée			
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée			
USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES			
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•			
	de moyenne densité	H-2					
	de haute densité	H-3					
	collective	H-4					
	maison mobile ou unimodulaire	H-5					
Commerces (C)	de vente au détail	C-1					
	d'hébergement et restauration	C-2					
	à impact majeur	C-3					
	reliés aux véhicules légers	C-4					
	reliés aux véhicules lourds	C-5					
Services (S)	de culture et éducation	S-1					
	de santé et services sociaux	S-2					
	administratifs	S-3					
	professionnels	S-4					
	de divertissements et loisirs	S-5					
Indus. (I)	légère	I-1					
	lourde	I-2					
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1					
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3					
	autres exploitations contrôlées	N-4					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					
	production animale et activités liées	A-2					
	agrotouristique	A-3					
Récréa. (R)	à faible impact	R-1					
	à impact majeur	R-2					
Autres	usages spécifiquement permis						
	usages spécifiquement exclus						
	usages complémentaires à l'habitation	•					
	mixité d'usages						
BÂTIMENT				NOTES PARTICULIÈRES			
Structure	isolée		•				
	jumelée			•			
	contiguë						
Marges	avant (m)	min.	6	6			
	latérale (m)	min.	1,5	0			
	latérale totale (m)	min.	4,5	3			
	arrière (m)	min.	6	6			
Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6			
		max.	-	-			
	hauteur (étages)	min.	-	-			
		max.	2	2			
	hauteur (m)	min.	-	-			
		max.	11	11			
superficie d'implantation (m²)	min.	65	65				
RAPPORT				AMENDEMENTS			
AUTRE	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1			
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée			
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée			
USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES			
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•			
	de moyenne densité	H-2					
	de haute densité	H-3					
	collective	H-4					
	maison mobile ou unimodulaire	H-5					
Commerces (C)	de vente au détail	C-1					
	d'hébergement et restauration	C-2					
	à impact majeur	C-3					
	reliés aux véhicules légers	C-4					
	reliés aux véhicules lourds	C-5					
Services (S)	de culture et éducation	S-1					
	de santé et services sociaux	S-2					
	administratifs	S-3					
	professionnels	S-4					
	de divertissements et loisirs	S-5					
Indus. (I)	légère	I-1					
	lourde	I-2					
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1					
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3					
	autres exploitations contrôlées	N-4					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					
	production animale et activités liées	A-2					
	agrotouristique	A-3					
Récréa. (R)	à faible impact	R-1					
	à impact majeur	R-2					
Autres	usages spécifiquement permis						
	usages spécifiquement exclus						
	usages complémentaires à l'habitation	•					
	mixité d'usages						
BÂTIMENT				NOTES PARTICULIÈRES			
Structure	isolée		•				
	jumelée			•			
	contiguë						
Marges	avant (m)	min.	6	6			
	latérale (m)	min.	1,5	0			
	latérale totale (m)	min.	4,5	3			
	arrière (m)	min.	6	6			
Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6			
		max.	-	-			
	hauteur (étages)	min.	-	-			
		max.	2	2			
	hauteur (m)	min.	-	-			
		max.	11	11			
superficie d'implantation (m²)	min.	65	65				
RAPPORT				AMENDEMENTS			
AUTRE	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1			
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée			
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée			
USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES			
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•			
	de moyenne densité	H-2					
	de haute densité	H-3					
	collective	H-4					
	maison mobile ou unimodulaire	H-5					
Commerces (C)	de vente au détail	C-1					
	d'hébergement et restauration	C-2					
	à impact majeur	C-3					
	reliés aux véhicules légers	C-4					
	reliés aux véhicules lourds	C-5					
Services (S)	de culture et éducation	S-1					
	de santé et services sociaux	S-2					
	administratifs	S-3					
	professionnels	S-4					
	de divertissements et loisirs	S-5					
Indus. (I)	légère	I-1					
	lourde	I-2					
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1					
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3					
	autres exploitations contrôlées	N-4					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					
	production animale et activités liées	A-2					
	agrotouristique	A-3					
Récréa. (R)	à faible impact	R-1					
	à impact majeur	R-2					
Autres	usages spécifiquement permis						
	usages spécifiquement exclus						
	usages complémentaires à l'habitation	•					
	mixité d'usages						
BÂTIMENT				NOTES PARTICULIÈRES			
Structure	isolée		•				
	jumelée			•			
	contiguë						
Marges	avant (m)	min.	6	6			
	latérale (m)	min.	1,5	0			
	latérale totale (m)	min.	4,5	3			
	arrière (m)	min.	6	6			
Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6			
		max.	-	-			
	hauteur (étages)	min.	-	-			
		max.	2	2			
	hauteur (m)	min.	-	-			
		max.	11	11			
superficie d'implantation (m²)	min.	65	65				
RAPPORT				AMENDEMENTS			
AUTRE	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1			
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée			
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée			
USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES			
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•			
	de moyenne densité	H-2					
	de haute densité	H-3					
	collective	H-4					
	maison mobile ou unimodulaire	H-5					
Commerces (C)	de vente au détail	C-1					
	d'hébergement et restauration	C-2					
	à impact majeur	C-3					
	reliés aux véhicules légers	C-4					
	reliés aux véhicules lourds	C-5					
Services (S)	de culture et éducation	S-1					
	de santé et services sociaux	S-2					
	administratifs	S-3					
	professionnels	S-4					
	de divertissements et loisirs	S-5					
Indus. (I)	légère	I-1					
	lourde	I-2					
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1					
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					
	expl. cont.						

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•					
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée			•					
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	6	6					
	latérale (m)	min.	1,5	0					
	latérale totale (m)	min.	4,5	3					
	arrière (m)	min.	15	15					
Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6					
		max.	-	-					
	hauteur (étages)	min.	-	-					
		max.	2	2					
	hauteur (m)	min.	-	-					
		max.	11	11					
superficie d'implantation (m²)	min.	65	65						

RAPPORT	
	logement/bâtiment min. / max. 1/2 1/1

AUTRE	
	affichage type
	entreposage extérieur type
	projet intégré

Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 2), spécifiquement pour les usages compris dans « 623 – Salon de beauté, de coiffure et autres salons ».	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2021-01-01	2020-1106

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		•				
		d'hébergement et restauration	C-2		•				
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4		•				
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•				
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•	• ¹		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages			•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4	4	4	-		
		latérale (m)	min.	1.5	1.5	1.5	-		
		latérale totale (m)	min.	4.5	4.5	4.5	-		
		arrière (m)	min.	6	5	5	-		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	6	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	2	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	11	11	11	-		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	75	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6					
AUTRE		affichage	type	5	3	3			
		entreposage extérieur	type		C	CD			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 4713 – Fournisseurs de services de télécommunications par fil; 4715 – Services de télécommunication sans fil; 6121 – Association, union ou COOP d'épargne et de prêt (incluant les caisses populaires locales); 6713 – Administration publique municipale et régionale; 6731 – Bureau de poste; 6732 – Comptoir postal; 7631 - Jardin communautaire. 1 : 4712 – Tour de télécommunication;	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1); Article 185, 1er alinéa, paragraphe 2), sous-paragraphe e) et f).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2017-09-18	Règl. 2017-953
2020-11-06	Règl. 2020-1101

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES			
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•				
	de moyenne densité	H-2	•				
	de haute densité	H-3					
	collective	H-4					
	maison mobile ou unimodulaire	H-5					
Commerces (C)	de vente au détail	C-1					
	d'hébergement et restauration	C-2					
	à impact majeur	C-3					
	reliés aux véhicules légers	C-4					
	reliés aux véhicules lourds	C-5					
Services (S)	de culture et éducation	S-1					
	de santé et services sociaux	S-2					
	administratifs	S-3					
	professionnels	S-4					
	de divertissements et loisirs	S-5					
Indus. (I)	légère	I-1					
	lourde	I-2					
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1					
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3					
	autres exploitations contrôlées	N-4					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					
	production animale et activités liées	A-2					
	agrotouristique	A-3					
Récréa. (R)	à faible impact	R-1					
	à impact majeur	R-2					
Autres	usages spécifiquement permis						
	usages spécifiquement exclus						
	usages complémentaires à l'habitation						
	mixité d'usages						
BÂTIMENT				NOTES PARTICULIÈRES			
Structure	isolée		•				
	jumelée						
	contiguë						
Marges	avant (m)	min.	4				
	latérale (m)	min.	1,5				
	latérale totale (m)	min.	4,5				
	arrière (m)	min.	6				
Bâtiment	largeur (m)	min.	6				
		max.	-				
	hauteur (étages)	min.	-				
		max.	2				
	hauteur (m)	min.	-				
		max.	11				
superficie d'implantation (m²)	min.	65					
RAPPORT				AMENDEMENTS			
AUTRE	logement/bâtiment	min. / max.	1/3				
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée			
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée			

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•					
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée			•					
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	7	7					
	latérale (m)	min.	1,5	0					
	latérale totale (m)	min.	4,5	3					
	arrière (m)	min.	6	6					
Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7					
		max.	-	-					
	hauteur (étages)	min.	-	-					
		max.	2	2					
	hauteur (m)	min.	-	-					
		max.	11	11					
superficie d'implantation (m²)	min.	75	65						

RAPPORT	
	logement/bâtiment min. / max. 1/2 1/1

AUTRE	
	affichage type
	entreposage extérieur type
	projet intégré

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						
		de moyenne densité	H-2	•						
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5							
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1								
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3								
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis									
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation									
	mixité d'usages									

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée	•							
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	6						
	latérale (m)	min.	1,5						
	latérale totale (m)	min.	4,5						
	arrière (m)	min.	6						
Bâtiment	largeur (m)	min.	7						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	2						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	10						
superficie d'implantation (m ²)	min.	75							

RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/3						

AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	5	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	75	65	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 7442 – Rampe d'accès et stationnement.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2	•					
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4	•					
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages		•					
	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9					
		latérale (m)	min.	2					
		latérale totale (m)	min.	4					
		arrière (m)	min.	3					
BÂTIMENT	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	3					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	15					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	100					
	RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	AC					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 5413 – Dépanneur.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2	•					
		à impact majeur	C-3	•					
		reliés aux véhicules légers	C-4	•					
		reliés aux véhicules lourds	C-5	•					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3	•					
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•					
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	12					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	3					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	3					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	15					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	100					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	ACDE					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4	•					
		reliés aux véhicules lourds	C-5	•					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•	• ¹				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	12	12				
		latérale (m)	min.	3	1,5				
		latérale totale (m)	min.	6	4,5				
		arrière (m)	min.	3	3				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	100	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3	3				
		entreposage extérieur	type	BCDE					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 664 – Service de travaux spécialisés de construction; 1 : 5811 – Restaurant et établissement avec service complet (sans terrasse); 5812 – Restaurant et établissement avec service complet avec terrasse); 5813 – Restaurant et établissement avec service restreint; 5814 – Restaurant et établissement offrant des repas à libre-service (cafétéria, cantine).	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•				
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	3	3				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	85	85				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type		2				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	3,5	3,5				
		latérale (m)	min.	1,5	3				
		latérale totale (m)	min.	4,5	6				
		arrière (m)	min.	3	3				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type		2				
		entreposage extérieur	type		BCDE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 5020 – Entreposage pour usage commercial et industriel; 6372 – Entreposage en vrac à l'extérieur; 6375 – Entreposage du mobilier et d'appareils ménagers, incluant les mini-entrepôts.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES			RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES											
			Habitation (H)		PAE									
			de faible densité		PIIA									
			de moyenne densité		PPCMOI									
			de haute densité		Usages conditionnels									
collective														
maison mobile ou unimodulaire														
Commerces (C)			de vente au détail		C-1									
			d'hébergement et restauration		C-2									
			à impact majeur		C-3									
			reliés aux véhicules légers		C-4									
			reliés aux véhicules lourds		C-5									
Services (S)			de culture et éducation		S-1									
			de santé et services sociaux		S-2									
			administratifs		S-3									
			professionnels		S-4									
			de divertissements et loisirs		S-5									
Indus. (I)			légère		I-1									
			lourde		I-2									
Ressource naturelle (N)			mise en valeur et conservation		N-1									
			expl. cont. de la faune et de la forêt		N-2									
			expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3									
			autres exploitations contrôlées		N-4									
Agricole (A)			production végétale et activités liées		A-1									
			production animale et activités liées		A-2									
			agrotouristique		A-3									
Récréa. (R)			à faible impact		R-1									
			à impact majeur		R-2									
Autres			usages spécifiquement permis											
			usages spécifiquement exclus											
			usages complémentaires à l'habitation											
			mixité d'usages											
BÂTIMENT			Structure		isolée		•							
					jumelée									
					contiguë									
			Marges			avant (m)		min.		3,5				
						latérale (m)		min.		1,5				
						latérale totale (m)		min.		4,5				
						arrière (m)		min.		3				
			Bâtiment			largeur (m)		min.		-				
								max.		-				
						hauteur (étages)		min.		-				
								max.		2				
						hauteur (m)		min.		-				
max.		10												
superficie d'implantation (m²)		min.		-										
RAPPORT			logement/bâtiment		min. / max.									
AUTRE			affichage		type		2							
			entreposage extérieur		type									
			projet intégré		•									
Lég.			• Usage autorisé		nbre		Norme min./max. autorisée							
			Usage prohibé		-		Aucune norme min./max. autorisée							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES														
Usages spécifiquement permis :														
Usages spécifiquement exclus :														
Usages complémentaires :														
NOTES PARTICULIÈRES														
AMENDEMENTS														
Date					No. Règlement									

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•				
		de santé et services sociaux	S-2		•				
		administratifs	S-3		•				
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5		•				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages			•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	2	2				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	15	10				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	75	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/-	2/2				
AUTRE		affichage	type	5	2				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 241 – Industrie de filés et de tissus tissés (coton); 242 – Industrie de filés et de tissus tissés (laine); 243 – Industrie de fibres, de filés et de tissus tissés (fibres synthétiques et filés de filament); 2493 – Industrie de broderie, de plissage et d'ourlets; 2495 – Inudstrie d'articles de maison en textile et d'articles d'hygiène en textile; 2498 – Industrie de tissus tricotés.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		•				
		d'hébergement et restauration	C-2		•				
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4			•			
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•				
		de santé et services sociaux	S-2		•				
		administratifs	S-3		•				
		professionnels	S-4		•				
		de divertissements et loisirs	S-5		•				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				• ¹			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages			•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	1,5	1,5	1,5			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6			
		arrière (m)	min.	3	3	3			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	3	3	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	15	15	10			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65	65			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/-					
AUTRE		affichage	type	5	2	2			
		entreposage extérieur	type			ABC			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 3280 – Atelier d'usinage; 6498 – Service de soudure.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : À l'exception de l'entreposage extérieur, toutes les activités doivent être faites à l'intérieur d'un bâtiment fermé.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2		•				
		de haute densité	H-3		•				
		collective	H-4		•				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2			•			
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			•			
		de santé et services sociaux	S-2			•			
		administratifs	S-3			•			
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5			•			
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					•		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages				•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•	•		
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5		
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3	1,5		
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6	4,5		
		arrière (m)	min.	3	3	3	3		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7	7		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	3	2	2		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	15	10	10		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65	65	65		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	2/6				
AUTRE		affichage	type	5	5	2	2		
		entreposage extérieur	type				ABC		
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 4222 – Garage et équipement d’entretien pour le transport par camion (incluant les garages municipaux); 5020 – Entreposage pour usage commercial et industriel; 5251 – Vente au détail de quincaillerie.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1) et 2).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2	•					
		administratifs	S-3	•					
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5	•					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
	Structure	isolée	•						
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	3					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	10					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type	CDE					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1	•						
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5	•						
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	9						
	latérale (m)	min.	1,5						
	latérale totale (m)	min.	4,5						
	arrière (m)	min.	3						
Bâtiment	largeur (m)	min.	7						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	3						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	15						
superficie d'implantation (m²)	min.	100							
RAPPORT									
	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE									
	affichage	type	2						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.									
•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES			RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES																	
			PAE																	
			PIIA																	
			PPCMOI																	
			Usages conditionnels																	
Commerces (C)			DISPOSITIONS PARTICULIÈRES																	
			Usages spécifiquement permis :																	
									Usages spécifiquement exclus :											
Services (S)			Usages complémentaires :																	
Indus. (I)																				
Ressource naturelle (N)																				
Agricole (A)																				
Récréa. (R)																				
Autres																				
BÂTIMENT			NOTES PARTICULIÈRES																	
Structure																				
Marges																				
Bâtiment																				
RAPPORT																				
AUTRE																				
Lég.																				

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•					
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée			•					
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	6	6					
	latérale (m)	min.	1,5	0					
	latérale totale (m)	min.	4,5	3					
	arrière (m)	min.	6	6					
Bâtiment	largeur (m)	min.	6	5,5					
		max.	-	-					
	hauteur (étages)	min.	-	-					
		max.	2	2					
	hauteur (m)	min.	-	-					
		max.	11	11					
superficie d'implantation (m²)	min.	65	65						

RAPPORT	
	logement/bâtiment min. / max. 1/2 1/1

AUTRE	
	affichage type
	entreposage extérieur type
	projet intégré •

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5	5	5			
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9			
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	5,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	10	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	60	55	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/3	1/1				
AUTRE		affichage	type			2			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 4711 - Centre d'appels téléphoniques; 4710 - Tour de télécommunication; 4713 - Fournisseurs de services de télécommunication par fil; 4715 - Services de télécommunication sans fil.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2017-03-04	2017-923

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES			
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•			
	de moyenne densité	H-2	•				
	de haute densité	H-3					
	collective	H-4					
	maison mobile ou unimodulaire	H-5					
Commerces (C)	de vente au détail	C-1					
	d'hébergement et restauration	C-2					
	à impact majeur	C-3					
	reliés aux véhicules légers	C-4					
	reliés aux véhicules lourds	C-5					
Services (S)	de culture et éducation	S-1					
	de santé et services sociaux	S-2					
	administratifs	S-3					
	professionnels	S-4					
	de divertissements et loisirs	S-5					
Indus. (I)	légère	I-1					
	lourde	I-2					
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1					
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3					
	autres exploitations contrôlées	N-4					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					
	production animale et activités liées	A-2					
	agrotouristique	A-3					
Récréa. (R)	à faible impact	R-1					
	à impact majeur	R-2					
Autres	usages spécifiquement permis						
	usages spécifiquement exclus						
	usages complémentaires à l'habitation						
	mixité d'usages						
BÂTIMENT				NOTES PARTICULIÈRES			
Structure	isolée		•				
	jumelée			•			
	contiguë						
Marges	avant (m)	min.	5	5			
	latérale (m)	min.	0,9	0			
	latérale totale (m)	min.	1,8	1,5			
	arrière (m)	min.	6	6			
Bâtiment	largeur (m)	min.	6	5,5			
		max.	-	-			
	hauteur (étages)	min.	-	-			
		max.	2	2			
	hauteur (m)	min.	-	-			
		max.	10	10			
superficie d'implantation (m²)	min.	60	55				
RAPPORT				AMENDEMENTS			
AUTRE	logement/bâtiment	min. / max.	1/3	1/1			
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée			
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée			

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	5						
	latérale (m)	min.	0,9						
	latérale totale (m)	min.	1,8						
	arrière (m)	min.	6						
Bâtiment	largeur (m)	min.	6						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	2						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	10						
superficie d'implantation (m²)	min.	60							

RAPPORT	
	logement/bâtiment min. / max. 1/2

AUTRE	
	affichage type
	entreposage extérieur type
	projet intégré

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES			
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•			
	de moyenne densité	H-2					
	de haute densité	H-3					
	collective	H-4					
	maison mobile ou unimodulaire	H-5					
Commerces (C)	de vente au détail	C-1					
	d'hébergement et restauration	C-2					
	à impact majeur	C-3					
	reliés aux véhicules légers	C-4					
	reliés aux véhicules lourds	C-5					
Services (S)	de culture et éducation	S-1					
	de santé et services sociaux	S-2					
	administratifs	S-3					
	professionnels	S-4					
	de divertissements et loisirs	S-5					
Indus. (I)	légère	I-1					
	lourde	I-2					
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1					
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3					
	autres exploitations contrôlées	N-4					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					
	production animale et activités liées	A-2					
	agrotouristique	A-3					
Récréa. (R)	à faible impact	R-1					
	à impact majeur	R-2					
Autres	usages spécifiquement permis						
	usages spécifiquement exclus						
	usages complémentaires à l'habitation						
	mixité d'usages						
BÂTIMENT				NOTES PARTICULIÈRES			
Structure	isolée		•				
	jumelée			•			
	contiguë						
Marges	avant (m)	min.	5	5			
	latérale (m)	min.	0,9	0			
	latérale totale (m)	min.	1,8	1,5			
	arrière (m)	min.	6	6			
Bâtiment	largeur (m)	min.	6	5,5			
		max.	-	-			
	hauteur (étages)	min.	-	-			
		max.	2	2			
	hauteur (m)	min.	-	-			
		max.	10	10			
superficie d'implantation (m²)	min.	60	55				
RAPPORT				AMENDEMENTS			
AUTRE	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1			
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée			
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée			

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•					
	de moyenne densité	H-2	•						
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée			•					
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	5	5					
	latérale (m)	min.	0,9	0					
	latérale totale (m)	min.	1,8	1,5					
	arrière (m)	min.	6	6					
Bâtiment	largeur (m)	min.	6	5,5					
		max.	-	-					
	hauteur (étages)	min.	-	-					
		max.	2	2					
	hauteur (m)	min.	-	-					
		max.	10	10					
superficie d'implantation (m²)	min.	60	55						

RAPPORT	
	logement/bâtiment min. / max. 1/4 1/1

AUTRE	
	affichage type
	entreposage extérieur type
	projet intégré

Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée	•							
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	-						
	latérale (m)	min.	-						
	latérale totale (m)	min.	-						
	arrière (m)	min.	-						
Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m²)	min.	-							

RAPPORT									
	logement/bâtiment min. / max.								

AUTRE									
	affichage type 6								
	entreposage extérieur type								
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

NOTES PARTICULIÈRES	

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						
	de moyenne densité	H-2	•						
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4	•						
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1); Article 185, 1er alinéa, paragraphe 2), sous-paragraphe e) et f).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	3	0				
		latérale totale (m)	min.	6	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	5,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	55				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1);	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2		•				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4		•				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			•			
		d'hébergement et restauration	C-2			•			
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			•			
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3			•			
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5			•			
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages				•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5			
		latérale totale (m)	min.	3	3	3			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	11	11			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	60	60	60			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	2/6				
AUTRE		affichage	type	5	5	2			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 5531 – Station-service avec réparation de véhicules automobiles; 5532 – Station libre-service ou avec service sans réparation de véhicules automobiles; 5533 – Station libre-service ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1) et 2).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		latérale (m)	min.	1,5	0	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	3	4,5			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	5,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	11	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	55	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		2			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 4711 – Centre d'appels téléphoniques; 4712 – Tour de télécommunication; 4713 – Fournisseurs de services de télécommunications par fil; 4715 – Services de télécommunications sans fil.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1);	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2	•					
		administratifs	S-3	•					
		professionnels	S-4	•					
		de divertissements et loisirs	S-5	•					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	75					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type	C					
		projet intégré		•					
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1							
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5							
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	●						
		de santé et services sociaux	S-2	●						
		administratifs	S-3	●						
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5	●						
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1								
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3								
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis									
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation									
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure	isolée	●							
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	5						
		latérale (m)	min.	3						
		latérale totale (m)	min.	6						
		arrière (m)	min.	6						
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10						
			max.	-						
		hauteur (étages)	min.	-						
max.			-							
hauteur (m)		min.	-							
		max.	-							
superficie d'implantation (m ²)	min.	75								
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.								
AUTRE	affichage	type	2							
	entreposage extérieur	type	C							
	projet intégré		●							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES			RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES															
			PAE															
			PIIA															
			PPCMOI															
			Usages conditionnels															
Commerces (C)			DISPOSITIONS PARTICULIÈRES															
			Usages spécifiquement permis :															
Services (S)			Usages spécifiquement exclus :															
											de culture et éducation		S-1					
											de santé et services sociaux		S-2					
											administratifs		S-3					
											professionnels		S-4					
Indus. (I)			de divertissements et loisirs		S-5													
			légère		I-1													
			lourde		I-2													
			Ressource naturelle (N)			mise en valeur et conservation		N-1		●								
						expl. cont. de la faune et de la forêt		N-2										
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3																
autres exploitations contrôlées		N-4																
Agricole (A)						production végétale et activités liées		A-1										
			production animale et activités liées		A-2													
			agrotouristique		A-3													
			Récréa. (R)			à faible impact		R-1										
						à impact majeur		R-2										
Autres						usages spécifiquement permis												
						usages spécifiquement exclus												
						usages complémentaires à l'habitation												
			mixité d'usages															
			BÂTIMENT			Structure		isolée		●								
jumelée																		
contiguë																		
Marges		avant (m)				min.		-										
		latérale (m)				min.		-										
		latérale totale (m)				min.		-										
		arrière (m)				min.		-										
Bâtiment		largeur (m)				min.		-										
						max.		-										
		hauteur (étages)				min.		-										
						max.		-										
		hauteur (m)				min.		-										
						max.		-										
superficie d'implantation (m ²)		min.				-												
RAPPORT						logement/bâtiment		min. / max.										
AUTRE			affichage		type		6											
			entreposage extérieur		type													
			projet intégré															
Lég.			● Usage autorisé		nbre		Norme min./max. autorisée											
			Usage prohibé		-		Aucune norme min./max. autorisée											

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES			
PAE			
PIIA			
PPCMOI			
Usages conditionnels			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES			
Usages spécifiquement permis :			
Usages spécifiquement exclus :			
Usages complémentaires :			
NOTES PARTICULIÈRES			
AMENDEMENTS			
Date	No. Règlement		

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						
	de moyenne densité	H-2	•						
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	6						
	latérale (m)	min.	1,5						
	latérale totale (m)	min.	4,5						
	arrière (m)	min.	6						
Bâtiment	largeur (m)	min.	6						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	2						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	11						
superficie d'implantation (m²)	min.	65							

RAPPORT	
	logement/bâtiment min. / max. 1/3

AUTRE	
	affichage type
	entreposage extérieur type
	projet intégré

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	5,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)		H-1	•	•						
	de moyenne densité		H-2								
	de haute densité		H-3								
	collective		H-4								
	maison mobile ou unimodulaire		H-5								
	Commerces (C)		C-1								
	d'hébergement et restauration		C-2								
	à impact majeur		C-3								
	reliés aux véhicules légers		C-4								
	reliés aux véhicules lourds		C-5								
Services (S)		S-1									
de culture et éducation		S-2									
de santé et services sociaux		S-3									
administratifs		S-4									
professionnels		S-5									
de divertissements et loisirs		S-5									
Indus. (I)		I-1									
légère		I-2									
lourde		I-2									
Ressource naturelle (N)		N-1									
mise en valeur et conservation		N-2									
expl. cont. de la faune et de la forêt		N-3									
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-4									
autres exploitations contrôlées		N-4									
Agricole (A)		A-1									
production végétale et activités liées		A-2									
production animale et activités liées		A-3									
agrotouristique		A-3									
Récréa. (R)		R-1									
à faible impact		R-2									
à impact majeur		R-2									
Autres											
usages spécifiquement permis											
usages spécifiquement exclus											
usages complémentaires à l'habitation											
mixité d'usages											

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			•			
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	3	0	3			
		latérale totale (m)	min.	6	3	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	5.5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	11	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	55	65			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		2			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphes 1) et 2).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•						
		de moyenne densité	H-2	•						
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4	•						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			•				
		d'hébergement et restauration	C-2			•				
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			•				
		de santé et services sociaux	S-2			•				
		administratifs	S-3			•				
		professionnels	S-4			•				
		de divertissements et loisirs	S-5			•				
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
		autres exploitations contrôlées	N-4							
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
		production animale et activités liées	A-2							
		agrotouristique	A-3							
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
		à impact majeur	R-2							
	Autres	usages spécifiquement permis				•				
		usages spécifiquement exclus								
		usages complémentaires à l'habitation								
		mixité d'usages				•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•	•			
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	4	4	4	4			
		latérale (m)	min.	0,9	0,9	0,9	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5	4,5			
		arrière (m)	min.	3	3	3	3			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	4,5	7	7			
			max.	-	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-			
			max.	2	1	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-			
			max.	11	5	11	11			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	45	55	55			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/1					
AUTRE		affichage	type	5		3	3			
		entreposage extérieur	type				C			
		projet intégré								
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 6411 – Service de réparation d'automobiles (garage); 7442 – Rampe d'accès et stationnement.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

Annexe B
Règlement de zonage numéro 2015-844

USAGES					
Habitation (H)	de faible densité	H-1			
	de moyenne densité	H-2			
	de haute densité	H-3			
	collective	H-4			
	maison mobile ou unimodulaire	H-5			
Commerces (C)	de vente au détail	C-1			
	d'hébergement et restauration	C-2			
	à impact majeur	C-3			
	reliés aux véhicules légers	C-4			
	reliés aux véhicules lourds	C-5			
Services (S)	de culture et éducation	S-1			
	de santé et services sociaux	S-2			
	administratifs	S-3			
	professionnels	S-4			
	de divertissements et loisirs	S-5			
Indus. (I)	légère	I-1			
	lourde	I-2			
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•		
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			
	autres exploitations contrôlées	N-4			
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			
	production animale et activités liées	A-2			
	agrotouristique	A-3			
Récréa. (R)	à faible impact	R-1			
	à impact majeur	R-2			
Autres	usages spécifiquement permis				
	usages spécifiquement exclus				
	usages complémentaires à l'habitation				
	mixité d'usages				
BÂTIMENT					
Structure	isolée		•		
	jumelée				
	contiguë				
Marges	avant (m)	min.	-		
	latérale (m)	min.	-		
	latérale totale (m)	min.	-		
	arrière (m)	min.	-		
Bâtiment	largeur (m)	min.	-		
		max.	-		
	hauteur (étages)	min.	-		
		max.	-		
	hauteur (m)	min.	-		
		max.	-		
	superficie d'implantation (m²)	min.	-		
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.			
AUTRE	affichage	type	6		
	entreposage extérieur	type			
	projet intégré				
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée		
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée		

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						
	de moyenne densité	H-2	•						
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	6						
	latérale (m)	min.	1,5						
	latérale totale (m)	min.	4,5						
	arrière (m)	min.	6						
Bâtiment	largeur (m)	min.	7						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	2						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	10						
superficie d'implantation (m²)	min.	45							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/4						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES							
	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•					PAE	
		de moyenne densité	H-2							PIIA	
		de haute densité	H-3							PPCMOI	
		collective	H-4							Usages conditionnels	
		maison mobile ou unimodulaire	H-5								
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1								
		d'hébergement et restauration	C-2								
		à impact majeur	C-3								
		reliés aux véhicules légers	C-4								
		reliés aux véhicules lourds	C-5								
	Services (S)	de culture et éducation	S-1								
		de santé et services sociaux	S-2								
		administratifs	S-3								
		professionnels	S-4								
		de divertissements et loisirs	S-5								
	Indus. (I)	légère	I-1								
		lourde	I-2								
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1								
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2								
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3								
autres exploitations contrôlées		N-4									
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1									
	production animale et activités liées	A-2									
	agrotouristique	A-3									
Récréa. (R)	à faible impact	R-1									
	à impact majeur	R-2									
Autres	usages spécifiquement permis										
	usages spécifiquement exclus										
	usages complémentaires à l'habitation										
	mixité d'usages										
BÂTIMENT				NOTES PARTICULIÈRES							
	Structure	isolée		•							
		jumelée			•						
		contiguë									
	Marges	avant (m)	min.	6	6						
		latérale (m)	min.	3	0						
		latérale totale (m)	min.	6	3						
		arrière (m)	min.	6	6						
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7						
			max.	-	-						
		hauteur (étages)	min.	-	-						
			max.	2	2						
		hauteur (m)	min.	-	-						
			max.	11	11						
	superficie d'implantation (m²)	min.	75	55							
	RAPPORT	logement/bâtiment		min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage		type								
	entreposage extérieur		type								
	projet intégré										
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée							
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				AMENDEMENTS							
Usages spécifiquement permis :				Usages spécifiquement exclus :							
Usages complémentaires :				Date							

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•					
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée			•					
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	6	6					
	latérale (m)	min.	0,9	0					
	latérale totale (m)	min.	4,5	3					
	arrière (m)	min.	6	6					
Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7					
		max.	-	-					
	hauteur (étages)	min.	-	-					
		max.	2	2					
	hauteur (m)	min.	-	-					
		max.	11	11					
superficie d'implantation (m²)	min.	75	55						

RAPPORT	
	logement/bâtiment min. / max. 1/2 1/1

AUTRE	
	affichage type
	entreposage extérieur type
	projet intégré

Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES			RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES								
			PAE								
			PIIA								
			PPCMOI								
			Usages conditionnels								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES											
Usages spécifiquement permis :											
Usages spécifiquement exclus :											
Usages complémentaires :											
BÂTIMENT			NOTES PARTICULIÈRES								
Structure			isolée	•	•						
			jumelée		•						
			contiguë								
Marges			avant (m)	min.	6	6					
			latérale (m)	min.	3	0					
			latérale totale (m)	min.	6	3					
			arrière (m)	min.	6	6					
Bâtiment			largeur (m)	min.	7	7					
				max.	-	-					
			hauteur (étages)	min.	-	-					
				max.	2	2					
			hauteur (m)	min.	-	-					
				max.	11	11					
			superficie d'implantation (m²)	min.	75	55					
RAPPORT			logement/bâtiment		min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE			affichage		type						
			entreposage extérieur		type						
			projet intégré								
Lég.			•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
				Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•					
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée			•					
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	5	5					
	latérale (m)	min.	3	0					
	latérale totale (m)	min.	6	3					
	arrière (m)	min.	6	6					
Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7					
		max.	-	-					
	hauteur (étages)	min.	-	-					
		max.	2	2					
	hauteur (m)	min.	-	-					
		max.	11	11					
superficie d'implantation (m²)	min.	75	55						

RAPPORT	
	logement/bâtiment min. / max. 1/2 1/1

AUTRE	
	affichage type
	entreposage extérieur type
	projet intégré

Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES							
	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•					PAE	
		de moyenne densité	H-2							PIIA	
		de haute densité	H-3							PPCMOI	
		collective	H-4							Usages conditionnels	
		maison mobile ou unimodulaire	H-5								
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1								
		d'hébergement et restauration	C-2								
		à impact majeur	C-3								
		reliés aux véhicules légers	C-4								
		reliés aux véhicules lourds	C-5								
	Services (S)	de culture et éducation	S-1								
		de santé et services sociaux	S-2								
		administratifs	S-3								
		professionnels	S-4								
		de divertissements et loisirs	S-5								
	Indus. (I)	légère	I-1								
		lourde	I-2								
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1								
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2								
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3								
autres exploitations contrôlées		N-4									
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1									
	production animale et activités liées	A-2									
	agrotouristique	A-3									
Récréa. (R)	à faible impact	R-1									
	à impact majeur	R-2									
Autres	usages spécifiquement permis										
	usages spécifiquement exclus										
	usages complémentaires à l'habitation										
	mixité d'usages										
BÂTIMENT				NOTES PARTICULIÈRES							
	Structure	isolée		•							
		jumelée			•						
		contiguë									
	Marges	avant (m)	min.	6	6						
		latérale (m)	min.	3	0						
		latérale totale (m)	min.	6	3						
		arrière (m)	min.	6	6						
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7						
			max.	-	-						
		hauteur (étages)	min.	-	-						
			max.	2	2						
		hauteur (m)	min.	-	-						
			max.	11	11						
	superficie d'implantation (m²)	min.	75	65							
RAPPORT				AMENDEMENTS							
		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					Date	No. Règlement
AUTRE		affichage	type								
		entreposage extérieur	type								
		projet intégré									
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée							
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée							

USAGES										RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES									
	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•											PAE			
		de moyenne densité	H-2														PIIA		
		de haute densité	H-3														PPCMOI		
		collective	H-4														Usages conditionnels		
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			•													
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1														DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Usages spécifiquement permis :	
		d'hébergement et restauration	C-2																
		à impact majeur	C-3																
		reliés aux véhicules légers	C-4																
		reliés aux véhicules lourds	C-5																
	Services (S)	de culture et éducation	S-1														Usages spécifiquement exclus :		
		de santé et services sociaux	S-2																
		administratifs	S-3																
		professionnels	S-4																
		de divertissements et loisirs	S-5																
	Indus. (I)	légère	I-1																
		lourde	I-2																
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1																
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2																
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3																
autres exploitations contrôlées		N-4																	
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1																	
	production animale et activités liées	A-2																	
	agrotouristique	A-3																	
Récréa. (R)	à faible impact	R-1																	
	à impact majeur	R-2																	
Autres	usages spécifiquement permis																		
	usages spécifiquement exclus																		
	usages complémentaires à l'habitation																		
	mixité d'usages																		
BÂTIMENT										NOTES PARTICULIÈRES									
	Structure	isolée		•		•													
		jumelée			•														
		contiguë																	
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6													
		latérale (m)	min.	3	0	3													
		latérale totale (m)	min.	6	3	6													
		arrière (m)	min.	6	6	6													
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	3,5													
			max.	-	-	-													
		hauteur (étages)	min.	-	-	-													
			max.	2	2	1													
		hauteur (m)	min.	-	-	-													
			max.	9	9	5													
		superficie d'implantation (m²)	min.	55	45	35													
	RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1	1/1												AMENDEMENTS
AUTRE																Date	No. Règlement		
		affichage	type																
		entreposage extérieur	type																
		projet intégré																	
Lég.	•	Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée														
		Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée														

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•					
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5							
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1								
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3								
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis									
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation									
	mixité d'usages									

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT	Structure	isolée	•						
		jumelée		•					
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			11	11					
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75						

RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					

AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•					
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5			•				
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•		•				
	jumelée			•					
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	8	8	8				
	latérale (m)	min.	1,5	0	1,5				
	latérale totale (m)	min.	4,5	3	4,5				
	arrière (m)	min.	6	6	6				
Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6	5,5				
		max.	-	-	-				
	hauteur (étages)	min.	-	-	-				
		max.	2	2	1				
	hauteur (m)	min.	-	-	-				
		max.	11	11	5				
superficie d'implantation (m²)	min.	75	75	55					

RAPPORT	
	logement/bâtiment min. / max. 1/2 1/1 1/1

AUTRE	
	affichage type
	entreposage extérieur type
	projet intégré

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2		•				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4		•				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			•			
		d'hébergement et restauration	C-2			•			
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			•			
		de santé et services sociaux	S-2			•			
		administratifs	S-3			•			
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5			•			
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation	•						
		mixité d'usages			•	•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•	•		
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6	6		
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5		
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5	4,5		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	6	6		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	2	2		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	11	11	11	11		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65	65	65		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	2/6				
AUTRE		affichage	type	5	5	2	2		
		entreposage extérieur	type				C		
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 5531 – Station-service avec réparation de véhicules automobiles; 5532 – Station libre-service ou avec service sans réparation de véhicules automobiles; 5533 – Station libre service ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles; 6411 – Service de réparation d'automobiles (garage).	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1) et 2).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	3,5	2,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5	•					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		•				
		d'hébergement et restauration	C-2		•				
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4		•				
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•				
		de santé et services sociaux	S-2		•				
		administratifs	S-3		•				
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5		•				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus			•				
		usages complémentaires à l'habitation	•						
		mixité d'usages			•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	6	5				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	60	75				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6					
AUTRE		affichage	type	5	3				
		entreposage extérieur	type		ABCD				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
52 - Vente au détail de produits de construction et de quincaillerie;	
536 - Vente au détail de matériel motorisé, d'articles, d'accessoires d'aménagement paysager et de jardin;	
5961 - Vente au détail de foin, de grain et de mouture;	
5969 - Vente au détail d'autres articles de ferme;	
5981 - Vente au détail de combustibles incluant le bois de chauffage (sauf mazout et gaz sous pression);	
6352 - Service de location d'outils ou d'équipements;	
6611 à 6613 - Service de construction résidentielle et ICI (entrepreneur général).	
Usages spécifiquement exclus :	
526 - Vente au détail de maisons et de chalets préfabriqués.	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1) et 2).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2017-08-28	2017-948
2019-07-05	2019-1031
2023-02-17	2022-1229

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT	Structure	isolée	●					
		jumelée						
		contiguë						
	Marges	avant (m)	min.	-				
		latérale (m)	min.	-				
		latérale totale (m)	min.	-				
		arrière (m)	min.	-				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-				
			max.	-				
		hauteur (étages)	min.	-				
			max.	-				
		hauteur (m)	min.	-				
max.			-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-						

RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.					

AUTRE	affichage	type	6				
	entreposage extérieur	type					
	projet intégré						

Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée			
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée			

NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	-						
	latérale (m)	min.	-						
	latérale totale (m)	min.	-						
	arrière (m)	min.	-						
Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m²)	min.	-							

RAPPORT	
	logement/bâtiment min. / max.

AUTRE	
	affichage type 6
	entreposage extérieur type
	projet intégré

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5	•					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2		•				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4		•				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages				•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	11	11			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65	65			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	2/4				
AUTRE		affichage	type	5	5	3			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 4712 – Tour de télécommunication; 4713 – Fournisseurs de services de télécommunications par fil; 4715 – Services de télécommunication sans fil; 6121 – Association, union ou COOP d'épargne et de prêt (incluant les caisses populaires locales); 6242 – Cimetière.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1); Article 185, 1er alinéa, paragraphe 2), sous-paragraphe e) et f).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1	•					
		d'hébergement et restauration	C-2	•					
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4	•					
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation	•						
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	75				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type	5	3				
		entreposage extérieur	type		C				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1); Article 185, 1er alinéa, paragraphe 2).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3	•						
	collective	H-4	•						
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1		•					
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3		•					
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•	•					
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	6	6					
	latérale (m)	min.	2	2					
	latérale totale (m)	min.	5	5					
	arrière (m)	min.	6	6					
Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7					
		max.	-	-					
	hauteur (étages)	min.	-	-					
		max.	3	3					
	hauteur (m)	min.	-	-					
		max.	-	-					
superficie d'implantation (m²)	min.	150	150						

RAPPORT									
	logement/bâtiment min. / max. 7/-								

AUTRE									
	affichage type 2 2								
	entreposage extérieur type								
	projet intégré								

Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	55				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 1 : Autobus scolaire (un seul)	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

			RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES						
USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
superficie d'implantation (m²)	min.	65	55						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES					RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES						
	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•					PAE	
		de moyenne densité	H-2							PIIA	
		de haute densité	H-3							PPCMOI	
		collective	H-4							Usages conditionnels	
		maison mobile ou unimodulaire	H-5								
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Usages spécifiquement permis :
		d'hébergement et restauration	C-2								
		à impact majeur	C-3								
		reliés aux véhicules légers	C-4								
		reliés aux véhicules lourds	C-5								
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							Usages spécifiquement exclus :	
		de santé et services sociaux	S-2								
		administratifs	S-3								
		professionnels	S-4								
		de divertissements et loisirs	S-5								
	Indus. (I)	légère	I-1								
		lourde	I-2								
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1								
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2								
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3								
autres exploitations contrôlées		N-4									
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1									
	production animale et activités liées	A-2									
	agrotouristique	A-3									
Récréa. (R)	à faible impact	R-1									
	à impact majeur	R-2									
Autres	usages spécifiquement permis										
	usages spécifiquement exclus										
	usages complémentaires à l'habitation										
	mixité d'usages										
BÂTIMENT	Structure	isolée		•							
		jumelée			•						
		contiguë									
	Marges	avant (m)	min.	7	7						
		latérale (m)	min.	1,5	0						
		latérale totale (m)	min.	4,5	3						
		arrière (m)	min.	6	6						
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6						
			max.	-	-						
		hauteur (étages)	min.	-	-						
			max.	2	2						
		hauteur (m)	min.	-	-						
max.			11	11							
superficie d'implantation (m²)	min.	65	55								
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1							
AUTRE	affichage	type									
	entreposage extérieur	type									
	projet intégré										
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée							
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée							

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES								
USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●						PAE		
		de moyenne densité	H-2							PIIA		
		de haute densité	H-3							PPCMOI		
		collective	H-4							Usages conditionnels		
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●							
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1								DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
		d'hébergement et restauration	C-2									Usages spécifiquement permis :
		à impact majeur	C-3									
		reliés aux véhicules légers	C-4									
		reliés aux véhicules lourds	C-5									
	Services (S)	de culture et éducation	S-1									
		de santé et services sociaux	S-2									
		administratifs	S-3									
		professionnels	S-4									
		de divertissements et loisirs	S-5									
	Indus. (I)	légère	I-1								Usages spécifiquement exclus :	
		lourde	I-2									
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1									Usages complémentaires :
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2									
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3										
autres exploitations contrôlées		N-4										
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1										
	production animale et activités liées	A-2										
	agrotouristique	A-3										
Récréa. (R)	à faible impact	R-1										
	à impact majeur	R-2										
Autres	usages spécifiquement permis											
	usages spécifiquement exclus											
	usages complémentaires à l'habitation											
	mixité d'usages											
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●					NOTES PARTICULIÈRES		
		jumelée										
		contiguë										
	Marges	avant (m)	min.	6	6							
		latérale (m)	min.	1,5	1,5							
		latérale totale (m)	min.	4	4							
		arrière (m)	min.	4,5	3							
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5,5	3,5							
			max.	-	-							
		hauteur (étages)	min.	-	-							
			max.	1	1							
		hauteur (m)	min.	-	-							
			max.	7,5	5,5							
	superficie d'implantation (m²)	min.	45	40								
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					AMENDEMENTS			
AUTRE	affichage	type							Date			
	entreposage extérieur	type								No. Règlement		
	projet intégré											
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée								
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée								

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	55				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/3					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES					
USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT				NOTES PARTICULIÈRES					
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
superficie d'implantation (m²)	min.	65	55						
RAPPORT	logement/bâtiment		min. / max.	1/2					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				AMENDEMENTS					
Usages spécifiquement permis :				Date					No. Règlement
Usages spécifiquement exclus :									
Usages complémentaires :									

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1	•					
		d'hébergement et restauration	C-2	•					
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4	•					
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	2	2	2			
		latérale totale (m)	min.	4	4	4			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	11	11			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	75	55			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type		3	3			
		entreposage extérieur	type		C	CD			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 4112 – Aiguillage et cour de triage de chemins de fer; 4712 – Tour de télécommunication; 4713 – Fournisseurs de services de télécommunications par fil; 4715 – Services de télécommunication sans fil; 4824 – Centre d'entreposage du gaz.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•				
		de santé et services sociaux	S-2		•				
		administratifs	S-3		•				
		professionnels	S-4		•				
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages			•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5	4,5				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	3	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	55				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type	5	2				
		entreposage extérieur	type		CD				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1); Article 185, 1er alinéa, paragraphe 2), sous-paragraphe e) et f).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation	•						
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	3	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	-				

RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					

AUTRE		affichage	type	5	2				
		entreposage extérieur	type	C	C				
		projet intégré							

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 4112 – Aiguillage et cour de triage de chemins de fer 6731 – Bureau de poste; 6732 – Comptoir postal.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1).	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2020-11-06	Règl. 2020-1101

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2	•					
		administratifs	S-3	•					
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5	•					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	2					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	7					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	3					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	100					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		•					
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1);	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 2), sous-paragraphe e) et f).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES									
	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•							PAE		
		de moyenne densité	H-2								PIIA		
		de haute densité	H-3								PPCMOI		
		collective	H-4								Usages conditionnels		
		maison mobile ou unimodulaire	H-5										
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1									DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
		d'hébergement et restauration	C-2										Usages spécifiquement permis :
		à impact majeur	C-3										
		reliés aux véhicules légers	C-4										
		reliés aux véhicules lourds	C-5										
	Services (S)	de culture et éducation	S-1									Usages spécifiquement exclus :	
		de santé et services sociaux	S-2										Usages complémentaires :
		administratifs	S-3										
		professionnels	S-4										
		de divertissements et loisirs	S-5										
	Indus. (I)	légère	I-1										
		lourde	I-2										
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1										
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2										
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3											
autres exploitations contrôlées		N-4											
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1											
	production animale et activités liées	A-2											
	agrotouristique	A-3											
Récréa. (R)	à faible impact	R-1											
	à impact majeur	R-2											
Autres	usages spécifiquement permis												
	usages spécifiquement exclus												
	usages complémentaires à l'habitation												
	mixité d'usages												
BÂTIMENT				NOTES PARTICULIÈRES									
	Structure	isolée	•										
		jumelée											
		contiguë											
	Marges	avant (m)	min.	2									
		latérale (m)	min.	1,5									
		latérale totale (m)	min.	3									
		arrière (m)	min.	6									
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7									
			max.	-									
		hauteur (étages)	min.	-									
			max.	2									
		hauteur (m)	min.	-									
			max.	10									
	superficie d'implantation (m²)		min.	70									
RAPPORT				AMENDEMENTS									
		logement/bâtiment	min. / max.	1/2							Date	No. Règlement	
AUTRE		affichage	type										
		entreposage extérieur	type										
		projet intégré											
Lég.	•	Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée								
		Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée								

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES			
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•				
	de moyenne densité	H-2					
	de haute densité	H-3					
	collective	H-4					
	maison mobile ou unimodulaire	H-5					
Commerces (C)	de vente au détail	C-1					
	d'hébergement et restauration	C-2					
	à impact majeur	C-3					
	reliés aux véhicules légers	C-4					
	reliés aux véhicules lourds	C-5					
Services (S)	de culture et éducation	S-1					
	de santé et services sociaux	S-2					
	administratifs	S-3					
	professionnels	S-4					
	de divertissements et loisirs	S-5					
Indus. (I)	légère	I-1					
	lourde	I-2					
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1					
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3					
	autres exploitations contrôlées	N-4					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					
	production animale et activités liées	A-2					
	agrotouristique	A-3					
Récréa. (R)	à faible impact	R-1					
	à impact majeur	R-2					
Autres	usages spécifiquement permis						
	usages spécifiquement exclus						
	usages complémentaires à l'habitation	•					
	mixité d'usages						
BÂTIMENT				NOTES PARTICULIÈRES			
Structure	isolée		•				
	jumelée						
	contiguë						
Marges	avant (m)	min.	1,5				
	latérale (m)	min.	0,9				
	latérale totale (m)	min.	1,8				
	arrière (m)	min.	6				
Bâtiment	largeur (m)	min.	7				
		max.	-				
	hauteur (étages)	min.	-				
		max.	2				
	hauteur (m)	min.	-				
		max.	11				
superficie d'implantation (m²)	min.	65					
RAPPORT				AMENDEMENTS			
AUTRE	logement/bâtiment	min. / max.	1/2				
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée				

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●						
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5							
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		●					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3								
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1								
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3								
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis									
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation		●							
	mixité d'usages									

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1).	

BÂTIMENT								
Structure	isolée	●	●					
	jumelée							
	contiguë							
Marges	avant (m)	min.	6	-				
	latérale (m)	min.	1,5	-				
	latérale totale (m)	min.	3	-				
	arrière (m)	min.	6	-				
Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-				
		max.	-	-				
	hauteur (étages)	min.	-	-				
		max.	2	-				
	hauteur (m)	min.	-	-				
		max.	11	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	-					

RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2					

AUTRE	affichage	type	5	2				
	entreposage extérieur	type						
	projet intégré							

Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée				
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée				

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	3	-				
		latérale (m)	min.	1,5	-				
		latérale totale (m)	min.	3	-				
		arrière (m)	min.	6	-				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type	5	2				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 2), sous-paragraphe e) et f).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	•					
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	•					
		lourde	I-2	•					
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages		•					
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	ABDE					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	•					
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5	•					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	•					
		lourde	I-2	•					
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4		•				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2			•			
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10	10	10			
		latérale (m)	min.	5	5	5			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	5	5	5			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3	3	3			
		entreposage extérieur	type	ABCD	CDE	E			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5	5	5			
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9			
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	5,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	10	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	60	55	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/1				
AUTRE		affichage	type			2			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2019-09-20	2019-1045

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée							
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.						
		latérale (m)	min.						
		latérale totale (m)	min.						
		arrière (m)	min.						
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	ABCD					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2025-04-18	2025-1359

USAGES							
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•			
	de moyenne densité	H-2					
	de haute densité	H-3					
	collective	H-4					
	maison mobile ou unimodulaire	H-5					
Commerces (C)	de vente au détail	C-1					
	d'hébergement et restauration	C-2					
	à impact majeur	C-3					
	reliés aux véhicules légers	C-4					
	reliés aux véhicules lourds	C-5					
Services (S)	de culture et éducation	S-1					
	de santé et services sociaux	S-2					
	administratifs	S-3					
	professionnels	S-4					
	de divertissements et loisirs	S-5					
Indus. (I)	légère	I-1					
	lourde	I-2					
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•		
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2				•	
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				•	
	autres exploitations contrôlées	N-4					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				•	
	production animale et activités liées	A-2				•	
	agrotouristique	A-3				•	
Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•		
	à impact majeur	R-2					
Autres	usages spécifiquement permis						
	usages spécifiquement exclus				•		
	usages complémentaires à l'habitation	•					
	mixité d'usages						
BÂTIMENT							
Structure	isolée		•		•	•	
	jumelée			•			
	contiguë						
Marges	avant (m)	min.	6	6	6	6	
	latérale (m)	min.	3	0	3	5	
	latérale totale (m)	min.	6	3	6	10	
	arrière (m)	min.	6	6	6	6	
Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	-	-	
		max.	-	-	-	-	
	hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	
		max.	2	2	-	-	
	hauteur (m)	min.	-	-	-	-	
		max.	10	10	-	-	
	superficie d'implantation (m ²)	min.	55	55	-	-	
RAPPORT							
	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1			
AUTRE							
	affichage	type	5		6	6	
	entreposage extérieur	type			C	BCDE	
	projet intégré						
Lég.	• Usage autorisé Usage prohibé	nbre	Norme min./max. autorisée Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
7491 – Camping (excluant le caravanning);	
7492 – Camping sauvage;	
7493 – Camping et caravanning;	
7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;	
7529 – Autres camps de groupe.	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			•			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				•		
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					•	
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3					•	
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					•	
		production animale et activités liées	A-2					•	
		agrotouristique	A-3					•	
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1				•		
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis						•	
		usages spécifiquement exclus					•		
		usages complémentaires à l'habitation	•						
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•	•	
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6	6	6	
		latérale (m)	min.	3	0	3	3	5	
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6	10	
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	6	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	3,5	-	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	2	1	-	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	10	10	6	-	-	
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	45	35	-	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1			
AUTRE		affichage	type	5			6	6	
		entreposage extérieur	type				C	BCDE	
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8137 – Culture de cannabis ¹ .	
Usages spécifiquement exclus : 7491 – Camping (excluant le caravanning); 7492 – Camping sauvage; 7493 – Camping et caravanning; 7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir; 7529 – Autres camps de groupe.	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2				•		
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				•		
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				•		
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3				•		
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus				•			
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•		
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6	6		
		latérale (m)	min.	3	0	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	55	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6	6		
		entreposage extérieur	type			C	BCDE		
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
7491 – Camping (excluant le caravanning);	
7492 – Camping sauvage;	
7493 – Camping et caravanning;	
7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;	
7529 – Autres camps de groupe.	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

Annexe B
Règlement de zonage numéro 2015-844

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•					
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•				
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•				
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3			•				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1		•					
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus			•					
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
7491 – Camping (excluant le caravanning);	
7492 – Camping sauvage;	
7493 – Camping et caravanning;	
7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;	
7529 – Autres camps de groupe.	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	

BÂTIMENT									
Structure	isolée	•	•	•					
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	6	6	6				
	latérale (m)	min.	3	3	5				
	latérale totale (m)	min.	6	6	10				
	arrière (m)	min.	6	6	6				
Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-	-				
		max.	-	-	-				
	hauteur (étages)	min.	-	-	-				
		max.	2	-	-				
	hauteur (m)	min.	-	-	-				
		max.	10	-	-				
superficie d'implantation (m²)	min.	55	-	-					

RAPPORT									
	logement/bâtiment min. / max.	1/1							

AUTRE									
	affichage type	5	6	6					
	entreposage extérieur type		C	BCDE					
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

NOTES PARTICULIÈRES	

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●	●				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			●			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				●		
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					●	
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3					●	
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					●	
		production animale et activités liées	A-2					●	
		agrotouristique	A-3					●	
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1				●		
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					●		
		usages spécifiquement exclus					●		
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●		●	●	●	
		jumelée			●				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8	8	8	
		latérale (m)	min.	3	0	3	3	5	
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6	10	
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	6	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	3,5	-	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	2	1	2	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	10	10	6	12	-	
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	50	35	-	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1	1/1			
AUTRE		affichage	type	5			6	6	
		entreposage extérieur	type				C	BCDE	
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 7393 – Terrain de golf pour exercice seulement; 7411 – Terrain de golf (sans chalet et autres aménagements sportifs); 7412 – Terrain de golf (avec chalet et autres aménagements sportifs).	
Usages spécifiquement exclus : 7491 – Camping (excluant le caravaning); 7492 – Camping sauvage; 7493 – Camping et caravaning; 7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir; 7529 – Autres camps de groupe.	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2023-09-22	2023-1253

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	•					
		production animale et activités liées	A-2	•					
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus	•						
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	BCDE					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
7491 – Camping (excluant le caravanning);	
7492 – Camping sauvage;	
7493 – Camping et caravanning;	
7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;	
7529 – Autres camps de groupe.	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	•					
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus		•					
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-	-				
		latérale (m)	min.	-	-				
		latérale totale (m)	min.	-	-				
		arrière (m)	min.	-	-				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	BCDE					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 4710 – Tour de télécommunication	
Usages spécifiquement exclus : 7491 – Camping (excluant le caravanning); 7492 – Camping sauvage; 7493 – Camping et caravanning; 7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir; 7529 – Autres camps de groupe.	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2				•		
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				•		
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3				•		
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus				•	•		
		usages complémentaires à l'habitation	•						
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•	•		
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10	10	10	10		
		latérale (m)	min.	3	3	5	5		
		latérale totale (m)	min.	6	6	10	10		
		arrière (m)	min.	3	3	3	3		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	3,5	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	1	2	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	6	10	-		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	45	-	-		

RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				

AUTRE		affichage	type	5		6	6		
		entreposage extérieur	type			C	BCDE		
		projet intégré							

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 6242 – Cimetière.	
Usages spécifiquement exclus : 1913 – Camp de chasse et de pêche; 7491 – Camping (excluant le caravanning); 7492 – Camping sauvage; 7493 – Camping et caravanning; 7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir; 7529 – Autres camps de groupe.	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	CE					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			•			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				•		
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2				•		
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				•		
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				•		
		production animale et activités liées	A-2				•		
		agrotouristique	A-3				•		
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1				•		
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					•		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•		
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6	6		
		latérale (m)	min.	3	0	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	3,5	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	1	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	6	-		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	45	35	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1			
AUTRE		affichage	type	5			6		
		entreposage extérieur	type				BCDE		
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 6646 – Entreprise d'excavation, de nivellement, de défrichage et installation de fosses septiques; 8137 – Culture de cannabis ¹ .	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002
2021-09-03	2021-1144

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9	9			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	3,5	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	45	55			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			CE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			•			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				•		
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2				•		
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				•		
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				•		
		production animale et activités liées	A-2				•		
		agrotouristique	A-3				•		
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					•		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•		
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8	8		
		latérale (m)	min.	3	0	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	3,5	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	1	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	6	-		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	45	35	-		

RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1			

AUTRE		affichage	type	5			6		
		entreposage extérieur	type				BCDE		
		projet intégré							

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
7419 – Autres activités sportives (traîneau à chiens).	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•	•				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	45			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			•			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				•		
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					•	
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					•	
		production animale et activités liées	A-2					•	
		agrotouristique	A-3					•	
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1					•	
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis						•	
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•	•	
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8	8	8	
		latérale (m)	min.	3	0	3	3	3	
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6	6	
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	6	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	3.5	-	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	2	1	2	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	10	10	6	12	-	
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	50	45	-	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1	1/1			
AUTRE		affichage	type	5			6	6	
		entreposage extérieur	type				C	BCDE	
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8137 – Culture de cannabis ¹ ; 8543 – Extraction du sable et du gravier.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1), sous-paragraphe b); paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2017-07-17	2017-938
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1	•							
		de moyenne densité	H-2								
		de haute densité	H-3								
		collective	H-4								
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1								
		d'hébergement et restauration	C-2								
		à impact majeur	C-3								
		reliés aux véhicules légers	C-4								
		reliés aux véhicules lourds	C-5								
	Services (S)	de culture et éducation	S-1								
		de santé et services sociaux	S-2								
		administratifs	S-3								
		professionnels	S-4								
		de divertissements et loisirs	S-5								
	Indus. (I)	légère	I-1								
		lourde	I-2								
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2				•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3								
		autres exploitations contrôlées	N-4								
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				•				
		production animale et activités liées	A-2								
		agrotouristique	A-3								
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•					
		à impact majeur	R-2								
	Autres	usages spécifiquement permis									
		usages spécifiquement exclus									
		usages complémentaires à l'habitation		•	•						
		mixité d'usages									

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	

BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•	•				
		jumelée									
		contiguë									
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7				
		latérale (m)	min.	3	3	3	5				
		latérale totale (m)	min.	6	6	6	10				
		arrière (m)	min.	6	6	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-	-				
			max.	-	-	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-				
			max.	2	1	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-				
			max.	10	6	-	-				
		superficie d'implantation (m²)	min.	45	35	-	-				

RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1						

AUTRE		affichage	type			6	6				
		entreposage extérieur	type			C	BCDE				
		projet intégré									

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée							
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée							

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			•			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				•		
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					•	
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					•	
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3					•	
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis						•	
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•	•	
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8	8	8	
		latérale (m)	min.	3	0	3	3	3	
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6	6	
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	6	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	3,5	-	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	2	1	2	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	10	10	6	12	-	
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	50	45	-	-	

RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1	1/1				

AUTRE	affichage	type	5			6	6		
	entreposage extérieur	type				C	BCDE		
	projet intégré								

Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8129 – Autres types de production animale; 8137 – Culture de cannabis ¹ .	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa: paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c) paragraphe 4)	

NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002
2023-01-06	2022-1210

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	3,5	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	45	55			

RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				

AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 4710 – Tour de télécommunication	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2020-10-23	2020-1093

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	•					
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	CE					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•	•				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	3,5	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	45			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type		6	6			
		entreposage extérieur	type		C	BCDE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-	-			

RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					

AUTRE		affichage	type	5	6	6			
		entreposage extérieur	type		C	BCDE			
		projet intégré							

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
8137 – Culture de cannabis ¹ .	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	

NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•	•				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type		6	6			
		entreposage extérieur	type		C	BCDE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8137 – Culture de cannabis ¹ .	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation	•						
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-	-			

RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					

AUTRE		affichage	type	5	6	6			
		entreposage extérieur	type		C	BCDE			
		projet intégré							

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8137 – Culture de cannabis ¹ .	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	

NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	•					
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus		•					
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 7481 - Centre de jeux de guerre.	
Usages spécifiquement exclus : 1913 – Camp de chasse et pêche.	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2016-10-17	2016-895
2017-07-17	2017-938
2018-08-27	2018-994

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	•					
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus	•						
		usages complémentaires à l'habitation	•						
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
1913 – Camp de chasse et pêche.	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895
2018-08-27	2018-994

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•						
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5							
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•				
		autres exploitations contrôlées	N-4							
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
		production animale et activités liées	A-2			•				
		agrotouristique	A-3							
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
		à impact majeur	R-2							
	Autres	usages spécifiquement permis								
		usages spécifiquement exclus								
		usages complémentaires à l'habitation		•						
		mixité d'usages								

BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•				
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8				
		latérale (m)	min.	3	3	5				
		latérale totale (m)	min.	6	6	10				
		arrière (m)	min.	6	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7				
			max.	-	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-	-				
			max.	2	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-	-				
			max.	10	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-	-				

RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1						

AUTRE		affichage	type		6	6				
		entreposage extérieur	type		C	BCDE				
		projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	

NOTES PARTICULIÈRES	
Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES			RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES															
			PAE															
			PIIA															
			PPCMOI															
			Usages conditionnels															
Commerces (C)			DISPOSITIONS PARTICULIÈRES															
			Usages spécifiquement permis :															
Services (S)																		
Indus. (I)																		
Ressource naturelle (N)																		
Agricole (A)																		
Récréa. (R)																		
Autres																		
BÂTIMENT			Structure															
			Marges		avant (m)		min.	5										
					latérale (m)		min.	5										
					latérale totale (m)		min.	10										
					arrière (m)		min.	5										
			Bâtiment		largeur (m)		min.	-										
							max.	-										
					hauteur (étages)		min.	-										
							max.	-										
					hauteur (m)		min.	-										
max.	-																	
superficie d'implantation (m ²)		min.	-															
RAPPORT			logement/bâtiment		min. / max.													
AUTRE			affichage		type	6												
			entreposage extérieur		type	CE												
			projet intégré															
Lég.			• Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée												
					-	Aucune norme min./max. autorisée												

Usages spécifiquement exclus :			
		Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES			
AMENDEMENTS			
Date	No. Règlement		

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•				
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus			•				
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	3	5				
		latérale totale (m)	min.	6	10				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type	5	6				
		entreposage extérieur	type		BCDE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée				
		Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
1913 – Camp de chasse et pêche.	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus				•			
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	45			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 6242 – Cimetière.	
Usages spécifiquement exclus : 1913 – Camp de chasse et pêche.	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus				•			
		usages complémentaires à l'habitation	•						
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9	9			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	60	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type		6	6			
		entreposage extérieur	type		C	BCDE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
1913 – Camp de chasse et pêche.	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
15-08-2016	2016-883

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•						
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•				
		autres exploitations contrôlées	N-4							
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
		production animale et activités liées	A-2			•				
		agrotouristique	A-3			•				
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
		à impact majeur	R-2							
	Autres	usages spécifiquement permis					•			
		usages spécifiquement exclus				•				
		usages complémentaires à l'habitation	•							
		mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•				
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6	6			
			max.	-	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-			
			max.	2	1	2	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-			
			max.	10	6	12	8			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	45	55			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE		affichage	type	5		6	6			
		entreposage extérieur	type			BCDE				
		projet intégré								
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 6375 – Entreposage du mobilier et d'appareils ménagers, incluant les mini-entrepôts.	
Usages spécifiquement exclus : 1913 – Camp de chasse et pêche.	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type	5	6	6			
		entreposage extérieur	type		C	BCDE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 5020 – Entreposage pour usage commercial et industriel.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2				•		
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				•		
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				•		
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3				•		
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis						•	
		usages spécifiquement exclus					•		
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•		
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7	-	
		latérale (m)	min.	3	0	3	5	-	
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	10	-	
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	-	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	-	-	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	2	-	-	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	10	10	-	-	-	
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	50	-	-	-	

RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				

AUTRE		affichage	type	5		6	6		
		entreposage extérieur	type			C	BCDE		
		projet intégré							

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 4710 – Tour de télécommunication; 8293 – Élevage de chats domestiques.	
Usages spécifiquement exclus : 1913 – Camp de chasse et pêche	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922
2021-01-01	2020-1106

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	•					
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	BCDE					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2022-10-21	2022-1207

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation	•						
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	-			
		latérale (m)	min.	3	3	-			
		latérale totale (m)	min.	6	6	-			
		arrière (m)	min.	6	6	-			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	10	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	55	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/9				
AUTRE		affichage	type		6	6			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

			RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES										
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•									PAE	
	de moyenne densité	H-2										PIIA	
	de haute densité	H-3										PPCMOI	
	collective	H-4										Usages conditionnels	
	maison mobile ou unimodulaire	H-5											
Commerces (C)	de vente au détail	C-1										DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
	d'hébergement et restauration	C-2											
	à impact majeur	C-3											
	reliés aux véhicules légers	C-4											
	reliés aux véhicules lourds	C-5											
Services (S)	de culture et éducation	S-1										Usages spécifiquement permis :	
	de santé et services sociaux	S-2											
	administratifs	S-3											
	professionnels	S-4											
	de divertissements et loisirs	S-5											
Indus. (I)	légère	I-1										Usages spécifiquement exclus :	
	lourde	I-2											
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•									Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2											
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3											
	autres exploitations contrôlées	N-4											
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1											
	production animale et activités liées	A-2											
	agrotouristique	A-3											
Récréa. (R)	à faible impact	R-1											
	à impact majeur	R-2											
Autres	usages spécifiquement permis												
	usages spécifiquement exclus												
	usages complémentaires à l'habitation	•											
	mixité d'usages												
BÂTIMENT	Structure	isolée	•	•									
		jumelée											
		contiguë											
	Marges	avant (m)	min.	4,5	4,5								
		latérale (m)	min.	1,5	1,5								
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5								
		arrière (m)	min.	6	6								
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-								
			max.	-	-								
		hauteur (étages)	min.	-	-								
			max.	2	-								
		hauteur (m)	min.	-	-								
			max.	10	-								
superficie d'implantation (m²)	min.	55	-										
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2									AMENDEMENTS	
AUTRE	affichage	type	5	6									
	entreposage extérieur	type											
	projet intégré												
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée									
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée									

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus				•			
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	45			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
1913 – Camp de chasse et pêche.	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus				•			
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	45			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
1913 – Camp de chasse et pêche.	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus				•			
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	45			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
1913 – Camp de chasse et pêche.	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2				•		
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				•		
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				•		
		production animale et activités liées	A-2				•		
		agrotouristique	A-3				•		
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus				•			
		usages complémentaires à l'habitation	•						
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•		
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6	6		
		latérale (m)	min.	3	0	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	50	-	-		

RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					

AUTRE	affichage	type	5		6	6			
		entreposage extérieur	type		C	BCDE			
		projet intégré							

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 4710 – Tour de télécommunication	
Usages spécifiquement exclus : 7491 – Camping (excluant le caravanning); 7492 – Camping sauvage; 7493 – Camping et caravanning; 7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir; 7529 – Autres camps de groupe.	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2021-09-03	2021-1144

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	•					
		production animale et activités liées	A-2	•					
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•	•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	-				
		latérale (m)	min.	15	-				
		latérale totale (m)	min.	30	-				
		arrière (m)	min.	15	-				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	BCDE					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 4710 - Tour de télécommunication	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation	•						
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée	•	•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-				

RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					

AUTRE		affichage	type	5	6				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	

NOTES PARTICULIÈRES	
Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2020-01-03	2019-1059

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2				•		
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				•		
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				•		
		production animale et activités liées	A-2				•		
		agrotouristique	A-3				•		
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus				•	•		
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•		
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6	6		
		latérale (m)	min.	3	0	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	50	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6	6		
		entreposage extérieur	type			C	BCDE		
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
1913 – Camp de chasse et pêche;	
7491 – Camping (excluant le caravanning);	
7492 – Camping sauvage;	
7493 – Camping et caravanning;	
7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;	
7529 – Autres camps de groupe.	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type		6	6			
		entreposage extérieur	type		C	BCDE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3		•				
		reliés aux véhicules légers	C-4		•				
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			• ¹	•			
		usages spécifiquement exclus				•			
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9	9			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	60	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type		3	3			
		entreposage extérieur	type		C	CE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 9808 – Cour à rebuts et ferraille; 9817 – Cimetière de véhicules. 1: 6836 – École de conduite automobile (non-intégrée aux polyvalentes.	
Usages spécifiquement exclus : 1913 – Camp de chasse et pêche.	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Applicable aux écoles de conduite de motocyclette également.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus				•			
		usages complémentaires à l'habitation	•						
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	45			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8137 – Culture de cannabis ¹ .	
Usages spécifiquement exclus : 1913 – Camp de chasse et pêche.	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus	•						
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée	•						
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	BCDE					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
1913 – Camp de chasse et pêche.	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	45			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8137 – Culture de cannabis ¹ .	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			•			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				•		
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					•	
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					•	
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3					•	
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1				•		
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis						•	
		usages spécifiquement exclus						•	
		usages complémentaires à l'habitation		•	•	•			
		mixité d'usages					•	•	
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•	•	
		jumelée			• ¹				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6	6	6	
		latérale (m)	min.	1,5	0	1,5	1,5	1,5	
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	6	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7	7	7	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	2	2	2	2	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	11	11	9	-	-	
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	55	55	55	55	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/2	1/1			
AUTRE		affichage	type	5	5	5	6	6	
		entreposage extérieur	type				C	CE	
		projet intégré					•	•	
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
6375 – Entreposage du mobilier et d'appareils ménagers, incluant les mini-entrepôts;	
7512 – Centre de santé (incluant saunas, spas, bains thérapeutiques ou turcs).	
Usages spécifiquement exclus :	
1913 – Camp de chasse et pêche.	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1) et 3).	
NOTES PARTICULIÈRES	
Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.	
¹ La structure jumelée peut être combinée avec un usage dérogatoire protégé.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-08-27	2018-994
2023-05-26	2023-1235

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8136 – Production d'arbres de Noël; 8312 – Pépinière forestière.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
13-06-2016	2016-871

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	•					
		production animale et activités liées	A-2	•					
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	BCDE					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES			RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES															
			PAE															
			PIIA															
			PPCMOI															
			Usages conditionnels															
Commerces (C)			DISPOSITIONS PARTICULIÈRES															
			Usages spécifiquement permis :															
Services (S)			Usages spécifiquement exclus :															
Indus. (I)																		
légère			I-1															
lourde			I-2															
Ressource naturelle (N)																		
			mise en valeur et conservation			N-1	•											
			expl. cont. de la faune et de la forêt			N-2	•											
			expl. cont. du sol et du sous-sol			N-3	•											
autres exploitations contrôlées			N-4															
Agricole (A)																		
			production végétale et activités liées			A-1	•											
			production animale et activités liées			A-2	•											
agrotouristique			A-3															
Récréa. (R)																		
			à faible impact			R-1												
à impact majeur			R-2															
Autres																		
			usages spécifiquement permis															
			usages spécifiquement exclus															
			usages complémentaires à l'habitation															
mixité d'usages																		
BÂTIMENT			Structure			isolée			•									
						jumelée												
						contiguë												
			Marges			avant (m)			min.	7								
						latérale (m)			min.	3								
						latérale totale (m)			min.	6								
						arrière (m)			min.	6								
			Bâtiment			largeur (m)			min.	-								
									max.	-								
						hauteur (étages)			min.	-								
									max.	-								
						hauteur (m)			min.	-								
						max.	-											
superficie d'implantation (m ²)			min.	-														
RAPPORT			logement/bâtiment			min. / max.												
AUTRE			affichage			type	6											
			entreposage extérieur			type	BCDE											
			projet intégré															
Lég.			• Usage autorisé			nbre	Norme min./max. autorisée											
			Usage prohibé			-	Aucune norme min./max. autorisée											

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	45			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré				•			
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			●			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					●		
		usages spécifiquement exclus				●			
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●	●		
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	3	3	3	6		
		latérale totale (m)	min.	6	6	6	12		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-	6		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	1	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	6	-	12		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6	6		
		entreposage extérieur	type			BCDE	BCDE		
		projet intégré				●			
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 4222 – Garage et équipement d'entretien pour le transport par camion (incluant les garages municipaux); 4710 – Tour de télécommunication	
Usages spécifiquement exclus : 1913 – Camp de chasse et pêche	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922
2024-02-16	2023-1272

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation	•						
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	45			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré				•			
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8137 – Culture de cannabis ¹ .	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

[illegible]

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation	•						
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9	15			
		latérale (m)	min.	3	3	15			
		latérale totale (m)	min.	6	6	30			
		arrière (m)	min.	6	6	15			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type		6	6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8137 – Culture de cannabis ¹ .	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2016-10-17	2016-895
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•				
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3		•				
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•					
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5	5				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
1913 – Camp de chasse et pêche.	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation	•						
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	45			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			CE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8137 – Culture de cannabis ¹ .	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●			● ¹		
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●			● ¹	
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			●			
		production animale et activités liées	A-2			●			
		agrotouristique	A-3			●			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1				●		
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●					
		mixité d'usages					●		
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●	●		
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	3	3	3	3		
		latérale totale (m)	min.	6	6	6	6		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-	-	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	1	2	2	1	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	10	6	-	10	6	
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	-	-	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6	3		
		entreposage extérieur	type			CE	CE		
		projet intégré					●		
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1re colonne de la présente grille, selon le cas.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	3,5	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	35	55			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			CE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	•					
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	BCDE					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type		6	6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
Article 185, premier alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2017-09-18	2017-953

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•	• ¹		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	-		
		latérale (m)	min.	3	3	3	-		
		latérale totale (m)	min.	6	6	6	-		
		arrière (m)	min.	6	6	6	-		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	3.5	7	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	1	2	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	6	12	-		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	35	55	-		

RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				

AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			CE			
		projet intégré							

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
8137 – Culture de cannabis ² .	
1 : 4710 - Tour de télécommunication;	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	

NOTES PARTICULIÈRES	
2 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2017-08-14	2017-941
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	40	55			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type		6	6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					•		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8	-		
		latérale (m)	min.	3	3	3	-		
		latérale totale (m)	min.	6	6	6	-		
		arrière (m)	min.	6	6	6	-		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3.5	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	1	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	6	-	-		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	40	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 4710 - Tour de télécommunication	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) etc).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2017-05-01	2017-931

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					•		
		usages spécifiquement exclus				•			
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	-		
		latérale (m)	min.	3	3	3	-		
		latérale totale (m)	min.	6	6	6	-		
		arrière (m)	min.	6	6	6	-		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3.5	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	1	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	6	12	-		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	35	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			CE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 4710 - Tour de télécommunication	
Usages spécifiquement exclus : 1913 – Camp de chasse et pêche.	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
01-05-2017	2017-931

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus				•			
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
1913 – Camp de chasse et pêche.	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8137 – Culture de cannabis ¹ .	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1		•				
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type		6	6			
		entreposage extérieur	type		C	BCDE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2				•		
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				•		
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					•		
		usages spécifiquement exclus					•		
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•		
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	3	0	3	3		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	50	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type			6	6		
		entreposage extérieur	type			CE	BCDE		
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 5361 – Vente au détail d'articles, d'accessoires d'aménagement paysager et de jardin.	
Usages spécifiquement exclus : 1913 – Camp de chasse et pêche.	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1		•				
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type		6	6			
		entreposage extérieur	type		C	BCDE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8137 – Culture de cannabis ¹ .	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2016-10-17	2016-895
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			•			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				•		
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3					•	
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					•	
		production animale et activités liées	A-2					•	
		agrotouristique	A-3					•	
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1				•		
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis						•	
		usages spécifiquement exclus					•		
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•	•	
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6	6	6	
		latérale (m)	min.	3	0	3	3	5	
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6	10	
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	6	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	3,5	-	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	2	1	-	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	10	10	6	-	-	
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	45	35	-	-	

RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1	1/1			

AUTRE		affichage	type	5			6	6	
		entreposage extérieur	type				C	BCDE	
		projet intégré							

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 4710 – Tour de télécommunication; 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus : 7491 – Camping (excluant le caravanning); 7492 – Camping sauvage; 7493 – Camping et caravanning; 7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir; 7529 – Autres camps de groupe.	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2019-08-30	2019-1042

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1		•				
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type	5	6	6			
		entreposage extérieur	type		C	BCDE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8137 – Culture de cannabis ¹ .	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				•		
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2				•		
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				•		
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3				•		
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				• ¹	• ²		
		usages spécifiquement exclus					•		
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages					•		
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•		
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	3	0	3	3		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	50	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type			6	6		
		entreposage extérieur	type				BCDE		
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
1 : 6242 – Cimetière.	
2 : 6646 – Entreprise d'excavation, de nivellement, de défrichage et installation de fosses septiques;	
2713 – Industrie de produits de scierie et d'ateliers de rabotage.	
Usages spécifiquement exclus :	
1913 – Camp de chasse et pêche.	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2023-06-16	2023-1245

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2				•		
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				•		
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3				•		
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis						•	
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•		
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8	8	-	
		latérale (m)	min.	3	0	3	3	-	
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6	-	
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	-	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	-	-	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	2	-	-	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	10	10	-	-	-	
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	45	-	-	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6	6		
		entreposage extérieur	type			C	BCDE		
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 4710 - Tour de télécommunication	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
01-05-2017	2017-931

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				•		
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				•		
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3				•		
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					•		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•		
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	12	12	12	12		
		latérale (m)	min.	3	0	3	3		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	50	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type			6	6		
		entreposage extérieur	type			CE	BCDE		
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus	•						
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée	•						
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	E					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	•					
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3	•					
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation	•						
		mixité d'usages							
	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	6	6				
BÂTIMENT	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-				
	RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
	AUTRE	affichage	type	5	6				
		entreposage extérieur	type		BCDE				
		projet intégré							
	Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	•					
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	E					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			•			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				•		
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3					•	
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					•	
		production animale et activités liées	A-2					•	
		agrotouristique	A-3					•	
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1				•		
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis						•	
		usages spécifiquement exclus					•		
		usages complémentaires à l'habitation		•		•			
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•	•	
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6	6	6	
		latérale (m)	min.	3	0	3	3	5	
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6	10	
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	6	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	3,5	-	6	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	2	1	-	2	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	10	10	6	-	12	
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	45	35	-	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1	1/1			
AUTRE		affichage	type				6	6	
		entreposage extérieur	type				C	BCDE	
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
4222 – Garage et équipement d'entretien pour le transport par camion (incluant les garages municipaux);	
6411 – Service de réparation d'automobiles (garage) ¹	
8311 – Exploitation forestière;	
8312 – Pépinière forestière;	
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
7491 – Camping (excluant le caravanning);	
7492 – Camping sauvage;	
7493 – Camping et caravanning;	
7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;	
7529 – Autres camps de groupe.	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1:incluant la réparation de véhicules récréatifs	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895
2023-06-16	2023-1245

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				•		
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					•		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•		
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	3	0	3	3		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	45	-	-		

RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				

AUTRE		affichage	type			6	6		
		entreposage extérieur	type			CE	BCDE		
		projet intégré							

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				•		
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				•		
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3				•		
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					•		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•		
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	3	0	3	3		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	50	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type			6	6		
		entreposage extérieur	type			CE	BCDE		
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus				•			
		usages complémentaires à l'habitation		•	•				
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	-			

RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				

AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 4222 – Garage et équipement d’entretien pour le transport par camion (incluant les garages municipaux); 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus : 7491 – Camping (excluant le caravanning); 7492 – Camping sauvage; 7493 – Camping et caravanning; 7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir; 7529 – Autres camps de groupe.	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1		•				
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			• ¹	• ²			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	5	5			
		latérale totale (m)	min.	6	10	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-	-			

RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					

AUTRE		affichage	type		6	6			
		entreposage extérieur	type		C	BCDE			
		projet intégré							

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
1 : 7223: Piste de course.	
2 : 4710 – Tour de télécommunication; 6646: Entreprise d'excavation, de nivellement, de défrichage et installation de fosses septiques; 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).Article 204,2e alinéa.	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2016-10-17	2016-895
2021-01-01	2020-1106
2022-05-20	2022-1178

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	● ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		● ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				●		
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				●		
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			●			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					●		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●	●		
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	3	3	3	3		
		latérale (m)	min.	3	0	3	3		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	4	3,5	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	1	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	6	-	-		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	40	30	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6	6		
		entreposage extérieur	type			C	CE		
		projet intégré				●			
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 1 : 7223: Piste de course. 2 : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1		•				
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			• ¹	• ²			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					
AUTRE		affichage	type		6	6			
		entreposage extérieur	type		C	BCDE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
1 : 7223: Piste de course.	
2 : 6646: Entreprise d'excavation, de nivellement, de défrichage et installation de fosses septiques; 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2				•		
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus					•		
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•		
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	3	0	3	3		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	50	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type			6	6		
		entreposage extérieur	type			C	BCDE		
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
1913 – Camp de chasse et pêche.	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES			RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES					
Habitation (H)	de faible densité	H-1						
	de moyenne densité	H-2						
	de haute densité	H-3						
	collective	H-4						
	maison mobile ou unimodulaire	H-5						
Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
	d'hébergement et restauration	C-2						
	à impact majeur	C-3						
	reliés aux véhicules légers	C-4						
	reliés aux véhicules lourds	C-5						
Services (S)	de culture et éducation	S-1						
	de santé et services sociaux	S-2						
	administratifs	S-3						
	professionnels	S-4						
	de divertissements et loisirs	S-5						
Indus. (I)	légère	I-1						
	lourde	I-2						
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
	autres exploitations contrôlées	N-4						
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
	production animale et activités liées	A-2						
	agrotouristique	A-3						
Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
	à impact majeur	R-2						
Autres	usages spécifiquement permis							
	usages spécifiquement exclus							
	usages complémentaires à l'habitation							
	mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée	•					
		jumelée						
		contiguë						
	Marges	avant (m)	min.	-				
		latérale (m)	min.	-				
		latérale totale (m)	min.	-				
		arrière (m)	min.	-				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-				
			max.	-				
		hauteur (étages)	min.	-				
			max.	-				
		hauteur (m)	min.	-				
			max.	-				
superficie d'implantation (m²)	min.	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE	affichage	type	6					
	entreposage extérieur	type						
	projet intégré							
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					
RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usages spécifiquement permis :								
Usages spécifiquement exclus :								
Usages complémentaires :								
NOTES PARTICULIÈRES								
AMENDEMENTS								
Date			No. Règlement					

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus				•			
		usages complémentaires à l'habitation		•	•				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	35	55			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
1913 – Camp de chasse et pêche.	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
	BÂTIMENT	Structure		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
		Marges							
		avant (m)	min.	8	8	8			
	Bâtiment	latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
		largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
	Bâtiment	hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	40	55			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	•					
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	E					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•	•				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	35	55			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			CE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus				•			
		usages complémentaires à l'habitation		•	•				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	35	55			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			CE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
1913 – Camp de chasse et pêche.	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•	•				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	45			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type	5	6	6			
		entreposage extérieur	type		C	BCDE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée				
		Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	•					
		production animale et activités liées	A-2	•					
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	CE					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
1913 – Camp de chasse et pêche.	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)		H-1																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				•		
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•		
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6	6		
		latérale (m)	min.	3	0	3	3		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	45	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type			6	6		
		entreposage extérieur	type			E	CE		
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerce (C)	vente au détail et services	C-1						
		hébergement et restauration	C-2						
		et services à impact majeur	C-3						
		et services reliés aux véhicules légers	C-4						
		et services reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	culture et éducation	S-1						
		santé et services sociaux	S-2						
		services administratifs	S-3						
		services professionnels	S-4						
		infrastructures et équipements	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires							
		mixité d'usages autorisé							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 6242 – Cimetière.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires:	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
BÂTIMENT	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
	RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	E					
		projet intégré							
	Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1		•				
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus			•				
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5	5	5			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	50	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type	6	6	6			
		entreposage extérieur	type	C	C	CE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
1913 – Camp de chasse et pêche.	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation	•						
		mixité d'usages							
	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	10	8			
		latérale (m)	min.	1.5	3	1.5			
		latérale totale (m)	min.	4.5	6	4.5			
		arrière (m)	min.	6	15	6			
BÂTIMENT	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	-	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	-	-			
	RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
	AUTRE	affichage	type		6	6			
		entreposage extérieur	type		C	CE			
		projet intégré							
	Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8128 - Apiculture; 8421 - Pisciculture.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2017-08-14	2017-950

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation	•						
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8					
		latérale (m)	min.	1.5					
		latérale totale (m)	min.	4.5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type		CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2017-08-14	2017-950

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•					
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•				
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				•			
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				•			
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3				•			
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis					•			
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•	•					
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 2), sous-paragraphe a) 6579 -Autres services de soins thérapeutiques; sous- paragraphe f) 6234 - Salon de bronzage ou de massage; paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2017-09-18	2017-953

BÂTIMENT								
Structure	isolée	•		•	•			
	jumelée		•					
	contiguë							
Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
	latérale (m)	min.	3	0	3	3		
	latérale totale (m)	min.	6	3	6	6		
	arrière (m)	min.	6	6	6	6		
Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6	-	-		
		max.	-	-	-	-		
	hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
		max.	2	2	-	-		
	hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
		max.	10	10	-	-		
superficie d'implantation (m²)	min.	55	50	-	-			

RAPPORT								
	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE								
	affichage	type			6	6		
	entreposage extérieur	type			CE	BCDE		
	projet intégré							

Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus			•				
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	12	12	12			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	3	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-	10			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	15			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-	130			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6	6			
		entreposage extérieur	type	CE	BCDE	BCDE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 2713 – Industrie de produits de scierie et d'ateliers de rabotage (sauf les usines de bardeaux et de bardeaux de fente); 273 – Industrie de menuiserie préfabriquées; 27351 – Industrie de bâtiments préfabriqués à charpente de bois; 2792 – Industrie du bois tourné et façonné; 2799 – Autres industries du bois; 6498 – Service de soudure 6651 – Installation d'équipements mécaniques, de chaudières et de tubulures 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus : 2733 – Industrie de la préfabrication de maisons mobiles et autres bâtiments mobiles; 2734 – Industrie de la préfabrication de maisons.	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Superficie maximale de 46 m ²	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-04-30	2018-978
2022-04-01	2021-1175

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus				•			
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10	10	10			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	-			

RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				

AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			C			
		projet intégré							

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis : 1914 – Camp forestier; 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.
Usages spécifiquement exclus : 7491 – Camping (excluant le caravanning); 7492 – Camping sauvage; 7493 – Camping et caravanning; 7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir; 7529 – Autres camps de groupe.
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-12-30	2018-1010

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4			•			
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	45			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2019-12-30	2018-1010

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus				•			
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	0	3			
		latérale totale (m)	min.	6	3	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	10	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	50	-			

RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				

AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
2713 – Industrie de produits de scierie et d'ateliers de rabotage;	
6590 – Administration d'entreprise, d'industrie et siège social;	
6646 – Entreprise d'excavation, de nivellement, de défrichage et installation de fosses septiques;	
8560 – Carothèque.	
Usages spécifiquement exclus :	
1913 – Camp de chasse et pêche.	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2021-07-09	2021-1133

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8121 – Élevage de bovins de boucherie ¹	
Usages spécifiquement exclus : 1913 – Camp de chasse et pêche	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1) et 3).	
NOTES PARTICULIÈRES	
Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée. 1:	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES						
	Habitation (H)	de faible densité	H-1						PAE	
		de moyenne densité	H-2						PIIA	
		de haute densité	H-3						PPCMOI	
		collective	H-4						Usages conditionnels	
		maison mobile ou unimodulaire	H-5							
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Usages spécifiquement permis :
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3	•						
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5	•						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						Usages spécifiquement exclus :	
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1	•					Usages complémentaires :	
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
expl. cont. de la faune et de la forêt		N-2								
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3								
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1								
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3								
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis									
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation									
	mixité d'usages									
BÂTIMENT										
	Structure	isolée	•							
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	9						
		latérale (m)	min.	4						
		latérale totale (m)	min.	8						
		arrière (m)	min.	8						
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10						
			max.	-						
		hauteur (étages)	min.	-						
			max.	3						
		hauteur (m)	min.	-						
			max.	-						
	superficie d'implantation (m²)	min.	100							
RAPPORT										
	logement/bâtiment		min. / max.					AMENDEMENTS		
							Date			
							No. Règlement			
AUTRE										
	affichage		type	3						
	entreposage extérieur		type	ABCD						
	projet intégré			•						
Lég.										
	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	•					
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	•					
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	3					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	15					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	150					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	ABC					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 229 – Autres industries de produits en plastique; 6411 – Service de réparation d'automobiles (garage); 6412 – Service de lavage d'automobiles; 6413 – Service de débosselage et de peinture d'automobiles.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	•					
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5	•					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1		•				
		lourde	I-2		•				
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages		•	•	•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10	10	10			
		latérale (m)	min.	5	5	5			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	10	10	10			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6,5	6,5	6,5			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75	75			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3	3	3			
		entreposage extérieur	type	ABCD	ACDE	ABC			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 6592 – Service de génie; 6995 – Service de laboratoire autre que médical; 8137 – Culture de cannabis ¹ ; 8551 – Service de géologie.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
	Structure	isolée							
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.						
		latérale (m)	min.						
		latérale totale (m)	min.						
		arrière (m)	min.						
	Bâtiment	largeur (m)	min.						
			max.						
		hauteur (étages)	min.						
			max.						
		hauteur (m)	min.						
			max.						
		superficie d'implantation (m ²)	min.						
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	ABCD					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002
2025-04-18	2025-1359

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	•					
		reliés aux véhicules légers	C-4	•					
		reliés aux véhicules lourds	C-5	•					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	•					
		lourde	I-2	•					
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	8	8				
		arrière (m)	min.	12	12				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	12	12				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	150	150				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3	3				
		entreposage extérieur	type	ABCD	CDE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 5965 – Vente au détail d'animaux de maison (animalerie); 6263 – Service de toilettage; 6393 – Service de protection et de détectives (incluant les voitures blindées); 6995 – Service de laboratoire autre que médical; 9821 – Vente au détail de nourriture et accessoires pour animaux.	
Usages spécifiquement exclus : 5511 – Vente au détail de véhicules autobomiles neufs ou usagés; 5512 – Vente au détail de véhicules automobiles usagés seulement; 5590 – Vente au détail de véhicules lourds; 5595 – Vente au détail de véhicules récréatifs et de roulottes de tourisme; 6355 – Service de location de camions, de remorques utilitaires et de véhicules de plaisance; 6356 – Service de location d'embarcations nautiques.	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-07-15	2018-990
2020-10-09	2020-1088

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	•					
		reliés aux véhicules légers	C-4	•					
		reliés aux véhicules lourds	C-5	•					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	•					
		lourde	I-2	•					
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	8	8				
		arrière (m)	min.	12	12				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	12	12				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	150	150				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3	3				
		entreposage extérieur	type	ABCD	CDE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 5251 – Vente au détail de quincaillerie; 6592 – Service de génie.	
Usages spécifiquement exclus : 5511 – Vente au détail de véhicules automobiles neufs ou usagés; 5512 – Vente au détail de véhicules automobiles usagés seulement; 5590 – Vente au détail de véhicules lourds; 5595 – Vente au détail de véhicules récréatifs et de roulottes de tourisme; 6355 – Service de location de camions, de remorques utilitaires et de véhicules de plaisance; 6356 – Service de location d'embarcations nautiques.	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4	•					
		reliés aux véhicules lourds	C-5	•					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	•					
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•	• ¹				
		usages spécifiquement exclus		•					
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	-				
		latérale (m)	min.	4	-				
		latérale totale (m)	min.	8	-				
		arrière (m)	min.	12	-				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	12	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	250	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	BCDE					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 1 : 4710 – Tour de télécommunication; 6711 – Administration publique fédérale; 6712 – Administration publique provinciale; 6713 – Administration publique municipale et régionale.	
Usages spécifiquement exclus : 5511 – Vente au détail de véhicules automobiles neufs ou usagés; 5512 – Vente au détail de véhicules automobiles usagés seulement; 5590 – Vente au détail de véhicules lourds; 5595 – Vente au détail de véhicules récréatifs et de roulottes de tourisme; 6356 – Service de location d'embarcations nautiques.	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	•					
		reliés aux véhicules légers	C-4	•					
		reliés aux véhicules lourds	C-5	•					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	•					
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus		•					
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	8	8				
		arrière (m)	min.	12	12				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	12	12				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	150	150				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3	3				
		entreposage extérieur	type	ABCD	CDE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
5511 – Vente au détail de véhicules automobiles neufs ou usagés;	
5512 – Vente au détail de véhicules automobiles usagés seulement;	
5590 – Vente au détail de véhicules lourds;	
5595 – Vente au détail de véhicules récréatifs et de roulottes de tourisme;	
6356 – Service de location d'embarcations nautiques.	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis	•						
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée	•						
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	10					
		latérale totale (m)	min.	20					
		arrière (m)	min.	10					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	2					
		entreposage extérieur	type	E					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 4880 – Dépôt à neige; 7489 – Autres activités de sports extrêmes.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	•					
		reliés aux véhicules légers	C-4	•					
		reliés aux véhicules lourds	C-5	•					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	•					
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus		•					
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8 ¹	8 ¹				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	5,5	5,5				
		arrière (m)	min.	12	12				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	12	12				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	150	150				

RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							

AUTRE	affichage	type	3	3					
	entreposage extérieur	type	ABCD	CDE					
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis : 6711 – Administration publique fédérale; 6712 – Administration publique provinciale; 6713 – Administration publique municipale et régionale.
Usages spécifiquement exclus : 5511 – Vente au détail de véhicules automobiles neufs ou usagés; 5512 – Vente au détail de véhicules automobiles usagés seulement; 5590 – Vente au détail de véhicules lourds; 5595 – Vente au détail de véhicules récréatifs et de roulottes de tourisme; 6356 – Service de location d'embarcations nautiques.
Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
1 : 4,5 m sur Avenue Montemurro

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	•					
		reliés aux véhicules légers	C-4	•					
		reliés aux véhicules lourds	C-5	•					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	•					
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	8	8				
		arrière (m)	min.	12	12				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	15	15				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	500	500				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3	3				
		entreposage extérieur	type	ABCD	CDE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 4112 – Aiguillage et cour de triage de chemins de fer; 4114 – Quai d'embarquement et de débarquement de marchandises (voie ferrée); 4116 – Entretien et équipement de chemins de fer; 5251 – Vente au détail de quincaillerie; 6711 – Administration publique fédérale; 6712 – Administration publique provinciale; 6713 – Administration publique municipale et régionale.	
Usages spécifiquement exclus : 5511 – Vente au détail de véhicules automobiles neufs ou usagés; 5512 – Vente au détail de véhicules automobiles usagés seulement; 5590 – Vente au détail de véhicules lourds; 5595 – Vente au détail de véhicules récréatifs et de roulottes de tourisme; 6356 – Service de location d'embarcations nautiques.	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	•					
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5	•					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	•					
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	12					
		latérale (m)	min.	4,5					
		latérale totale (m)	min.	9					
		arrière (m)	min.	12					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	15					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	200					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	CDE					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 487 – Récupération et triage de produits divers; 6711 – Administration publique fédérale; 6712 – Administration publique provinciale; 6713 – Administration publique municipale et régionale; 8137 – Culture de cannabis ¹ .	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002
2023-09-22	2023-1253

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	•					
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5	•					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	•					
		lourde	I-2	•					
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9					
		latérale (m)	min.	4.5					
		latérale totale (m)	min.	9					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	3					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	20					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	200					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	CDE					
		projet intégré		•					
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 6592 – Service de génie; 6632 – Service de peinture, de papier tenture et de décoration (entrepreneur spécialisé); 8137 – Culture de cannabis ¹ ; 855 – Service professionnel minier.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)		H-1								
	de moyenne densité		H-2								
	de haute densité		H-3								
	collective		H-4								
	maison mobile ou unimodulaire		H-5								
	Commerces (C)		C-1								
	d'hébergement et restauration		C-2								
	à impact majeur		C-3								
	reliés aux véhicules légers		C-4								
	reliés aux véhicules lourds		C-5								
Services (S)		S-1									
de culture et éducation		S-2									
de santé et services sociaux		S-3									
administratifs		S-4									
professionnels		S-5									
de divertissements et loisirs		S-5									
Indus. (I)		I-1									
légère		I-2									
lourde		I-2									
Ressource naturelle (N)		N-1	•								
mise en valeur et conservation		N-2									
expl. cont. de la faune et de la forêt		N-3									
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-4									
autres exploitations contrôlées		N-4									
Agricole (A)		A-1									
production végétale et activités liées		A-2									
production animale et activités liées		A-3									
agrotouristique		A-3									
Récréa. (R)		R-1									
à faible impact		R-2									
à impact majeur		R-2									
Autres											
usages spécifiquement permis											
usages spécifiquement exclus											
usages complémentaires à l'habitation											
mixité d'usages											

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9 ¹					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	BCDE					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 487 – Récupération et triage de produits divers; 9819 – Halte de pesée routière.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 90 m sur chemin Bradley (côté Nord)	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	-						
	latérale (m)	min.	-						
	latérale totale (m)	min.	-						
	arrière (m)	min.	-						
Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m²)	min.	-							

RAPPORT									
	logement/bâtiment min. / max.								

AUTRE									
	affichage type 6								
	entreposage extérieur type								
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	•					
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	•					
		lourde	I-2	•					
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
		autres exploitations contrôlées	N-4	•					
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•	•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages		•					
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10	-				
		latérale (m)	min.	10	-				
		latérale totale (m)	min.	20	-				
		arrière (m)	min.	10	-				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	ACDE					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 4112 – Aiguillage et cour de triage de chemins de fer; 4114 – Quai d'embarquement et de débarquement de marchandises (voie ferrée); 4116 – Entretien et équipement de chemins de fer; 4710 - Tour de télécommunication.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2017-08-14	2017-649

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	•					
		lourde	I-2	•					
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
		autres exploitations contrôlées	N-4	•					
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ¹					
		latérale (m)	min.	10 ¹					
		latérale totale (m)	min.	20 ¹					
		arrière (m)	min.	15 ¹					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	12					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	250					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	CDE					
		projet intégré		•					
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1: Lorsqu'une limite de terrain est soumise à une servitude de non-accès ou est adjacente à un terrain qui est soumis à une servitude de non-accès, la marge minimale applicable est portée à 50 mètres.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-06-18	2018-988

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	•					
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	•					
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9					
		latérale (m)	min.	4,5					
		latérale totale (m)	min.	9					
		arrière (m)	min.	12					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	12					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	150					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	AC					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

[illegible]

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	•					
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5	•					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	•					
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	12					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	3					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	18					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	350					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	ACDE					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 6995 – Service de laboratoire autre que médical.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	•					
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5	•					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	•					
		lourde	I-2	•					
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9					
		latérale (m)	min.	4,5					
		latérale totale (m)	min.	9					
		arrière (m)	min.	12					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	15					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	3					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	18					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	300					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	CDE					
		projet intégré		•					
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 6592 – Service de génie; 6995 – Service de laboratoire autre que médical.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	•					
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	•					
		lourde	I-2	•					
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	10					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	15					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	150					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	ABCD					
		projet intégré		•					
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 5251 – Vente au détail de quincaillerie.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2	•					
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3		•				
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	1,5 ¹	1,5 ¹	1,5 ¹			
		latérale (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		latérale totale (m)	min.	9	9	9			
		arrière (m)	min.	10	10	10			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	20	20	20			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	150	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3	3	3			
		entreposage extérieur	type		CDE	BCDE			
		projet intégré		•	•	•			
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 431 – Transport aérien (infrastructure); 4391 – Héliport; 5020 – Entreposage pour usage commercial ou industriel; 5592 – Vente au détail d'avions et d'accessoires; 6353 – Service de location d'automobiles; 6441 – Service de réparation et d'entretien de véhicules lourds (aéronefs); 7482 – Centre de vol en deltaplane et saut en parachute; 9822 – École de pilotage d'avion et d'hélicoptère.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 12 m sur Avenue Larivière	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	•					
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus		•					
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	12					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	12					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	15					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	130					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	ACD					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 5020 – Entreposage pour usage commercial et industriel.	
Usages spécifiquement exclus : 2031 à 2099 – Industrie alimentaire.	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	•					
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus		•					
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	12					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	12					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	15					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	130					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	ACD					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 4118 – Centre de transfert intermodal camions-trains 4221 – Entrepôt pour le transport par camion 4612 – Garage de stationnement pour véhicules lourds (infrastructure) 4621 – Terrain de stationnement pour automobiles; 4623 – Terrain de stationnement pour véhicules lourds 492 - Service et aménagement pour le transport 5020 – Entreposage pour usage commercial et industriel 6373 – Entreposage frigorifique (sauf les armoires frigorifiques) 6374 – Armoire frigorifique 6376 – Centre de distribution ou d'expédition de marchandises diverses 662 – Service de construction (ouvrage de génie civil) 8392 – Service de lutte contre les incendies de forêt	
Usages spécifiquement exclus : 2031 à 2099 – Industrie alimentaire.	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-04-30	2018-978
2025-04-18	2025-1359

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2		•				
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus			•				
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-	15	12			
		latérale (m)	min.	-	15	4			
		latérale totale (m)	min.	-	30	8			
		arrière (m)	min.	-	15	12			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-	10			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	8			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-	130			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6	6			
		entreposage extérieur	type		CE	C			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 5020 – Entreposage pour usage commercial et industriel; 6375 – Entreposage du mobilier et d'appareils ménagers, incluant les mini-entrepôts.	
Usages spécifiquement exclus : 7225 – Hippodrome.	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT									
Structure	isolée		●						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	-						
	latérale (m)	min.	-						
	latérale totale (m)	min.	-						
	arrière (m)	min.	-						
Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	-						
	superficie d'implantation (m ²)	min.	-						
RAPPORT									
	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE									
	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.									
	● Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée					
	● Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	•					
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus		•					
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	12					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	12					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	15					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	130					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	3					
		entreposage extérieur	type	ACD					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 5020 – Entreposage pour usage commercial et industriel.	
Usages spécifiquement exclus : 2031 à 2099 – Industrie alimentaire.	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2025-04-18	2025-1359

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	• ¹				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	10			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	15	15	15			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	10	10			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	25	-			

RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				

AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial le la 1re colonne de la présente grille.	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	● ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		● ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10	10	10			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.	
2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES			RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES															
			PAE															
			PIIA															
			PPCMOI															
			Usages conditionnels															
Commerces (C)			DISPOSITIONS PARTICULIÈRES															
			Usages spécifiquement permis :															
Services (S)																		
Indus. (I)																		
Ressource naturelle (N)																		
Agricole (A)																		
Récréa. (R)																		
Autres																		
BÂTIMENT																		
			Structure		isolée		•											
					jumelée													
					contiguë													
			Marges		avant (m)		min.		-									
					latérale (m)		min.		-									
					latérale totale (m)		min.		-									
					arrière (m)		min.		-									
			Bâtiment		largeur (m)		min.		-									
							max.		-									
					hauteur (étages)		min.		-									
							max.		-									
					hauteur (m)		min.		-									
max.		-																
superficie d'implantation (m ²)		min.		-														
RAPPORT			logement/bâtiment		min. / max.													
AUTRE			affichage		type		6											
			entreposage extérieur		type													
			projet intégré															
Lég.			• Usage autorisé		nbre		Norme min./max. autorisée											
			Usage prohibé		-		Aucune norme min./max. autorisée											

USAGES			RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES											
Habitation (H)	de faible densité	H-1								PAE				
	de moyenne densité	H-2								PIIA				
	de haute densité	H-3								PPCMOI				
	collective	H-4								Usages conditionnels				
	maison mobile ou unimodulaire	H-5												
Commerces (C)	de vente au détail	C-1								DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
	d'hébergement et restauration	C-2								Usages spécifiquement permis :				
	à impact majeur	C-3												
	reliés aux véhicules légers	C-4												
	reliés aux véhicules lourds	C-5												
Services (S)	de culture et éducation	S-1										Usages spécifiquement exclus :		
	de santé et services sociaux	S-2												
	administratifs	S-3												
	professionnels	S-4												
	de divertissements et loisirs	S-5												
Indus. (I)	légère	I-1								Usages complémentaires :				
	lourde	I-2												
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•											
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2												
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3												
	autres exploitations contrôlées	N-4												
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1												
	production animale et activités liées	A-2												
	agrotouristique	A-3												
Récréa. (R)	à faible impact	R-1												
	à impact majeur	R-2												
Autres	usages spécifiquement permis													
	usages spécifiquement exclus													
	usages complémentaires à l'habitation													
	mixité d'usages													
BÂTIMENT	Structure	isolée	•									NOTES PARTICULIÈRES		
		jumelée												
		contiguë												
	Marges	avant (m)	min.	-										
		latérale (m)	min.	-										
		latérale totale (m)	min.	-										
		arrière (m)	min.	-										
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-										
			max.	-										
		hauteur (étages)	min.	-										
			max.	-										
		hauteur (m)	min.	-										
			max.	-										
superficie d'implantation (m²)	min.	-												
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							AMENDEMENTS					
AUTRE	affichage	type	6						Date	No. Règlement				
	entreposage extérieur	type												
	projet intégré													
Lég.	• Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée										
	Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée										

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	-						
	latérale (m)	min.	-						
	latérale totale (m)	min.	-						
	arrière (m)	min.	-						
Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	-						
	superficie d'implantation (m²)	min.	-						
RAPPORT									
	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE									
	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.									
•	Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES			RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES											
			Habitation (H)		PAE									
			de faible densité		PIIA									
			de moyenne densité		PPCMOI									
			de haute densité		Usages conditionnels									
collective														
maison mobile ou unimodulaire														
Commerces (C)			de vente au détail		C-1									
			d'hébergement et restauration		C-2									
			à impact majeur		C-3									
			reliés aux véhicules légers		C-4									
			reliés aux véhicules lourds		C-5									
Services (S)			de culture et éducation		S-1									
			de santé et services sociaux		S-2									
			administratifs		S-3									
			professionnels		S-4									
			de divertissements et loisirs		S-5									
Indus. (I)			légère		I-1									
			lourde		I-2									
Ressource naturelle (N)			mise en valeur et conservation		N-1									
			expl. cont. de la faune et de la forêt		N-2									
			expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3									
			autres exploitations contrôlées		N-4									
Agricole (A)			production végétale et activités liées		A-1									
			production animale et activités liées		A-2									
			agrotouristique		A-3									
Récréa. (R)			à faible impact		R-1									
			à impact majeur		R-2									
Autres			usages spécifiquement permis											
			usages spécifiquement exclus											
			usages complémentaires à l'habitation											
			mixité d'usages											
BÂTIMENT			Structure		isolée		•							
					jumelée									
					contiguë									
			Marges			avant (m)		min.		-				
						latérale (m)		min.		-				
						latérale totale (m)		min.		-				
						arrière (m)		min.		-				
			Bâtiment			largeur (m)		min.		-				
								max.		-				
						hauteur (étages)		min.		-				
								max.		-				
						hauteur (m)		min.		-				
								max.		-				
superficie d'implantation (m ²)		min.		-										
RAPPORT			logement/bâtiment		min. / max.									
AUTRE			affichage		type		6							
			entreposage extérieur		type									
			projet intégré											
Lég.			• Usage autorisé		nbre		Norme min./max. autorisée							
			Usage prohibé		-		Aucune norme min./max. autorisée							

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•					
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	• ¹				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	10	10			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial le la 1re colonne de la présente grille.	
2 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au Petit Lac Dufresnoy peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	• ¹				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					•		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8	-		
		latérale (m)	min.	3	3	5	-		
		latérale totale (m)	min.	6	6	10	-		
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²	-		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	2	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	10	-		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	25	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 7442 - Rampe d'accès et stationnement	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial le la 1re colonne de la présente grille.	
2 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au Petit Lac Dufresnoy peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895
2019-10-18	2019-1051

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	• ¹				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	10	10			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial le la 1re colonne de la présente grille.	
2 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Dufresnoy peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	• ¹				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	10	10			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	25	-			

RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				

AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	

NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial le la 1re colonne de la présente grille.	
2 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Dufresnoy peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES			RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES								
Habitation (H)	de faible densité	H-1							PAE		
	de moyenne densité	H-2							PIIA		
	de haute densité	H-3							PPCMOI		
	collective	H-4							Usages conditionnels		
	maison mobile ou unimodulaire	H-5									
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							DISPOSITIONS PARTICULIÈRES		
	d'hébergement et restauration	C-2							Usages spécifiquement permis :		
	à impact majeur	C-3									
	reliés aux véhicules légers	C-4									
	reliés aux véhicules lourds	C-5									
Services (S)	de culture et éducation	S-1									Usages spécifiquement exclus :
	de santé et services sociaux	S-2									
	administratifs	S-3									
	professionnels	S-4									
	de divertissements et loisirs	S-5									
Indus. (I)	légère	I-1							Usages complémentaires :		
	lourde	I-2									
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●								
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2									
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3									
	autres exploitations contrôlées	N-4									
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1									
	production animale et activités liées	A-2									
	agrotouristique	A-3									
Récréa. (R)	à faible impact	R-1									
	à impact majeur	R-2									
Autres	usages spécifiquement permis										
	usages spécifiquement exclus										
	usages complémentaires à l'habitation										
	mixité d'usages										
BÂTIMENT			NOTES PARTICULIÈRES								
Structure	isolée		●								
	jumelée										
	contiguë										
Marges	avant (m)	min.	-								
	latérale (m)	min.	-								
	latérale totale (m)	min.	-								
	arrière (m)	min.	-								
Bâtiment	largeur (m)	min.	-								
		max.	-								
	hauteur (étages)	min.	-								
		max.	-								
	hauteur (m)	min.	-								
		max.	-								
superficie d'implantation (m ²)	min.	-									
RAPPORT			AMENDEMENTS								
	logement/bâtiment	min. / max.							Date	No. Règlement	
AUTRE											
	affichage	type	6								
	entreposage extérieur	type									
	projet intégré										
Lég.	● Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée							
	Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée							

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	● ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		● ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.	
2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente au lac D'Alembert peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	• ¹				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	10	10			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	25	-			

RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				

AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	

NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial le la 1re colonne de la présente grille.	
2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente au lac D'Alembert peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	● ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		● ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			●			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5	5	5			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		arrière (m)	min.	15	15	15			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)		de faible densité	H-1	•						
			de moyenne densité	H-2							
			de haute densité	H-3							
			collective	H-4							
			maison mobile ou unimodulaire	H-5							
	Commerces (C)		de vente au détail	C-1							
			d'hébergement et restauration	C-2							
			à impact majeur	C-3							
			reliés aux véhicules légers	C-4							
			reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation		S-1								
	de santé et services sociaux		S-2								
	administratifs		S-3								
	professionnels		S-4								
	de divertissements et loisirs		S-5								
Indus. (I)	légère		I-1								
	lourde		I-2								
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation		N-1								
	expl. cont. de la faune et de la forêt		N-2								
	expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3								
	autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées		A-1								
	production animale et activités liées		A-2								
	agrotouristique		A-3								
Récréa. (R)	à faible impact		R-1								
	à impact majeur		R-2								
Autres	usages spécifiquement permis										
	usages spécifiquement exclus										
	usages complémentaires à l'habitation			•							
	mixité d'usages										
BÂTIMENT	Structure	isolée		•							
		jumelée									
		contiguë									
	Marges	avant (m)		min.	6						
		latérale (m)		min.	1,5						
		latérale totale (m)		min.	4,5						
		arrière (m)		min.	15						
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6							
			max.	-							
		hauteur (étages)	min.	-							
			max.	2							
		hauteur (m)	min.	-							
max.			11								
superficie d'implantation (m²)		min.	45								
RAPPORT	logement/bâtiment		min. / max.	1/1							
AUTRE	affichage		type								
	entreposage extérieur		type								
	projet intégré										
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée							
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée							

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	● ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		● ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			●			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	15			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15	15	15			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 7431 – Plage; 7442 – Rampe d'accès et stationnement.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES										RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES									
	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•												PAE			
		de moyenne densité	H-2														PIIA		
		de haute densité	H-3														PPCMOI		
		collective	H-4														Usages conditionnels		
		maison mobile ou unimodulaire	H-5																
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1														DISPOSITIONS PARTICULIÈRES		
		d'hébergement et restauration	C-2														Usages spécifiquement permis :		
		à impact majeur	C-3																
		reliés aux véhicules légers	C-4																
		reliés aux véhicules lourds	C-5																
	Services (S)	de culture et éducation	S-1																
		de santé et services sociaux	S-2																
		administratifs	S-3																
		professionnels	S-4																
		de divertissements et loisirs	S-5																
	Indus. (I)	légère	I-1																
		lourde	I-2																
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1																
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2																
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3																
autres exploitations contrôlées		N-4																	
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1																	
	production animale et activités liées	A-2																	
	agrotouristique	A-3																	
Récra. (R)	à faible impact	R-1																	
	à impact majeur	R-2																	
Autres	usages spécifiquement permis																		
	usages spécifiquement exclus																		
	usages complémentaires à l'habitation																		
	mixité d'usages																		
BÂTIMENT										NOTES PARTICULIÈRES									
	Structure	isolée		•															
		jumelée																	
		contiguë																	
	Marges	avant (m)	min.	6															
		latérale (m)	min.	1,5															
		latérale totale (m)	min.	4,5															
		arrière (m)	min.	15															
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6															
			max.	-															
		hauteur (étages)	min.	-															
			max.	2															
		hauteur (m)	min.	-															
			max.	11															
	superficie d'implantation (m ²)	min.	75																
	RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1														
AUTRE		affichage	type																
		entreposage extérieur	type																
		projet intégré																	
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée															
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée															

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	5						
	latérale (m)	min.	1,5						
	latérale totale (m)	min.	4,5						
	arrière (m)	min.	4.5						
Bâtiment	largeur (m)	min.	6						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	2						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	11						
superficie d'implantation (m²)	min.	55							

RAPPORT									
	logement/bâtiment min. / max. 1/1								

AUTRE									
	affichage type								
	entreposage extérieur type								
	projet intégré								

Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•	•				
		mixité d'usages				•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	4,5			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15 ¹	15 ¹	15 ¹			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	5	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	55	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 7442 – Rampe d'accès et stationnement.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Hervé peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	● ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		● ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15	15	15			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	-						
	latérale (m)	min.	-						
	latérale totale (m)	min.	-						
	arrière (m)	min.	-						
Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							

RAPPORT									
	logement/bâtiment	min. / max.							

AUTRE									
	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	● ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		● ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	7	7	7			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.	
2 : La marge d'une limite de terrain avant qui n'est pas adjacente au lac Bellot peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	● ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		● ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.	
2 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Bellot peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	● ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		● ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	7	7	7			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.	
2 : La marge d'une limite de terrain avant qui n'est pas adjacente au lac Bellot peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	● ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		● ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.	
2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacenteau lac Bellot peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES			RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES															
			PAE															
			PIIA															
			PPCMOI															
			Usages conditionnels															
Commerces (C)			DISPOSITIONS PARTICULIÈRES															
			Usages spécifiquement permis :															
Services (S)			Usages spécifiquement exclus :															
			Indus. (I)															
						légère			I-1									
lourde						I-2												
Ressource naturelle (N)																		
						mise en valeur et conservation			N-1		●							
			expl. cont. de la faune et de la forêt			N-2												
			expl. cont. du sol et du sous-sol			N-3												
			autres exploitations contrôlées			N-4												
Agricole (A)																		
			production végétale et activités liées			A-1												
			production animale et activités liées			A-2												
Récréa. (R)			à faible impact			R-1												
			à impact majeur			R-2												
Autres			usages spécifiquement permis															
			usages spécifiquement exclus															
			usages complémentaires à l'habitation															
			mixité d'usages															
BÂTIMENT			Structure		isolée		●											
					jumelée													
					contiguë													
			Marges			avant (m)		min.		-								
						latérale (m)		min.		-								
						latérale totale (m)		min.		-								
						arrière (m)		min.		-								
			Bâtiment			largeur (m)		min.		-								
								max.		-								
						hauteur (étages)		min.		-								
								max.		-								
						hauteur (m)		min.		-								
								max.		-								
superficie d'implantation (m ²)		min.		-														
RAPPORT			logement/bâtiment		min. / max.													
AUTRE			affichage		type		6											
			entreposage extérieur		type													
			projet intégré															
Lég.			● Usage autorisé		nbre		Norme min./max. autorisée											
					- Usage prohibé		Aucune norme min./max. autorisée											

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES			
PAE			
PIIA			
PPCMOI			
Usages conditionnels			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES			
Usages spécifiquement permis :			
Usages spécifiquement exclus :			
Usages complémentaires :			
NOTES PARTICULIÈRES			
AMENDEMENTS			
Date	No. Règlement		

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

BÂTIMENT	Structure	isolée	•						
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m²)		min.	-						

RAPPORT	logement/bâtiment		min. / max.						

AUTRE	affichage		type	6					
	entreposage extérieur		type						
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée				
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	-						
	latérale (m)	min.	-						
	latérale totale (m)	min.	-						
	arrière (m)	min.	-						
Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							

RAPPORT									
	logement/bâtiment	min. / max.							

AUTRE									
	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•						
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	15						
	latérale (m)	min.	5						
	latérale totale (m)	min.	10						
	arrière (m)	min.	15						
Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m²)	min.	-							

RAPPORT									
	logement/bâtiment min. / max.								

AUTRE									
	affichage type 6								
	entreposage extérieur type E								
	projet intégré								

Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation	•						
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	10					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	40					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	● ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		● ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			●			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8,5	8,5	8,5			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré		●	●	●			
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 1521 – Local pour les associations fraternelles; 6994 – Association civique, sociale et fraternelle.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.	
2 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Pressac peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	● ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		● ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	8	8	8			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	4	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	1	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	6	5	5			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.	
2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente au lac Perron peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•	•				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	5				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	40	35				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•	•				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	5				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	40	35				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4	•						
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	-						
	latérale (m)	min.	-						
	latérale totale (m)	min.	-						
	arrière (m)	min.	-						
Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m²)	min.	-							

RAPPORT	
	logement/bâtiment min. / max.

AUTRE	
	affichage type 6
	entreposage extérieur type
	projet intégré

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES											
Habitation (H)	de faible densité	H-1								PAE					
	de moyenne densité	H-2								PIIA					
	de haute densité	H-3								PPCMOI					
	collective	H-4								Usages conditionnels					
	maison mobile ou unimodulaire	H-5													
Commerces (C)	de vente au détail	C-1								DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
	d'hébergement et restauration	C-2								Usages spécifiquement permis :					
	à impact majeur	C-3								Usages spécifiquement exclus :					
	reliés aux véhicules légers	C-4													
	reliés aux véhicules lourds	C-5													
Services (S)	de culture et éducation	S-1								Usages complémentaires :					
	de santé et services sociaux	S-2													
	administratifs	S-3													
	professionnels	S-4													
	de divertissements et loisirs	S-5													
Indus. (I)	légère	I-1								NOTES PARTICULIÈRES					
	lourde	I-2													
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●									AMENDEMENTS			
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	●												
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3													
	autres exploitations contrôlées	N-4													
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1												Date : No. Règlement	
	production animale et activités liées	A-2													
	agrotouristique	A-3													
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●												
	à impact majeur	R-2													
Autres	usages spécifiquement permis														
	usages spécifiquement exclus														
	usages complémentaires à l'habitation														
	mixité d'usages														
BÂTIMENT	Structure	isolée	●												
		jumelée													
		contiguë													
	Marges	avant (m)	min.	15											
		latérale (m)	min.	15											
		latérale totale (m)	min.	30											
		arrière (m)	min.	15											
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-											
			max.	-											
		hauteur (étages)	min.	-											
max.			1												
hauteur (m)		min.	-												
		max.	5												
superficie d'implantation (m ²)	min.	-													
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.													
AUTRE	affichage	type	6												
	entreposage extérieur	type													
	projet intégré														
Lég.	● Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée												
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée												

USAGES										RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1								PAE									
	de moyenne densité	H-2								PIIA									
	de haute densité	H-3								PPCMOI									
	collective	H-4								Usages conditionnels									
	maison mobile ou unimodulaire	H-5																	
Commerces (C)	de vente au détail	C-1								DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
	d'hébergement et restauration	C-2								Usages spécifiquement permis :									
	à impact majeur	C-3								Usages spécifiquement exclus :									
	reliés aux véhicules légers	C-4																	
	reliés aux véhicules lourds	C-5																	
Services (S)	de culture et éducation	S-1								Usages complémentaires :									
	de santé et services sociaux	S-2																	
	administratifs	S-3																	
	professionnels	S-4																	
	de divertissements et loisirs	S-5																	
Indus. (I)	légère	I-1																	
	lourde	I-2																	
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●																
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2																	
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3																	
	autres exploitations contrôlées	N-4																	
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1																	
	production animale et activités liées	A-2																	
	agrotouristique	A-3																	
Récréa. (R)	à faible impact	R-1																	
	à impact majeur	R-2																	
Autres	usages spécifiquement permis																		
	usages spécifiquement exclus																		
	usages complémentaires à l'habitation																		
	mixité d'usages																		
BÂTIMENT	Structure	isolée	●							NOTES PARTICULIÈRES									
		jumelée																	
		contiguë																	
	Marges	avant (m)	min.	-															
		latérale (m)	min.	-															
		latérale totale (m)	min.	-															
		arrière (m)	min.	-															
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-															
			max.	-															
		hauteur (étages)	min.	-															
max.			-																
hauteur (m)		min.	-																
		max.	-																
superficie d'implantation (m²)	min.	-																	
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.								AMENDEMENTS									
										Date	No. Règlement								
AUTRE	affichage	type	6																
	entreposage extérieur	type																	
	projet intégré																		
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée															
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée															

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	10	10				
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	4	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	25	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type		6				
		entreposage extérieur	type		E				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.	
2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente au lac Bousquet peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	10	10				
		arrière (m)	min.	15 ¹	15 ¹				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type	5	6				
		entreposage extérieur	type		E				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 5833 – Auberge ou gîte touristique.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Bousquet peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4	4				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	3	3				
		arrière (m)	min.	15 ¹	15 ¹				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	-				

RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						

AUTRE	affichage	type	5	6					
	entreposage extérieur	type		E					
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 5833 – Auberge ou gîte touristique.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	

NOTES PARTICULIÈRES	
1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Joannès peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1	●						
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		●						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		●						
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
5833 – Auberge ou gîte touristique	
4710 – Tour de télécommunication	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		●	●					
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	6	6					
	latérale (m)	min.	1,5	1,5					
	latérale totale (m)	min.	4,5	4,5					
	arrière (m)	min.	15 ¹	15 ¹					
Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-					
		max.	-	-					
	hauteur (étages)	min.	-	-					
		max.	2	1					
	hauteur (m)	min.	-	-					
		max.	11	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-						

RAPPORT									
	logement/bâtiment min. / max.	1/1							

AUTRE									
	affichage type	5	6						
	entreposage extérieur type		E						
	projet intégré								

Lég.			
●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

NOTES PARTICULIÈRES	
1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Vaudray peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895
2022-01-01	2021-1156

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	15 ¹					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type	5					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 5833 – Auberge ou gîte touristique.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Bruyère peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	15 ¹					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Bruyère peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus	•						
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée	•						
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	E					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
1913 – Camp de chasse et pêche.	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2017-09-18	2017-953

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus	•						
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
	Structure	isolée	•						
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	15					
BÂTIMENT	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
	Structure	isolée	•						
		jumelée							
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
	AUTRE	affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	E					
		projet intégré							
	Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
1913 – Camp de chasse et pêche.	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2017-09-18	2017-953

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.		15				
		latérale (m)	min.		5				
		latérale totale (m)	min.		10				
		arrière (m)	min.		15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.		3,5				
			max.		-				
		hauteur (étages)	min.		-				
			max.		1				
		hauteur (m)	min.		-				
			max.		-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.		-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	E					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 1913 – Camp de chasse et pêche.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2017-09-18	2017-953

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	10	10				
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	4	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	25	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type		6				
		entreposage extérieur	type		E				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales de type chalet qui ne sont pas adjacentes sur une base permanente sont autorisées.	
2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente au lac Kinojévis ou à la rivière Kinojévis peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	● ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		● ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	7	7	7			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	4	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	1	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	5	5	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.	
2 : La marge d'une limite de terrain avant qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	● ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		● ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	7	7	7			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	4	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	1	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	5	5	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.	
2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente au lac Kinojévis ou à la rivière Kinojévis peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●		● ¹			
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●		● ¹		
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1					●	
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1					●	
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis						●	
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages						●	
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●	●	●	
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²	15 ²	15	
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3	3	3	
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6	6	6	
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²	15 ²	15 ²	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	1	2	1	2	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	11	5	11	5	11	
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	45	-	-	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1		
AUTRE		affichage	type					3	
		entreposage extérieur	type					AC	
		projet intégré						●	
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 7442 – Rampe d'accès et stationnement.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1re colonne de la présente grille, selon le cas. 2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 8 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●		● ¹				
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●		● ¹			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
		autres exploitations contrôlées	N-4							
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
		production animale et activités liées	A-2							
		agrotouristique	A-3							
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
		à impact majeur	R-2							
	Autres	usages spécifiquement permis								
		usages spécifiquement exclus								
		usages complémentaires à l'habitation		●	●					
		mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●	●			
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²	15 ²			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3	3			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6	6			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3			
			max.	-	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-			
			max.	2	1	2	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-			
			max.	11	5	11	5			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	45	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1			
AUTRE		affichage	type							
		entreposage extérieur	type							
		projet intégré								
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1re colonne de la présente grille, selon le cas.	
2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 8 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES

Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•						
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

BÂTIMENT

Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	15 ¹						
	latérale (m)	min.	3						
	latérale totale (m)	min.	6						
	arrière (m)	min.	15 ¹						
Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	-						
	superficie d'implantation (m ²)	min.	-						

RAPPORT

	logement/bâtiment	min. / max.							

AUTRE

	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type	E						
	projet intégré								

Lég.

•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à la baie Caron peut être réduite à 8 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	● ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		● ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	5				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.	
2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à la baie Caron peut être réduite à 8 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ¹					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	15 ¹					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	E					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à la baie Caron peut être réduite à 8 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	● ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		● ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	5				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	● ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		● ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	5				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•		• ¹			
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•		• ¹		
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1					•	
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•	•				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•	•	•	
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	15	15	15	
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3	3	3	
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6	6	6	
		arrière (m)	min.	15	15	15	15	15	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	1	2	1	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	11	5	11	5	-	
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	45	-	-	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1		
AUTRE		affichage	type					6	
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1re colonne de la présente grille, selon le cas.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	● ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		● ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			●			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	5	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.	
2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à la baie Caron peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

[illegible]

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	● ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		● ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			●			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
		latérale (m)	min.	5	5	5			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	5	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 1913 – Camp de chasse et pêche.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.	
2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 8 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	● ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		● ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			●			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
		latérale (m)	min.	5	5	5			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	5	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.	
2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 8 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES			RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES								
Habitation (H)	de faible densité	H-1								PAE	
	de moyenne densité	H-2								PIIA	
	de haute densité	H-3								PPCMOI	
	collective	H-4								Usages conditionnels	
	maison mobile ou unimodulaire	H-5									
Commerces (C)	de vente au détail	C-1								DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
	d'hébergement et restauration	C-2								Usages spécifiquement permis :	
	à impact majeur	C-3									
	reliés aux véhicules légers	C-4									
	reliés aux véhicules lourds	C-5									
Services (S)	de culture et éducation	S-1									
	de santé et services sociaux	S-2									
	administratifs	S-3									
	professionnels	S-4									
	de divertissements et loisirs	S-5								Usages complémentaires :	
Indus. (I)	légère	I-1									
	lourde	I-2									
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•								
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2									
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3									
	autres exploitations contrôlées	N-4									
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1									
	production animale et activités liées	A-2									
	agrotouristique	A-3									
Récréa. (R)	à faible impact	R-1									
	à impact majeur	R-2									
Autres	usages spécifiquement permis										
	usages spécifiquement exclus										
	usages complémentaires à l'habitation										
	mixité d'usages										
BÂTIMENT			NOTES PARTICULIÈRES								
Structure	isolée		•								
	jumelée										
	contiguë										
Marges	avant (m)	min.	-								
	latérale (m)	min.	-								
	latérale totale (m)	min.	-								
	arrière (m)	min.	-								
Bâtiment	largeur (m)	min.	-								
		max.	-								
	hauteur (étages)	min.	-								
		max.	-								
	hauteur (m)	min.	-								
		max.	-								
superficie d'implantation (m²)	min.	-									
RAPPORT			AMENDEMENTS								
AUTRE	logement/bâtiment	min. / max.								Date	No. Règlement
Lég.	affichage	type	6								
	entreposage extérieur	type									
	projet intégré										
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée								
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée								

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	● ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		● ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			●			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
		latérale (m)	min.	5	5	5			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	5	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 1913 – Camp de chasse et pêche.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.	
2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 8 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	● ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		● ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			●			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
		latérale (m)	min.	5	5	5			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	5	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 1913 – Camp de chasse et pêche.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.	
2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 8 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	● ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		● ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			●			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
		latérale (m)	min.	5	5	5			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	5	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 1913 – Camp de chasse et pêche.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.	
2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 8 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	● ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		● ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			●			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
		latérale (m)	min.	5	5	5			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	5	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 1913 – Camp de chasse et pêche.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.	
2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 8 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)		H-1							
	de moyenne densité		H-2							
	de haute densité		H-3							
	collective		H-4							
	maison mobile ou unimodulaire		H-5							
	Commerces (C)		C-1							
	d'hébergement et restauration		C-2							
	à impact majeur		C-3							
	reliés aux véhicules légers		C-4							
	reliés aux véhicules lourds		C-5							
Services (S)	de culture et éducation		S-1							
	de santé et services sociaux		S-2							
	administratifs		S-3							
	professionnels		S-4							
	de divertissements et loisirs		S-5							
Indus. (I)	légère		I-1							
	lourde		I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation		N-1	•						
	expl. cont. de la faune et de la forêt		N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3							
	autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées		A-1							
	production animale et activités liées		A-2							
	agrotouristique		A-3							
Récréa. (R)	à faible impact		R-1							
	à impact majeur		R-2							
Autres	usages spécifiquement permis									
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation									
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure			•						
	Marges	avant (m)	min.	-						
		latérale (m)	min.	-						
		latérale totale (m)	min.	-						
		arrière (m)	min.	-						
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
			max.	-						
		hauteur (étages)	min.	-						
max.			-							
hauteur (m)		min.	-							
		max.	-							
superficie d'implantation (m²)	min.	-								
RAPPORT	logement/bâtiment		min. / max.							
AUTRE	affichage		type	6						
	entreposage extérieur		type							
	projet intégré									
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation	•						
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	15 ¹	15 ¹				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	55				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type		6				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 7431 – Plage.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Bellecombe peut être réduite à 8 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	55				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type		6				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	● ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		● ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré				●			
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 1911 – Pourvoirie avec droits exclusifs; 1912 – Pourvoirie sans droits exclusifs.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.	
2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●			● ²		
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●		● ²		
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					●		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8	8		
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5		
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5	4,5		
		arrière (m)	min.	15 ¹	15 ¹	15 ¹	15 ¹		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	1	-	1		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	5,5	-	5,5		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	35	35	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6	6		
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré					●		
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 7491 – Camping (excluant le caravanning);	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Rémigny peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
2 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1re colonne de la présente grille, selon le cas.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895
16-04-2018	2018-976

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•	•				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		arrière (m)	min.	15	15	15			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	5,5	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	35	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•	•				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		arrière (m)	min.	15	15	15			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	5,5	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	35	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré				•			
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 1911 – Pourvoirie avec droits exclusifs; 1912 – Pourvoirie sans droits exclusifs; 7442 – Rampe d'accès et stationnement.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•	•				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5	4,5				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	10	10				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	5				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	35				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	-						
	latérale (m)	min.	-						
	latérale totale (m)	min.	-						
	arrière (m)	min.	-						
Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m²)	min.	-							

RAPPORT									
	logement/bâtiment min. / max.								

AUTRE									
	affichage type 6								
	entreposage extérieur type								
	projet intégré								

Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		arrière (m)	min.	15	15	15			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	5,5	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	35	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ¹	15 ¹	15 ¹			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15 ¹	15 ¹	15 ¹			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente au lac Fréchette peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-04-30	2018-978

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES																		
Habitation (H)	de faible densité	H-1																			PAE	
	de moyenne densité	H-2																			PiIA	
	de haute densité	H-3																			PPCMOI	
	collective	H-4																			Usages conditionnels	
	maison mobile ou unimodulaire	H-5																				
Commerces (C)	de vente au détail	C-1																				
	d'hébergement et restauration	C-2																				
	à impact majeur	C-3																				
	reliés aux véhicules légers	C-4																				
	reliés aux véhicules lourds	C-5																				
Services (S)	de culture et éducation	S-1																				
	de santé et services sociaux	S-2																				
	administratifs	S-3																				
	professionnels	S-4																				
	de divertissements et loisirs	S-5																				
Indus. (I)	légère	I-1																				
	lourde	I-2																				
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●																			
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2																				
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3																				
	autres exploitations contrôlées	N-4																				
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1																				
	production animale et activités liées	A-2																				
	agrotouristique	A-3																				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1																				
	à impact majeur	R-2																				
Autres	usages spécifiquement permis																					
	usages spécifiquement exclus																					
	usages complémentaires à l'habitation																					
	mixité d'usages																					
BÂTIMENT	Structure	isolée	●																			
		jumelée																				
		contiguë																				
	Marges	avant (m)	min.	-																		
		latérale (m)	min.	-																		
		latérale totale (m)	min.	-																		
		arrière (m)	min.	-																		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-																		
			max.	-																		
		hauteur (étages)	min.	-																		
max.			-																			
hauteur (m)		min.	-																			
		max.	-																			
superficie d'implantation (m²)	min.	-																				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.																			
AUTRE		affichage	type	6																		
		entreposage extérieur	type																			
		projet intégré																				
Lég.	●	Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée																	
		Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée																	

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PiIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•						
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
		autres exploitations contrôlées	N-4							
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
		production animale et activités liées	A-2							
		agrotouristique	A-3							
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
		à impact majeur	R-2							
	Autres	usages spécifiquement permis					•			
		usages spécifiquement exclus								
		usages complémentaires à l'habitation		•	•					
		mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•				
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	5	5	5	-			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5	-			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5	-			
		arrière (m)	min.	15 ¹	15 ¹	15 ¹	-			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	-	-			
			max.	-	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-			
			max.	2	1	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-			
			max.	10	5,5	-	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	35	35	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE		affichage	type			6				
		entreposage extérieur	type							
		projet intégré								
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 7442 – Rampe d'accès et stationnement	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Fréchette peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895
2019-10-18	2019-1051

USAGES	Habitat (H)			RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES							
		de faible densité	H-1							PAE	
		de moyenne densité	H-2							PIIA	
		de haute densité	H-3							PPCMOI	
		collective	H-4							Usages conditionnels	
		maison mobile ou unimodulaire	H-5								
	Commerces (C)									DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
		de vente au détail	C-1							Usages spécifiquement permis :	
		d'hébergement et restauration	C-2								
	à impact majeur	C-3									
	reliés aux véhicules légers	C-4									
	reliés aux véhicules lourds	C-5									
Services (S)									Usages spécifiquement exclus :		
	de culture et éducation	S-1									
	de santé et services sociaux	S-2									
	administratifs	S-3									
	professionnels	S-4									
	de divertissements et loisirs	S-5									
Indus. (I)									Usages complémentaires :		
	légère	I-1									
	lourde	I-2									
Ressource naturelle (N)											
	mise en valeur et conservation	N-1	•								
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2									
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3									
	autres exploitations contrôlées	N-4									
Agricole (A)											
	production végétale et activités liées	A-1									
	production animale et activités liées	A-2									
	agrotouristique	A-3									
Récréa. (R)											
	à faible impact	R-1									
	à impact majeur	R-2									
Autres											
	usages spécifiquement permis										
	usages spécifiquement exclus										
	usages complémentaires à l'habitation										
	mixité d'usages										
BÂTIMENT	Structure			•						NOTES PARTICULIÈRES	
		isolée									
		jumelée									
		contiguë									
	Marges										
		avant (m)	min.	-							
		latérale (m)	min.	-							
		latérale totale (m)	min.	-							
		arrière (m)	min.	-							
	Bâtiment										
		largeur (m)	min.	-							
			max.	-							
		hauteur (étages)	min.	-							
			max.	-							
	hauteur (m)	min.	-								
		max.	-								
	superficie d'implantation (m²)	min.	-								
RAPPORT	logement/bâtiment		min. / max.							AMENDEMENTS	
AUTRE	affichage		type	6							
	entreposage extérieur		type								
	projet intégré										
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée							
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée							

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT									
Structure	isolée		●						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	-						
	latérale (m)	min.	-						
	latérale totale (m)	min.	-						
	arrière (m)	min.	-						
Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	-						
	superficie d'implantation (m ²)	min.	-						
RAPPORT									
	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE									
	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	● Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES						
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•			
	de moyenne densité	H-2				
	de haute densité	H-3				
	collective	H-4				
	maison mobile ou unimodulaire	H-5				
Commerces (C)	de vente au détail	C-1				
	d'hébergement et restauration	C-2				
	à impact majeur	C-3				
	reliés aux véhicules légers	C-4				
	reliés aux véhicules lourds	C-5				
Services (S)	de culture et éducation	S-1				
	de santé et services sociaux	S-2				
	administratifs	S-3				
	professionnels	S-4				
	de divertissements et loisirs	S-5				
Indus. (I)	légère	I-1				
	lourde	I-2				
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2				
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				
	autres exploitations contrôlées	N-4				
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				
	production animale et activités liées	A-2				
	agrotouristique	A-3				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1				
	à impact majeur	R-2				
Autres	usages spécifiquement permis					
	usages spécifiquement exclus					
	usages complémentaires à l'habitation	•				
	mixité d'usages					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	

BÂTIMENT						
Structure	isolée	•				
	jumelée					
	contiguë					
Marges	avant (m)	min.	15			
	latérale (m)	min.	5			
	latérale totale (m)	min.	10			
	arrière (m)	min.	15			
Bâtiment	largeur (m)	min.	6			
		max.	-			
	hauteur (étages)	min.	-			
		max.	2			
	hauteur (m)	min.	-			
		max.	11			
superficie d'implantation (m ²)	min.	95				

RAPPORT						
	logement/bâtiment min. / max.	1/1				

AUTRE						
	affichage type					
	entreposage extérieur type					
	projet intégré					

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée		
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée		

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation	•						
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	9					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	9					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	● ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		● ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10	10	10			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.	
2 : La marge d'une limite de terrain avant qui n'est pas adjacente au lac Provencher peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	-						
	latérale (m)	min.	-						
	latérale totale (m)	min.	-						
	arrière (m)	min.	-						
Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m²)	min.	-							

RAPPORT									
	logement/bâtiment	min. / max.							

AUTRE									
	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								

Lég.									
•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	15 ¹					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Montbeillard peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	15 ¹					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Montbeillard peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation	•						
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée							
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 1913 – Camp de chasse et pêche; 1914 – Camp forestier.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	15 ¹					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Beauchastel peut être réduite à 3 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•						
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5							
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
		autres exploitations contrôlées	N-4							
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
		production animale et activités liées	A-2							
		agrotouristique	A-3							
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
		à impact majeur	R-2							
	Autres	usages spécifiquement permis		•						
		usages spécifiquement exclus								
		usages complémentaires à l'habitation		•						
		mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•						
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	8						
		latérale (m)	min.	0,9						
		latérale totale (m)	min.	4,5						
		arrière (m)	min.	15						
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6						
			max.	-						
		hauteur (étages)	min.	-						
			max.	2						
		hauteur (m)	min.	-						
			max.	11						
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45						
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE		affichage	type	5						
		entreposage extérieur	type							
		projet intégré								
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 5833 – Auberge ou gîte touristique.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	● ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		● ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			●			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	1,5			
		arrière (m)	min.	15	15	15			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	36	36	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré				●			
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation	•						
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	15 ¹					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Beauchastel peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	15 ¹					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Beauchastel peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES							
Habitation (H)	de faible densité	H-1					
	de moyenne densité	H-2					
	de haute densité	H-3					
	collective	H-4					
	maison mobile ou unimodulaire	H-5					
Commerces (C)	de vente au détail	C-1					
	d'hébergement et restauration	C-2					
	à impact majeur	C-3					
	reliés aux véhicules légers	C-4					
	reliés aux véhicules lourds	C-5					
Services (S)	de culture et éducation	S-1					
	de santé et services sociaux	S-2					
	administratifs	S-3					
	professionnels	S-4					
	de divertissements et loisirs	S-5					
Indus. (I)	légère	I-1					
	lourde	I-2					
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●				
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3					
	autres exploitations contrôlées	N-4					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					
	production animale et activités liées	A-2					
	agrotouristique	A-3					
Récréa. (R)	à faible impact	R-1					
	à impact majeur	R-2					
Autres	usages spécifiquement permis						
	usages spécifiquement exclus						
	usages complémentaires à l'habitation						
	mixité d'usages						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT							
Structure	isolée		●				
	jumelée						
	contiguë						
Marges	avant (m)	min.	-				
	latérale (m)	min.	-				
	latérale totale (m)	min.	-				
	arrière (m)	min.	-				
Bâtiment	largeur (m)	min.	-				
		max.	-				
	hauteur (étages)	min.	-				
		max.	-				
	hauteur (m)	min.	-				
		max.	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	-					

RAPPORT							
	logement/bâtiment min. / max.						

AUTRE							
	affichage type 6						
	entreposage extérieur type						
	projet intégré						

Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	● ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		● ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	15			
		latérale (m)	min.	5	5	5			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	10	10	10			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	1	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	6	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	25	20	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●		● ¹			
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●		● ¹		
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1					●	
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					●	
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●	●	●	
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	15	15	15	
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3	3	3	
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6	6	6	
		arrière (m)	min.	15	15	15	15	15	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	1	2	1	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	11	5	11	5	-	
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	49	-	-	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1		
AUTRE		affichage	type					6	
		entreposage extérieur	type					E	
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1 ^{re} colonne de la présente grille, selon le cas.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES			RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES				
			PAE				
			PIIA				
			PPCMOI				
			Usages conditionnels				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usages spécifiquement permis :							
Usages spécifiquement exclus :							
Usages complémentaires :							
BÂTIMENT			NOTES PARTICULIÈRES				
Structure			•				
Marges							
Bâtiment							
RAPPORT			AMENDEMENTS				
AUTRE							
Lég.							
• Usage autorisé			nbre Norme min./max. autorisée				
Usage prohibé			- Aucune norme min./max. autorisée				

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•	•				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	10	10				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	5				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	35				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●		● ¹			
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●		● ¹		
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1					●	
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					●	
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							●
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●	●	●	
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	15	15	15	-
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3	3	3	-
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6	6	6	-
		arrière (m)	min.	15	15	15	15	15	-
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3	-	-
			max.	-	-	-	-	-	-
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	-
			max.	2	1	2	1	-	-
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	-
			max.	11	5	11	5	-	-
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	45	-	-	-	-
	RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1		
AUTRE		affichage	type					6	
		entreposage extérieur	type					E	
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 7442 – Rampe d'accès et stationnement	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1 ^{re} colonne de la présente grille, selon le cas.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895
2019-10-18	2019-1051

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5	•					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée							
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,8				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	6				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	45				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5	•					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée							
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	6				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	45				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●		● ¹			
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●		● ¹		
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●	●		
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3	3		
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6	6		
		arrière (m)	min.	15	15	15	15		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	1	2	1		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	11	5	11	5		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	45	25	25		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1		
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1re colonne de la présente grille, selon le cas.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	● ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		● ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	1	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	6	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.	
2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 10 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•	•				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	-			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	-			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	-			
		arrière (m)	min.	15 ¹	15 ¹	-			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	5	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	60	45	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	-			
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 7442 – Rampe d'accès et stationnement	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Opasatica peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895
2019-10-18	2019-1051

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT									
Structure	isolée		●						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	-						
	latérale (m)	min.	-						
	latérale totale (m)	min.	-						
	arrière (m)	min.	-						
Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	-						
	superficie d'implantation (m²)	min.	-						
RAPPORT									
	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE									
	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	● ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		● ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	15			
		latérale (m)	min.	5	5	5			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	10	10	10			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	1	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	25	20	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	● ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		● ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	15			
		latérale (m)	min.	5	5	5			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	10	10	10			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	1	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	25	20	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●		● ¹			
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●		● ¹		
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1					●	
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					●	
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●	●	●	
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	15	15	15	
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3	3	3	
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6	6	6	
		arrière (m)	min.	15	15	15	15	15	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	1	2	1	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	11	5	11	5	-	
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	45	-	-	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1		
AUTRE		affichage	type					6	
		entreposage extérieur	type					E	
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1re colonne de la présente grille, selon le cas.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•		• ¹			
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•		• ¹		
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1					•	
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					•	
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•	•				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•	•	•	
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	10	10	10	
		latérale (m)	min.	3	3	5	5	5	
		latérale totale (m)	min.	6	6	10	10	10	
		arrière (m)	min.	15	15	15	15	15	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	1	2	1	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	11	5	11	5	-	
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	45	-	-	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1		
AUTRE		affichage	type					6	
		entreposage extérieur	type					E	
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1re colonne de la présente grille, selon le cas.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	● ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		● ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	15			
		latérale (m)	min.	5	5	5			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	10	10	10			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	1	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	25	20	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•	•				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	8	8				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	5				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	70	55				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	5	5				
		latérale totale (m)	min.	10	10				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	1	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	6	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	25	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type		5				
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 1913 – Camp de chasse et pêche.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•	•				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	10	10				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	4				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	5				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	35				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●		● ¹			
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●		● ¹		
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●	●		
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8	8		
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3	3		
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6	6		
		arrière (m)	min.	15	15	15	15		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	1	2	1		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	11	5	11	5		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	45	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1		
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1re colonne de la présente grille, selon le cas.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•	•				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15	15	15			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	3			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	6	6	6			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		•	•	•			
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•	•				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	5				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	30				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●		● ¹			
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●		● ¹		
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1					●	
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					●	
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis						●	
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●	●	●	
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	10	10	10	
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3	3	3	
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6	6	6	
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²	15 ²	15 ²	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	1	2	1	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	11	5	11	5	-	
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	45	25	25	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1		
AUTRE		affichage	type					6	
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 4621 – Terrain de stationnement pour automobile.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1re colonne de la présente grille, selon le cas. 2 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Opasatica peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	● ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		● ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	4	3				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	5				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•	•				
		mixité d'usages				•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6			
		arrière (m)	min.	15	15	15			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	5	11			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	45	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré				•			
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 7442 – Rampe d'accès et stationnement; 7443 – Station-service pour le nautisme.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5	•					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée							
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	15 ¹	15 ¹				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	6				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65	45				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 5833 – Auberge ou gîte touristique.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Opasatica peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•	•				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	3	3				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	15 ¹	15 ¹				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	5				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	60	45				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Opasatica peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●		● ¹			
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●		● ¹		
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●	●		
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	8,5	8,5		
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3	3		
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6	6		
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²	15 ²		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	1	2	1		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	11	5	11	5		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	45	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1		
AUTRE		affichage	type	5					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 5833 – Auberge ou gîte touristique.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1re colonne de la présente grille, selon le cas. 2 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Opasatica peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●		● ¹			
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●		● ¹		
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1					●	
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		●					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●	●	●	
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7	7	
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3	3	3	
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6	6	6	
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²	15 ²	15 ²	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	1	2	1	2	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	11	5	11	5	11	
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	45	-	-	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1		
AUTRE		affichage	type	5				3	
		entreposage extérieur	type					AC	
		projet intégré						●	
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 5833 – Auberge ou gîte touristique.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1re colonne de la présente grille, selon le cas.	
2 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Opasatica peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●		● ¹			
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●		● ¹		
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●	●		
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8,5	8,5	10	10		
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3	3		
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6	6		
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²	15 ²		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	1	2	1		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	11	5	11	5		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	45	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1		
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1re colonne de la présente grille, selon le cas.	
2 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Opasatica peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	● ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		● ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	15			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	25	20	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•	•				
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	5	11			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	45	45			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			ACDE ¹			
		projet intégré				•			
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 1911 – Pourvoirie avec droits exclusifs; 1912 – Pourvoirie sans droits exclusifs; 4621 – Terrain de stationnement pour automobiles; 7443 – Station-service pour le nautisme; 7512 – Centre de santé (incluant saunas, spas et bains thérapeutiques ou turcs)	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Le remisage et l'entreposage extérieur est autorisé en cour avant au même titre qu'en cour latéral et arrière, ainsi que les bâtiments accessoires détachés en cour avant, tout en respectant un dégagement minimum de 3 mètres par rapport à la ligne de lot avant. 2 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2016-10-17	2016-895
2019-05-17	2019-1028

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	● ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		● ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
		latérale (m)	min.	5	5	5			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	1	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	5	5	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.	
2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 10 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	● ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		● ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	15			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	8	8	8			
		arrière (m)	min.	15	15	15			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	1	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	5	5	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	● ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		● ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	15			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	10	10	10			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	4	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	25	20	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	● ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		● ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	15			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	10	10	10			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	4	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	25	20	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	● ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		● ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			●			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	15			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	10	10	10			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	4	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	25	20	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	15					
		latérale totale (m)	min.	30					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	1					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	5					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	E					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	● ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		● ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15	15	15			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	25	20	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	● ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		● ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	25	20	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.	
2 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•						
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	15						
	latérale (m)	min.	15						
	latérale totale (m)	min.	30						
	arrière (m)	min.	15						
Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	1						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	5						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							

RAPPORT									
	logement/bâtiment	min. / max.							

AUTRE									
	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	● ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		● ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	25	20	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.	
2 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	● ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		● ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			●			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	8	8	8			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	25	20	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			E			
		projet intégré		●	●	●			
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.	
2 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	● ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		● ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	8	8	8			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	35	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.	
2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	● ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		● ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			●			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			●			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				●			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages				●			
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	8	8	8			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	35	25	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré		●	●	●			
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 1521 – Local pour les associations fraternelles; 6994 – Association civique, sociale et fraternelle.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.	
2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ¹					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	15 ¹					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	9					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	20					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	15 ¹					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	11					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	65					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type						
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	●		● ¹			
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●		● ¹		
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1					●	
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1					●	
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●	●	●	
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7	7	
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²	15 ²	15 ²	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	1	2	1	2	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	9	5	9	5	9	
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	49	25	25	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1		
AUTRE		affichage	type					6	
		entreposage extérieur	type					E	
		projet intégré							
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1re colonne de la présente grille, selon le cas. 2 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Caste peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	●		● ¹			
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●		● ¹		
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1					●	
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1					●	
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis						●	
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages						●	
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●	●	●	
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²	15 ²	15	
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3	3	3	
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6	6	6	
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²	15 ²	15 ²	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	1	2	1	2	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	11	5	11	5	11	
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	45	-	-	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1		
AUTRE		affichage	type					3	
		entreposage extérieur	type					AC	
		projet intégré						●	
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 7442 – Rampe d'accès et stationnement.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1re colonne de la présente grille, selon le cas. 2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 8 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
16-04-2018	2018-976

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	●		● ¹			
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		●		● ¹		
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1					●	
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1					●	
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis						●	
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		●	●				
		mixité d'usages						●	
BÂTIMENT	Structure	isolée		●	●	●	●	●	
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²	15 ²	15	
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3	3	3	
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6	6	6	
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²	15 ²	15 ²	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	1	2	1	2	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	11	5	11	5	11	
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	45	-	-	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1		
AUTRE		affichage	type					3	
		entreposage extérieur	type					AC	
		projet intégré						●	
Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 7117 - Atelier d'artiste ou d'artisan; 7442 – Rampe d'accès et stationnement.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1 ^{er} alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe a) et b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1re colonne de la présente grille, selon le cas. 2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 8 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
16-04-2018	2018-976

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée							
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	-					
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2026-05-20	2026-1430

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	-			

RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				

AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			CE			
		projet intégré							

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
8137 – Culture de cannabis ¹ .	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	

NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			CE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée				
		Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5	4,5	6			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			CE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			CE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			CE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			CE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•			
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			CE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			CE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			CE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation	•						
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			CE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8137 – Culture de cannabis ¹ ; 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	35	-			

RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				

AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
7414 – Centre de tir pour arme à feu ¹ ;	
8137 – Culture de cannabis ² .	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	

NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Seuls les centres de tir à l'arc sont autorisés. Les centres de tir pour armes à feu ne sont pas autorisés dans cette zone, et ce, malgré le titre du CUBF spécifiquement autorisé.	
2 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	35	-			

RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				

AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
8137 – Culture de cannabis ¹ .	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	

NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation	•						
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	50	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8137 – Culture de cannabis ¹ ; 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8137 – Culture de cannabis ¹ ; 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	50	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8137 – Culture de cannabis ¹ ; 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	•					
		production animale et activités liées	A-2	•					
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation	•						
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée	•	•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-				

RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					

AUTRE		affichage	type	5	6				
		entreposage extérieur	type		CE				
		projet intégré							

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	

NOTES PARTICULIÈRES	
Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•				
		production animale et activités liées	A-2		•				
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-				

RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					

AUTRE		affichage	type	5	6				
		entreposage extérieur	type		CE				
		projet intégré							

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES	
Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	•					
		production animale et activités liées	A-2	•					
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	CE					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•	•		
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2				•		
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				•		
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				•		
		production animale et activités liées	A-2				•		
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•		
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	3	0	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	55	-	-		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6	6		
		entreposage extérieur	type			C	BCDE		
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	•					
		production animale et activités liées	A-2	•					
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation	•						
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type	5	6				
		entreposage extérieur	type		CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8137 – Culture de cannabis ¹ ; 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.	
1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			•			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				•		
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					•	
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3					•	
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					•	
		production animale et activités liées	A-2					•	
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1				•		
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis						•	
		usages spécifiquement exclus					•		
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•	•	
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8	8	8	
		latérale (m)	min.	3	0	3	3	5	
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6	10	
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	6	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	3,5	-	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	2	1	-	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	10	10	6	-	-	
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	45	35	-	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1	1/1			
AUTRE		affichage	type	5			6	6	
		entreposage extérieur	type				C	BCDE	
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8137 – Culture de cannabis ¹ .	
Usages spécifiquement exclus : 7491 – Camping (excluant le caravanning); 7492 – Camping sauvage; 7493 – Camping et caravanning; 7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir; 7529 – Autres camps de groupe.	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5				•		
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•	•		
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8	8		
		latérale (m)	min.	3	3	5	3		
		latérale totale (m)	min.	6	6	10	6		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-	-	3,5		
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-	1		
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-	6		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	-	-	45		
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1			1/1		
AUTRE		affichage	type	5	6	6	5		
		entreposage extérieur	type		C	BCDE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8137 – Culture de cannabis ¹ ; 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002
2023-02-17	2022-1229
2026-01-21	2025-1405

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-	-			

RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2					

AUTRE		affichage	type	5	6	6			
		entreposage extérieur	type		C	BCDE			
		projet intégré							

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				•		
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				•		
		production animale et activités liées	A-2				•		
		agrotouristique	A-3				•		
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					•		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•		
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	3	0	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	55	-	-		

RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				

AUTRE		affichage	type	5		6	6		
		entreposage extérieur	type			C	BCDE		
		projet intégré							

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			•			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				•		
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					•	
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3					•	
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					•	
		production animale et activités liées	A-2					•	
		agrotouristique	A-3					•	
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1				•		
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus					•		
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•	•	
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8	8	8	
		latérale (m)	min.	3	0	3	3	5	
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6	10	
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	6	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	3,5	-	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	2	1	-	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	10	10	6	-	-	
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	45	35	-	-	

RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1	1/1			

AUTRE		affichage	type	5			6	6	
		entreposage extérieur	type				C	BCDE	
		projet intégré							

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2020-10-09	2020-1088

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				•		
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				•		
		production animale et activités liées	A-2				•		
		agrotouristique	A-3				•		
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					•		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•		
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	3	0	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	55	-	-		

RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				

AUTRE		affichage	type	5		6	6		
		entreposage extérieur	type			C	BCDE		
		projet intégré							

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	50	35	-			

RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				

AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8137 – Culture de cannabis ¹ ; 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	

NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	•					
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	15					
		latérale totale (m)	min.	30					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	CE					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
1913 – Camp de chasse et pêche.	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				•		
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				•		
		production animale et activités liées	A-2				•		
		agrotouristique	A-3				•		
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					•	• ¹	
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•		
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7	-	
		latérale (m)	min.	3	0	3	5	-	
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	10	-	
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	-	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	-	-	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	2	-	-	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	10	10	-	-	-	
		superficie d'implantation (m ²)	min.	50	50	-	-	-	

RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					

AUTRE	affichage	type	5		6	6	6		
	entreposage extérieur	type			C	BCDE			
	projet intégré								

Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 1 : 201 – Industrie de l'abattage et de la transformation d'animaux; 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	

NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Le commerce de détail accessoire à l'abattage et la transformation d'animaux est autorisé	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type	5	6	6			
		entreposage extérieur	type		C	BCDE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	6			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3.5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	35	-			

RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				

AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			CE			
		projet intégré							

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 1913 - Camps de chasse et pêche; 8137 – Culture de cannabis ¹ ; 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	

NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2017-08-28	2017-948
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
Services (S)		de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•				
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•				
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3			•				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	6			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3.5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			CE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	50	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée				
		Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8137 – Culture de cannabis ¹ ; 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	6			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			CE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8137 – Culture de cannabis ¹ ; 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			•			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				•		
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					•	
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3					•	
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					•	
		production animale et activités liées	A-2					•	
		agrotouristique	A-3					•	
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1				•		
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis						•	
		usages spécifiquement exclus					•		
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•	•	
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8	8	8	
		latérale (m)	min.	3	0	3	3	5	
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6	10	
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	6	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	3,5	-	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	2	1	-	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	10	10	6	-	-	
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	45	35	-	-	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1			
AUTRE		affichage	type	5			6	6	
		entreposage extérieur	type				C	BCDE	
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8137 – Culture de cannabis ¹ .	
Usages spécifiquement exclus : 7491 – Camping (excluant le caravanning); 7492 – Camping sauvage; 7493 – Camping et caravanning; 7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir; 7529 – Autres camps de groupe.	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type	5	6	6			
		entreposage extérieur	type		C	BCDE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 7416 – Équitation; 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type	5	6	6			
		entreposage extérieur	type		C	BCDE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 7416 – Équitation; 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	50	35	-			

RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				

AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8137 – Culture de cannabis ¹ ; 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	

NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3.5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	50	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				
AUTRE		affichage	type			6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8137 – Culture de cannabis ¹ ; 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, premier alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2017-09-18	2017-953
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	50	35	-			

RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				

AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8137 – Culture de cannabis ¹ ; 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	

NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•	• ¹		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6	-		
		latérale (m)	min.	3	3	3	-		
		latérale totale (m)	min.	6	6	6	-		
		arrière (m)	min.	6	6	6	-		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3.5	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	1	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	6	-	-		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	35	-	-		

RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				

AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			CE			
		projet intégré							

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8137 – Culture de cannabis ² . 1: 4710 - Tour de télécommunication;	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	

NOTES PARTICULIÈRES	
2 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2017-05-01	2017-931
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)		H-1							RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
	de faible densité		H-1							PAE	
	de moyenne densité		H-2							PIIA	
	de haute densité		H-3							PPCMOI	
	collective		H-4							Usages conditionnels	
	maison mobile ou unimodulaire		H-5								
	Commerces (C)									DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
	de vente au détail		C-1							Usages spécifiquement permis :	
	d'hébergement et restauration		C-2								
	à impact majeur		C-3								
reliés aux véhicules légers		C-4									
reliés aux véhicules lourds		C-5									
Services (S)									Usages spécifiquement exclus : 1913 – Camp de chasse et pêche.		
de culture et éducation		S-1									
de santé et services sociaux		S-2									
administratifs		S-3									
professionnels		S-4									
de divertissements et loisirs		S-5							Usages complémentaires :		
Indus. (I)											
légère		I-1									
lourde		I-2									
Ressource naturelle (N)											
mise en valeur et conservation		N-1	•								
expl. cont. de la faune et de la forêt		N-2	•								
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3	•								
autres exploitations contrôlées		N-4									
Agricole (A)											
production végétale et activités liées		A-1	•								
production animale et activités liées		A-2									
agrotouristique		A-3									
Récréa. (R)											
à faible impact		R-1									
à impact majeur		R-2									
Autres											
usages spécifiquement permis											
usages spécifiquement exclus			•								
usages complémentaires à l'habitation											
mixité d'usages											
Structure											
isolée			•								
jumelée											
contiguë											
Marges											
avant (m)		min.	15								
latérale (m)		min.	15								
latérale totale (m)		min.	30								
arrière (m)		min.	15								
Bâtiment											
largeur (m)		min.	-								
		max.	-								
hauteur (étages)		min.	-								
		max.	2								
hauteur (m)		min.	-								
		max.	-								
superficie d'implantation (m ²)		min.	-								
RAPPORT											
logement/bâtiment		min. / max.									
AUTRE											
affichage		type	6								
entreposage extérieur		type	CE								
projet intégré											
Lég.											
• Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée								
Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée								

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•	• ¹		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8	-		
		latérale (m)	min.	3	3	5	-		
		latérale totale (m)	min.	6	6	10	-		
		arrière (m)	min.	6	6	6	-		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3.5	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	1	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	6	-	-		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	50	35	-	-		

RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				

AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
8137 – Culture de cannabis ² ;	
8311 – Exploitation forestière;	
8312 – Pépinière forestière;	
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
1 : 4710 - Tour de télécommunication.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	

NOTES PARTICULIÈRES	
2 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2017-05-01	2017-931
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				•		
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				•		
		production animale et activités liées	A-2				•		
		agrotouristique	A-3				•		
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					•		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•		
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	3	0	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	50	-	-		

RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					

AUTRE	affichage	type	5		6	6			
	entreposage extérieur	type			C	BCDE			
	projet intégré								

Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8137 – Culture de cannabis ¹ ; 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	

NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	50	35	-			

RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				

AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				•		
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				•		
		production animale et activités liées	A-2				•		
		agrotouristique	A-3				•		
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					•		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•		
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	3	0	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	50	-	-		

RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					

AUTRE	affichage	type	5		6	6			
	entreposage extérieur	type			C	BCDE			
	projet intégré								

Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8137 – Culture de cannabis ¹ ; 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	

NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	50	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 7416 – Équitation; 8137 – Culture de cannabis ¹ ; 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•			
		production animale et activités liées	A-2			•			
		agrotouristique	A-3			•			
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis				•			
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation	•						
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10	10	10			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	50	35	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE		affichage	type	5		6			
		entreposage extérieur	type			BCDE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8137 – Culture de cannabis ¹ ; 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				•		
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				•		
		production animale et activités liées	A-2				•		
		agrotouristique	A-3				•		
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					•		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•		
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	3	0	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	50	-	-		

RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					

AUTRE	affichage	type	5		6	6			
	entreposage extérieur	type			C	BCDE			
	projet intégré								

Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8137 – Culture de cannabis ¹ ; 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	

NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				•		
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				•		
		production animale et activités liées	A-2				•		
		agrotouristique	A-3				•		
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis					•		
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•		
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	3	0	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	50	-	-		

RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1				

AUTRE		affichage	type	5		6	6		
		entreposage extérieur	type			C	BCDE		
		projet intégré							

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•				
		production animale et activités liées	A-2		•				
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus			•				
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type	5	6				
		entreposage extérieur	type		CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
1913 – Camp de chasse et pêche.	
Usages complémentaires :	
Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	CE					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	•					
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	CE					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	-						
	latérale (m)	min.	-						
	latérale totale (m)	min.	-						
	arrière (m)	min.	-						
Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							

RAPPORT									
	logement/bâtiment	min. / max.							

AUTRE									
	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			•			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				•		
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					•	
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3					•	
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					•	
		production animale et activités liées	A-2					•	
		agrotouristique	A-3					•	
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1				•		
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis						•	
		usages spécifiquement exclus					•		
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•	•	
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6	6	6	
		latérale (m)	min.	3	0	3	3	5	
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6	10	
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	6	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	3,5	-	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	2	1	-	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	10	10	6	-	-	
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	45	35	-	-	

RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1			

AUTRE		affichage	type	5			6	6	
		entreposage extérieur	type				C	BCDE	
		projet intégré							

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8137 – Culture de cannabis ¹ .	
Usages spécifiquement exclus : 7491 – Camping (excluant le caravanning); 7492 – Camping sauvage; 7493 – Camping et caravanning; 7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir; 7529 – Autres camps de groupe.	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	

NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée	•							
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	-						
	latérale (m)	min.	-						
	latérale totale (m)	min.	-						
	arrière (m)	min.	-						
Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m²)	min.	-							

RAPPORT									
	logement/bâtiment min. / max.								

AUTRE									
	affichage type 6								
	entreposage extérieur type								
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

NOTES PARTICULIÈRES	

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•				
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	4.5	4.5	4.5			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-	55			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/1					
AUTRE		affichage	type		6	2			
		entreposage extérieur	type		C	ACE			
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 5361 – Vente au détail d'articles, d'accessoires d'aménagement paysager et de jardin; 5362 – Vente au détail de matériaux pour l'aménagement paysager; 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	•					
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	15					
		latérale totale (m)	min.	30					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	CE					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	•					
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	15					
		latérale totale (m)	min.	30					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	CE					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	•					
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation	•						
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée	•	•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-				

RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						

AUTRE	affichage	type	5	6					
	entreposage extérieur	type		CE					
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	•					
		production animale et activités liées	A-2	•					
		agrotouristique	A-3	•					
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation	•						
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée	•	•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-				

RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						

AUTRE	affichage	type	5	6					
	entreposage extérieur	type		CE					
	projet intégré								

Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8137 – Culture de cannabis ¹ ;	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	

NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			•			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				•		
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					•	
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3					•	
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					•	
		production animale et activités liées	A-2					•	
		agrotouristique	A-3					•	
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1				•		
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis						•	
		usages spécifiquement exclus					•		
		usages complémentaires à l'habitation		•					
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•	•	
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8	8	8	
		latérale (m)	min.	3	0	3	3	5	
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6	10	
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	6	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	3,5	-	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	2	1	-	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	10	10	6	-	-	
		superficie d'implantation (m ²)	min.	45	45	35	-	-	

RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1	1/1			

AUTRE		affichage	type	5			6	6	
		entreposage extérieur	type				C	BCDE	
		projet intégré							

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8137 – Culture de cannabis ¹ ;	
Usages spécifiquement exclus : 7491 – Camping (excluant le caravanning); 7492 – Camping sauvage; 7493 – Camping et caravanning; 7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir; 7529 – Autres camps de groupe.	
Usages complémentaires : Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).	

NOTES PARTICULIÈRES	
1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•					
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	10						
	latérale (m)	min.	3						
	latérale totale (m)	min.	6						
	arrière (m)	min.	15						
Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m²)	min.	-							

RAPPORT									
	logement/bâtiment min. / max.								

AUTRE									
	affichage type 6								
	entreposage extérieur type								
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

NOTES PARTICULIÈRES	

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10	-				
		latérale (m)	min.	3	-				
		latérale totale (m)	min.	6	-				
		arrière (m)	min.	15	-				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 4710 - Tour de télécommunication	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922

USAGES			RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES											
			Habitation (H)		PAE									
			de moyenne densité		PIIA									
			de haute densité		PPCMOI									
			collective		Usages conditionnels									
maison mobile ou unimodulaire														
Commerces (C)			de vente au détail		C-1									
			d'hébergement et restauration		C-2									
			à impact majeur		C-3									
			reliés aux véhicules légers		C-4									
			reliés aux véhicules lourds		C-5									
Services (S)			de culture et éducation		S-1									
			de santé et services sociaux		S-2									
			administratifs		S-3									
			professionnels		S-4									
			de divertissements et loisirs		S-5									
Indus. (I)			légère		I-1									
			lourde		I-2									
Ressource naturelle (N)			mise en valeur et conservation		N-1									
			expl. cont. de la faune et de la forêt		N-2									
			expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3									
			autres exploitations contrôlées		N-4									
Agricole (A)			production végétale et activités liées		A-1									
			production animale et activités liées		A-2									
			agrotouristique		A-3									
Récréa. (R)			à faible impact		R-1									
			à impact majeur		R-2									
Autres			usages spécifiquement permis											
			usages spécifiquement exclus											
			usages complémentaires à l'habitation											
			mixité d'usages											
BÂTIMENT			Structure		isolée		•							
					jumelée									
					contiguë									
			Marges			avant (m)		min.		10				
						latérale (m)		min.		3				
						latérale totale (m)		min.		6				
						arrière (m)		min.		15				
			Bâtiment			largeur (m)		min.		-				
								max.		-				
						hauteur (étages)		min.		-				
								max.		-				
						hauteur (m)		min.		-				
max.		-												
superficie d'implantation (m²)		min.		-										
RAPPORT			logement/bâtiment		min. / max.									
AUTRE			affichage		type		6							
			entreposage extérieur		type									
			projet intégré											
Lég.			• Usage autorisé		nbre		Norme min./max. autorisée							
			Usage prohibé		-		Aucune norme min./max. autorisée							

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	10						
	latérale (m)	min.	3						
	latérale totale (m)	min.	6						
	arrière (m)	min.	15						
Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m²)	min.	-							

RAPPORT									
	logement/bâtiment min. / max.								

AUTRE									
	affichage type 6								
	entreposage extérieur type								
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

NOTES PARTICULIÈRES	

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée							
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1							
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5							
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1								
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3								
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis									
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation									
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure	isolée	•							
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	10						
		latérale (m)	min.	3						
		latérale totale (m)	min.	6						
		arrière (m)	min.	15						
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
			max.	-						
		hauteur (étages)	min.	-						
			max.	-						
		hauteur (m)	min.	-						
			max.	-						
superficie d'implantation (m ²)		min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment		min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6							
	entreposage extérieur	type								
	projet intégré									
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES			RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES					
Habitation (H)	de faible densité	H-1						
	de moyenne densité	H-2						
	de haute densité	H-3						
	collective	H-4						
	maison mobile ou unimodulaire	H-5						
Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
	d'hébergement et restauration	C-2						
	à impact majeur	C-3						
	reliés aux véhicules légers	C-4						
	reliés aux véhicules lourds	C-5						
Services (S)	de culture et éducation	S-1						
	de santé et services sociaux	S-2						
	administratifs	S-3						
	professionnels	S-4						
	de divertissements et loisirs	S-5						
Indus. (I)	légère	I-1						
	lourde	I-2						
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
	autres exploitations contrôlées	N-4						
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
	production animale et activités liées	A-2						
	agrotouristique	A-3						
Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
	à impact majeur	R-2						
Autres	usages spécifiquement permis							
	usages spécifiquement exclus							
	usages complémentaires à l'habitation							
	mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée	•					
		jumelée						
		contiguë						
	Marges	avant (m)	min.	10				
		latérale (m)	min.	3				
		latérale totale (m)	min.	6				
		arrière (m)	min.	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-				
			max.	-				
		hauteur (étages)	min.	-				
			max.	-				
		hauteur (m)	min.	-				
			max.	-				
superficie d'implantation (m²)	min.	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE	affichage	type	6					
	entreposage extérieur	type						
	projet intégré							
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES			AMENDEMENTS					
Usages spécifiquement permis :			Date					
Usages spécifiquement exclus :			No. Règlement					
Usages complémentaires :								

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2	•					
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5		•				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•					
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10	10				
		latérale (m)	min.	5	5				
		latérale totale (m)	min.	10	10				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type		C				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	10						
	latérale (m)	min.	5						
	latérale totale (m)	min.	10						
	arrière (m)	min.	15						
Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m²)	min.	-							

RAPPORT									
	logement/bâtiment min. / max.								

AUTRE									
	affichage type 6								
	entreposage extérieur type								
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

NOTES PARTICULIÈRES	

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●					
expl. cont. de la faune et de la forêt		N-2							
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT								
Structure	isolée	●						
	jumelée							
	contiguë							
Marges	avant (m)	min.	15					
	latérale (m)	min.	10					
	latérale totale (m)	min.	20					
	arrière (m)	min.	3					
Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
		max.	-					
	hauteur (étages)	min.	-					
		max.	-					
	hauteur (m)	min.	-					
		max.	-					
superficie d'implantation (m²)	min.	-						

RAPPORT								
	logement/bâtiment	min. / max.						

AUTRE								
	affichage	type	6					
	entreposage extérieur	type						
	projet intégré							

Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée				
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée				

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)		H-1							
	de moyenne densité		H-2							
	de haute densité		H-3							
	collective		H-4							
	maison mobile ou unimodulaire		H-5							
	Commerces (C)		C-1							
	d'hébergement et restauration		C-2							
	à impact majeur		C-3							
	reliés aux véhicules légers		C-4							
	reliés aux véhicules lourds		C-5							
Services (S)	de culture et éducation		S-1							
	de santé et services sociaux		S-2							
	administratifs		S-3							
	professionnels		S-4							
	de divertissements et loisirs		S-5							
Indus. (I)	légère		I-1							
	lourde		I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation		N-1	•						
	expl. cont. de la faune et de la forêt		N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3							
	autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées		A-1							
	production animale et activités liées		A-2							
	agrotouristique		A-3							
Récréa. (R)	à faible impact		R-1							
	à impact majeur		R-2							
Autres	usages spécifiquement permis									
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation									
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure			•						
	Marges	avant (m)	min.	10						
		latérale (m)	min.	3						
		latérale totale (m)	min.	6						
		arrière (m)	min.	15						
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
			max.	-						
		hauteur (étages)	min.	-						
max.			-							
hauteur (m)		min.	-							
		max.	-							
superficie d'implantation (m²)	min.	-								
RAPPORT	logement/bâtiment		min. / max.							
AUTRE	affichage		type	6						
	entreposage extérieur		type							
	projet intégré									
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10	-				
		latérale (m)	min.	3	-				
		latérale totale (m)	min.	6	-				
		arrière (m)	min.	15	-				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 4710 - Tour de télécommunication	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922

USAGES										RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1								PAE									
	de moyenne densité	H-2								PIIA									
	de haute densité	H-3								PPCMOI									
	collective	H-4								Usages conditionnels									
	maison mobile ou unimodulaire	H-5																	
Commerces (C)	de vente au détail	C-1								DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
	d'hébergement et restauration	C-2								Usages spécifiquement permis :									
	à impact majeur	C-3								Usages spécifiquement exclus :									
	reliés aux véhicules légers	C-4																	
	reliés aux véhicules lourds	C-5																	
Services (S)	de culture et éducation	S-1								Usages complémentaires :									
	de santé et services sociaux	S-2																	
	administratifs	S-3																	
	professionnels	S-4																	
	de divertissements et loisirs	S-5																	
Indus. (I)	légère	I-1																	
	lourde	I-2																	
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•																
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2																	
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3																	
	autres exploitations contrôlées	N-4																	
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1																	
	production animale et activités liées	A-2																	
	agrotouristique	A-3																	
Récréa. (R)	à faible impact	R-1																	
	à impact majeur	R-2																	
Autres	usages spécifiquement permis																		
	usages spécifiquement exclus																		
	usages complémentaires à l'habitation																		
	mixité d'usages																		
BÂTIMENT	Structure	isolée	•							NOTES PARTICULIÈRES									
		jumelée																	
		contiguë																	
	Marges	avant (m)	min.	10															
		latérale (m)	min.	5															
		latérale totale (m)	min.	10															
		arrière (m)	min.	15															
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-															
			max.	-															
		hauteur (étages)	min.	-															
max.			-																
hauteur (m)		min.	-																
		max.	-																
superficie d'implantation (m ²)	min.	-																	
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.								AMENDEMENTS									
										Date	No. Règlement								
AUTRE	affichage	type	6																
	entreposage extérieur	type																	
	projet intégré																		
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée															
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée															

USAGES										RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES									
	Habitation (H)	de faible densité	H-1													PAE			
		de moyenne densité	H-2														PIIA		
		de haute densité	H-3														PPCMOI		
		collective	H-4														Usages conditionnels		
		maison mobile ou unimodulaire	H-5																
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1														DISPOSITIONS PARTICULIÈRES		
		d'hébergement et restauration	C-2																Usages spécifiquement permis :
		à impact majeur	C-3																
		reliés aux véhicules légers	C-4																
		reliés aux véhicules lourds	C-5																
	Services (S)	de culture et éducation	S-1														Usages spécifiquement exclus :		
		de santé et services sociaux	S-2																
		administratifs	S-3																
		professionnels	S-4																
		de divertissements et loisirs	S-5																
	Indus. (I)	légère	I-1														Usages complémentaires :		
		lourde	I-2																
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•															
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2																
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3																
autres exploitations contrôlées		N-4																	
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1																	
	production animale et activités liées	A-2																	
	agrotouristique	A-3																	
Récréa. (R)	à faible impact	R-1																	
	à impact majeur	R-2																	
Autres	usages spécifiquement permis																		
	usages spécifiquement exclus																		
	usages complémentaires à l'habitation																		
	mixité d'usages																		
BÂTIMENT	Structure	isolée	•													NOTES PARTICULIÈRES			
		jumelée																	
		contiguë																	
	Marges	avant (m)	min.	10															
		latérale (m)	min.	3															
		latérale totale (m)	min.	6															
		arrière (m)	min.	15															
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-															
			max.	-															
		hauteur (étages)	min.	-															
			max.	-															
		hauteur (m)	min.	-															
max.			-																
superficie d'implantation (m ²)	min.	-																	
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.																
AUTRE		affichage	type	6															
		entreposage extérieur	type																
		projet intégré																	
Lég.	•	Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée														
		Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée														

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	-				
		latérale (m)	min.	5	-				
		latérale totale (m)	min.	10	-				
		arrière (m)	min.	10	-				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 4710 - Tour de télécommunication	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES							
Habitation (H)	de faible densité	H-1								PAE	
	de moyenne densité	H-2								PIIA	
	de haute densité	H-3								PPCMOI	
	collective	H-4								Usages conditionnels	
	maison mobile ou unimodulaire	H-5									
Commerces (C)	de vente au détail	C-1								DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
	d'hébergement et restauration	C-2								Usages spécifiquement permis :	
	à impact majeur	C-3								Usages spécifiquement exclus :	
	reliés aux véhicules légers	C-4									
	reliés aux véhicules lourds	C-5									
Services (S)	de culture et éducation	S-1								Usages complémentaires :	
	de santé et services sociaux	S-2									
	administratifs	S-3									
	professionnels	S-4									
	de divertissements et loisirs	S-5									
Indus. (I)	légère	I-1									
	lourde	I-2									
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•								
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2									
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3									
	autres exploitations contrôlées	N-4									
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1									
	production animale et activités liées	A-2									
	agrotouristique	A-3									
Récréa. (R)	à faible impact	R-1									
	à impact majeur	R-2									
Autres	usages spécifiquement permis										
	usages spécifiquement exclus										
	usages complémentaires à l'habitation										
	mixité d'usages										
BÂTIMENT	Structure	isolée	•								
		jumelée									
		contiguë									
	Marges	avant (m)	min.	10							
		latérale (m)	min.	5							
		latérale totale (m)	min.	10							
		arrière (m)	min.	15							
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-							
			max.	-							
		hauteur (étages)	min.	-							
max.			-								
hauteur (m)		min.	-								
		max.	-								
superficie d'implantation (m ²)	min.	-									
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.									
AUTRE	affichage	type	6								
	entreposage extérieur	type									
	projet intégré										
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée							
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée							

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	10						
	latérale (m)	min.	5						
	latérale totale (m)	min.	10						
	arrière (m)	min.	15						
Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							

RAPPORT									
	logement/bâtiment min. / max.								

AUTRE									
	affichage type	6							
	entreposage extérieur type								
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT								
Structure	isolée	•						
	jumelée							
	contiguë							
Marges	avant (m)	min.	10					
	latérale (m)	min.	3					
	latérale totale (m)	min.	6					
	arrière (m)	min.	15					
Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
		max.	-					
	hauteur (étages)	min.	-					
		max.	-					
	hauteur (m)	min.	-					
		max.	-					
superficie d'implantation (m²)	min.	-						

RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.						

AUTRE	affichage	type	6					
	entreposage extérieur	type						
	projet intégré							

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée				
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée				

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	10						
	latérale (m)	min.	5						
	latérale totale (m)	min.	10						
	arrière (m)	min.	10						
Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							

RAPPORT									
	logement/bâtiment	min. / max.							

AUTRE									
	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10	-				
		latérale (m)	min.	5	-				
		latérale totale (m)	min.	10	-				
		arrière (m)	min.	5	-				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 4710 - Tour de télécommunication	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	10						
	latérale (m)	min.	5						
	latérale totale (m)	min.	10						
	arrière (m)	min.	7,5						
Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m²)	min.	-							

RAPPORT									
	logement/bâtiment min. / max.								

AUTRE									
	affichage type 6								
	entreposage extérieur type								
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES			
Habitation (H)	de faible densité	H-1					
	de moyenne densité	H-2					
	de haute densité	H-3					
	collective	H-4					
	maison mobile ou unimodulaire	H-5					
Commerces (C)	de vente au détail	C-1					
	d'hébergement et restauration	C-2					
	à impact majeur	C-3					
	reliés aux véhicules légers	C-4					
	reliés aux véhicules lourds	C-5					
Services (S)	de culture et éducation	S-1					
	de santé et services sociaux	S-2					
	administratifs	S-3					
	professionnels	S-4					
	de divertissements et loisirs	S-5					
Indus. (I)	légère	I-1					
	lourde	I-2					
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●				
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3					
	autres exploitations contrôlées	N-4					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					
	production animale et activités liées	A-2					
	agrotouristique	A-3					
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	●				
	à impact majeur	R-2					
Autres	usages spécifiquement permis						
	usages spécifiquement exclus						
	usages complémentaires à l'habitation						
	mixité d'usages						
BÂTIMENT				NOTES PARTICULIÈRES			
Structure	isolée		●				
	jumelée						
	contiguë						
Marges	avant (m)	min.	10				
	latérale (m)	min.	5				
	latérale totale (m)	min.	10				
	arrière (m)	min.	15				
Bâtiment	largeur (m)	min.	-				
		max.	-				
	hauteur (étages)	min.	-				
		max.	-				
	hauteur (m)	min.	-				
		max.	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT				AMENDEMENTS			
	logement/bâtiment	min. / max.					
AUTRE	affichage	type	6				
	entreposage extérieur	type					
	projet intégré						
Lég.	● Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée			
	Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée			
				Usages spécifiquement permis :			
				Usages spécifiquement exclus :			
				Usages complémentaires :			

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	10						
	latérale (m)	min.	10						
	latérale totale (m)	min.	20						
	arrière (m)	min.	3						
Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m²)	min.	-							

RAPPORT	
	logement/bâtiment min. / max.

AUTRE	
	affichage type 6
	entreposage extérieur type
	projet intégré

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	7						
	latérale (m)	min.	3						
	latérale totale (m)	min.	6						
	arrière (m)	min.	15						
Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	-						
	superficie d'implantation (m²)	min.	-						
RAPPORT									
	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE									
	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.									
•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1							
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5							
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1								
	de santé et services sociaux	S-2								
	administratifs	S-3								
	professionnels	S-4								
	de divertissements et loisirs	S-5								
Indus. (I)	légère	I-1								
	lourde	I-2								
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2								
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3								
	autres exploitations contrôlées	N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1								
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3								
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis									
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation									
	mixité d'usages									

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT	Structure	isolée	●						
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							

RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							

AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								

Lég.	●	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	10						
	latérale (m)	min.	5						
	latérale totale (m)	min.	10						
	arrière (m)	min.	15						
Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	10					
		latérale totale (m)	min.	20					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	10						
	latérale (m)	min.	5						
	latérale totale (m)	min.	10						
	arrière (m)	min.	15						
Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m²)	min.	-							

RAPPORT									
	logement/bâtiment min. / max.								

AUTRE									
	affichage type 6								
	entreposage extérieur type								
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

NOTES PARTICULIÈRES	

USAGES		Habitation (H)								
		de faible densité	H-1							
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)		de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)		de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)		légère	I-1							
		lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)		mise en valeur et conservation	N-1	•						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
		autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)		production végétale et activités liées	A-1							
		production animale et activités liées	A-2							
		agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)		à faible impact	R-1							
		à impact majeur	R-2							
Autres		usages spécifiquement permis								
		usages spécifiquement exclus								
		usages complémentaires à l'habitation								
		mixité d'usages								
BÂTIMENT		Structure	isolée	•						
			jumelée							
			contiguë							
		Marges		avant (m)	min.	-				
				latérale (m)	min.	-				
				latérale totale (m)	min.	-				
				arrière (m)	min.	-				
		Bâtiment		largeur (m)	min.	-				
					max.	-				
				hauteur (étages)	min.	-				
					max.	-				
				hauteur (m)	min.	-				
					max.	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.			-						
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE		affichage	type	6						
		entreposage extérieur	type							
		projet intégré								
Lég.		•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
			Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT								
Structure	isolée	•						
	jumelée							
	contiguë							
Marges	avant (m)	min.	-					
	latérale (m)	min.	-					
	latérale totale (m)	min.	-					
	arrière (m)	min.	-					
Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
		max.	-					
	hauteur (étages)	min.	-					
		max.	-					
	hauteur (m)	min.	-					
		max.	-					
	superficie d'implantation (m²)	min.	-					

RAPPORT								
	logement/bâtiment	min. / max.						

AUTRE								
	affichage	type	6					
	entreposage extérieur	type						
	projet intégré							

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée				
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée				

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•				
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•				
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4		•				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4		•				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•				
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4		•				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•				
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3		•				
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				

RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							

AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								

Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 7491 – Camping (excluant le caravanning); 7492 – Camping sauvage; 7493 – Camping et caravanning; 7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir; 7529 – Autres camps de groupe.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 204,2e alinéa.	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2022-05-20	2022-1178

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•				
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT	Structure	isolée	●					
		jumelée						
		contiguë						
	Marges	avant (m)	min.	-				
		latérale (m)	min.	-				
		latérale totale (m)	min.	-				
		arrière (m)	min.	-				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-				
			max.	-				
		hauteur (étages)	min.	-				
max.			-					
hauteur (m)		min.	-					
		max.	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-						

RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.						

AUTRE	affichage	type	6					
	entreposage extérieur	type						
	projet intégré							

Lég.	● Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4		•				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•				
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4		•				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•				
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•					
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4		•				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•				
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	-			
		latérale (m)	min.	15	15	-			
		latérale totale (m)	min.	30	30	-			
		arrière (m)	min.	15	15	-			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 4710 - Tour de télécommunication	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•				
		production animale et activités liées	A-2		•				
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•				
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•				
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4		•				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•				
		production animale et activités liées	A-2		•				
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4		•				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•				
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4		•				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	-			
		latérale (m)	min.	15	15	-			
		latérale totale (m)	min.	30	30	-			
		arrière (m)	min.	15	15	-			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 4710 - Tour de télécommunication	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4		•				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	15					
		latérale totale (m)	min.	30					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	E					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 487 – Récupération et triage de produits divers; 5395 – Vente au détail de matériaux de récupération (démolition), incluant les écocentres; 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-04-30	2018-980

USAGES	Habitation (H)		de faible densité	H-1						
			de moyenne densité	H-2						
			de haute densité	H-3						
			collective	H-4						
			maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)		de vente au détail	C-1						
			d'hébergement et restauration	C-2						
			à impact majeur	C-3						
			reliés aux véhicules légers	C-4						
			reliés aux véhicules lourds	C-5						
Services (S)	de culture et éducation		S-1							
	de santé et services sociaux		S-2							
	administratifs		S-3							
	professionnels		S-4							
	de divertissements et loisirs		S-5							
Indus. (I)	légère	I-1								
	lourde	I-2								
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2								
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3								
	autres exploitations contrôlées	N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1								
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3								
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis									
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation									
	mixité d'usages									

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée	•							
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	-						
	latérale (m)	min.	-						
	latérale totale (m)	min.	-						
	arrière (m)	min.	-						
Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							

RAPPORT									
	logement/bâtiment min. / max.								

AUTRE									
	affichage type 6								
	entreposage extérieur type								
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

NOTES PARTICULIÈRES	

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4		•				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	5	5				
		latérale totale (m)	min.	10	10				
		arrière (m)	min.	5	5				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				

RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							

AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								

Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 6242 – Cimetière.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4		•				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	5	5				
		latérale totale (m)	min.	10	10				
		arrière (m)	min.	5	5				
BÂTIMENT	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
	RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•					
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•					
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
4710 - Tour de télécommunication	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•	•					
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	15	15	-				
	latérale (m)	min.	15	15	-				
	latérale totale (m)	min.	30	30	-				
	arrière (m)	min.	15	15	-				
Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-	-				
		max.	-	-	-				
	hauteur (étages)	min.	-	-	-				
		max.	-	-	-				
	hauteur (m)	min.	-	-	-				
		max.	-	-	-				
superficie d'implantation (m²)	min.	-	-	-					

RAPPORT									
	logement/bâtiment min. / max.								

AUTRE									
	affichage type	6	6						
	entreposage extérieur type	C	CE						
	projet intégré								

Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	BCDE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 485 – Dépotoir et installation inhérente aux ordures; 487 – Récupération et triage de produits divers; 6378 – Centre de transfert ou d'entreposage de déchets dangereux; 7442 – Rampe d'accès et stationnement.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2019-10-18	2019-1051

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4		•				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
BÂTIMENT	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
	RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.						
	AUTRE	affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
	Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES			
Habitation (H)	de faible densité	H-1					
	de moyenne densité	H-2					
	de haute densité	H-3					
	collective	H-4					
	maison mobile ou unimodulaire	H-5					
Commerces (C)	de vente au détail	C-1					
	d'hébergement et restauration	C-2					
	à impact majeur	C-3					
	reliés aux véhicules légers	C-4					
	reliés aux véhicules lourds	C-5					
Services (S)	de culture et éducation	S-1					
	de santé et services sociaux	S-2					
	administratifs	S-3					
	professionnels	S-4					
	de divertissements et loisirs	S-5					
Indus. (I)	légère	I-1					
	lourde	I-2					
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•				
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3					
	autres exploitations contrôlées	N-4					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					
	production animale et activités liées	A-2					
	agrotouristique	A-3					
Récréa. (R)	à faible impact	R-1					
	à impact majeur	R-2					
Autres	usages spécifiquement permis						
	usages spécifiquement exclus						
	usages complémentaires à l'habitation						
	mixité d'usages						
BÂTIMENT				NOTES PARTICULIÈRES			
Structure	isolée		•				
	jumelée						
	contiguë						
Marges	avant (m)	min.	-				
	latérale (m)	min.	-				
	latérale totale (m)	min.	-				
	arrière (m)	min.	-				
Bâtiment	largeur (m)	min.	-				
		max.	-				
	hauteur (étages)	min.	-				
		max.	-				
	hauteur (m)	min.	-				
		max.	-				
	superficie d'implantation (m ²)	min.	-				
RAPPORT				AMENDEMENTS			
AUTRE	logement/bâtiment	min. / max.					
Lég.	affichage	type	6				
	entreposage extérieur	type					
	projet intégré						
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée				

USAGES	Habitation (H)		H-1								
	de moyenne densité		H-2								
	de haute densité		H-3								
	collective		H-4								
	maison mobile ou unimodulaire		H-5								
	Commerces (C)		C-1								
	d'hébergement et restauration		C-2								
	à impact majeur		C-3								
	reliés aux véhicules légers		C-4								
	reliés aux véhicules lourds		C-5								
Services (S)		S-1									
de culture et éducation		S-2									
de santé et services sociaux		S-3									
administratifs		S-4									
professionnels		S-5									
de divertissements et loisirs		S-5									
Indus. (I)		I-1									
légère		I-2									
lourde		I-2									
Ressource naturelle (N)		N-1	•								
mise en valeur et conservation		N-2									
expl. cont. de la faune et de la forêt		N-3									
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-4									
autres exploitations contrôlées		N-4									
Agricole (A)		A-1									
production végétale et activités liées		A-2									
production animale et activités liées		A-3									
agrotouristique		A-3									
Récréa. (R)		R-1									
à faible impact		R-2									
à impact majeur		R-2									
Autres											
usages spécifiquement permis											
usages spécifiquement exclus											
usages complémentaires à l'habitation											
mixité d'usages											

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)		H-1								
	de moyenne densité		H-2								
	de haute densité		H-3								
	collective		H-4								
	maison mobile ou unimodulaire		H-5								
	Commerces (C)		C-1								
	d'hébergement et restauration		C-2								
	à impact majeur		C-3								
	reliés aux véhicules légers		C-4								
	reliés aux véhicules lourds		C-5								
Services (S)		S-1									
de culture et éducation		S-2									
de santé et services sociaux		S-3									
administratifs		S-4									
professionnels		S-5									
de divertissements et loisirs		S-5									
Indus. (I)		I-1									
légère		I-2									
lourde		I-2									
Ressource naturelle (N)		N-1	•								
mise en valeur et conservation		N-2									
expl. cont. de la faune et de la forêt		N-3									
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-4									
autres exploitations contrôlées		N-4									
Agricole (A)		A-1									
production végétale et activités liées		A-2									
production animale et activités liées		A-3									
agrotouristique		A-3									
Récréa. (R)		R-1									
à faible impact		R-2									
à impact majeur		R-2									
Autres											
usages spécifiquement permis											
usages spécifiquement exclus											
usages complémentaires à l'habitation											
mixité d'usages											
BÂTIMENT											
Structure		isolée	•								
		jumelée									
		contiguë									
Marges		avant (m)	min.	-							
		latérale (m)	min.	-							
		latérale totale (m)	min.	-							
		arrière (m)	min.	-							
Bâtiment		largeur (m)	min.	-							
			max.	-							
		hauteur (étages)	min.	-							
			max.	-							
		hauteur (m)	min.	-							
			max.	-							
		superficie d'implantation (m²)	min.	-							
RAPPORT		logement/bâtiment		min. / max.							
AUTRE		affichage		type		6					
		entreposage extérieur		type							
		projet intégré									
Lég.		• Usage autorisé		nbre		Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé		-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)		H-1																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										</

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	-						
	latérale (m)	min.	-						
	latérale totale (m)	min.	-						
	arrière (m)	min.	-						
Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							

RAPPORT									
	logement/bâtiment	min. / max.							

AUTRE									
	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée							
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4		•				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•					
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	1	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	7	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	25	15				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré			•				
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
7491 – Camping (excluant le caravanning);	
7492 – Camping sauvage;	
7493 – Camping et caravanning;	
7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;	
7529 – Autres camps de groupe.	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
7491 – Camping (excluant le caravanning);	
7492 – Camping sauvage;	
7493 – Camping et caravanning;	
7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;	
7529 – Autres camps de groupe.	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)		H-1							
	de moyenne densité		H-2							
	de haute densité		H-3							
	collective		H-4							
	maison mobile ou unimodulaire		H-5							
	Commerces (C)		C-1							
	d'hébergement et restauration		C-2							
	à impact majeur		C-3							
	reliés aux véhicules légers		C-4							
	reliés aux véhicules lourds		C-5							
Services (S)		S-1								
de culture et éducation		S-2								
de santé et services sociaux		S-3								
administratifs		S-4								
professionnels		S-5								
de divertissements et loisirs		S-5								
Indus. (I)		I-1								
légère		I-2								
lourde		I-2								
Ressource naturelle (N)		N-1	•							
mise en valeur et conservation		N-2								
expl. cont. de la faune et de la forêt		N-3								
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-4								
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)		A-1								
production végétale et activités liées		A-2								
production animale et activités liées		A-3								
agrotouristique		A-3								
Récréa. (R)		R-1								
à faible impact		R-2								
à impact majeur		R-2								
Autres										
usages spécifiquement permis										
usages spécifiquement exclus										
usages complémentaires à l'habitation										
mixité d'usages										

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
</	

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES			RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES								
Habitation (H)	de faible densité	H-1						PAE			
	de moyenne densité	H-2						PILA			
	de haute densité	H-3						PPCMOI			
	collective	H-4						Usages conditionnels			
	maison mobile ou unimodulaire	H-5									
Commerces (C)	de vente au détail	C-1						DISPOSITIONS PARTICULIÈRES			
	d'hébergement et restauration	C-2						Usages spécifiquement permis :			
	à impact majeur	C-3									
	reliés aux véhicules légers	C-4									
	reliés aux véhicules lourds	C-5									
Services (S)	de culture et éducation	S-1								Usages spécifiquement exclus :	
	de santé et services sociaux	S-2									
	administratifs	S-3									
	professionnels	S-4									
	de divertissements et loisirs	S-5									
Indus. (I)	légère	I-1						Usages complémentaires :			
	lourde	I-2									
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●						NOTES PARTICULIÈRES		
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2									
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3									
	autres exploitations contrôlées	N-4									
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						AMENDEMENTS			
	production animale et activités liées	A-2									
	agrotouristique	A-3									
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							Date	No. Règlement	
	à impact majeur	R-2									
Autres	usages spécifiquement permis										
	usages spécifiquement exclus										
	usages complémentaires à l'habitation										
	mixité d'usages										
BÂTIMENT											
Structure	isolée		●								
	jumelée										
	contiguë										
Marges	avant (m)	min.	-								
	latérale (m)	min.	-								
	latérale totale (m)	min.	-								
	arrière (m)	min.	-								
Bâtiment	largeur (m)	min.	-								
		max.	-								
	hauteur (étages)	min.	-								
		max.	-								
	hauteur (m)	min.	-								
		max.	-								
superficie d'implantation (m²)	min.	-									
RAPPORT								AMENDEMENTS			
	logement/bâtiment	min. / max.									
AUTRE	affichage	type	6								
	entreposage extérieur	type									
	projet intégré										
Lég.	● Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée								
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée								

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4		•				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES			RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES														
			Habitation (H)		de faible densité		H-1								PAE		
					de moyenne densité		H-2								PIIA		
					de haute densité		H-3								PPCMOI		
					collective		H-4								Usages conditionnels		
			maison mobile ou unimodulaire		H-5												
Commerces (C)			de vente au détail		C-1										DISPOSITIONS PARTICULIÈRES		
			d'hébergement et restauration		C-2												
			à impact majeur		C-3												
			reliés aux véhicules légers		C-4												
			reliés aux véhicules lourds		C-5												
Services (S)			de culture et éducation		S-1									Usages spécifiquement permis :			
			de santé et services sociaux		S-2												
			administratifs		S-3												
			professionnels		S-4												
			de divertissements et loisirs		S-5												
Indus. (I)			légère		I-1									Usages spécifiquement exclus :			
			lourde		I-2												
Ressource naturelle (N)			mise en valeur et conservation		N-1	•								Usages complémentaires :			
			expl. cont. de la faune et de la forêt		N-2		•										
			expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3		•										
			autres exploitations contrôlées		N-4		•										
Agricole (A)			production végétale et activités liées		A-1												
			production animale et activités liées		A-2												
			agrotouristique		A-3												
Récréa. (R)			à faible impact		R-1												
			à impact majeur		R-2												
Autres			usages spécifiquement permis														
			usages spécifiquement exclus														
			usages complémentaires à l'habitation														
			mixité d'usages														
BÂTIMENT			Structure		isolée		•	•							NOTES PARTICULIÈRES		
					jumelée												
					contiguë												
			Marges		avant (m)		min.	15	15								
					latérale (m)		min.	15	15								
					latérale totale (m)		min.	30	30								
					arrière (m)		min.	15	15								
			Bâtiment		largeur (m)		min.	-	-								
							max.	-	-								
					hauteur (étages)		min.	-	-								
							max.	-	-								
					hauteur (m)		min.	-	-								
							max.	-	-								
			superficie d'implantation (m²)		min.	-	-										
			RAPPORT			logement/bâtiment		min. / max.									
AUTRE			affichage		type	6	6										
			entreposage extérieur		type	C	CE										
			projet intégré														
Lég.			• Usage autorisé			nbre	Norme min./max. autorisée										
			Usage prohibé			-	Aucune norme min./max. autorisée										

USAGES	Habitation (H)		H-1																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES			
Habitation (H)	de faible densité	H-1					
	de moyenne densité	H-2					
	de haute densité	H-3					
	collective	H-4					
	maison mobile ou unimodulaire	H-5					
Commerces (C)	de vente au détail	C-1					
	d'hébergement et restauration	C-2					
	à impact majeur	C-3					
	reliés aux véhicules légers	C-4					
	reliés aux véhicules lourds	C-5					
Services (S)	de culture et éducation	S-1					
	de santé et services sociaux	S-2					
	administratifs	S-3					
	professionnels	S-4					
	de divertissements et loisirs	S-5					
Indus. (I)	légère	I-1					
	lourde	I-2					
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●				
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3					
	autres exploitations contrôlées	N-4					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					
	production animale et activités liées	A-2					
	agrotouristique	A-3					
Récréa. (R)	à faible impact	R-1					
	à impact majeur	R-2					
Autres	usages spécifiquement permis						
	usages spécifiquement exclus						
	usages complémentaires à l'habitation						
	mixité d'usages						
BÂTIMENT				NOTES PARTICULIÈRES			
Structure	isolée		●				
	jumelée						
	contiguë						
Marges	avant (m)	min.	-				
	latérale (m)	min.	-				
	latérale totale (m)	min.	-				
	arrière (m)	min.	-				
Bâtiment	largeur (m)	min.	-				
		max.	-				
	hauteur (étages)	min.	-				
		max.	-				
	hauteur (m)	min.	-				
		max.	-				
	superficie d'implantation (m ²)	min.	-				
RAPPORT				AMENDEMENTS			
	logement/bâtiment	min. / max.					
AUTRE	affichage	type	6				
	entreposage extérieur	type					
	projet intégré						
Lég.	● Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée			
	Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée			

USAGES	Habitation (H)		H-1								
	de moyenne densité		H-2								
	de haute densité		H-3								
	collective		H-4								
	maison mobile ou unimodulaire		H-5								
	Commerces (C)		C-1								
	d'hébergement et restauration		C-2								
	à impact majeur		C-3								
	reliés aux véhicules légers		C-4								
	reliés aux véhicules lourds		C-5								
Services (S)	de culture et éducation		S-1								
	de santé et services sociaux		S-2								
	administratifs		S-3								
	professionnels		S-4								
	de divertissements et loisirs		S-5								
Indus. (I)	légère		I-1								
	lourde		I-2								
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation		N-1	•							
	expl. cont. de la faune et de la forêt		N-2								
	expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3								
	autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées		A-1								
	production animale et activités liées		A-2								
	agrotouristique		A-3								
Récréa. (R)	à faible impact		R-1								
	à impact majeur		R-2								
Autres	usages spécifiquement permis										
	usages spécifiquement exclus										
	usages complémentaires à l'habitation										
	mixité d'usages										
BÂTIMENT	Structure	isolée		•							
		jumelée									
		contiguë									
	Marges	avant (m)	min.	-							
		latérale (m)	min.	-							
		latérale totale (m)	min.	-							
		arrière (m)	min.	-							
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-							
			max.	-							
		hauteur (étages)	min.	-							
			max.	-							
		hauteur (m)	min.	-							
			max.	-							
superficie d'implantation (m²)	min.	-									
RAPPORT	logement/bâtiment		min. / max.								
AUTRE	affichage		type	6							
	entreposage extérieur		type								
	projet intégré										
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée							
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée							

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4		•				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							

BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				

RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						

AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

NOTES PARTICULIÈRES	
Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
BÂTIMENT	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
	RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
	Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4		•				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 7414 – Centre de tir pour armes à feu.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 204,2e alinéa.	
NOTES PARTICULIÈRES	
Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2022-05-20	2022-1178

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4		•				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•				
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	-			
		latérale (m)	min.	15	15	-			
		latérale totale (m)	min.	30	30	-			
		arrière (m)	min.	15	15	-			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 4710 - Tour de télécommunication	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•				
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	5	5				
		latérale totale (m)	min.	10	10				
		arrière (m)	min.	5	5				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES			RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES															
			PAE															
			PIIA															
			PPCMOI															
			Usages conditionnels															
Commerces (C)			DISPOSITIONS PARTICULIÈRES															
			Usages spécifiquement permis :															
Services (S)																		
Indus. (I)																		
Ressource naturelle (N)																		
Agricole (A)																		
Récréa. (R)																		
Autres																		
BÂTIMENT																		
			Structure		isolée		•	•										
					jumelée													
					contiguë													
			Marges		avant (m)		min.	15	15									
					latérale (m)		min.	5	5									
					latérale totale (m)		min.	10	10									
					arrière (m)		min.	15	15									
			Bâtiment		largeur (m)		min.	-	-									
							max.	-	-									
					hauteur (étages)		min.	-	-									
							max.	-	-									
					hauteur (m)		min.	-	-									
max.	-	-																
superficie d'implantation (m²)		min.	-	-														
RAPPORT																		
			logement/bâtiment		min. / max.													
AUTRE			affichage		type	6	6											
			entreposage extérieur		type	C	CE											
			projet intégré															
Lég.			• Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée												
			Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée												

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES			
PAE			
PIIA			
PPCMOI			
Usages conditionnels			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES			
Usages spécifiquement permis :			
Usages spécifiquement exclus :			
Usages complémentaires :			
NOTES PARTICULIÈRES			
AMENDEMENTS			
Date	No. Règlement		

USAGES										RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES		
Habitation (H)	de faible densité	H-1								PAE		
	de moyenne densité	H-2								PIIA		
	de haute densité	H-3								PPCMOI		
	collective	H-4								Usages conditionnels		
	maison mobile ou unimodulaire	H-5										
Commerces (C)	de vente au détail	C-1								DISPOSITIONS PARTICULIÈRES		
	d'hébergement et restauration	C-2										Usages spécifiquement permis :
	à impact majeur	C-3										
	reliés aux véhicules légers	C-4										
	reliés aux véhicules lourds	C-5										
Services (S)	de culture et éducation	S-1								Usages spécifiquement exclus :		
	de santé et services sociaux	S-2										
	administratifs	S-3										
	professionnels	S-4										
	de divertissements et loisirs	S-5										
Indus. (I)	légère	I-1								Usages complémentaires :		
	lourde	I-2										
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•									
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•								
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3										
	autres exploitations contrôlées	N-4										
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1										
	production animale et activités liées	A-2										
	agrotouristique	A-3										
Récréa. (R)	à faible impact	R-1										
	à impact majeur	R-2										
Autres	usages spécifiquement permis											
	usages spécifiquement exclus											
	usages complémentaires à l'habitation											
	mixité d'usages											
BÂTIMENT	Structure	isolée	•								NOTES PARTICULIÈRES	
		jumelée										
		contiguë										
	Marges	avant (m)	min.	15	15							
		latérale (m)	min.	15	15							
		latérale totale (m)	min.	30	30							
		arrière (m)	min.	15	15							
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-							
			max.	-	-							
		hauteur (étages)	min.	-	-							
			max.	-	-							
		hauteur (m)	min.	-	-							
			max.	-	-							
superficie d'implantation (m²)	min.	-	-									
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.								AMENDEMENTS		
AUTRE	affichage	type	6	6					Date		No. Règlement	
	entreposage extérieur	type	C	CE								
	projet intégré											
Lég.	• Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée								
	Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée								

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4		•				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)		H-1								
	de moyenne densité		H-2								
	de haute densité		H-3								
	collective		H-4								
	maison mobile ou unimodulaire		H-5								
	Commerces (C)		C-1								
	d'hébergement et restauration		C-2								
	à impact majeur		C-3								
	reliés aux véhicules légers		C-4								
	reliés aux véhicules lourds		C-5								
Services (S)	de culture et éducation		S-1								
	de santé et services sociaux		S-2								
	administratifs		S-3								
	professionnels		S-4								
	de divertissements et loisirs		S-5								
Indus. (I)	légère		I-1								
	lourde		I-2								
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation		N-1	•							
	expl. cont. de la faune et de la forêt		N-2								
	expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3								
	autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées		A-1								
	production animale et activités liées		A-2								
	agrotouristique		A-3								
Récréa. (R)	à faible impact		R-1								
	à impact majeur		R-2								
Autres	usages spécifiquement permis										
	usages spécifiquement exclus										
	usages complémentaires à l'habitation										
	mixité d'usages										
BÂTIMENT	Structure	isolée	•								
		jumelée									
		contiguë									
	Marges	avant (m)	min.	-							
		latérale (m)	min.	-							
		latérale totale (m)	min.	-							
		arrière (m)	min.	-							
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-							
			max.	-							
		hauteur (étages)	min.	-							
			max.	-							
		hauteur (m)	min.	-							
max.			-								
superficie d'implantation (m²)	min.	-									
RAPPORT	logement/bâtiment		min. / max.								
AUTRE	affichage		type	6							
	entreposage extérieur		type								
	projet intégré										
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée							
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée							

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4		•				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4		•				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•					
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
BÂTIMENT	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
	RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.						
	AUTRE	affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
	Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4		•				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4		•				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
BÂTIMENT	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
	RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
	Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
BÂTIMENT	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
	RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.						
	AUTRE	affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
	Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	-						
	latérale (m)	min.	-						
	latérale totale (m)	min.	-						
	arrière (m)	min.	-						
Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m²)	min.	-							

RAPPORT									
	logement/bâtiment min. / max.								

AUTRE									
	affichage type 6								
	entreposage extérieur type								
	projet intégré								

Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

NOTES PARTICULIÈRES	

USAGES	Habitation (H)		H-1								
	de moyenne densité		H-2								
	de haute densité		H-3								
	collective		H-4								
	maison mobile ou unimodulaire		H-5								
	Commerces (C)		C-1								
	d'hébergement et restauration		C-2								
	à impact majeur		C-3								
	reliés aux véhicules légers		C-4								
	reliés aux véhicules lourds		C-5								
Services (S)		S-1									
de culture et éducation		S-2									
de santé et services sociaux		S-3									
administratifs		S-4									
professionnels		S-5									
de divertissements et loisirs		S-5									
Indus. (I)		I-1									
légère		I-2									
lourde		I-2									
Ressource naturelle (N)		N-1	•								
mise en valeur et conservation		N-2									
expl. cont. de la faune et de la forêt		N-3									
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-4									
autres exploitations contrôlées		N-4									
Agricole (A)		A-1									
production végétale et activités liées		A-2									
production animale et activités liées		A-3									
agrotouristique		A-3									
Récréa. (R)		R-1									
à faible impact		R-2									
à impact majeur		R-2									
Autres											
usages spécifiquement permis											
usages spécifiquement exclus											
usages complémentaires à l'habitation											
mixité d'usages											
BÂTIMENT											
Structure		isolée	•								
		jumelée									
		contiguë									
Marges		avant (m)	min.	-							
		latérale (m)	min.	-							
		latérale totale (m)	min.	-							
		arrière (m)	min.	-							
Bâtiment		largeur (m)	min.	-							
			max.	-							
		hauteur (étages)	min.	-							
			max.	-							
		hauteur (m)	min.	-							
			max.	-							
		superficie d'implantation (m²)	min.	-							
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.								
AUTRE		affichage	type	6							
		entreposage extérieur	type								
		projet intégré									
Lég.		• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée							
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée							

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

BÂTIMENT	Structure	isolée	•						
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							

RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							

AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								

Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)		H-1								
	de moyenne densité		H-2								
	de haute densité		H-3								
	collective		H-4								
	maison mobile ou unimodulaire		H-5								
	Commerces (C)		C-1								
	d'hébergement et restauration		C-2								
	à impact majeur		C-3								
	reliés aux véhicules légers		C-4								
	reliés aux véhicules lourds		C-5								
Services (S)		S-1									
de culture et éducation		S-2									
de santé et services sociaux		S-3									
administratifs		S-4									
professionnels		S-5									
de divertissements et loisirs		S-5									
Indus. (I)		I-1									
légère		I-2									
lourde		I-2									
Ressource naturelle (N)		N-1	•								
mise en valeur et conservation		N-2									
expl. cont. de la faune et de la forêt		N-3									
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-4									
autres exploitations contrôlées		N-4									
Agricole (A)		A-1									
production végétale et activités liées		A-2									
production animale et activités liées		A-3									
agrotouristique		A-3									
Récréa. (R)		R-1									
à faible impact		R-2									
à impact majeur		R-2									
Autres											
usages spécifiquement permis											
usages spécifiquement exclus											
usages complémentaires à l'habitation											
mixité d'usages											
BÂTIMENT											
Structure		isolée	•								
		jumelée									
		contiguë									
Marges		avant (m)	min.	-							
		latérale (m)	min.	-							
		latérale totale (m)	min.	-							
		arrière (m)	min.	-							
Bâtiment		largeur (m)	min.	-							
			max.	-							
		hauteur (étages)	min.	-							
			max.	-							
		hauteur (m)	min.	-							
			max.	-							
		superficie d'implantation (m²)	min.	-							
RAPPORT		logement/bâtiment		min. / max.							
AUTRE		affichage		type		6					
		entreposage extérieur		type							
		projet intégré									
Lég.		• Usage autorisé		nbre		Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé		-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1		•				
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)		H-1																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									</

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	-						
	latérale (m)	min.	-						
	latérale totale (m)	min.	-						
	arrière (m)	min.	-						
Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							

RAPPORT									
	logement/bâtiment	min. / max.							

AUTRE									
	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•				
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	-			
		latérale (m)	min.	15	15	-			
		latérale totale (m)	min.	30	30	-			
		arrière (m)	min.	15	15	-			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 4710 - Tour de télécommunication	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
01-05-2017	2017-931

USAGES	Habitation (H)		H-1									
	de moyenne densité		H-2									
	de haute densité		H-3									
	collective		H-4									
	maison mobile ou unimodulaire		H-5									
	Commerces (C)		C-1									
	d'hébergement et restauration		C-2									
	à impact majeur		C-3									
	reliés aux véhicules légers		C-4									
	reliés aux véhicules lourds		C-5									
Services (S)		S-1										
de culture et éducation		S-2										
de santé et services sociaux		S-3										
administratifs		S-4										
professionnels		S-5										
de divertissements et loisirs		S-5										
Indus. (I)		I-1										
légère		I-2										
lourde		I-2										
Ressource naturelle (N)		N-1	•									
mise en valeur et conservation		N-2										
expl. cont. de la faune et de la forêt		N-3										
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-4										
autres exploitations contrôlées		N-4										
Agricole (A)		A-1										
production végétale et activités liées		A-2										
production animale et activités liées		A-3										
agrotouristique		A-3										
Récréa. (R)		R-1										
à faible impact		R-2										
à impact majeur		R-2										
Autres												
usages spécifiquement permis												
usages spécifiquement exclus												
usages complémentaires à l'habitation												
mixité d'usages												
BÂTIMENT												
Structure		isolée	•									
		jumelée										
		contiguë										
Marges		avant (m)	min.	-								
		latérale (m)	min.	-								
		latérale totale (m)	min.	-								
		arrière (m)	min.	-								
Bâtiment		largeur (m)	min.	-								
			max.	-								
		hauteur (étages)	min.	-								
			max.	-								
		hauteur (m)	min.	-								
			max.	-								
		superficie d'implantation (m²)	min.	-								
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.									
AUTRE		affichage	type	6								
		entreposage extérieur	type									
		projet intégré										
Lég.		• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée								
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
BÂTIMENT	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
	RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.						
	AUTRE	affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
	Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•				
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
BÂTIMENT	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
	RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
	Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4		•				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4		•				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4		•				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	-			
		latérale (m)	min.	15	15	-			
		latérale totale (m)	min.	30	30	-			
		arrière (m)	min.	15	15	-			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 4710 - Tour de télécommunication	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires : Article 204,2e alinéa.	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922
2022-05-20	2022-1178

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4		•				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4		•				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus	•						
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 7416 – Équitation; 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus : 7491 – Camping (excluant le caravanning); 7492 – Camping sauvage; 7493 – Camping et caravanning; 7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir; 7529 – Autres camps de groupe.	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT	Structure	isolée	●					
		jumelée						
		contiguë						
	Marges	avant (m)	min.	-				
		latérale (m)	min.	-				
		latérale totale (m)	min.	-				
		arrière (m)	min.	-				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-				
			max.	-				
		hauteur (étages)	min.	-				
max.			-					
hauteur (m)		min.	-					
		max.	-					
superficie d'implantation (m²)	min.	-						

RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE	affichage	type	6					
	entreposage extérieur	type						
	projet intégré							
Lég.	● Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
	- Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

BÂTIMENT	Structure	isolée	•						
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m²)	min.	-							

RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.						

AUTRE	affichage	type	6					
	entreposage extérieur	type						
	projet intégré							

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée				
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1							
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5							
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1								
	de santé et services sociaux	S-2								
	administratifs	S-3								
	professionnels	S-4								
	de divertissements et loisirs	S-5								
Indus. (I)	légère	I-1								
	lourde	I-2								
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	●							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2								
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3								
	autres exploitations contrôlées	N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1								
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3								
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis									
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation									
	mixité d'usages									

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT	Structure	isolée	●						
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							

RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							

AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								

Lég.	● Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4		•				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	15	35				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

BÂTIMENT	Structure	isolée	•						
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							

RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							

AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)		H-1																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
BÂTIMENT	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
	RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8321 – Production de tourbe.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 4710 – Tour de télécommunication; 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2017-01-02	2016-903

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	15					
		latérale totale (m)	min.	30					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	CE					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•				
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•				
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•				
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•				
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•					
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus		•					
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus : 7491 – Camping (excluant le caravanning); 7492 – Camping sauvage; 7493 – Camping et caravanning; 7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir; 7529 – Autres camps de groupe;	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4		•				
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•				
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES							
USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						PAE		
		de moyenne densité	H-2						PIIA		
		de haute densité	H-3						PPCMOI		
		collective	H-4						Usages conditionnels		
		maison mobile ou unimodulaire	H-5								
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Usages spécifiquement permis :	
		d'hébergement et restauration	C-2								
		à impact majeur	C-3								
		reliés aux véhicules légers	C-4								
		reliés aux véhicules lourds	C-5								
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						Usages spécifiquement exclus :		
		de santé et services sociaux	S-2								
		administratifs	S-3								
		professionnels	S-4								
		de divertissements et loisirs	S-5								
	Indus. (I)	légère	I-1						Usages complémentaires :		
		lourde	I-2								
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•						NOTES PARTICULIÈRES	
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2								
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3									
autres exploitations contrôlées		N-4									
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						AMENDEMENTS			
	production animale et activités liées	A-2									
	agrotouristique	A-3									
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							Date	No. Règlement	
	à impact majeur	R-2									
Autres	usages spécifiquement permis							Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée
	usages spécifiquement exclus										
	usages complémentaires à l'habitation										
	mixité d'usages										
BÂTIMENT	Structure	isolée	•								
		jumelée									
		contiguë									
	Marges	avant (m)	min.	-							
		latérale (m)	min.	-							
		latérale totale (m)	min.	-							
		arrière (m)	min.	-							
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-							
			max.	-							
		hauteur (étages)	min.	-							
			max.	-							
		hauteur (m)	min.	-							
			max.	-							
superficie d'implantation (m²)	min.	-									
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.									
AUTRE	affichage	type	6								
	entreposage extérieur	type									
	projet intégré										
Lég.	• Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée							
	Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée							
NOTES PARTICULIÈRES											
AMENDEMENTS											

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis		•					
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	15					
		latérale totale (m)	min.	30					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type	CE					
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 8311 – Exploitation forestière; 8312 – Pépinière forestière; 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES									
Habitation (H)	de faible densité	H-1							
	de moyenne densité	H-2							
	de haute densité	H-3							
	collective	H-4							
	maison mobile ou unimodulaire	H-5							
Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
	d'hébergement et restauration	C-2							
	à impact majeur	C-3							
	reliés aux véhicules légers	C-4							
	reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT									
Structure	isolée		•						
	jumelée								
	contiguë								
Marges	avant (m)	min.	-						
	latérale (m)	min.	-						
	latérale totale (m)	min.	-						
	arrière (m)	min.	-						
Bâtiment	largeur (m)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (étages)	min.	-						
		max.	-						
	hauteur (m)	min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							

RAPPORT									
	logement/bâtiment	min. / max.							

AUTRE									
	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								

Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)		H-1											
	de moyenne densité		H-2											
	de haute densité		H-3											
	collective		H-4											
	maison mobile ou unimodulaire		H-5											
	Commerces (C)		C-1											
	d'hébergement et restauration		C-2											
	à impact majeur		C-3											
	reliés aux véhicules légers		C-4											
	reliés aux véhicules lourds		C-5											
Services (S)		S-1												
de culture et éducation		S-2												
de santé et services sociaux		S-3												
administratifs		S-4												
professionnels		S-5												
de divertissements et loisirs		S-5												
Indus. (I)		I-1												
légère		I-2												
lourde		I-2												
Ressource naturelle (N)		N-1	•											
mise en valeur et conservation		N-2												
expl. cont. de la faune et de la forêt		N-3												
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-4												
autres exploitations contrôlées		N-4												
Agricole (A)		A-1												
production végétale et activités liées		A-2												
production animale et activités liées		A-3												
agrotouristique		A-3												
Récréa. (R)		R-1												
à faible impact		R-2												
à impact majeur		R-2												
Autres														
usages spécifiquement permis														
usages spécifiquement exclus														
usages complémentaires à l'habitation														
mixité d'usages														
BÂTIMENT			Structure		•									
			isolée											
			jumelée											
			contiguë											
			Marges		avant (m)	min.	-							
					latérale (m)	min.	-							
					latérale totale (m)	min.	-							
					arrière (m)	min.	-							
			Bâtiment		largeur (m)	min.	-							
						max.	-							
hauteur (étages)	min.	-												
	max.	-												
hauteur (m)	min.	-												
	max.	-												
		superficie d'implantation (m²)	min.	-										
RAPPORT		logement/bâtiment		min. / max.										
AUTRE		affichage		type		6								
		entreposage extérieur		type										
		projet intégré												
Lég.		• Usage autorisé		nbre		Norme min./max. autorisée								
		Usage prohibé		-		Aucune norme min./max. autorisée								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	

USAGES	Habitation (H)		H-1								
	de moyenne densité		H-2								
	de haute densité		H-3								
	collective		H-4								
	maison mobile ou unimodulaire		H-5								
	Commerces (C)		C-1								
	d'hébergement et restauration		C-2								
	à impact majeur		C-3								
	reliés aux véhicules légers		C-4								
	reliés aux véhicules lourds		C-5								
Services (S)		S-1									
de culture et éducation		S-2									
de santé et services sociaux		S-3									
administratifs		S-4									
professionnels		S-5									
de divertissements et loisirs		S-5									
Indus. (I)		I-1									
légère		I-2									
lourde		I-2									
Ressource naturelle (N)		N-1	•								
mise en valeur et conservation		N-2									
expl. cont. de la faune et de la forêt		N-3									
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-4									
autres exploitations contrôlées		N-4									
Agricole (A)		A-1									
production végétale et activités liées		A-2									
production animale et activités liées		A-3									
agrotouristique		A-3									
Récréa. (R)		R-1									
à faible impact		R-2									
à impact majeur		R-2									
Autres											
usages spécifiquement permis											
usages spécifiquement exclus											
usages complémentaires à l'habitation											
mixité d'usages											

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis							
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-					
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6					
		entreposage extérieur	type						
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-				
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6				
		entreposage extérieur	type	C	BCDE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 485 – Dépotoir et installation inhérente aux ordures; 487 – Récupération et triage de produits divers; 5021 – Entreposage de matières explosives ou dangereuses; 6378 – Centre de transfert ou d'entreposage de déchets dangereux; 7442 – Rampe d'accès et stationnement.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2021-05-21	2021-1130

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
		à impact majeur	R-2						
	Autres	usages spécifiquement permis			•				
		usages spécifiquement exclus							
		usages complémentaires à l'habitation							
		mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	-			
		latérale (m)	min.	15	15	-			
		latérale totale (m)	min.	30	30	-			
		arrière (m)	min.	15	15	-			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-	-			
RAPPORT		logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE		affichage	type	6	6	7			
		entreposage extérieur	type	C	CE				
		projet intégré							
Lég.	•	Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
		Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis : 4710 - Tour de télécommunication	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	
NOTES PARTICULIÈRES	
AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2022-**-****	2022-****